La population du Bez (Tarn) au XIXe siècle : approche démographique.

Remerciements à :

- *Mr Sangoï*, mon directeur de recherche, pour ses conseils pertinents et la régularité de son suivi.
- *Ma famille*, pour son aide et son soutien.
- *Les secrétaires de la mairie du Bez* pour leur accueil et leur disponibilité.

Photo de couverture **:** Village du Bez au milieu du XXe siècle.

INTRODUCTION

L'intérêt de toute histoire locale, c'est-à-dire l'histoire d'un village, d'une commune, d'une ville, n'est plus à démontrer. Elle a souvent pour but de satisfaire la curiosité d'un public qui souhaite connaître le passé de son village, mais elle sert en même temps l'histoire générale, qui se nourrit des toutes les recherches accumulées au niveau local. Les monographies villageoises, communales, voire régionales ont pour but de retracer l'évolution d'un espace et d'un groupe humain précis dans un cadre chronologique bien défini. Toute histoire locale est ainsi une « micro-histoire », attachée aux petits faits, à la vie de gens simples et non à l'histoire de gens hors du commun ou à des évènements extraordinaires. « *Tout village, même le plus modeste, possède un riche passé dissimulé aux yeux du profane, mais que l'historien peut débusquer en utilisant tous les moyens que la science met à sa disposition ; et ils sont nombreux* ![1]»

Parmi ces moyens, la démographie historique permet de connaître les populations du passé. Elle consiste en effet à étudier les aspects d'une population ancienne : son évolution dans le temps ; sa répartition par âge, par sexe, par état matrimonial, par activité professionnelle ; son mouvement naturel, avec l'étude de la natalité, de la fécondité, de la mortalité et de la nuptialité. Cette spécialité s'intéresse également à des domaines plus sociaux, comme par exemple les stratégies matrimoniales, les systèmes d'héritage, les contraintes familiales, la composition et la taille des ménages, les aspects culturels des comportements - prénoms des enfants, vie des enfants abandonnés, choix des parrains et marraines, conflits familiaux… - Cette science s'ouvre donc à plusieurs disciplines, notamment à la biologie, à l'histoire économique et depuis les années 1970 à l'histoire sociale, à l'ethnologie et à la généalogie. En effet, « *elle ne peut pas uniquement se définir comme une histoire sérielle, du grand nombre ; elle est celle des itinéraires individuels, mêlant tant les informations qualitatives que quantitatives, et ce dans un but d'histoire totale*[2]».

---

[1] BOURGEON Jean cité par ALBERT Denys, « Quelques aspects de l'évolution économique et sociale de Brassac (1789-1956) », *Revue du Tarn*, n° 7, 1957, p. 256.

[2] BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *Démographie de l'époque moderne*, Paris, Belin, 1999, p. 5.

La démographie historique a commencé à se développer en France au milieu du XIXe siècle, sous l'impulsion d'Achille GUILLARD, de son gendre Louis Adolphe BERTILLON et de son petit-fils Jacques BERTILLON. Toutefois, elle ne prend de l'ampleur qu'à partir des années 1950, grâce à un démographe, Louis HENRY, et à un historien, Pierre GOUBERT, qui, chacun de leur côté, ont eu l'idée d'utiliser une source délaissée jusque là par les historiens : les registres d'état civil ancien. Ils se servent de ces matériaux pour étudier les populations du passé et, par divers articles, invitent les chercheurs à faire de même. Ils renouvellent la méthode de reconstitution des familles, -où le concept de *famille* est appréhendé comme le groupe de parenté restreint que constitue le père, la mère et leurs enfants-, mise au point au début du XXe siècle par l'allemand Otto Konrad ROLLER. En 1856, Michel FLEURY et Louis HENRY publient un manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien[3], qui devient rapidement le « guide pratique » de tout chercheur en démographie historique.

En 1958, Etienne GAUTIER et Louis HENRY réalisent la première monographie basée sur la reconstitution des familles[4]. Les publications de ce type se multiplient par la suite, notamment après la création de la Société de Démographie Historique, en 1963. La première revue spécialisée en démographie historique qui s'intitule *Etudes et Chroniques de démographie historique* est créée l'année suivante et prend le nom *d'Annales de Démographie Historique* en 1965.

En 1969, un autre aspect de la démographie historique est renouvelé, celui des caractéristiques des ménages -définis généralement comme l'ensemble des personnes vivant sous un même toit-. Un groupe d'historiens anglais réunis à Cambridge, sous la direction de Peter LASLETT, met alors au point une méthode de classification des ménages, afin d'étudier leurs structures.

Dans un premier temps, la démographie historique s'est principalement intéressée aux comportements des Français du XVIIIe siècle, si bien qu'en 1971, André ARMENGAUD écrit : « *L'histoire de la population française n'est pas achevée : dans une large mesure, elle reste encore à écrire*.[5]» Depuis, les travaux ont avancé ; les caractéristiques et les comportements des Français au XIXe siècle sont désormais bien connus. Des ouvrages synthétisent ces

[3] FLEURY Michel et HENRY Louis, *Des registres paroissiaux à l'histoire des populations – Manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien*, Paris, 1956.

[4] GAUTIER Etienne et HENRY Louis, *La population de Crulai, paroisse normande – Etude historique*, Paris, PUF, Cahier de l'INED n°33, 1958.

[5] Cité par FINE Agnès et SANGOÏ Jean-Claude, *La population française au XIXe siècles*, Paris, PUF, 1991, p. 3.

connaissances, notamment le tome 3 de l'*Histoire de la population française*[6], réalisé sous la direction de Jacques DUPAQUIER, *La population française au XIXe siècle*[7] d'Agnès FINE et de Jean-Claude SANGOÏ ou bien *La population française aux XIXe et XXe siècles*[8] de Jean-Claude GEGOT.

Les travaux réalisés ont ainsi démontré que le XIXe siècle a constitué une étape importante dans l'évolution de la population française. Le pays poursuit en effet la *transition démographique*, amorcée dès la fin du XVIIIe siècle. Ce concept, déterminé par Adolphe LANDRY en 1909, marque le passage d'un ancien régime démographique, caractérisé par une natalité et une mortalité élevées, à un régime démographique moderne, où la natalité et la mortalité sont relativement basses. Ce processus s'effectue en deux phases. Dans un premier temps, la mortalité diminue, la natalité reste importante l'accroissement naturel[9] de la population étant par conséquent considérable. Pendant la seconde phase, la diminution de la mortalité se poursuit et est rapidement suivie par une baisse de la natalité, l'accroissement naturel tendant alors à se réduire. La France, « *terre précoce de restriction des naissances*[10]», occupe une place à part dans cette évolution, étant donné que la baisse de la natalité et celle de la mortalité sont simultanées. La croissance de la population française s'en trouve alors ralentie, tandis qu'au même moment la population des autres pays européens augmente fortement.

Ces généralités ne sont pas toutefois applicables à l'ensemble du pays, la France étant habituellement caractérisée par ses nombreuses diversités régionales. De nombreuses monographies rendent comptent de ces disparités. Etant donné la particularité française en matière de transition démographique, nombreuses sont les études qui ont pour sujet l'évolution démographique d'un village, d'une commune, d'une ville, d'un quartier. beaucoup traitent ainsi simultanément de la mortalité, de la fécondité, parfois de la nuptialité. D'autres s'attachent à des thèmes récurrents en démographie, comme par exemple la mortalité infantile, les mariages, la prénomination, les ménages…

L'originalité de la présente étude tient au fait qu'elle se propose d'étudier l'ensemble des comportements démographiques afin de mieux mettre en évidence leur influence les uns

---

[6] DUPÂQUIER Jacques (sous la dir. de), *Histoire de la population française*, tome 3 : de 1789 à 1914, Paris, PUF, 1988, 548 p.

[7] FINE Agnès et SANGOÏ Jean-Claude, *La population française au XIXe siècle*, Paris, PUF, 1991, 127 p.

[8] GEGOT Jean-Claude, *La population française aux XIXe et XXe siècle*, Paris, Ophrys, 1989, 142 p.

[9] L'accroissement naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès.

[10] PERROT Michelle in *Histoire de la vie privée* (dir. ARIES P. et DUBY G.), Paris, Seuil, 1987, p. 135.

sur les autres et ainsi de mieux appréhender l'évolution de la population. Cette monographie s'intéressera à la commune rurale du Bez, la commune étant généralement le cadre de prédilection pour les études démographiques.

La commune du Bez s'étend sur 3 213 hectares au cœur de la Montagne tarnaise -carte n°1-. Le sud de la commune se rattache du point de vue géologique à l'ensemble montagneux généralement désigné sous le nom de « *Montagne d'Anglès* » et constitue donc l'extrême pointe sud-ouest du massif des Cévennes. En revanche, l'autre partie de la commune se situe sur le plateau granitique du Sidobre - carte n° 2 -. L'altitude des terres est par conséquent assez élevée à certains endroits, les points les plus hauts culminants à 880 mètres au nord et au sud de la commune. Les points les plus bas sont situés entre les deux ensembles de relief, dans le secteur de St-Agnan, à 480 mètres. Le relief se caractérise de ce fait par des collines et des zones de fortes pentes. La commune présente ainsi un climat de moyenne montagne, humide, brumeux et relativement froid. Le climat semblait être plus froid au XIXe siècle, les conseillers municipaux notant en 1861 que la commune est située dans un « pays très froid et couvert de neige pendant plusieurs mois de l'année[11]». Le cadre géographique et les conditions climatiques ont donc pu favoriser un certain isolement de la commune, d'autant plus que celle-ci était à l'écart des grands axes de communications et des villes.

[11] Délibération municipale du 4 novembre 1861, cf. annexe p. 211.

Le champ chronologique défini s'étend de 1836 à 1901. Ce choix est justifié par le fait que la commune a conservé tous les recensements quinquennaux à partir de 1836. La loi n'autorisant que la consultation des registres d'état civil ayant plus de 100 ans, l'étude s'arrête en 1901. Les listes nominatives de recensement et les registres d'état civil constituent en effet la base de toute recherche en démographie historique.

Dans un premier temps, cette étude repose sur le dépouillement des actes contenus dans les registres d'état civil, soigneusement conservés par la mairie du Bez. L'état civil fut réorganisé pendant la Révolution et si la transcription des naissances, mariages et décès était confiée jusque là aux curés, elle devint, par le décret des 20-25 septembre 1792 du ressort des maires ou de leurs adjoints. Le début de l'enregistrement fut « *laborieux et peu fiable (...) et le sous-enregistrement demeura important jusque dans les années 1820-1830*[12]». Cette étude a donc l'avantage de commencer à une période où l'enregistrement des naissances, mariages et décès est particulièrement fiable.

6 971 actes ont été dépouillés, dont 3 366 naissances, 804 mariages et 2 801 décès, auxquels s'ajoutent 83 actes d'enfants présentés sans vie. Le contenu de ces actes se révèle véritablement intéressant.

Les actes de naissances indiquent le sexe, le prénom et le nom du nouveau-né, le prénom du père, son âge, sa profession, le nom et le prénom de la mère, le lieu du domicile ainsi que les noms et professions des deux témoins. L'âge de la mère n'est mentionné qu'à partir de mars 1849.

Les actes de mariages fournissent de précieux renseignements sur les conjoints : leurs noms, prénoms, âges, professions, lieux de résidence et lieux de naissance, dates de naissance à partir de 1837, noms et professions des quatre témoins. Les officiers d'état civil notent également le nom des parents de chaque conjoint, leur domicile, leur éventuelle date de décès, la profession de leur père et, s'il s'agit d'un remariage, le nom et la date de décès du premier époux ou de la première femme. De même, à partir de 1851, les actes de mariage indiquent s'il a été établi un contrat de mariage entre les époux.

Les actes de décès sont les plus lacunaires. Y figurent le nom, le prénom, et la profession de la personne décédée. Son âge est toujours mentionné, mais semble fréquemment approximatif, surtout s'il s'agit d'une personne âgée, et l'absence de la date de naissance ne permet pas de le vérifier. L'indication des noms et prénoms de ses parents est systématique lorsqu'il s'agit d'un décès d'enfant. Néanmoins, cette information est généralement omise

[12] DELSALLE Paul, *La recherche historique en archives. XIXe et XXe siècles*, Paris, Ophrys, 1996, p. 280.

quand la personne concernée est adulte. L'état matrimonial des décédé(e)s est habituellement inscrit ainsi que le nom du conjoint ou de la personne dont ils/elles sont veufs(ves).

Tous les renseignements fournis par les actes ont été retranscrits sur des feuilles de relevé, réparties en trois catégories : naissances, mariages et décès. Dans un premier temps, toutes les informations contenues dans ces actes permettent d'étudier la répartition annuelle et saisonnière des conceptions, des mariages et des décès, les prénoms attribués aux enfants, le nombre de naissances illégitimes, la fréquence des remariages, l'âge au mariage, la fréquence des signatures au bas des actes, les professions, les migrations entre la naissance et le moment du mariage, de comparer l'origine sociale et géographique des conjoints, de cerner la situation sanitaire de la commune grâce à l'analyse de la mortalité, notamment celle des enfants, l'état civil des décédés…

Dans un second temps, il devient possible de retracer l'histoire des couples. Les informations rassemblées ont effectivement donné lieu à la reconstitution des familles sur des fiches, méthode désormais classique[13]. Les fiches de famille comportent des indications, -naissance, mariage, décès -, concernant les parents et leurs enfants. Elles se répartissent en deux catégories, elles-mêmes divisées en deux sous-catégories :

La lieu de l'union différencie les fiches M, où la date de mariage est connue, celui-ci s'étant déroulé au Bez, et les fiches E, qui concernent les familles qui ont eu des enfants dans la commune, mais dont le mariage s'est déroulé à l'extérieur, sa date étant par conséquent inconnue.

Une autre indication, celle de la fin d'observation de la famille, donne lieu à deux autres divisions des fiches. Celles ayant une fin d'observation sont dites F -fermées-. Cette fin d'observation peut être la date de décès du dernier conjoint survivant si les deux parents sont morts dans la commune, soit la date de décès d'un des deux parents, à condition qu'il ne soit pas veuf[14], soit par la dernière présence de la famille lors d'un recensement. Les fiches de familles dont la date de fin d'observation n'est pas connue sont dites O -ouvertes-.

Les fiches de famille se classent par conséquent en quatre catégories :

[13] FLEURY Michel et HENRY Louis, *Nouveau manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien*, Paris, INED, 1965, 182 p.

[14] S'il était veuf cela signifierait bien sûr que son conjoint est décédé avant lui, mais aussi que le décès de ce dernier n'a pas eu lieu dans la commune, étant donné qu'il a échappé à l'observation.

- **MF** : date de mariage et de fin d'observation connues.
- **MO** : date de mariage connue et fin d'observation inconnue.
- **EF :** date de mariage inconnue et fin d'observation connue.
- **EO** : date de mariage et fin d'observation inconnues.

Voici la répartition des fiches de familles élaborées pour la commune :

Tableau n° 1 : Répartition des fiches de familles.

	1836-1856	1857-1877	1877-1901	1836-1901	**%**
MF	131	131	129	391	***36,9***
MO	116	155	142	413	***39,0***
Total M	**247**	**286**	**271**	**804**	***75,8***
EF	107	60	42	209	***19,7***
EO	22	12	13	47	***4,4***
Total E	**129**	**72**	**55**	**256**	***24,2***
Total fiches	**376**	**358**	**326**	**1 060**	***100***

Ces fiches permettent d'appréhender l'histoire de la famille conjugale, étant donné que les familles sont suivies tout au long de leur constitution : mariage, arrivée progressive des enfants, décès des conjoints, mariage des enfants, … L'analyse de la fécondité des couples devient possible, notamment avec l'étude de la fécondité en fonction de l'âge de la mère au mariage, du nombre d'enfants par famille, des intervalles entre mariage et première naissance, puis entre naissances successives…

Les listes nominatives de recensement constituent l'autre source principale de cette étude. « *Depuis qu'il existe une organisation sociale, la population est une manne fiscale. Une partie des sujets représente aussi une force militaire. Ainsi des recensements sont-ils opérés depuis l'Antiquité*.[15]» Après la Révolution, les nouveaux dirigeants sont soucieux de

[15] BERCAIRE Joël, BRACHAT Jean-Véran et BENEZECH Francine, *Des feux aux foyers : Le recensement de population*, archives départementales du Tarn, Albi, imprimerie St-Jean, 2002, p. 2.

bien connaître la population du pays, afin de mieux « *organiser le corps électoral et bâtir de nouvelles divisions électorales*[16]». Par conséquent, le premier recensement général de la population, traditionnellement appelé « *recensement de l'an VIII* », est organisé en 1801. Les recensements se succèdent par la suite, de façon irrégulière dans un premier temps puis en 1822, Louis XVIII prescrit la tenue de recensements quinquennaux, décision qui est appliquée en 1831. Des recensements ont dès lors étaient opérés tous les cinq ans, excepté en 1871, où le recensement a été reporté à l'année suivante en raison du confit franco-allemand.

Jusqu'en 1836, les recensements n'ont consisté qu'à compter l'ensemble des personnes résidantes d'une commune. Ils se présentent donc sous forme d'un tableau qui indique le nombre de célibataires, de mariés et de veufs pour chaque sexe. Le premier recensement basé sur une liste nominative, c'est-à-dire qui mentionne toutes les personnes d'une commune, est réalisé en 1836. La mairie du Bez, situation exceptionnelle, a conservé toutes les listes nominatives quinquennales à partir de 1836. 14 listes nominatives ont pu ainsi être utilisées pour cette étude. Tout au long du siècle, la qualité des recensements progresse et les renseignements qu'ils fournissent sur les personnes s'étoffent.

Voici les renseignements fournis par ces différents recensements :

Tableau n° 2 : Renseignements d'ordre individuel donnés par les listes nominatives de recensements de 1836 à 1901.

[16] FINE Agnès et SANGOÏ Jean-Claude, *La population française au XIXe siècle*, Paris, PUF, 1991, p. 12.

	1836	1841	1846	1851	1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896	1901
Nom	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Prénom	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Age	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Etat civil	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Profession	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Lieu-dit	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Nationalité				X				X	X		X	X	X	X
Lieu de naissance								X	X					
Position dans le ménage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Religion				X										
Infirmités, maladies.				X										

Les renseignements fournis par les listes nominatives sont divers, variant d'un recensement à l'autre. Ces informations sont toutefois d'une qualité incertaine, surtout avant 1851. Les âges sont souvent approximatifs et même absents en 1841. Les enfants en bas-âge sont fréquemment omis. « *1851 est probablement le meilleur recensement de la période : les âges et les professions sont systématiquement indiqués, ce qui n'est pas le cas auparavant*[17].» Les recensements de 1872 et 1876 présentent une nouveauté étant donné qu'ils indiquent le lieu de naissance des individus. En 1876, le bulletin individuel devient le document de base. L'agent recenseur en remplit un par personne et doit indiquer l'année de naissance de chacune d'entre elles, ce qui améliore la connaissance des âges. Ce recensement aussi fait partie des « *meilleurs du XIXe siècle*[18]». Celui de 1881 marque un recul puisque « *la population remplit désormais les bulletins individuels (…) et la qualité s'en ressent*[18].»

En définitive, ces listes nominatives fournissent des renseignements précieux, malgré le manque de rigueur de certaines, et complètent les données de l'état civil. Elles permettent en effet de connaître l'évolution de la population, sa répartition dans l'espace, ses structures par âge, par sexe, par état matrimonial et par activité, les mouvements migratoires, ainsi que la composition et la taille des ménages.

[17] FINE Agnès et SANGOÏ Jean-Claude, *La population…, op. cit.* p. 15.

[18] DUPÂQUIER Jacques (dir.), *Histoire de la population française*, tome 3 : de 1789 à 1914, Paris, PUF, 1988, p. 45.

Le dépouillement des listes nominatives de recensement a donné lieu à l'élaboration d'une fiche par ménage. Au total, 1 072 fiches ont pu être constituées. Ces dernières comportent les noms et prénoms de tous les membres du ménage, leurs liens de parenté, leur âge, la profession du chef de ménage, avec une colonne par année de recensement. Les renseignements contenus dans ces fiches rendent possible une étude de la taille et de la composition des ménages mais aussi le suivi des évolutions propres à chacun d'entre eux.

La combinaison de l'analyse des registres d'état civil avec celle des listes nominatives de recensement permet donc une approche des plus complètes concernant la population de la commune du Bez au XIXe siècle. Cette monographie présente d'ailleurs un intérêt particulier. En effet, si le Sud-Ouest est désormais un espace bien connu des historiens démographes, la région en encore vierge de toute étude en démographie historique, excepté une analyse des mariages réalisée pour la commune de Castelnau de Brassac par Marie CAUQUIL[19].

Quels sont les comportements démographiques d'une population rurale relativement isolée ? Dans quelle mesure s'intègrent-ils à ceux de l'ensemble de la France rurale ? Comment ces comportements démographiques s'influencent-ils les uns sur les autres ? Comment les sources démographiques peuvent-elles rendrent compte des mentalités des populations anciennes, notamment de leur rapport avec l'Eglise et ses préceptes ?

Dans quel cadre économique, social et culturel vivaient les habitants de la commune au XIXe siècle ? Comment le mouvement de dépopulation, commun aux campagnes françaises, s'est-il inscrit dans la commune ? Quel est la part du mouvement naturel et celle des migrations dans cette évolution ? Quelles conséquences a eu cette dépopulation sur la répartition de la population par âge ?

[19] CAUQUIL Marie (dir. SANGOÏ J.-C.), *Se marier dans la commune de Castelnau de Brassac de 1793 à 1902*, mémoire de maîtrise, Toulouse, UTM, 2001.

Quels sont les caractères de la mortalité ? Quand l'allongement de l'espérance de vie et la diminution de la mortalité des enfants, incontestables au XIXe siècle, sont-ils perceptibles dans la commune ?

La famille étant la cellule de base de l'ancienne société, comment se caractérisaient les étapes qui la constituaient peu à peu -mariage, arrivée des enfants…- ? La limitation volontaire des naissances, largement répandue au XIXe siècle, surtout dans le Sud-Ouest, était-elle connue des couples de la commune, située dans un espace assez isolé ?

Quelles étaient la taille et la structure des ménages et comment leur composition a-t-elle été influencée par les évolutions démographiques? Quel était leur mode de fonctionnement, leurs stratégies visant à les perpétuer dans le temps ?

Un plan établi en quatre parties tentera de répondre à ces questions. Dans un premier temps, il conviendra de présenter l'évolution de la population, après avoir essayer de définir le cadre de vie dans lequel elle s'est inscrite.

La mortalité sera l'objet d'une seconde partie, afin de bien cerner l'évolution des conditions d'existence des individus et de déceler d'éventuelles améliorations dans les domaines de l'hygiène et de la santé.

La troisième partie s'articulera autour des étapes de la constitution de la famille, avec l'étude des temps du mariage - acte par lequel une famille est créée -, de la fécondité des couples et des caractéristiques des naissances plus particulièrement.

Les ménages deviendront le centre de l'étude au cours d'une dernière partie, consacrée aux structures familiales, et plus particulièrement à leur taille, à leur structure et à leur fonctionnement, visant à préserver le patrimoine de la maison.

I. CADRE DE VIE ET EVOLUTIONS DE LA POPULATION.

A. Le cadre de vie

Le cadre de vie des habitants de la commune peut être appréhendé de différentes manières. L'analyse consistera ici à étudier les professions, l'instruction puis l'habitat, afin d'établir certains aspects du cadre social et culturel dans lequel vivaient les habitants de la commune.

1. Les activités professionnelles

L'étude des activités rencontrées dans la commune est effectuée d'après les recensements, qui indiquent la profession de chaque personne. Au XIXe siècle cette approche est assez complexe, en raison d'une nomenclature peu précise et différente de celle d'aujourd'hui.

Chaque recensement opère une classification de la population par branches d'activités - agriculture, industrie, commerce, service public…- et souvent par les critères suivants : patrons, employés, ouvriers, domestiques, travailleurs isolés… Mais cette « *grande classification a-t-elle une véritable signification pour le XIXe siècle ? Les différences de statuts, l'absence de correspondance entre appellations professionnelles et appréciations locales de tel ou tel état font qu'il reste toujours difficile de choisir entre une classification selon le statut professionnel individuel et selon l'appartenance à une branche d'activité.*[1]»

En outre, l'étude des professions est subordonnée au jugement de l'agent recenseur. Souvent, les professions de tous les membres de la maison sont identiques à celle du chef de ménage et ceci engendre des aberrations. Par exemple, il n'est pas rare de trouver des enfants de trois ans qualifiés de « cultivateurs » ou de « tisserands ». Par ailleurs, l'étude de l'activité des femmes est quasiment impossible. Leur profession est toujours semblable à celle de leur mari ou de leur père ou bien elles sont simplement dénommer « ménagères ». Seules les activités des veuves sont plus précises. Il en est de même pour les activités des enfants parvenus à l'âge adulte qui vivent avec leurs parents. Ainsi, pour cette approche, seuls les

[1] GARDEN Maurice in *Histoire de la population française*, tome 3 : de 1789 à 1914 (sous dir. DUPÂQUIER J.), Paris, PUF, p. 245

métiers des chefs de ménage ont été pris en considération. Un premier bilan consiste à analyser la répartition de ces activités par branches. Les différents métiers de chacune de ces branches seront ensuite étudiés plus en détails.

Les branches d'activité ont été établies en fonction des résultats rencontrés. La première regroupe toutes les professions liées à l'agriculture : métayers, fermiers, journaliers et les propriétaires- cultivateurs.

Une branche « industrie textile » a été créée, car aucune autre industrie n'est décelée dans la commune et les chefs de ménage concernés par cette activité sont nombreux. Il s'agit pour la plupart de tisserands et de fileurs[2].

Les artisans comme les cordonniers, les forgerons, les rouliers, les charrons, … sont regroupés avec les commerçants, très minoritaires. Les maçons sont aussi classés dans cette catégorie.

De plus, même si les gens ne déclaraient qu'une seule profession lors des recensements, il est clair que de nombreuses personnes exerçaient une double activité. En effet, le suivi des ménages de recensement en recensement met en évidence ce phénomène. Par exemple, Gabriel MARTY, résidant au Viala, est déclaré tisserand en 1836, cultivateur en 1841 et 1846, puis à nouveau tisserand en 1851… Il est probable que la majorité des tisserands et des artisans possèdent quelques terres et soient aussi cultivateurs. Une catégorie « double profession » rassemble toutes ces personnes dont la profession s'est modifiée d'un recensement à l'autre et qui ont été concerné au moins une fois par une activité agricole.

Enfin, la série « divers » prend en compte les employés d'état -cantonniers, garde-champêtre, instituteurs-, les ecclésiastiques, les notables -rentiers, négociants-, les mendiants et les personnes déclarées « sans profession ».

Graphique n° 1 : Répartition des chefs de ménages par branche d'activité[3].

[2] Les fileurs tordent des brins de laine, de lin, de chanvre pour en faire du fil. Les tisserands en font des étoffes.

[3] Graphique réalisé avec l'annexe A. p. 211.

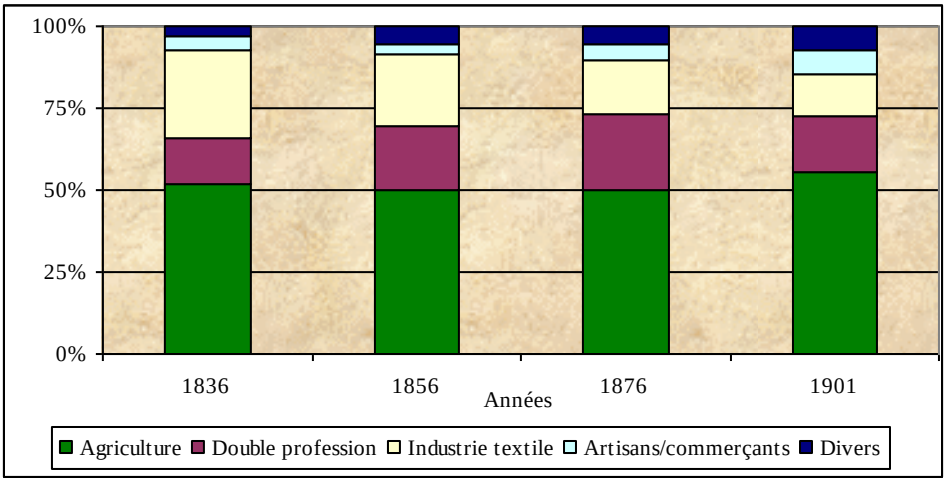

a. L'agriculture.

Plus de la moitié des chefs de ménages sont occupés par une profession liée à l'agriculture. Leur part est relativement stable tout au long de la période et augmente légèrement en 1901 - 55 % -. Avec l'addition des ménages exerçant une double activité, dont une liée à la terre, les personnes concernées représentent alors les deux tiers des chefs de ménage.

- Les professions agricoles et les modes de faire-valoir

Tableau n° 2: Evolution des professions agricoles[4]

	1836		**1856**		**1876**		**1901**	
Professions	V.A*.	**%**	V.A.	**%**	V.A.	**%**	V.A.	**%**
Brassiers	11	**9,6**	11	**8,9**	10	**7,7**	6	**4,1**
Fermiers	9	**7,9**	11	**8,9**	10	**7,7**	9	**6,2**
Métayers	22	**19,3**	23	**18,5**	20	**15,4**	18	**12,3**
Propriétaires-cultivateurs	72	**63,2**	79	**63,7**	90	**69,2**	113	**77,4**
TOTAL	**114**	**100**	**124**	**100**	**130**	**100**	**146**	**100**

**V.A. = Valeurs absolues.*

Avant toute analyse, il est nécessaire d'apporter quelques éléments de définition. Les brassiers, aussi appelés journaliers, sont des « *salariés pris à la journée au moment des gros travaux*[5]». Les fermiers et les métayers louent l'exploitation qu'ils occupent pour une durée déterminée - de trois, six ou neufs ans -. Les fermiers exploitent des terres en échange d'un loyer fixe, souvent en nature tandis que le métayer reverse le plus souvent au propriétaire la moitié de toutes ses récoltes. Ces deux modes d'exploitation sont considérés comme des faire-valoir indirects, tandis que les paysans qui possèdent leurs terres exploitent en faire-valoir direct.

En ce qui concerne le faire-valoir indirect, le métayage semble être la règle puisqu'une dizaine d'exploitations sont exploitées en fermage et une vingtaine en métayage. Toutefois, la part de ces deux types d'exploitations diminue tout au long de la période. Cette baisse s'explique par l'augmentation du nombre de propriétaires car le nombre de métayers et de fermiers reste stable.

Effectivement, le faire-valoir direct domine dans la commune. La part ainsi que le nombre des propriétaires- cultivateurs augmentent continuellement et considérablement entre 1836 et 1901 -63 % des personnes ayant une profession agricole en 1836 et 77 % en 1901-.

Parallèlement, les brassiers sont de moins en moins nombreux. Ils diminuent surtout après 1876 : 7,7 % des paysans en 1876 et 4,1 % en 1901.

Cette évolution est identique à celle de l'ensemble du pays où « *la crise agricole des années 1880 épure sévèrement la société rurale des éléments les plus pauvres et la petite*

[4] Tableau réalisé avec l'annexe p. 211.

[5] AGULHON Maurice in *Histoire de la France rurale*, tome 3 : de 1789 à 1914 (sous la dir. DUBY G. et WALLON A.), Paris, Seuil, 1976, p. 89.

propriété se renforce.[6]» En France, la terre est ainsi essentiellement une valeur sociale et beaucoup de paysans aspirent alors à devenir propriétaire : « *la paysannerie souffre d'un mal, qui est aussi une qualité, ce que R.-E. CAMERON appelle la « fierté du propriétaire »*[7]». Dans la commune du Bez, comme partout ailleurs, il est possible que les brassiers, les fermiers et les métayers aient épargné un certain temps pour pouvoir accéder à la propriété. Les exploitations sont souvent de petite taille[8], mais l'essentiel est de posséder des terres : « *Les « petits », salariés ou non, dépensent toutes leurs économies à acquérir quelques hectares de terre.*[9] »

- *L'occupation des sols et l'élevage.*

Une matrice cadastrale indique l'occupation des sols de la commune en 1832 :

- 44,5 % de terres labourables
- 44,4 % de prés et de pâtures
- 1,6 % de jardins
- 9 % de bois
- 0,5 % de bruyères

La part de terres consacrée aux labours -principalement à la culture de céréales- et aux pâtures -donc à l'élevage- est égale. Il est possible que cette utilisation des terres découle d'un assolement biennal : les terres étaient successivement utilisées pour les labours puis laissées en jachère l'année suivante, les animaux pouvant alors venir paître sur celles-ci. Par ailleurs, il est difficile de connaître les céréales cultivées, Rémy CAZALS et Maurice de POITEVIN notant toutefois que la région « *est le pays du seigle.*[10]» Les jardins peuvent constituer un complément de ressources, les familles pouvant y cultiver des légumes pour leur propre consommation ou pour les vendre lors de foires ou/et de marchés. Même si peu de terres étaient laissées en friche -0,5 %-, les sols de la région étaient peu fertiles et les terrains pentus constituaient certainement des obstacles à la céréaliculture. L'élevage offrait sans doute de

[6] *Ibid.* p. 463

[7] *Ibid*. p. 440.

[8] En France 68 % des exploitations sont inférieures à 10 hectares en 1852 et 85 % en 1882.

[9] AGULHON Maurice in *Histoire de la France rurale …, op. cit*. p. 440.

[10] CAZALS Rémy (sous la dir. de), *Histoire de Castres…, op. cit*. p. 1601.

meilleures possibilités économiques, comme l'atteste le décompte des animaux présents sur la commune lors du recensement de 1876 :

- Race équine : 10 têtes dont 1 poulain, 1 hongre et 8 juments.
- Mulets : 9 têtes
- Race asine : 92 têtes dont 9 ânons, 19 ânes et 64 ânesses.
- Race bovine : 630 têtes dont 128 veaux, 83 bouvillons, 4 taureaux et 415 vaches.
- Race ovine : 6 398 têtes dont 1 913 agneaux, 17 béliers, 1 219 moutons et 3 249 brebis.
- Race porcine : 568 têtes dont 307 cochons de lait, 1 verrat, 197 porcs et 63 truies.
- Race caprine : 30 têtes dont 5 chevreaux, 1 bouc et 24 chèvres.
- Volailles : 2 155 têtes dont 3 dindes, 4 oies, 17 canards, 2 100 poules et poulets et 31 pigeons.
- Ruches : 255.

L'élevage semble être relativement important et principalement fondé sur les ovins. Les usines de délainage implantées à Mazamet depuis 1851 nourrissait un besoin probablement important en laine et expliquant de ce fait le grand nombre d'ovins. Le lait des brebis pouvait par ailleurs servir à la fabrication de fromages, vendus lors de foires ou consommés par les familles.

Les bovins sont également assez nombreux. La consommation de viande étant sans doute rare et réservée aux plus aisés, ils servaient probablement aux labours : « *les vaches tiraient la charrue tout en portant leur veau annuel ; elles n'étaient engraissées que lorsqu'elles pouvaient être remplacées par une paire plus jeune*[11] » . Les vaches apportaient aussi leur lait, destiné à la consommation familiale ou à la confection de fromages et de beurre, produits généralement réservés à la vente.

Les chevaux peuvent aussi servir aux labours, mais ils sont moins nombreux, leur entretien étant plus cher. Comme les ânes et les mulets, ils pouvaient être employés aux transports de marchandises. Les ânes, encore nombreux dans la commune jusque dans les années 1950, assistaient les personnes dans leur vie quotidienne. Ils étaient essentiellement utilisés pour transporter les récoltes -céréales, foin, paille…- ou du bois jusqu'au domicile.

D'autres animaux peuvent ensuite compléter l'économie familiale. Il semble que de nombreuses familles possédaient un ou plusieurs cochons, tradition qui a survécu avec

[11] AYMERIC Jean, *Anglès et son terroir*, Graulhet, éditions Poliphile, 1988, p. 124.

vigueur jusque dans les années 1970 et qui persiste aujourd'hui dans certaines maisons. Les cochons étaient généralement tués en décembre et janvier et permettaient aux familles de s'assurer des provisions en charcuterie pour l'année à venir. Les volailles constituaient aussi un appoint en viande, les chèvres étaient élevées pour leur lait. Ces produits pouvaient également être vendus lors de foires ou/et de marchés.

L'élevage pratiqué dans la commune du Bez est ainsi important et varié. Les produits qui pouvaient en être tirés étaient surtout destinés à une autoconsommation ou à la vente locale. Seul l'élevage ovin semblait avoir une réelle importance, en raison de l'ampleur de l'industrie textile, qui se convertie peu à peu dans le délainage.

b. L'industrie textile

27 % des chefs de ménages sont tisserands ou fileurs en 1836, 22 % en 1856, 16 % en 1876 et 12 % en 1901. Même si la part de ces derniers diminue peu à peu, ils constituent une proportion importante de l'ensemble des professions.

La consommation locale ou familiale ne saurait rendre compte de l'importance de l'industrie textile dans la commune. La relative proximité des centres industriels que sont Castres et Mazamet peut sans doute expliquer le grand nombre de fileurs et de tisserands présents sur la commune. Généralement, les industriels urbains font de la sous-traitance dans les campagnes environnantes. La commune du Bez est située dans une aire géographiquement proche des ces villes. Les négociants citadins distribuaient de l'ouvrage dans les campagnes. Ils fournissaient la matière première et commercialisaient les produits fabriqués. Ce travail s'effectuait généralement à domicile. Cette pratique est générale en France où vers 1850, « *400 000 à 500 000 ruraux travaillent pour l'industrie et le commerce urbain*[12]». Dans la région, l'industrie textile est essentiellement basée sur l'effilochage et le délainage. L'effilochage consiste à extraire des fils de tissus des plantes comme le lin ou le chanvre tandis que le délainage est basé sur la séparation du cuir et de la laine des peaux de moutons.

Toutefois, le nombre de tisserands et de fileurs diminue régulièrement entre 1836 et 1901. Ce phénomène peut être attribué à la combinaison de plusieurs facteurs. D'une part, « *on assiste à un lent déclin du textile, accéléré autour de 1890 par la reconversion de très*

[12] MOULIN Annie, *Les paysans dans la société française de la Révolution à nos jours*, Paris, Seuil, 1988, p. 86.

nombreuses maisons dans le délainage, qui utilise moins de main-d'œuvre.[13]» Les négociants citadins ont alors moins besoin de la main d'œuvre des campagnes. D'autre part, l'industrie textile rurale est « *peu à peu concurrencée par les usines qui s'implantent, notamment à Brassac en 1870.*[14]» En outre, l'exode rural s'intensifie et ceux qui travaillaient dans le textile « sont préparés » à quitter la campagne : ils connaissent le métier et peuvent alors partir en ville travailler dans les usines. Mais, en dépit de ce déclin progressif, l'industrie textile a été une activité importante dans la vie de la commune durant la majeure partie du siècle XIXe siècle.

c. L'artisanat et le commerce.

Contrairement à l'industrie textile, l'artisanat est en constante progression entre 1836 et 1901 : le nombre d'artisans et de commerçants reste stable entre 1836 et 1856 et s'accroît par la suite : 3,3 % des chefs de ménage en 1856 et 7,4 % en 1901.

Comme l'atteste le tableau ci-dessous, les activités sont alors de plus en plus variées :

Tableau n° 3 : Evolution du commerce et de l'artisanat (en nombres absolus)

	1836	1856	1876	1901
Cordonniers	5	4	4	4
Forgerons	8	4	4	4
Maçons	7	6	8	8
Charrons			2	2
Menuisiers			1	8
Rouliers			2	
Epicière				1
Sabotier				1
Marchand	1	1		
Aubergistes			2	2

La diversification des activités est liée à « *la prospérité générale de la fin du XIXe siècle dont les artisans et les commerçants ont profité.*[15]» Les corps de métiers sont nombreux, car les gens devaient produire sur place ce qu'il était impossible de se procurer au-

[13] CAZALS Rémy (sous la dir. de), *Histoire de Castres, Mazamet,…, op. cit*. p. 224.

[14] ALBERT Denys, Brassac. *Quelques aspects de son évolution économique et sociale (1789-1956),* Albi, Imprimerie de la coopérative du Sud-Ouest , 1957, p. 12.

[15] AYMERIC Jean, *Anglès et son terroir…, op. cit*. p. 142.

dehors. Les cordonniers, les forgerons et les maçons sont présents durant toute la période. Trois forgerons sont constamment établis au Bez, un à Guyor et un à Belfort ; Trois cordonniers exercent au Bez, un à Belfort. Les maçons sont plus nombreux : six au Bez, un à Guyor, un à Plaisance, un à Guzannes et un à la Bertrandié. Dès 1876, de nouvelles professions apparaissent, tels les charrons et les rouliers : un roulier et un charron sont du Bez, un autre charron est de Guyor et un roulier de Belfort. « *L'amélioration du réseau routier à conduit à fabriquer plus de charrettes*[16]» et a ainsi entraîné l'essor de ces deux professions. Parallèlement, des menuisiers sont aussi dénombrés dès 1876. La plupart sont du Bez et de St-Agnan. En 1901, un sabotier est établi au Bez. Les commerçants, quant à eux, sont en effectif plus réduit. En 1836 et 1856, un seul marchand est recensé sur la commune, un marchand de « bestiaux et de cochons ». En revanche, quatre aubergistes sont présents sur la commune dès 1876 : 2 au Bez, 1 à Guyor bas, dans des villages relativement peuplés, et une autre auberge se trouvait à Bel Air, aux abords d'une route assez fréquentée.

L'amélioration des moyens de communication et des conditions d'existence a probablement permis l'essor de toutes ces activités : « (…) *la croissance des échanges et la hausse du niveau de vie étendent la quantité potentielle d'acheteurs et de marchandises consommées*.[17]»

d. Les autres professions

Ceux qui exercent une autre profession, « les divers », progressent de façon continue jusqu'en 1901. Ces professions prennent en compte les gardes-champêtres, les curés, les instituteurs, les cantonniers et les notables. Le nombre de gardes, de curés et de notables restant stable entre 1836 à 1901, la croissance de cette catégorie s'explique par le fait que de recensement en recensement, les instituteurs et les cantonniers sont de plus en plus nombreux. Le développement de l'instruction et des moyens de communication explique sans doute cette évolution : l'instruction s'étend, devient obligatoire dès les années 1880 et nécessite de nouvelles écoles, donc plus d'instituteurs. Effectivement, un seul instituteur est recensé sur la commune en 1846, 2 en 1851, 3 en 1876 et 5 en 1901.

Les routes deviennent plus nombreuses :

[16] *Ibid*. p. 139.

[17] CHARLE Christophe, *Histoire sociale de la France au XIXe siècle*, Paris, Seuil, 1991, p. 182.

« *la monarchie de Juillet réalise l'essentiel des routes départementales et commence la construction des chemins dits de grande communication ; le Second Empire les termina et ajouta les chemins de moyenne communication. Vinrent enfin les fameux chemins vicinaux ordinaires. (…) La loi du 11 juillet 1868, véritable charte des chemins vicinaux, accordait aux communes une subvention de 100 millions payable en 10 annuités à partir de 1869*.[18]»

Dans la commune, de nombreuses délibérations municipales traitent alors de la construction de nouveaux chemins. Ces progrès ont nécessité plus de moyens et donc plus de personnel : un seul cantonnier est présent en 1836, 2 en 1856, 3 en 1876 ainsi qu'en 1901.

e. La pluriactivité.

La pluriactivité est un trait caractéristique des campagnes françaises au XIXe siècle. La plupart des tisserands et des fileurs, mais aussi certains artisans étaient probablement des cultivateurs, mais ils voyaient dans l'industrie textile ou dans d'autres activités des ressources complémentaires. Les exploitations étant souvent de petite taille, les plus petits propriétaires ne pouvaient vivre uniquement de leurs terres. Ainsi, la pluriactivité était principalement le fait des propriétaires-cultivateurs les plus pauvres. Ils compensaient par un travail supplémentaire la faiblesse des ressources agricoles. « *La pluriactivité est une obligation qui découle du surpeuplement et du déséquilibre des structures agraires*.[19]» Ces activités étaient d'autant plus avantageuses car le cultivateur les exécutait pendant son temps libre : « *Le paysan petit propriétaire travaillait surtout l'hiver et les jours de pluie, lorsque les champs ne réclamaient pas ses bras*.[20]» En outre, l'activité textile procure « *un travail, plus ou moins régulier, aux femmes et aux enfants que l'agriculture ne peut utiliser qu'épisodiquement*.[21]» Ainsi, dans la commune, environ 20 % des chefs de ménage sont concernés par une double activité. Ils sont moins nombreux entre 1876 et 1901, mais cette diminution est à mettre en parallèle avec la crise du textile et l'essor du délainage, dont les besoins en main-d'œuvre sont moins importants. Toutefois, il est probable que les chefs de ménage dénommés « tisserands » ou « fileurs » soient aussi cultivateurs, mais au fil du temps, l'activité textile a pu devenir leur activité principale : « *Le paysan-ouvrier étant devenu au fil de l'évolution l'ouvrier-*

[18] SPECKLIN Robert in *Histoire de la France rurale…, op. cit*. p. 168.

[19] MOULIN Annie, *Les paysans dans la société française de la Révolution à nos jours*, Paris, Seuil, 1988, p. 84.

[20] ALBERT Denys, *Brassac. Quelques aspects…, op. cit*. p. 12.

[21] DESERT Gabriel in *Histoire de la France rurale…, op. cit*. p. 58.

paysan.[22]» Pour eux, « *l'agriculture n'est qu'une activité complémentaire, essentiellement estivale. Au moment de la fenaison et surtout de la moisson ils abandonnent leur métier pour le travail des champs, alors mieux rétribué.*[23]» Quelle que soit l'activité dominante du ménage, le but de la pluriactivité est d'améliorer le revenu familial. Ainsi, pour les uns, elle est une activité saisonnière, occupant les cultivateurs pendant les périodes de temps mort, pour les autres, elle est devenue une activité permanente, laissant une place minoritaire au travail de la terre.

En définitive, l'activité dominante de la commune était l'agriculture. Si elle ne suffisait pas à subvenir aux besoins des ménages, elle était souvent complétée par une activité parallèle, généralement liée au textile et, dans une moindre mesure, à l'artisanat. L'agriculture en tant qu'activité unique a eu tendance à s'affirmer entre 1836 et 1901, le textile entrant en crise. L'artisanat et le commerce ont pris de l'ampleur et se sont diversifiés. Les professions diverses augmentent régulièrement, les cantonniers et les instituteurs étant de plus en plus nombreux, en raison de l'amélioration des voies de communication et de l'instruction.

[22] MAYNAUD Jean-Luc, *La petite exploitation rurale triomphante. France, XIXe siècle*, Paris, Editions Belin, 1999, p. 160

[23] DESERT Gabriel in *Histoire de la France rurale…, op. cit*. p. 57.

2. L'instruction

L'alphabétisation des Français progresse considérablement au cours du XIXe siècle. Dès 1833, la loi Guizot impose aux communes d'ouvrir au moins une école primaire de garçons, de fournir un local pour l'école et un logement pour l'instituteur. Ces écoles restent toutefois payantes, sauf pour les plus pauvres, la majorité d'entre elles ne sont pas laïques et les doctrines religieuses y sont enseignées. D'autre part, la scolarisation n'est pas obligatoire. Au début des années 1880, les lois Ferry « *couronnent l'instruction élémentaire des Français*[24]». En effet la loi du 16 juin 1881 instaure la gratuité de l'école, celle du 28 mars 1882 institue à la fois l'obligation scolaire pour les enfants âgés de 6 à 13 ans et la laïcisation de l'enseignement.

a. Evolution du nombre d'écoles dans la commune.

Dans la commune du Bez, aucun instituteur n'est recensé avant 1846. Il est probable que les dispositions de la loi de 1833 aient été difficiles à mettre en œuvre et que l'éducation fut encore du ressort des curés pendant un certain temps. Dès 1846, un instituteur, et par conséquent une école, est mentionné à St-Agnan. En 1851, deux écoles sont présentes sur la commune : une à St-Agnan et l'autre au Bez. Les conseillers municipaux vont donc au-delà de la loi, qui n'obligeait l'ouverture que d'une seule école. Les conseillers, comme les pères de familles, montrent d'ailleurs un souci vis-à-vis de la scolarisation des enfants. Par exemple, en novembre 1861, les habitants de la paroisse de Guyor émettent une pétition exposant les difficultés pour leurs enfants de se rendre dans les écoles de la commune, trop éloignées, et demandant l'établissement d'une école à Guyor haut :

« ils exposent que les enfants de cette paroisse sont privés depuis très longtemps de toute instruction, faute d'instituteur dans cette localité, et à cause d'un très grand éloignement des écoles établies dans la dite commune et les communes voisines. Les pétitionnaires prient, en

[24] BLED Jean-Paul (sous la direction de), *Religion et culture dans les sociétés et les Etats européens de 1800 à 1914*, Paris, SEDES, 2001, p. 235.

conséquence, le conseil municipal de demander qu'une école primaire communale soit établie à Guyor-haut, chef -lieu de la susdite paroisse.[25]»

Le conseil municipal approuve cette demande et dès 1866 une école est mentionnée à Guyor. Les écoles restaient toutefois réservées aux garçons : le 4 février 1862, le conseil municipal, évoquant la direction de la future école de Guyor précise que « l'école ne sera principalement peuplée que de garçons ». Les écoles de filles ont été établies plus tardivement dans la commune : une au Bez en 1876 et une à St-Agnan en 1886. Il est tout de même possible que certaines filles fréquentent les autres écoles, mais dans des classes différentes de celles des garçons, un même instituteur ayant alors à charge ces deux classes.

Ainsi, avant les lois des années 1880, les habitants et les autorités de la commune se sont souciés de l'instruction des enfants. Le recensement de 1872, qui classe la population d'après son degré d'instruction permet d'apprécier les conséquences de ces évolutions sur l'alphabétisation des habitants de la commune.

b. L'instruction dans la commune d'après le recensement de 1872

Le recensement de 1872 classe les personnes selon qu'elles savent lire, lire et écrire ou qu'elles soient totalement analphabètes. Ces résultats sont regroupés dans un tableau récapitulatif, mais, hélas, les informations ne sont pas mentionnées au cas par cas, en face des personnes concernées.

Tableau n° 4 : La Population de 1872 classée selon son degré d'instruction (en %)[26]

	Ne savent ni lire ni écrire			Savent lire			Savent lire et écrire		
Age	M*	F**	**Total**	M	F	**Total**	M	F	**Total**
6-20 ans	22	24	23	23	41	32	55	35	45
+ de 20 ans	61	66	63	8	30	19	31	5	18
TOTAL	50	54	52	17	33	22	38	13	26

** M = Sexe masculin ; **F = sexe féminin*

[25] D'après la délibération municipale du 4 novembre 1861, voir annexe p. 210.

[26] Tableau réalisé d'après l'annexe p. 211.

La grande majorité de la population est analphabète. Seulement une personne sur deux sait lire et une sur quatre sait lire et écrire. Des différences peuvent toutefois être décelées selon le sexe et l'âge.

En ce qui concerne les personnes âgées au maximum de 20 ans, plus de la moitié des garçons et plus d'un tiers des filles savent lire et écrire, moins d'un quart de ces jeunes sont totalement analphabètes. Il s'agit des générations nées après 1852, qui ont profité de l'amélioration du réseau d'école de la commune. Filles et garçons étaient autant scolarisés puisque 78 % des garçons et 76 % des filles savent au moins lire. Le fait que certains ne sachent que lire s'explique par la chronologie de l'enseignement : dans un premier temps, les enfants se familiarisaient avec la lecture et l'apprentissage de l'écriture venait ensuite. Certains quittaient l'école avant de savoir écrire. Les filles semblent rester à l'école moins longtemps que les garçons, étant donné que la majorité d'entre elles ne savent que lire - 41 %-, alors que plus de la moitié des garçons savent écrire -55 %-.

En revanche, plus des deux tiers des personnes âgées de plus de 20 ans sont analphabètes. Celles qui ont été scolarisées, donc qui savent au moins lire, sont sans doute les plus jeunes, qui ont pu bénéficier de l'établissement de l'école de St-Agnan en 1846 et de celle du Bez en 1851. Il se peut aussi que certaines soient issues de classes sociales élevées, qui dispensaient à leurs enfants un enseignement particulier. Pour ces personnes également, il semble que la durée de scolarisation des filles ait été plus courte que celle des garçons : 30 % d'entre elles ne savent que lire, seulement 5 % savent écrire contre 31 % des hommes et seulement 8 % des garçons ont quitté l'école avant d'être capable d'écrire. En outre, certaines personnes ont pu fréquenter l'école, mais si elles ont peu utilisé l'écriture ou la lecture par la suite, avec l'âge, elles ont pu oublier ces apprentissages.

Toutefois, ces résultats s'inscrivent dans une période où, généralement, l'instruction a déjà progressé et ce recensement, qui ne donne qu'une image de la population en 1872, ne permet de déceler que partiellement les évolutions de la scolarisation. L'étude des signatures des époux au bas des actes de mariages aide à mieux cerner le développement de l'alphabétisation.

c. Les signatures au mariage.

Cette étude a été réalisée d'après les 1 483 personnes qui ont convolé en premières noces. Elle consiste à comptabiliser le nombre de personnes qui sont capables de signer leur acte de mariage dans le but de mesurer l'évolution de l'alphabétisation. Cette méthode a été mise au point en 1877 par le recteur Louis Maggiolo. Elle comporte toutefois quelques paradoxes. Savoir signer signifie-t-il forcément savoir lire et écrire ? En effet, les enfants apprennent à lire, puis à écrire et d'abord leur nom. Ils peuvent donc quitter l'école en ne sachant écrire que leur nom et sont ainsi comptabilisés parmi les personnes alphabétisées s'ils apposent leur signature. De même, certaines personnes peuvent uniquement savoir lire et sont alors incapables de signer leur nom, mais elles sont considérées comme totalement illettrées. Par ailleurs, cette étude serait plus fiable si elle prenait en compte la qualité des signatures, certaines ne laissant entrevoir qu'une maîtrise imparfaite de la plume. Mais ceci est généralement considéré comme trop subjectif. De plus, ces actes ne reflètent pas la totalité de la population de la commune. Certes la majorité des habitants vit maritalement, mais cet état n'est pas exclusif et les personnes célibataires ne peuvent être prises en compte. Faute de mieux, l'étude des signatures au bas des actes de mariages est malgré tout considérée comme un bon indicateur du niveau de l'alphabétisation. En effet, il est clair que les personnes qui savent signer ont reçu un certain enseignement, aussi rudimentaire qu'il ait pu être. Il faut toutefois rester prudent lors de l'interprétation des résultats, en n'associant pas de manière systématique signatures et instruction.

Graphique n° 2 : Evolution des signatures au mariage (en % du total des actes)[27]

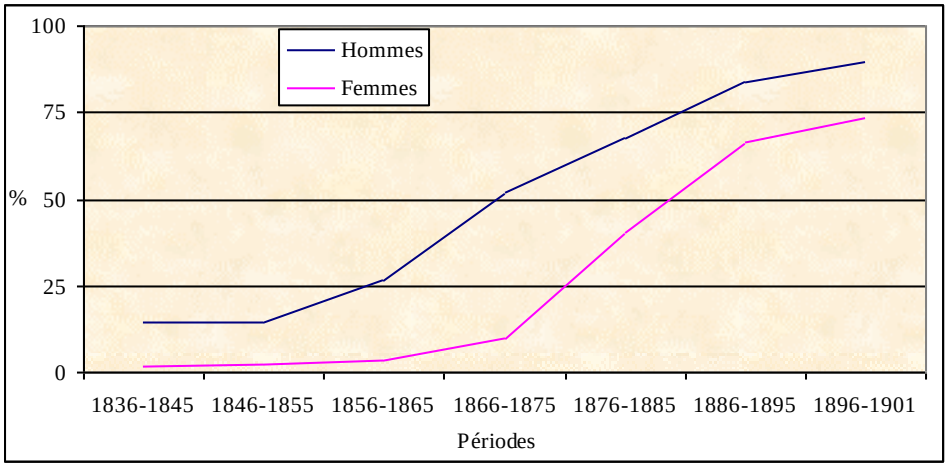

[27] Graphique réalisé d'après le tableau de l'annexe C. p. 211.

Ces courbes mettent en évidence deux tendances. D'une part, les signatures des époux étant constamment plus nombreuses que celles de leurs épouses, l'instruction masculine apparaît plus développée que celle des femmes. D'autre part, le nombre de personnes capables de signer augmente considérablement entre 1836 à 1901, ce qui peut traduire un net recul de l'illettrisme. Entre 1836 et 1845, seulement 14,4 % des hommes et 1,6 % des femmes signaient leur acte de mariage, alors qu'entre 1896 et 1901 89,7 % des hommes et 73,6 % des femmes apposaient une signature au bas de l'acte.

L'alphabétisation des femmes a été malgré tout beaucoup plus tardive que celle des hommes. Le nombre d'hommes qui signent leur acte de mariage augmente considérablement à partir des années 1856-1865, celui des femmes ne s'accroît que 20 ans plus tard, entre 1876 et 1885. Dès 1866-1875, plus de la moitié des époux savent signer tandis que les épouses sachant signer ne sont majoritaires que 20 ans plus tard, à partir des années 1885-1896. Ces constats coïncident avec l'ouverture tardive d'écoles pour filles dans la commune. Ces observations ont été décelées à la même époque dans la commune de Castelnau[28].

Les progrès de l'instruction semblent cependant avoir précédé les lois Ferry de 1881 et 1882. A ces dates, 68 % des hommes et 40 % des femmes savent signer. Toutefois, la commune du Bez accuse un retard par rapport à l'ensemble des campagnes françaises où en 1872, seulement 23 % des époux et 35 % des épouses ne savent pas signer[29], alors que 48 % des hommes et 90 % des femmes qui convolent dans la commune à ce moment là ne sont pas encore capables de signer. Il se peut que certains enfants rencontraient des difficultés pour se rendre à l'école à certaines périodes de l'année. Les habitants de Guyor, lors de la demande d'une école, exposent ces difficultés :

« La paroisse de Guyor (…) se trouve éloignée de toute école existante, d'au moins (pour la partie la plus rapprochée) six kilomètres et (pour celle la plus écartée) dix kilomètres, qu'elle est d'ailleurs située dans le Sidobre, pays très froid et couvert de neige pendant plusieurs mois de l'année, ce qui rend impossible pendant ce temps là la fréquentation de toute école qui serait placée hors de son sein, et ce qui fait que la totalité de la population de cette section de commune est complètement illettrée. (…) »[30]

---

[28] CAUQUIL Marie (sous dir. J.-C. SANGOÏ), *Se marier dans la commune de Castelnau de Brassac de 1793 à 1902. Approche démographique*, mémoire de maîtrise, Toulouse, UTM, 2001, p. 138.

[29] MOULIN Annie, *Les paysans dans la société française …, op. cit.* p. 106.

[30] Délibération municipale du 4 novembre 1861, voir annexe p. 210.

Des distances qui paraissent aujourd'hui anodines constituaient de véritables obstacles aux déplacements lors de mauvais temps, privant de ce fait les enfants de scolarisation. Ils ont été plus nombreux à se rendre sur les bancs de l'école lorsque les moyens de communication se sont améliorés ou lorsque des écoles ont été construites plus près de leur domicile. Par ailleurs, étant donné le grand nombre de cultivateurs, il est possible que les enfants de familles paysannes cessent de fréquenter l'école lors de travaux divers : « *Longtemps encore le rythme de la fréquentation scolaire restera calqué sur les travaux saisonniers. Dès le début de la moisson, les rangs des écoliers s'éclaircissent* (…)[31]» Ainsi, difficultés de déplacements et travail des enfants ont pu rendre difficiles les progrès de l'alphabétisation.

Après 1875, l'alphabétisation des hommes a continué de progresser et celle des femmes a considérablement augmenté. Malgré tout, entre 1896 et 1901 la totalité des conjoints ne signent pas leur acte de mariage : 10 % des hommes et 26 % des femmes.

L'étude des signatures au mariage permet donc d'analyser l'évolution de l'alphabétisation. Elle a constamment progressé pour les deux sexes entre 1836 et 1901, mais avec des différences significatives en faveur des hommes, les femmes ayant eu accès à l'instruction environ 20 ans plus tard que les hommes. Même si des progrès restent à faire en 1901, l'illettrisme a accusé un net recul entre 1836 et 1901 : la proportion des hommes apposant une signature sur leur acte de mariage a été multipliée par 6, celle des femmes par 46 !

3. L'habitat.

a. Répartition de l'habitat sur la commune.

La commune du Bez a une densité de population qui varie entre 41 habitants/km^2 -en 1901- et 57 habitants/ km^2 –en 1851- et est ainsi moins peuplée que la plupart des campagnes françaises, dont la densité est d'environ 73 habitants/ km^2 au cours du XIXe siècle[32]. Toutefois, ces moyennes peuvent dissimuler des disparités, selon que l'habitat se répartit équitablement ou non sur le territoire communal.
s[33].

[31] ROLLET Catherine, *Les enfants au XIXe siècle*, Paris, Hachette, 2001, p. 139.

[32] DESERT Gabriel in *Histoire de la France rurale…, op. cit*. p. 53.

[33] Réalisée d'après l'annexe n°, en 1851, au moment où la

commune atteint son maximum de population.

Dix localités comptent plus de 50 habitants, dont cinq plus de 70 - Le Bez, Durenque, La Vergne, Le Sécun et Le Viala -. Douze villages ont leur nombre d'habitants qui varie entre 25 et 50, neuf entre 20 et 40.

L'ensemble des villages a tendance à se regrouper au centre de la commune, globalement entre Plaisance et Guyor, là où les terrains, par leur moindre pente, font moins obstacle à la culture. Les deux extrémités de la commune ont chacune un village assez peuplé : Le Sécun, au nord, avec 87 habitants, Durenque, au sud, avec 78 habitants. Chaque secteur semble ainsi s'organiser autour d'une sorte de « chef-lieu », le Bez étant assez éloigné de certaines parties de la commune.

Les localités de plus de cinquante habitants regroupent 45 % de la population et 26 % des habitants vivent dans des villages de 25 à 50 personnes. Le reste de la population est domicilié dans des hameaux composés de quatre ou cinq maisons ou dans des fermes isolées, comprenant un ou deux ménages. Ces fermes éparses sont au nombre de 27.

La grande majorité de l'habitat est ainsi regroupé dans des villages. Cette tendance à la concentration s'est d'ailleurs intensifiée au fur et à mesure que la commune a commencé à se dépeupler. Les fermes isolées ont été de moins en moins nombreuses, beaucoup ayant disparues entre 1836 et 1901. Ce regroupement de la population au sein de villages ou de hameaux peut traduire un attachement des gens à la solidarité et à la sociabilité, en plein essor au cours du XIXe siècle[34].

[34] MOULIN Annie, *Les paysans…, op. cit*. p. 100-103.

b. Les types de demeures.

En 1856, le recensement indique les matériaux de construction des maisons ainsi que leur nombre d'étages. La totalité des maisons sont construites en pierre et elles sont toutes couvertes par des toits en tuiles, dont « *l'emploi se généralisent au XIXe siècle*[35]». La commune semble en avance sur les campagnes françaises, où « *le chaume couvrait encore 20 % des maisons en 1856.*[36]»

10 % des maisons n'ont qu'un rez-de-chaussé, 87 % ont un étage et 3 % deux étages. La « maison en hauteur » semble donc être la règle dans la commune. Ce type d'habitat est attesté dans la région méditerranéenne, dans les Causses du Quercy, dans le Ségala et dans les Cévennes[37]. Généralement, le rez-de-chaussé est réservé à la pièce à vivre et à la cave, le grenier et la chambre occupent l'étage. Le bétail pouvait aussi vivre au rez-de-chaussé, afin « *que les humains puissent bénéficier de la chaleur de l'étable*[38]». Un poulailler ou/et une étable à cochons pouvaient être adossés à la maison.

Les plus pauvres ont une maison qui ne comporte pas d'étage. Il s'agit de maisons dites « *bloc à terre qui rassemble tous les éléments sous un seul toit (…) dans la région de Castres, le logis reste au centre, alors que l'étable et la grange sont casées sous le prolongement du toit*[39]». Ce type de maison ne domine pas dans la commune -contrairement à la région- étant donné que le relief rend leur établissement délicat. Les constructions en hauteur s'adaptent plus facilement dans les terrains pentus et permettent de gagner de l'espace.

Les habitations sont généralement sombres car elles ne comportent souvent que peu de fenêtres et une seule porte. Lors de la construction, des ouvertures trop nombreuses compliquent les travaux et coûtent plus cher, d'autant plus qu'au début du siècle, un impôt sur les portes et les fenêtres a été instauré. De plus, ces ouvertures sont sources de froid.

---

[35] SPECKLIN Robert in *Histoire de la France rurale…, op. cit*. p. 279.

[36] *Ibid*. p. 278-279.

[37] *Ibid*. p. 262.

[38] MOULIN Annie, *Les paysans…, op. cit*. p. 92.

[39] SPECKLIN Robert in *Histoire de la France rurale…, op. cit*. p. 260.

Les maisons composées de deux étages sont minoritaires -3 %-. Il s'agit généralement des maisons de maîtres, relativement spacieuses. Une est recensée à la Maynadarié, une à la Terrisse, une à Guyor-bas, une à Chazottes et deux au Bez. Deux châteaux sont en outre présents sur la commune : un à Belfortès et un au Bez.

Ainsi, le cadre de vie de la population de la commune est caractéristique des campagnes du XIXe siècle. La grande majorité des habitants ont une activité liée à l'agriculture, associant l'élevage et la culture de céréales. La pluriactivité a été une nécessité permettant aux plus petits propriétaires d'améliorer leurs revenus. Elle décline en fin de siècle, et les professions tendent à se diversifier. La commune se dote peu à peu d'un réseau d'écoles satisfaisant et l'instruction réalise d'indéniables progrès. La population vit majoritairement groupée dans des villages ou des hameaux, dans de simples demeures.

Le cadre de vie en partie défini, il convient maintenant d'analyser l'évolution de la population.

B. L'évolution démographique.

1. L'évolution de la population

Graphique n° 3 : Evolution du nombre d'habitants[40].

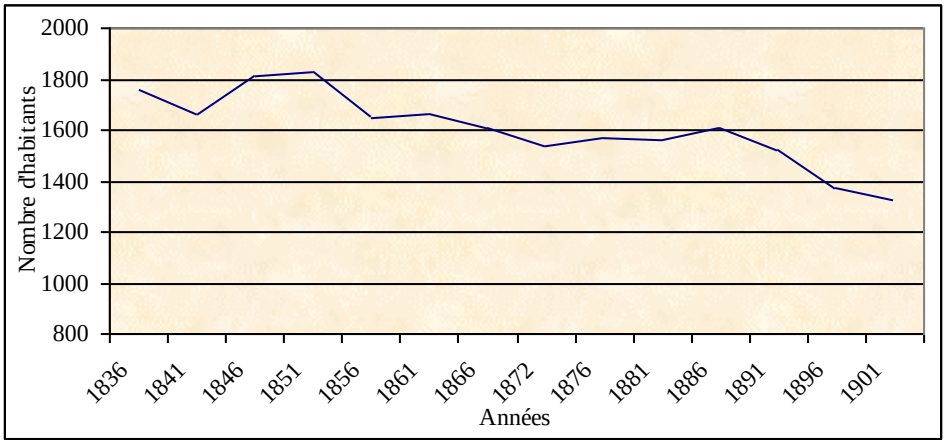

L'évolution de la population est connue grâce aux listes nominatives de recensement. En 1836, 1 759 personnes résidaient dans la commune du Bez. Elles n'étaient plus que 1 324 en 1901. Le nombre d'habitants connaît son apogée en 1851 -1 828- et diminue par la suite. La commune s'insère ainsi dans le mouvement général de la population rurale au XIXe siècle : en effet, après une période d'expansion démographique durant la première moitié du siècle, c'est entre 1841 et 1851 que « *les campagnes amorcent leur déclin*[41]». Dans la commune du Bez, la baisse du nombre d'habitants, irrégulière mais évidente, peut être décomposée en trois phases :

- Malgré une légère augmentation en 1861 -1 %-, la diminution est assez forte entre 1856 et 1866.
- La population semble ensuite stagner entre 1866 et 1886. Elle augmente même légèrement à deux reprises : en 1876 et en 1886. Ceci est aussi constaté pour l'ensemble de la France rurale, où la période de baisse connaît « *un court répit en 1872-1876*[42]».

[40] Ce graphique a été effectué d'après le tableau de l'annexe p. 213.

[41] DUBY Georges et WALLON Armand (dir.), *Histoire de la France rurale*, Tome 3 : De 1789 à 1914, Paris, Seuil, 1976, p. 50.

[42] FINE Agnès et SANGOÏ Jean-Claude, *La population française au XIXe siècle*, Paris, PUF, QSJ n° 1420, 1996, p. 92.

- La diminution s'accélère surtout après 1886. En 1901, avec 1 324 habitants, la commune compte 25 % d'habitants en moins par rapport à 1836 ; 28 % en moins par rapport à 1851.

La question est donc maintenant de savoir si la baisse de la population de la commune est due à l'émigration ou à un solde naturel[43] négatif. L'étude des évènements démographiques qui suit permettra de connaître l'accroissement naturel et le solde migratoire.

2. Mouvement annuel des mariages, naissances et décès.

Graphique n° 4 : Mouvement annuel des naissances, des mariages et des décès[44].

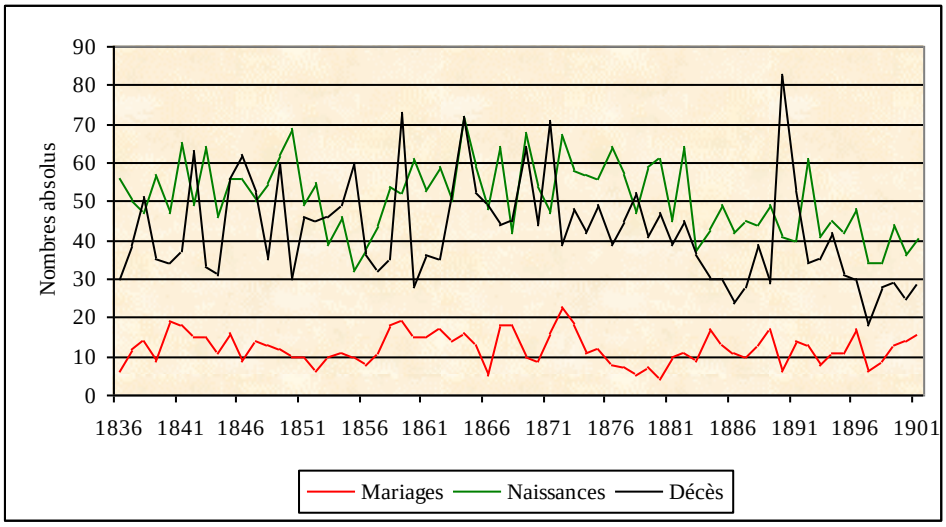

Ce graphique montre à quel point les événements démographiques connaissaient de fortes variations interannuelles. Il ne permet pas de dégager de grandes tendances, mais toutefois de déceler des années de crises démographiques.

a. Les crises démographiques.

Les crises démographiques se caractérisent par une poussée du nombre de décès et une diminution du nombre de naissances et de mariages. Ce phénomène peut être observé à huit reprises : 1838 ; 1846-1847 ; 1853-1855 ; 1859 ; 1866 ; 1868 ; 1869-1871 et 1890. Au XIXe

[43] Le solde naturel se définit comme la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès.

[44] Ce graphique a été réalisé avec le tableau de l'annexe B. p. 214.

siècle, ces crises sont essentiellement dues aux épidémies (choléra, variole, dysenterie, etc.), à la guerre et dans une moindre mesure, aux difficultés alimentaires (les grandes crises dues à la famine comme sous l'Ancien régime n'existent plus).

Le calcul d'un indice I_x pour chacune des années difficiles indique l'importance de la crise. Il se calcule en appliquant la formule suivante[45]:

Pour une année x, $\mathbf{I_x = (D_x - M_x) / o_x}$, où D_x = nombre de décès de l'année x ; M_x = moyenne des décès des dix années antérieures ; o_x = écart type des dix années de référence.
Des crises peuvent être décelées quand l'indice dépasse 1 et l'intensité se définit de la manière suivante :

- Indice compris entre 1 et 2 : magnitude 1, crise mineure.
- Indice compris entre 2 et 4 : magnitude 2, crise moyenne.
- Indice compris entre 4 et 8 : magnitude 3, forte crise.
- Indice compris entre 8 et 16, magnitude 4, crise majeure.

Au Bez, 5 périodes de crise ont ainsi été observées. Trois sont mineures, et générale en France :

- 1846-1849, indice 1,93. Cette crise est moins importante au Bez que pour le pays (magnitude 3[46]). Elle est due à la combinaison de plusieurs facteurs : les mauvaises récoltes de 1846, la crise économique de 1847-1849 et surtout la nouvelle épidémie de choléra.

- 1853-1855, indice 1,23. Là, il s'agit d'un moment de mortalité moyenne pour le pays. Elle est engendrée par la troisième épidémie de choléra, qui reste tout de même « *la plus meurtrière du siècle*[47] ».

- 1869-1871, indice 1,98. Cette crise est beaucoup moins accentuée que pour la France qui connaît « *les années les plus terribles du XIXe siècle*[48] ». Elle est pourtant décelée dans la commune avec une année d'avance. Elle est liée à plusieurs épidémies qui sévissent en même temps : la variole, la rougeole et la dysenterie. Le conflit contre l'Allemagne n'a probablement pas de conséquences sur les décès de la commune et c'est pour cela qu'elle y est moins importante.

En revanche, deux autres crises peuvent être décelées dans la commune, alors qu'elles ne sont pas mentionnées pour le reste du pays :

---

[45] Formule donnée dans *Histoire de la population française*, tome 3 : de 1789 à 1914, sous la direction de DUPÂQUIER Jacques, Paris, PUF, 1995, p. 346

[46] *Ibid*. p. 293.

[47] *Ibid*. p. 293.

[48] FINE Agnès et SANGOÏ Jean-Claude, *La population française au XIXe siècle*, Paris, PUF, 1991, p. 20.

- 1859. Aucune propagation de maladie n'est mentionnée dans les rapports des médecins des épidémies dans tout l'arrondissement de Castres pour cette année là. Pourtant, la crise semble provenir d'une épidémie, puisque sur 73 décès, 43 sont des décès d'enfants de moins de 5 ans. Il se peut que les rapports des médecins n'aient pas été faits, ou bien qu'ils se soient perdus, étant donnée que pour l'arrondissement de Castres, aucun rapport n'existe entre 1857 et 1862 : cette absence se justifie -t-elle par une absence de maladies épidémiques, par un défaut d'enregistrement ou par la perte des documents ?

- 1890. Les rapports des médecins des épidémies relatent une propagation de rougeole qui a sévit dans la commune de la fin juillet à septembre. D'après le médecin, 35 enfants ont été atteints et 13 sont décédés pour les causes suivantes : « 11 enfants sont morts du 24 au 29 août, à la suite d'accidents intestinaux, 2 ont succombés plus tard à des complications pulmonaires. » Il est toutefois possible que cette maladie ait fait plus de victimes, puisque les décès d'enfants sont beaucoup plus nombreux. Cette épidémie a été aussi attesté dans les villages voisins de Brassac et de Lacrouzette, mais aussi à Lavaur, Graulhet et Albi.

Ce graphique permet de voir que ces années de crise sont immédiatement suivies « d'années de reprise » : dès que le nombre de décès diminuent, la courbe des mariages et celles des naissances forment des « pics ». C'est le cas en 1867-68, 1872-1873 ; 1884-1885 et 1891-1892. Il semble que les gens souhaitent rattraper le temps perdu. Les mariages qui n'ont pu avoir lieu durant les années difficiles sont enfin conclus. C'est par exemple le cas en 1872 où le nombre de mariages -23- n'a jamais était aussi élevé. De même, les maladies et la mauvaise conjoncture économique, qui entraînent des carences alimentaires, ne sont pas favorables aux conceptions. Dès que l'état de santé général s'améliore, les naissances se font plus nombreuses. Ensuite, mariages et naissances reprennent leur niveau d'avant crise.

Cependant, les importantes variations annuelles empêchent de dégager de grandes tendances. Le calcul de moyennes mobiles permettra de remédier à cela.

b. Les grandes tendances

Le calcul des moyennes mobiles est ici d'ordre 7. Afin de calculer la moyenne mobile d'une année x, il convient d'appliquer la formule suivante :

$$\frac{(x-3) + (x-2) + (x-1) + x + (x+1) + (x+2) + (x+3)}{7}$$

Etant donné que l'étude commence en 1836, les moyennes mobiles ne peuvent donc être calculées qu'à partir de 1839.

Graphique n° 5 : Evènements démographiques. Moyennes mobiles d'ordre 7[49].

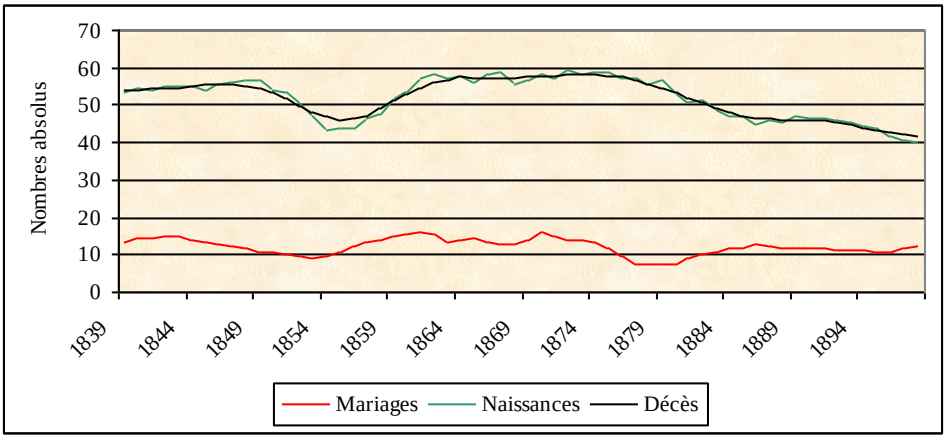

Les courbes de chaque événement démographique semblent suivre les mêmes fluctuations. Ainsi, trois périodes peuvent se dégager :

- Entre 1836 et 1856, les naissances, les mariages et les décès tendent à diminuer, alors que la population est dans une phase d'augmentation. La diminution du nombre de naissances et de mariages peut être attribuée à la crise de l'agriculture des années 1846-1848, ainsi qu'à la troisième épidémie de choléra qui sévit en France ces années là.
- A partir de 1857, malgré une augmentation des décès, le nombre de naissance s'accroît puis stagne entre 1860 et 1876. Les mariages suivent le même mouvement, avec une légère avance puisqu'ils augmentent dès 1854. Cette période, malgré la crise des années 1853-1855, qui correspond approximativement au Second Empire, est extrêmement favorable à l'agriculture : Gabriel Désert la qualifie d' « *apogée de la civilisation rurale française*.[50]»

[49] Ce graphique a été réalisé avec le tableau de l'annexe B. p. 214.

[50] DESERT Gabriel in *Histoire de la France rurale* (sous la dir. de DUBY G. et WALLON A.), Paris, Seuil, *op. cit.* p. 360.

- Après 1876, les naissances et les décès décroissent jusqu'en 1901. Les mariages précèdent toujours les autres évènements démographiques puisqu'ils diminuent dès 1874. La conjoncture économique est alors néfaste jusque dans les années 1890 puisque le pays connaît une crise générale : il s'agit de la « *grande dépression de l'agriculture*[51]». Parallèlement, l'exode rural s'accentue et, dans la région, la crise du textile s'aggrave. Ces évènements sont défavorables aux unions et aux conceptions. Une amélioration peut toutefois être décelée dès 1897 puisque la courbe des mariages remonte.

Trois périodes sont donc prises en compte pour cette étude : 1836-1856 ; 1857-1876 et 1877-1901.

[51] *Ibid*. p. 360.

3. Les taux et l'accroissement naturel

Le calcul des taux de natalité, de mortalité et de nuptialité permet de mettre en rapport les événements démographiques avec l'effectif de la population. Il convient toutefois de prendre des précautions dans leur étude car ces taux sont « *très imprécis car tributaires de la répartition des habitants par sexe et par âge*[52]». Par exemple, une population dont la part des plus de 60 ans est importante aura un taux de mortalité plus élevé qu'une population où ce groupe d'âge est en minorité. De même, une population où les femmes en âge de procréer sont nombreuses devrait avoir un taux de natalité plus élevé qu'une population vieillissante. Néanmoins, ces taux permettent de comparer des populations de tailles différentes.

Ils sont calculés en divisant la moyenne du nombre d'événements démographiques d'une période donnée par le nombre d'habitants et de multiplier le résultat par 1 000. Par exemple, pour calculer le taux de natalité de 1841, il suffit de calculer la moyenne des naissances de 1839 à 1843 puis de diviser le résultat par le nombre d'habitants de 1841 et enfin de multiplier le tout par 1 000.

En ce qui concerne le taux de nuptialité, il prend en compte le nombre de nouveaux mariés et non celui des mariages. Les taux n'ont été calculés que de 1841 à 1896. En effet, le nombre d'évènements démographiques avant 1836 n'est pas étudié, et il est impossible d'établir une moyenne pour cette année là. Il en est de même pour 1901 où dans ce cas, se sont les évènements postérieurs à 1901 qui ne sont pas connus.

L'accroissement naturel résulte de la différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité. Il indique, pour 1 000 personnes de combien la population augmenterait si elle ne connaissait pas de mouvements migratoires.

[52] DELSALLE Pierre, *La recherche historique en archives, XIXe et XXe siècles*, Paris, Ophrys, 1996, p.288.

Tableau n° 5 : Taux de natalité, de mortalité, de nuptialité et accroissement naturel (en ‰)[53]

Année	Habitants	Taux de natalité	Taux de mortalité	Taux de nuptialité	Accroissement naturel
1841	1 663	33,9	24,3	18,2	9,6
1846	1 808	29,1	26,1	14,0	3,0
1851	1 828	30,0	24,8	10,6	5,2
1856	1 646	26,0	25,8	14,2	0,2
1861	1 663	33,1	26,9	19,2	6,2
1866	1 608	35,5	32,6	17,4	2,9
1872	1 539	37,4	31,7	20,0	5,7
1876	1 565	36,0	29,0	11,0	7,0
1881	1 560	34,0	26,7	10,6	7,3
1886	1 611	28,4	18,8	16,0	9,6
1891	1 519	30,6	30,8	15,2	-0,2
1896	1 374	29,7	21,7	15,8	8,0

Le taux de natalité paraît relativement élevé. En effet, il est quasiment toujours supérieur à 30 ‰ et ne descend jamais en dessous de 26 ‰. Comme les naissances, la natalité diminue entre 1841 et 1856, puis augmente entre 1856 et 1872. Elle baisse ensuite, mais reste supérieure à 30 ‰ jusqu'en 1881. En 1896, le taux de natalité est encore de 29,7 ‰. Pour l'ensemble de la France, le taux de natalité décroît tout au long du siècle. Après 1830, il n'est jamais supérieur à 30 ‰[54]. Au Bez, il est encore de 30,6 ‰ en 1891, alors qu'entre 1891 et 1895, il est de 22,4 ‰ en France[55]. La natalité est extrêmement élevée entre 1861 et 1881. En effet, elle varie autour de 35 ‰ et tend même à s'approcher de 40 ‰ en 1872. Ces taux se retrouvent en France au XVIIIe siècle[56]! A Valprionde[57], dans le Quercy, le taux de natalité est rarement supérieur à 20 ‰ entre 1841 et 1896. Dans le village voisin de Brassac, les taux

[53] Tableau réalisé avec les annexes p. 213 et 214.

[54] FINE Agnès et SANGOÏ Jean-Claude, *La population française…, op. cit.* p. 40.

[55] *Ibid.* p. 40.

[56] GARNOT Benoît, *La population française aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Ophrys, 1988, p.43.

[57] CASSARD Marie (Dir. J.-C. SANGOÏ), *Naître, vivre et mourir de 1737 à 1914 à Valprionde en Quercy Blanc*, mémoire de maîtrise, Toulouse, UTM, p. 63.

de natalité sont toutefois aussi élevés qu'au Bez, étant donné qu'ils varient entre 35 et 30 ‰ entre 1836 et 1901[58].

En 1896, le taux de natalité du Bez équivaut à celui de la France dans les années 1830. La commune semble donc en retard de 60 ans par rapport au reste du pays ! Cependant, étant donné que ces taux dépendent de la structure par âge de la population, il faut rester méfiant. Les taux de fécondité, étudiés plus loin, permettent de mieux apprécier les variations de la natalité.

Le taux de mortalité, lui aussi dépendant des structures par âge de la population, se rapproche plus des taux observés en France, où il varie entre 20 et 30 ‰[59]. Les taux ont tendance à baisser tout au long de la période. Quelques augmentations peuvent pourtant être décelées, en raison des crises démographiques -en 1846, 1856-1866 et 1891-. Toutefois, les taux restent supérieurs à ceux observés dans le pays. Par exemple, entre 1856 et 1860, le taux du pays est de 24,9 ‰[60] et celui de la commune de 25,8 ‰ en 1856. En France en général, les taux de mortalité ne dépassent plus 30 ‰ après 1870-1871[61]. Au Bez, ce seuil est dépassé à deux reprises : 1872 et 1891, ce qui correspond aux crises démographiques observées. Sans prendre en compte de la crise, non observée en France, de 1890-1891, on s'aperçoit que le taux de mortalité s'est stabilisé à un niveau relativement bas : 18,8 ‰ en 1886 et 21,7 ‰ en 1896. Il semble donc que la mortalité de la commune suive la même évolution que l'ensemble du pays.

Le taux de nuptialité connaît d'importantes fluctuations, puisqu'il varie entre 10 et 20 ‰. Naturellement, son évolution est identique à celle des mariages. Les minimums sont enregistrés en 1851 -10,6 ‰ -, 1881 -10,6 ‰ - et 1876 -11 ‰ -. Les maximums sont observés en 1841 -18,2 ‰ -, 1861 -19,2 ‰ - et 1872 - 20,0 ‰ -. Ces fluctuations sont dues en partie *« à l'effectif des « mariables » ainsi qu'à la conjoncture plus ou moins incitatrice au mariage*.[62]» 1841 et 1861 sont des années où la conjoncture est favorable. 1872 compense la faible nuptialité des années 1870-1871, où les garçons « mariables » ont sans doute été appelés sous les drapeaux. La baisse constatée à partir de 1876 coïncide avec la grande crise

[58] ALBERT Denis, « Quelques aspects de l'évolution économique et sociale de Brassac (1789-1956) », *Revue du Tarn* n°7, 1957, p. 260.

[59] Fine Agnès et SANGOÏ Jean-Claude, *La population…, op. cit*. p. 17.

[60] GEGOT Jean-Claude, *La population française au XIXe et XXe siècles*, Paris, Ophrys, 1989, p. 105.

[61] *Ibid*. p. 105.

[62] *Ibid*. p. 61.

économique de la fin du siècle. Elle est toutefois plus accentuée qu'en France en général où le taux de nuptialité se maintient à 15,2 ‰ entre 1876 et 1880[62]. Globalement, quand elle n'est pas tributaire des crises démographiques et des « années de reprises », la nuptialité est identique à celle du pays, où elle varie autour de 14-15‰[63.]

En ce qui concerne l'accroissement naturel, il est constamment positif, sauf en 1891, en raison de l'importante crise de 1890-1891. Ceci n'est pas le cas dans la campagne quercinoise, où il est négatif à sept reprises entre 1836 et 1896[64]. Généralement, l'accroissement naturel est plus important que celui de la France, qui oscille entre 1 et 5,44 ‰ entre 1841 et 1900[65]. Au Bez, il est relativement important en 1841 - 9,6 ‰ -, et 1872-1886 - autour de 7-9 ‰ -. Cette différence avec le pays s'explique par le fait que les taux de natalité soient excessivement élevés. Toutefois, avec un accroissement naturel quasiment toujours positif, une population qui ne connaît pas de mouvement migratoire devrait augmenter. Or, la population de la commune diminue. Il est donc légitime de penser que le solde migratoire est négatif.

[62] *Ibid.* p. 105.

[63] FINE Agnès et SANGOÏ Jean-Claude, *La population,… op. cit.* p. 61.

[64] CASSERD Marie, *Naître, vivre, … op. cit*. p. 63.

[65] GEGOT Jean-Claude, *La population…, op. cit.* p. 105.

C. Les mouvements migratoires.

C'est dans la deuxième moitié du XIXe siècle que commence véritablement « *l'émigration croissante et définitive des ruraux vers les villes*.[66]» Le surpeuplement des campagnes du milieu du siècle a entraîné un déséquilibre entre population et ressources. Les plus pauvres sont alors contraints de partir. Ensuite, lors de la crise de l'agriculture des années 1880 les départs deviennent plus nombreux. Ces départs se seraient faits sous « *le quadruple effet de la pression démographique, de la prolétarisation des campagnes, de l'industrialisation et de l'expansion urbaine.*[67]» Cependant, la répartition géographique des Français n'évolue guère. Tout au long du siècle, la France reste majoritairement rurale. Mais, « *cette sédentarité s'accompagne d'une intense mobilité « habituelle », dans le cadre d'espaces de vie assez restreints ou de migrations saisonnières, et de fréquents échanges matrimoniaux entre villages*[68]».

Fautes de sources spécifiques, ces mouvements sont difficiles à cerner : « *Alors que naissances, mariages et décès sont très correctement enregistrés, les déplacements géographiques ne sont connus que fragmentairement*.[69]» Malgré tout, les recensements permettent d'apprécier le solde migratoire. On peut aussi distinguer sur chaque recensement les ménages nouvellement installés dans la commune et ceux qui ont émigré.

1. Le solde migratoire.

Le solde migratoire représente la différence entre l'immigration et l'émigration de la commune. Il se calcule à l'aide des recensements quinquennaux, de la manière suivante :

Entre l'année $_{x-5}$ et l'année $_{x}$, solde migratoire =

(Population $_{x}$– Population $_{x-5}$) –Solde naturel (Naissances –Décès entre l'année $_{x-1}$ et l'année$_{5}$)

[66] GEGOT Jean-Claude, *La population …, op. cit*. p. 28.

[67] DUPÂQUIER Jacques et KESSLER Denis (sous la dir.), *La société française au XIXe siècle. Traditions, transition, transformations*, Paris, Fayard, 1992, p. 343

[68] *Ibid*. p. 343.

[69] *Ibid*. p. 343.

Tableau n° 6 : Evolution du solde migratoire[70].

Années	Solde migratoire	%*
1841	-165	*-9*
1846	84	+5
1851	-33	*-2*
1856	-157	*-9*
1861	-28	*-2*
1866	-101	*-6*
1872	-81	*-5*
1876	-37	*-2*
1881	-69	*-4*
1886	-8	*-1*
1891	-116	*-7*
1896	-180	*-12*
1901	-117	*-9*

*Pourcentage de la population perdue ou gagnée par rapport au recensement précédent.

A l'exception de l'année 1846, les personnes qui quittent la commune sont plus nombreuses que celles qui viennent s'y installer. Ce déficit est compensé à quatre reprises par l'accroissement naturel. En effet, le nombre d'habitants ne diminue pas entre 1846 et 1851 ; entre 1856 et 1861 ; entre 1872 et 1876 et entre 1881 et 1886. Pour les autres années, l'accroissement naturel ne suffit pas pour combler l'émigration.

« *Ce sont surtout des causes économiques qui motivent le plus les départs : misère, mauvaises récoltes, manque de travail.*[71]». Peu de personnes sont en mouvement lors des temps de crises : 1846-1851 ; 1872-1881. Les années d'après crise semblent plus favorables. Ainsi, quand les gens ont passé une mauvaise période, ils peuvent choisir de partir pour s'installer ailleurs.

Parallèlement à ce dépeuplement de la commune, les villes de Castres et de Mazamet profitent des effets de la révolution industrielle : « *La production s'accroît, les usines*

[70] Tableau réalisé avec l'annexe A. p. 215.

[71] GEGOT Jean-Claude, *La population …, op. cit*. p. 85-86.

marquent le paysage, le chemin de fer arrive.[72]» Ces villes sont alors en pleine expansion démographique : « *entre 1820 et 1880, la population agglomérée de Castres augmenta de 80%, celle de Mazamet de 220%* (…) et les personnes qui sont venues s'installer dans ces villes « *était principalement des paysans de la montagne*[73].» De même, le village de Brassac voit sa population s'accroître, notamment par l'arrivée de personnes des campagnes environnantes. Il est donc fort possible que les personnes émigrant de la commune soient parties s'installer dans ces villes qui offraient plus de possibilités d'emploi.

2. Deux vagues de départs.

Comme dans l'ensemble de la France rurale, une première pointe de départs massifs apparaît dans les années 1850-1860. Il s'agirait alors de la « *grande « décongestion » des campagnes surpeuplées du milieu du XIXe siècle*.[74]». En effet, la commune atteint son maximum d'habitants en 1851. Il est probable que, trop nombreux par rapport aux ressources, les gens aient été contraints de partir. Le mouvement tend à se calmer par la suite. Toutefois, la vague de départs observée en France dans les années 1880 n'a pas lieu dans la commune. C'est surtout à partir de la fin du siècle que la commune entre dans une phase de dépeuplement. Il s'agit alors de « *la mise en mouvement des régions les plus isolées*.[75]» Le contexte économique est alors plus favorable et les axes de communications offrent sans doute plus de possibilités pour se déplacer qu'en début de période. Il n'est hélas pas possible de connaître les destinations des émigrants. Il se peut que la majorité

[72] CAZALS Rémy (sous la dir.), *Histoire de Castres, Mazamet, la montagne*, Toulouse, Privat, 1992, p. 199.

[73] *Ibid*. p. 205.

[74] AGULHON Maurice dans *Histoire de la France rurale* (dir. DUBY G. et WALLON A.), Paris, Seuil, 1976, p. 449.

[75] *Ibid*. p. 450.

fuie la campagne où « *les horizons de travail se ferment*[76]» pour les villes, où « *l'industrie réclame des travailleurs*[77]».

Cependant, ces deux vagues d'émigration n'ont pas étaient le fait des même groupes sociaux. La classifications des professions diffère de celle utilisée pour l'étude des activités, afin de mieux repérer les professions mobiles.

[76] FINE Agnès et SANGOÏ Jean-Claude, *La population …, op. cit*. p. 94.

[77] *Ibid*. p. 94

Graphique n° 6 : Professions des chefs de ménages sortants en 1856[78] et en 1891.

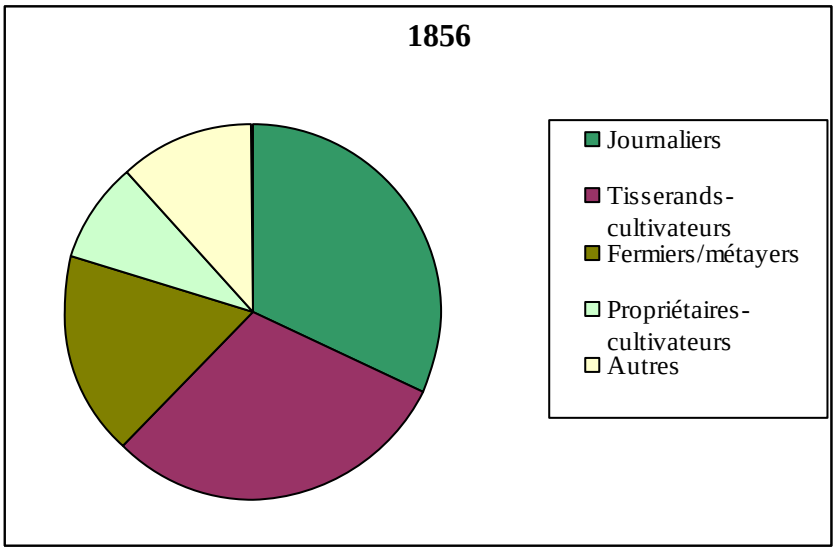

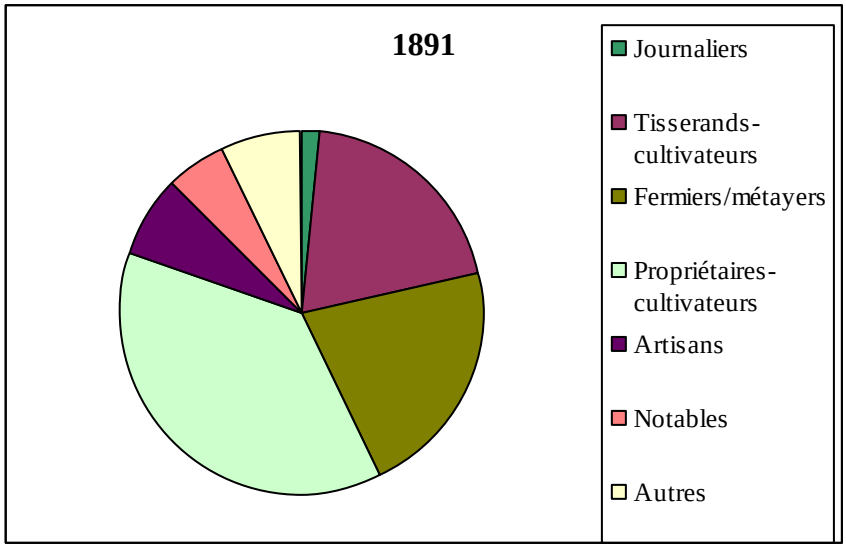

La première vague d'émigration touche les cultivateurs les plus pauvres -journaliers, tisserands-cultivateurs- et ceux qui ne sont pas propriétaires -métayers, fermiers-. Les métayers et les fermiers louent les terres qu'ils cultivent. Les baux durent en général trois

[78] C'est à dire les ménages présents en 1851 qui ne le sont plus en 1856. Ces graphiques ont été réalisés avec le tableau de l'annexe n C. p. 213.

ans. Une fois qu'ils sont terminés, ils ne sont pas forcément renouvelés et les cultivateurs vont s'installer ailleurs, pas forcément dans la commune. Par exemple, à la métairie d'Amiguet, aucun ménage de métayers n'est recensé plus d'une fois. De plus, Maurice AGULHON note que « *la fin des industries rurales et la fin des usages ruraux communautaires combinent leurs effets pour priver les plus pauvres des ressources d'appoint.*[79]». Les possédants sont restés, car ils pouvaient continuer à vivre de leurs terres. En outre, les paysans français se caractérisent par un réel attachement à la terre familiale et ne s'imaginent pas abandonner l'exploitation qui était aux mains de leur famille, souvent depuis de nombreuses générations.

En revanche, la seconde période de départs (1891-1901) touche tous les groupes sociaux. C'est aussi à ce moment que les « *vrais paysans*[80]» sont entraînés par le mouvement. Certains propriétaires, sans doute victimes de la crise agricole des années 1880, n'ont pas hésité à partir. Ce phénomène peut être aussi le fait des jeunes qui, plutôt que de reprendre l'exploitation familiale ont préféré s'en aller. De même, les notables commencent à partir à la fin du siècle, car ils perdent leur influence sur les habitants : « *l'ancien grand propriétaire, à mesure que la commune se développe et se modernise, perd tous ses attributs sociaux et politiques et finit par quitter le pays en vendant ses terres* [81]».

Globalement, ces migrations ne sont pas individuelles, mais familiales, étant donné que se sont des ménages entiers qui quittent la commune. Cependant, même si la commune subit ces départs, d'autres ménages viennent également s'y installer.

---

[79] AGULHON Maurice dans *Histoire de la France rurale* (dir. DUBY G. et WALLON A.), Paris, Seuil, 1976, p. 449

[80] *Ibid*. p. 449

[81] CHARLE Christophe, *Histoire de la France sociale au XIXe siècle*, Paris, Seuil, 1991, p. 233-234.

3. Les nouveaux arrivants.

Tableau n° 7 : Pourcentage de nouveaux ménages à chaque recensement[82].

Années	% de nouveaux ménages
1841	12,6
1846	32,7
1851	17,5
1856	15,8
1861	18,0
1866	14,6
1872	22,8
1876	17,2
1881	14,0
1886	12,7
1891	13,4
1896	12,6
1901	13,8

Le nombre de ménages qui arrivent dans la commune est relativement important entre 1846 et 1872. Les caractéristiques de ces ménages ont été étudiées d'après la profession du chef de ménage.

[82] Tableau réalisé avec le tableau de l'annexe n° 1. Les ménages venants d'être crées par un mariage n'ont pas été considérés.

Graphique n° 7 : Professions des chefs de ménages entrants[83].

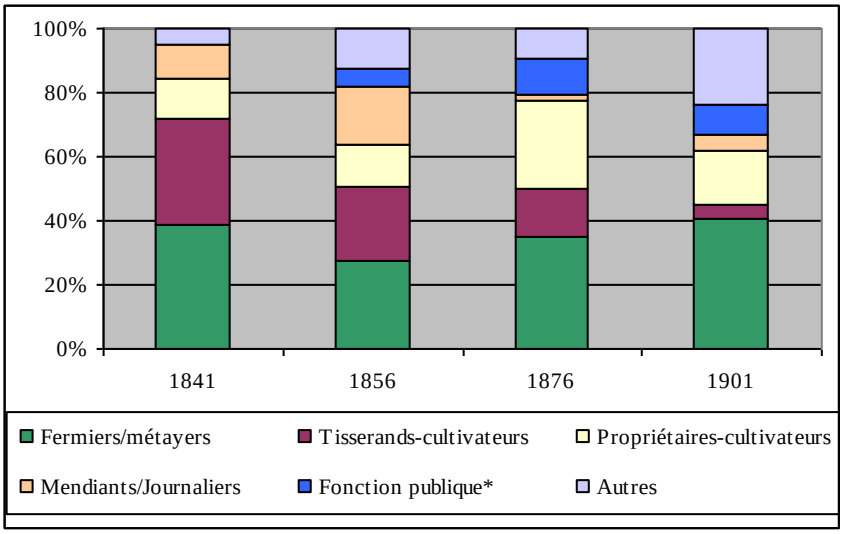

*Cette catégorie comprend les instituteurs, les cantonniers, ainsi que les curés car ces groupes sont très mobiles.

Les ménages les plus mobiles sont les métayers et les fermiers. En fait, ils peuvent changer de ferme ou de métairie dès que leur bail est terminé et venir dans la commune pour un nouveau bail de location. Le groupe des journaliers-mendiants et des tisserands-cultivateurs est également important en 1841 et 1856. Ces deux groupes tendent ensuite à disparaître. Pour les journaliers-mendiants, il s'agit de personnes qui ne possèdent pas de terres. Il est donc plus facile pour eux d'aller s'installer ailleurs. De plus, les déplacements sont peut-être pour eux une nécessité pour survivre. Les cultivateurs qui exercent aussi une activité textile sont de moins en moins nombreux. Il se peut que beaucoup ait gardé la seule activité agricole. Ils ne seraient alors plus qualifiés de « tisserands », et ceci

[83] Graphique réalisé avec le tableau de l'annexe D. p. 215.

expliquerait en partie l'augmentation du groupe propriétaires-cultivateurs. En 1876 et 1901, le nombre de propriétaires qui arrivent dans la commune est plus important. Il se peut que les anciens propriétaires aient vendu leurs terres pour pouvoir aller s'établir ailleurs et de nouveaux ménages sont ainsi venus s'établir sur leurs anciennes terres.

Cependant, beaucoup de ces nouveaux ménages ne restent pas dans la commune. Les métayers, fermiers, journaliers et mendiants peuvent facilement partir dans une autre commune rurale. Les autres peuvent choisir de quitter définitivement la campagne.

Tableau n° 8: Proportion des ménages présents à moins de 4 recensements.

Nombre de recensements présents	Nombre de ménages	%
1	309	28,8
2	179	16,7
3	94	8,8
Total	**582**	**54**

Près de 30 % des ménages recensés entre 1836 et 1901 ne sont présents qu'à un seul recensement et plus de la moitié qu'à trois recensements. En fait, comme ces migrations internes sont essentiellement le fait des métayers-fermiers et journaliers-mendiants, il est logique que ces ménages ne restent pas. Il est aussi facile pour eux d'arriver que de partir. Pour les autres groupes sociaux, il se peut que, de par sa position, la commune du Bez soit en fait une transition entre les régions des Monts de Lacaune et les villes de Castres et

Mazamet. Le départ pour la ville ne se ferait donc pas directement, mais par étapes, peut-être par générations.

L'origine de ces ménages peut être partiellement connue grâce au recensement de 1872, qui indique le lieu de naissance de chaque individu.

d. L'origine de la population.

Graphique n° 8 : Origine de la population en 1872[84].

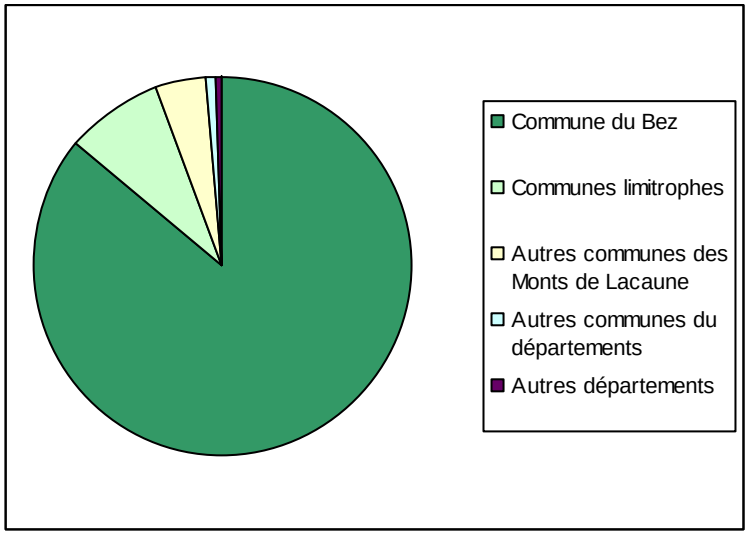

La commune n'accueille pas beaucoup d' « étrangers ». L'écrasante majorité des personnes qui y résident y sont nées : 86 %. Ce phénomène est beaucoup plus marqué que dans d'autres communes rurales. Dans le Bas-Quercy, dans la commune de Vazerac, la

[84] Carte réalisée avec l'annexe E. p. 215.

part de la population qui y est née est de 68 %[85]. Rémy Cazals note que la région se caractérise par « *son relatif isolement, contribuant à une certaine méfiance à l'égard du monde extérieur.*[86]» Les migrations se font donc dans un cadre géographique proche du lieu de naissance.

Les personnes vivant hors de leur commune de naissance sont en majorité issues des communes limitrophes. Seulement 1 % des personnes sont nées dans des communes distantes de plus de 10 km et 0,5 % d'un autre département. La plupart des personnes « étrangères » à la commune ont sans doute épousé un homme ou une femme de la commune du Bez et sont venues vivre chez eux. Il s'agit là de migrations matrimoniales. Il se peut aussi que d'autres soient venus s'installer provisoirement.

Entre 1836 et 1901, la commune a été peuplée par des ménages différents. La mobilité semble importante, surtout l'émigration. Les personnes qui vivent dans la commune mais qui n'en sont pas originaires viennent d'une commune avoisinante. Leurs déplacements dépendaient essentiellement du métayage et du fermage ou de migrations matrimoniales.

Les migrations saisonnières ont également caractérisé la commune au XIXe siècle. Faute de sources, leur étude n'est pas réalisable. Toutefois, leur existence peut être attestée par les recensements. En effet, il est parfois inscrit en face de certaines personnes « *absent car travaille en Bas-Languedoc* ». Daniel LODDO, qui a réalisé une enquête orale dans la région note que « *les gens du pays affectionnaient particulièrement certaines migrations saisonnières, notamment les vendanges du Pays-Bas*[87] (le Pays-Bas désigne ici la côte

[85] SANGOÏ Jean-Claude, *Démographie paysanne en Bas Quercy. Familles et groupes sociaux*. Toulouse, CNRS, 1985.

[86] CAZALS Rémy, *Histoire de Castres.., op. cit*. p. 212.

[87] GEMP – LA TALVERA (association), *Al païs de la Salvatja. Chants, musiques, contes et paysages sonores des communes du Bez et de Cambounès (Tarn)*, Nogent-sur-Marne, Imprimerie Duplicolor, 1993, p. 28.

languedocienne)». Certains hommes de la commune partaient ainsi tout le temps des vendanges, afin d'améliorer leur revenu annuel.

En définitive, malgré un accroissement naturel quasiment toujours positif, le nombre d'habitants de la commune diminue entre 1836 et 1901. Cette évolution est la conséquence de l'émigration de la population, l'accroissement naturel étant quasiment toujours positif. Les migrations ont sans doute pour destination la ville qui réclame de la main-d'œuvre, la commune subissant alors les conséquences de l'exode rural. Ces migrations, essentiellement le fait des jeunes. Quelles conséquences ces migrations ont-elles eu sur les structures de la population.

D. Répartition de la population par âge, par sexe et par état civil.

Cette étude est basée sur l'élaboration de pyramides des âges. Son intérêt réside dans le fait que les taux de mortalité et de natalité n'ont une réelle signification que s'ils sont confrontés aux structures par sexe et par âge de la population d'une région. En outre, la France connaît au XIXe siècle des modifications structurelles importantes. La transition démographique française, marquée par une baisse précoce de la fécondité et un recul significatif de la mortalité, a modifié la composition par âge de la population. Les migrations, qui sont principalement le fait des jeunes, influencent également cette dernière. Ainsi, « *la France est le premier pays d'Europe à connaître le phénomène du vieillissement de la population (c'est-à-dire l'accroissement de la part des personnes âgées).*[87]» Toutefois, ce phénomène a été inégal selon les régions et généralement plus tardif dans les campagnes. Il convient donc de voir comment cette évolution s'est inscrite dans la commune, où les migrations s'intensifient en fin de siècle et où les taux de natalité et de mortalité sont relativement élevés. Les pyramides des âges sont établies, d'après un recensement, en fonction de la répartition de la population par sexe, par groupe d'âge[88] mais aussi par état civil -célibataires/mariés(ées) ou veufs(ves). Grâce à ces données, trois pyramides ont été construites : une pour l'année 1851, une pour l'année 1876, étant donné que ces deux recensements sont considérés comme les plus fiables de la période, et une en 1901, dans le but de mettre en évidence les évolutions des structures de la population en fin de siècle. De plus, le choix de ces trios dates permet de suivre les changements de ces structures tout au long de la période étudiée. Aucune pyramide n'a pu être instaurée avant 1851, les âges des personnes sur les recensements paraissant alors très approximatifs.

[87] FINE Agnès et SANGOÏ Jean-Claude, *La population française…, op. cit*. p. 109.

[88] Une pyramide des âges établis année par année présente de nombreuses irrégularités. Après l'âge de 20 ans, l'attraction des âges terminant par 0 ou par 5 est très nette. Les agents recenseurs attribuaient souvent eux-même les âges des personnes et arrondissaient beaucoup. Par exemple, en 1851, 75 personnes ont 40 ans et seulement 11 ont 41ans et 18 sont âgées de 39 ans. Une pyramide prenant comme intervalle de classe d'âge 5 ans est donc plus adaptée car elle permet de gommer ces erreurs.

Graphique n° 9 : Pyramides des âges en 1851 et 1876[89].

[89] Graphique réalisé avec les annexes p. 216 et 217.

Malgré quelques irrégularités en 1851, les pyramides de 1851 et 1876 présentent les mêmes généralités : leur base est large, les effectifs par classes d'âge diminuent progressivement et leur sommet est étroit. Cet aspect permet de confirmer les données des taux de natalité et de mortalité, qui étaient relativement élevés.

1. Le déséquilibre des âges.

En 1851, comme en 1876, la population est relativement jeune : les moins de 20 ans représente 50 % de la population en 1851 et 48 % en 1876 ; les personnes âgées de 60 ans et plus qui étaient 9 % en 1851 ont légèrement progressé 1876 puisque leur part est de 13 %. Ceci peut traduire une amélioration de l'espérance de vie, d'autant plus que le nombre de personnes par classe d'âge s'abaisse surtout après 55 ans en 1851 et après 65 ans en 1876. En revanche, la pyramide des âges de 1876 se caractérise toujours par une base large, mettant toujours en évidence l'importance de la natalité. Des départs plus nombreux des jeunes peuvent aussi expliquer leur moindre proportion et l'augmentation de celle des 60 ans et plus en 1876.

Pour les deux années, les effectifs par groupes d'âge diminuent surtout entre 0 et 20 ans. Cette évolution peut être la conséquence d'une mortalité infantile[90] et juvénile[91] élevée.

Entre 20 et 55 ans, alors que la pyramide des âges de 1851 présente de nombreuses irrégularités, celle de 1876 apparaît beaucoup plus stable. Ces particularités sont généralement attribuées à des crises démographiques : les « classes creuses » peuvent s'expliquer par une baisse de la natalité lors des années de naissance des personnes concernées ou provenir de migrations importantes de la part de certains groupes d'âge.

Ainsi, en 1851, les personnes qui ont entre 25 et 30 ans sont moins nombreuses que celles des classes d'ages suivantes. Les jeunes qui ne sont pas encore mariés sont assez nombreux et choisissent plus facilement de partir que s'ils étaient installer avec une famille. En outre, ils peuvent se marier avec une personne extérieure à la commune et aller s'établir chez elle. Parallèlement, des classes d'âge sont sur-représentées, notamment entre 40 et 50 ans. Mais ces effectifs relativement élevés s'expliquent-ils par des années favorables aux naissances ou par une mauvaise attribution des âges de la part des agents recenseurs ?

[90] La mortalité infantile représente la mortalité des enfants de moins de un an.

[91] La mortalité juvénile concerne les décès d'enfants de 1 à 15 ans.

En 1876, la seule irrégularité observée concerne les personnes âgées de 20 à 24 ans. Les migrations, qui s'intensifient alors, expliquent sans doute ce creux.

2. La répartition entre sexes.

La répartition entre hommes et femmes est relativement équilibrée. En 1851, les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes : 923 et 905 hommes. En 1876, ce sont les hommes qui sont majoritaires : 797 pour 768 femmes. Mais cette répartition varie en fonction des groupes d'âge.

En 1851, les garçons sont plus nombreux entre 0 et 10 ans, mais la différence n'est pas très marquée. Il se peut qu'une surmortalité féminine se développe à ces âges, « *restant à l'intérieur de la maison, parfois au contact de frères et sœurs malades, les filles s'exposent à la contagion*.[92]» Les filles deviennent ensuite plus nombreuses de 10 à 20 ans. Entre 15 et 20 ans, les garçons sont probablement plus concernés par les migrations. Ils sont ensuite en plus grand nombre entre 30 et 40 ans, mais les décès féminins sont généralement plus importants à ces âges, en raison des risques encourus lors des accouchements. Dans les groupes d'âge suivants, la différence d'effectifs est peu marquée entre hommes et femmes. Après 70 ans, les femmes sont plus nombreuses, ayant une espérance de vie probablement supérieure à celle des hommes.

En 1876 les disparités sont beaucoup moins marquées entre les deux sexes. Seules deux classes d'âge ont des écarts notables :

- entre 20 et 25 ans, les garçons sont très minoritaires, sans doute en raison des migrations.
- Entre 35 et 40 ans, ils sont beaucoup plus nombreux, probablement car les femmes sont touchées par la mortalité due aux risques des accouchements.

3. Les situations matrimoniales.

[92] FINE Agnès et SANGOÏ Jean-Claude, *La population…, op. cit*. p. 25.

Les situations matrimoniales dépendent de l'âge. En 1851, le célibat fait l'unanimité jusqu'à 20 ans pour les filles, comme pour les garçons. Puis, il devient minoritaire, laissant place à l'état matrimonial dès 25 ans pour les femmes et dès 30 ans pour les hommes. En revanche, en 1876, les filles commencent à être mariées entre 15 et 20 ans et les garçons entre 20 et 25 ans. Ceci peut traduire un abaissement de l'âge au mariage. L' « état » de mariage est le plus fréquent pour les deux sexes entre 25 et 60 ans en 1851 et entre 20 et 65 ans en 1876.

Le célibat reste relativement important en 1851, où il représente 32 % des situations pour les hommes entre 25 et 50 ans et 26 % pour les femmes. Il est plus faible en 1876, où il est de 22 % pour les hommes et de 12 % pour les femmes dans les mêmes tranches d'âge. Toutefois, le taux de célibat[93] reste modéré en 1851, où il est de l'ordre de 7 % pour les hommes et de 9 % pour les femmes. Il est plus faible que dans l'ensemble du pays où il oscille autour de 10,3 % pour les hommes et de 13 % pour les femmes[94]. Le taux de célibat connaît une nette progression en 1876. Il est alors de 18 % chez les hommes et de 17 % chez les femmes. Ce célibat important est souvent caractéristique des campagnes où il résulte des pratiques successorales. Si les parents avantagent un enfant, les autres peuvent rester dans la maison familiale, à condition de rester célibataire. Cet aspect sera analysé ultérieurement. Les célibataires sont très minoritaires après 55 ans en 1851, après 75 ans en 1876. Cela signifie-t-il que le célibat provoque une mort plus précoce que le mariage ? Il est possible qu'être entouré d'une famille aide à vivre plus longtemps. Les personnes mariées ou veuves ont de grandes chances d'avoir à leurs côtés des enfants qui les aident à subvenir à leurs besoins. Les célibataires peuvent aussi vivre en famille, avec leurs parents ou des frères et sœurs, mais quand les personnes célibataires arrivent à un âge avancé, leurs parents ne sont plus là et les frères et sœurs sont bien souvent dans la même situation.

Les femmes sont veuves plus tôt que les hommes : en 1851, après 35 ans, des femmes veuves sont toujours présentes dans les groupes d'âge, alors que les hommes ne le sont qu'après 45 ans. Un équilibre apparaît entre les deux sexes en 1876 où les veufs et les veuves sont toujours présents après 40 ans. Le veuvage devient la situation la plus rencontrée après 70 ans chez les femmes et après 75 ans chez les hommes en 1851 et après 70 ans pour les deux sexes en 1876. Ce phénomène peut être la conséquence de mariages où la femme est la cadette de son mari. L'homme meurt donc plus tôt que son épouse, puisqu'il est plus vieux.

[93] La statistique estime que les personnes célibataires âgées de 50 ans et plus ne se marieront pas. Le taux de célibat résulte donc du rapport du nombre de personnes célibataires âgées de 50 ans ou plus à l'ensemble des personnes de ce groupe d'âge.

[94] FINE Agnès et SANGOÏ Jean-Claude, *op. cit.* p. 62.

D’autre part, il est possible que les hommes se remarient plus que les femmes. Le nombre de veufs est alors masqué par les remariages, puisqu’ils sont alors considérés comme des personnes mariées.

Ainsi, les structures de la population n’ont pas connu de profonds changements entre 1851 et 1876. La population est relativement jeune, constat qui découle d’un taux de natalité relativement élevé. L’importance de ce taux ne dépend pas toutefois d’une proportion importante des femmes en âge de procréer -entre 15 et 49 ans-. Il modère le vieillissement de la population, qui s’accentue toutefois entre 1851 et 1876. Le taux de mortalité assez fort ne peut s’expliquer par une proportion importante de personnes âgées, ce qui laisse penser que la mortalité frappe les jeunes âges, d’autant plus que, en 1851 comme en 1876, entre 0 et 20 ans, les effectifs par groupes d’âge s’amoindrissent au fur et à mesure que l’âge augmente. Les migrations ont sans doute de l’influence sur les classes d’âge comprises entre 15 et 30 ans. Malgré quelques exceptions, la population se répartie également entre les deux sexes. Aux âges adultes la majorité des personnes sont mariées ou veuves, les célibataires, généralement minoritaires après 25 ans, sont de moins en moins nombreux avec l’avancement de l’âge.

4. Les structures de la population en fin de siècle.

Graphique n° 10 : Pyramide des âges en 1901[95].

La pyramide des âges de 1901 se caractérise par une répartition de la population par âges plus homogène qu'en 1851 et 1876. Peu de différences sont notables entre les tranches d'âge de 0 à 20 ans, la base de la pyramide ayant moins d'ampleur. Ceci découle de la baisse modérée du taux de natalité. Celui-ci reste toutefois important et les effectifs diminuent au fur et à mesure que l'âge augmente après 20 ans. Cependant, la mortalité des enfants semble moins forte, étant donné que le nombre de personnes par groupes d'âge ne diminuent pas aussi fortement avant 20 ans qu'en 1851 et 1876. La moindre proportion des garçons entre 20 et 25 ans est probablement la conséquence de l'émigration, importante pour ce groupe d'âge. D'ailleurs, les hommes sont globalement moins nombreux que les femmes -647 contre 677 femmes-, constat qui traduit la plus grande mobilité des hommes. La mortalité des adultes paraît aussi moins importante : aucune irrégularité concernant leur âge n'est flagrante.

[95] Graphique réalisé avec l'annexe p. 218.

L’espérance de vie s’est probablement allongée car, désormais, le nombre de personnes par classes d’âge s’abaisse surtout après 70 ans. Le vieillissement de la population est resté stable depuis 1876 : les plus de 60 ans représentent 13,4 % de la population en 1901. Il a sans douté été modéré par le taux de natalité, qui se maintient à un niveau élevé, les jeunes étant ainsi relativement nombreux. Leur proportion a toutefois diminué entre 1876 et 1901, étant donné que les moins de 20 ans représentent alors 43 % de la population.

L’état matrimonial est toujours la règle passé 25 ans. Le taux de célibat a diminué depuis 1876. Il est de l’ordre de 12,7 % pour les hommes et de 14,1 % pour les femmes. Cette diminution découle sans doute des migrations, qui ont surtout touché les célibataires, moins nombreux par conséquent.

En définitive, les structures de la population se modifient lentement. Les migrations n’ont pas perturbé ces dernières. Les changements notables sont surtout les conséquences des évolutions de la mortalité et de la natalité qui s’amoindrissent. L’évolution de la natalité diminue la proportion des jeunes et l’allongement de l’espérance de vie augmente celle des personnes âgées. Tout au long du siècle, le vieillissement de la population est par conséquent manifeste dans commune, même si la part des jeunes reste importante.

II. Les conditions d'existence : quelques aspects de la mortalite.

Le XIXe siècle marque « *le début de cette victoire sur la mort des hommes et des petits-enfants.*[1]» La baisse de la mortalité a commencé dès la fin du XVIIIe siècle se poursuit jusque dans les années 1840. La mortalité stagne ensuite jusqu'aux années 1880.

Ainsi «*jusqu'en 1880, le XIXe siècle prolonge l'ancien régime démographique car la mortalité garde un niveau élevé*[2]». Dans les campagnes les plus isolées, « *l'accroissement de densité du réseau médical, les progrès de l'hygiène, une amélioration véritable de la santé publique, sont tout à fait de la fin du siècle.*[3]» Maurice Agulhon souligne qu'en ce qui concerne l'hygiène, «*jusqu'au années 1880, où l'école primaire diffusera partout, (...), les découvertes de Pasteur, c'est-à-dire grosso modo, la hantise du microbe, jusqu'à cette époque donc on vit à la campagne dans l'insouciance à cet égard.*[4]» Dans la maison paysanne, « *On se protège mal du froid. […] On se protège mal de l'humidité*[5]», les épidémies trouvant alors un terrain de prédilection pour leur développement.

En outre, l'alimentation des campagnes reste pauvre jusque dans le dernier quart du siècle, « *le milieu du XIXe a marqué la fin de la disette et des crises de subsistance, donc celles dues aux conséquences des privations alimentaires. Reste cependant en beaucoup de régions une nourriture pauvre, monotone, dont l'amélioration ne viendra que progressivement.*[6]»

Certaines maladies provoquent encore d'importantes crises de mortalité. « *Trois grands fléaux marquent l'imaginaire collectif au XIXe siècle : une épidémie (le choléra) et deux endémies (la tuberculose et la syphilis).*[7]» En outre, les maladies respiratoires, digestives, infectieuses - comme la variole, la rougeole -, ont continué à faire des ravages jusqu'aux années 1880, surtout chez les enfants.

La mortalité n'amorce son véritable déclin que dans le dernier quart du siècle, grâce à tout un ensemble de facteurs : amélioration de l'alimentation et de l'hygiène, progrès de la médecine notamment grâce aux découvertes de Louis Pasteur, …

---

[1] BIRABEN Jean-Noël in *Histoire de la population française*, tome 3 : de 1789 à 1914, sous la direction de Jacques DUPÂQUIER, Paris, PUF, 1995, p. 279.

[2] FINE Agnès et SANGOÏ Jean-Claude, *La population française…, op. cit*. p. 38.

[3] AGULHON Maurice in *Histoire de la France rurale*, sous la dir. de DUBY G. et WALLON A., paris, Seuil, 1976, p. 309.

[4] *Ibid*. p. 307.

[5] *Ibid*. p. 308

[6] *Ibid*. p. 303.

[7] FINE Agnès et SANGOÏ Jean-Claude, *La population…, op. cit*. p. 29.

L'étude de la mortalité de la commune permettra de savoir si la commune a suivi la même évolution que l'ensemble pays.

A.La mortalité infantile.

La mortalité infantile concerne les décès des enfants de moins d'un an. Elle se calcule en faisant le rapport des décès de 0 à 11 mois aux naissances vivantes.

1. Taux de mortalité infantile.

En France, « *la survie des enfants est encore mal assurée et la mortalité dans l'enfance est restée élevée pendant tout le XIXe siècle*[8]». Ainsi, « *la mort du nourrisson, comme celle du petit enfant, est une réalité courante dans la vie familiale de l'ancienne France.*[9]» En effet, la baisse de la mortalité infantile entamée depuis le début du siècle est interrompue dans les années 1850. De 144‰ en 1845, elle augmente à 226 ‰ en 1871 et se stabilise à 170‰ en 1890[10]. L'évolution de la commune ne semble pas suivre la même tendance et présente des taux moins élevés :

Tableau n° 9 : Les taux de mortalité infantile (taux en ‰)[11].

1836-1856	1857-1876	1877-1901	1836-1901
148	138	131	141

L'ensemble de la période est marqué par des taux de mortalité infantile plus bas que ceux du pays. Ces taux diminuent régulièrement tout au long de la période étudiée. Le fait que la mortalité soit généralement moins élevée dans les campagnes qu'en ville peut expliquer cette différence avec le pays. Cependant, la mortalité infantile a pu avoir une évolution plus complexe ; elle a pu augmenter et diminuer par la suite. Un découpage en périodes décennales

[8] ROLLET Catherine, *Les enfants au XIXe siècle*, Paris, Hachette, 2001, p. 43.

[9] LEBRUN François, « *La famille n'est plus ce qu'elle était…* », L'Histoire, n°262, février 2002, p. 36.

[10] FINE Agnès et SANGOÏ Jean-Claude, *La population française au XIXe siècle*, Paris, PUF, 1996, p.22.

[11] Tableau réalisé avec l'annexe A. p. 219.

permettra de déceler tout changement éventuel. D'autre part, il convient de distinguer les garçons et les filles, la mortalité n'ayant pas la même intensité pour les deux sexes.

Tableau n° 10 : Evolution de la mortalité infantile (taux en ‰)[12]

	1836-1845	1846-1855	1856-1865	1866-1875	1876-1885	1886-1895	1896-1901
Garçons	135	208	143	193	157	123	87
Filles	97	176	125	103	138	86	142
Générale	**118**	**193**	**135**	**147**	**146**	**104**	**108**

Mise à part entre 1896 et 1901, le taux de mortalité infantile est constamment plus élevé pour le sexe masculin. Ce constat ne présente aucune particularité, étant donné que « *toutes les études attestent une surmortalité masculine avant un an*[13]».

Le taux de mortalité infantile, tous sexes confondus, est relativement bas entre 1836 et 1845, probablement en raison d'un sous-enregistrement des décès d'enfants. Se sont surtout les décès de filles qui semblent être sous-évalués, le taux de mortalité féminine ne s'élevant qu'à 97 ‰.

La mortalité infantile s'accroît brusquement entre 1846 et 1855. Cette période correspond à des années noires : épidémies, crises de subsistance, … L'enregistrement des décès peut aussi avoir été amélioré. Après 1855, la mortalité infantile diminue, mais reste plus importante qu'elle ne l'était entre 1836 et 1845. Elle ne suit pas la même évolution pour les filles et les garçons entre 1856 et 1885. La mortalité des garçons augmente entre 1866 et 1875 et accuse une baisse par la suite, tandis que celle des filles, au contraire, se modère entre 1866 et 1875 et reprend de l'ampleur dès 1876.

Le taux de mortalité infantile atteint son plus bas niveau entre 1886 et 1895 -104,4‰ - mais augmente légèrement ensuite -108 ‰ entre 1896 et 1901 -. Cette remontée est aussi attestée à Rabastens entre 1885 et 1892[14] et à Carjac entre 1871 et 1900[15]. Tout au long du

[12] Tableau réalisé avec l'annexe A. p. 219.

[13] FINE Agnès et SANGOÏ Jean-Claude, *La population française…, op. cit.* p. 25.

[14] ICHER Nathalie (sous dir. J.-C. SANGOÏ), *La mortalité infantile à Rabastens de 1815 à 1892*, mémoire de maîtrise, Toulouse, UTM, 1995, p. 73.

[15] FRANCOUAL Sabine et ROMEC Valérie (sous dir. J.-C. SANGOÏ), *Etude démographique d'une commune lotoise : Carjac de 1810 à 1900*, mémoire de maîtrise, Toulouse, UTM, 1998, p. 126.

siècle, les taux restent cependant inférieurs à ceux du pays. Ces taux assez bas peuvent s'expliquent peut-être par une pratique courante du Sud-Ouest où les femmes allaitaient leurs enfants : « *L'allaitement maternel est la règle dans les campagnes*.[16]» Or, Catherine ROLLET note que « *30 % des enfants nourris artificiellement mouraient avant un an contre 10 % des enfants allaités*.[17]» Cette différence s'explique par le fait que les enfants nourris au biberon sont victimes des mauvaises conditions de stérilisation. D'autre part, le lait maternel transmet des anticorps à l'enfant, le protégeant ainsi contre certaines maladies et lui évitant les problèmes digestifs qui surviennent fréquemment avec allaitement artificiel. La remontée de la mortalité infantile entre 1896 et 1901 (135 ‰) correspond-elle à un abandon de cette pratique pour l'allaitement artificiel, qui progresse à la fin du XIXe siècle mais qui « *occasionne une surmortalité des enfants car les biberons ne sont pas stérilisés, le lait est cher, souvent de mauvaise qualité, coupé avec de l'eau et difficile à conserver*.[18]» ? En outre, la remonté de la mortalité infantile en fin de siècle est la conséquence de l'évolution mortalité des petites filles, alors plus élevée que celle des garçons. Cette surmortalité féminine entre 1896 et 1901 peut éventuellement être expliquée par l'hypothèse qu'émet Louis HENRY : *« les filles ont moins profité que les garçons des diverses améliorations qui ont fait reculer la mortalité, dans l'alimentation en particulier*[19]».

D'une manière générale, la mortalité infantile a donc eu tendance à diminuer entre 1836 et 1895. La mortalité des garçons reste la plus élevée jusqu'en 1895. Celle des filles est toutefois plus importante entre 1895 et 1901 qu'entre 1836 et 1845, constat qui peut découler d'un sous-enregistrement des décès d'enfants en début de période. Afin de mieux comprendre l'évolution de la mortalité infantile, il convient d'analyser ses deux composantes.

2. Les composantes de la mortalité infantile.

[16] LEBRUN François, « La famille n'est plus ... », *op. cit.* p. 36.

[17] ROLLET Catherine, « L'allaitement artificiel des nourrissons avant Pasteur », *Annales de démographie historique*, 1988, p. 81.

[18] FINE Agnès et SANGOÏ Jean-Claude, *La population française…, op. cit*. p. 23.

[19] HENRY Louis, « Mortalité des hommes et des femmes dans le passé », *Annales de Démographie historique*, 1987, p. 107.

La mortalité infantile est constituée de deux composantes : la mortalité endogène et la mortalité exogène. La mortalité endogène est liée aux malformations congénitales -qui dépendent essentiellement de la conception, des conditions de vie, de l'hygiène, de la santé et de l'alimentation de la mère pendant la grossesse- et aux conditions d'accouchement. Les décès endogènes se produisent au début de la vie, surtout pendant la première semaine d'existence. La mortalité exogène est due aux agressions du milieu extérieur. Ses causes sont principalement les épidémies, les maladies respiratoires et infectieuses, les maladies de l'appareil digestif ainsi que des causes accidentelles. « *Il est bien certain que la température, l'humidité, les conditions d'habitat ou le vêtement déterminent la présence ou l'absence des germes pathogènes*.[20]» Ces décès se répartissent tout au long de la première année. Le taux de mortalité exogène se calcule en majorant de 25 % le nombre de décès survenus entre 31 et 365 jours. Le taux de mortalité endogène est ensuite déduit en soustrayant le taux de mortalité exogène du taux de mortalité infantile.

Graphique n°11 : Evolution des composantes de la mortalité infantile en ‰.[21]

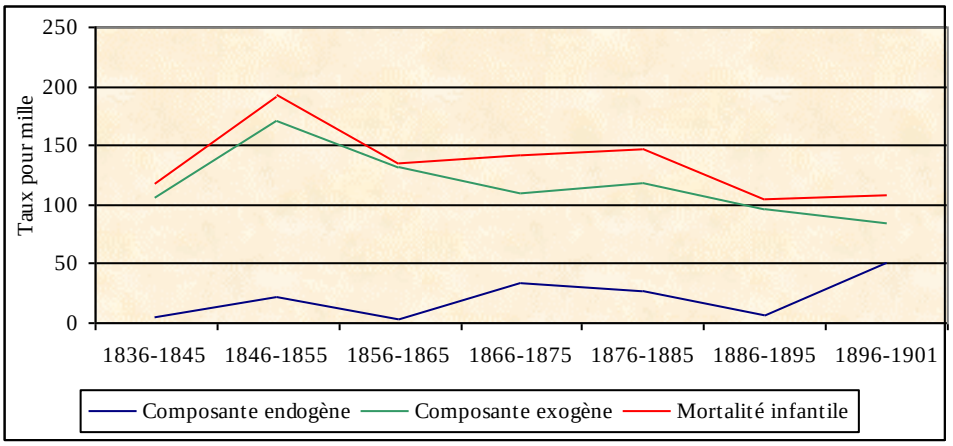

L'évolution générale de la mortalité infantile semble dépendre des fluctuations de la mortalité endogène : lorsque celle-ci diminue - 1856-1865 ; 1886-1895 - ou augmente - 1846-1855 ; 1866-1875 ; 1896-1901 -, la mortalité infantile suit ses variations. Les taux de mortalité endogène sont particulièrement faibles entre 1836 et 1845 -5 ‰-, entre 1856 et 1865 -4‰- et entre 1886 et 1895 -7‰-. Des taux très bas sont aussi attestés à Montredon[22] entre 1845 et

[20] BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *La démographie de l'époque moderne*, Paris, Belin, 1999, p. 260.

[21] Graphique réalisé avec le tableau de l'annexe B. p. 219.

[22] ALBERT Myriam (sous la dir. de J.-C. SANGOÏ), *La mortalité infantile à Montredon de 1815 à 1889*, mémoire de maîtrise, Toulouse, UTM, 1996, p. 24.

1854 -8,7‰- et à Rabastens[23] entre 1875 et 1884 -5,3‰-. La faiblesse de ces taux peut être due à un sous-enregistrement des décès. Cependant, les années 1850-1860 et 1890-1891 ont été frappées par des crises démographiques importantes, et la majorité des décès peut être de nature exogène. Sans ces minimums, la mortalité endogène reste tout de même relativement faible, variant entre 22 et 51‰. Elle atteint pourtant son maximum entre 1896 et 1901. La même augmentation en fin de période est décelée à Rabastens[24] et à Montredon[25]. Faut-il interpréter cela comme une réelle augmentation des décès endogènes ou comme un meilleur enregistrement des décès ?

Globalement, la mortalité endogène est plus élevée qu'à Valprionde[26]-35,7‰ entre 1862 et 1914- et qu'à Montredon[27], où elle varie entre 8,7 et 20,1‰ entre 1835 et 1884. Toutefois, elle est beaucoup moins importante que dans le Quercy[28] -86‰ entre 1842 et 1872- et qu'à Carjac[29] -69 ‰ entre 1871 et 1900-. La commune du Bez s'inscrit en fait dans la tendance générale de la France rurale, où les taux varient entre 40 et 50 ‰[30]. Les décès endogènes ont pu diminuer dans une période antérieure[31] et se stabiliser par la suite, mais ils ne connaissent pas d'évolution significative entre 1836 et 1901. Il faut malgré tout rester prudent, car, en raison d'un sous-enregistrement assez courant, ces décès peuvent être sous-estimés.

La mortalité exogène est assez forte. Elle atteint son maximum entre 1846 et 1855 -171‰- et entame une première diminution entre 1856 et 1875 -119‰-. Mais elle reste toujours assez élevée -entre 109 et 131 ‰- et augmente même entre 1876 et 1885 -119‰-. Elle est alors nettement plus forte qu'à Rabastens -92,3‰[32]entre 1875 et 1884- et qu'à Montredon[33] -81,8‰ entre 1875 et 1884-. Elle ne décline véritablement qu'à partir de 1886 et

---

[23] ICHER Nathalie, *op. cit*. p. 73.

[24] *Ibid*., p. 73.

[25] ALBERT Myriam, *op. cit*. p. 24.

[26] CASSARD Marie (sous dir. J.-C. SANGOÏ), *Naître, vivre et mourir entre 1737 et 1914 à Valprionde en Quercy blanc*, mémoire de maîtrise, Toulouse, UTM, 2000, p. 70.

[27] ALBERT Myriam, *op. cit*. p. 24.

[28] SANGOÏ Jean-Claude, *Démographie paysanne en Bas-Quercy. 1751-1872. Familles et groupes sociaux*. Toulouse, CNRS, 1985, p. 205

[29] FRANCOUAL Sabine et ROMEC Valérie, *op. cit*. p. 126.

[30] D'après Robert NADO, Cité par Marie CASSARD, p.70.

[31] De nombreuses monographies attestent une diminution des décès endogènes dès le XVIIIe siècle.

[32] ICHER Nathalie, *op. cit*. p. 73.

[33] ALBERT Myriam, *op. cit*. p. 24.

son taux n'est plus que de 84‰ entre 1896 et 1901. Cette baisse progressive de la mortalité infantile peut surtout s'expliquer par l'évolution de la mortalité exogène, car elle accuse une baisse plus significative que la mortalité endogène. Cette évolution est sans doute due à une amélioration des conditions de vie. Le même phénomène se produit à Montredon[34] et à Valprionde[35]. En revanche, à Rabastens[36], c'est à l'évolution de la composante endogène qu'est attribuée la diminution de la mortalité infantile, car la ville offre probablement de meilleures conditions d'accouchement.

3. Le mouvement saisonnier de la mortalité infantile.

La mortalité infantile n'a pas de la même intensité tout au long de l'année. Généralement, elle est assez forte pendant l'hiver et à la fin de l'été. Le calcul du mouvement saisonnier a été effectué sur la base du calcul d'indices pour chaque mois. La mortalité se répartirait également tout au long de l'année si tous les mois présentaient des indices égaux à 100.

Graphique n° 12 : Mouvement mensuel de la mortalité infantile[37].

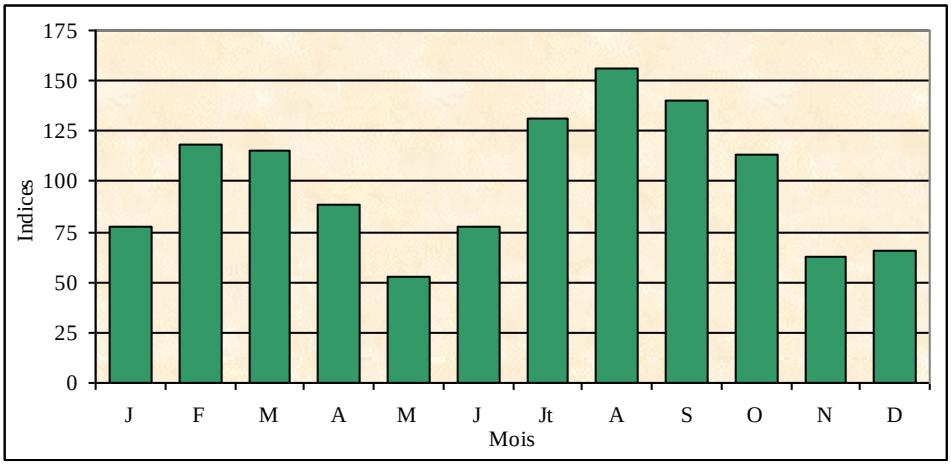

Les mois de juillet -indice 131-, août -156- et septembre -140- semblent être les plus meurtriers. A ce moment de l'année, plusieurs conditions défavorables à la survie des nourrissons se combinent. Avec les fortes chaleurs, les enfants en bas âge sont victimes de

[34] *Ibid*. p. 24.

[35] CASSARD Marie, *op. cit*. p. 71.

[36] ICHER Nathalie, *op. cit*. p. 73.

déshydratation qui peut entraîner des diarrhées ou d'autres maladies digestives bien souvent fatales. Ce climat est également favorable à la prolifération des épidémies. De plus, cette saison est occupée par les gros travaux agricoles, auxquels la mère participe. Il est alors possible qu'elle cesse temporairement d'allaiter l'enfant, et l'alimentation de celui-ci peut se détériorer. La mortalité diminue ensuite et se stabilise à un niveau relativement bas en novembre - indice 62 -, décembre - 65 - et janvier - 78 -. Le froid de l'hiver est défavorable à la propagation des maladies épidémiques. Toutefois, les basses températures entraînent des infections respiratoires et une seconde pointe de mortalité frappe en février -indice 119- et en mars -116-. La mortalité infantile décline par la suite et atteint son plus bas niveau en mai -indice 53-, mais elle reprend de l'importance dès le début de l'été. A Valprionde[38], ce sont les mois d'août, de septembre et d'octobre qui sont les plus meurtriers, alors que les maxima de février, mars et de juillet ne sont pas attestés. A Saleich[39],le maximum de l'hiver est situé en janvier -indice 156-. Cependant, le mouvement saisonnier de la mortalité infantile peut varier d'une région à l'autre en fonction des conditions climatiques et de la prolifération des épidémies.

Les deux saisons les plus dangereuses pour les enfants dépendaient étroitement des variations de la mortalité endogène et de la mortalité exogène. Le mouvement saisonnier ces deux composantes ont été calculées avec la même méthode que celle citée plus haut.

Graphique n° 13 : Mouvement saisonnier des composantes de la mortalité[40].

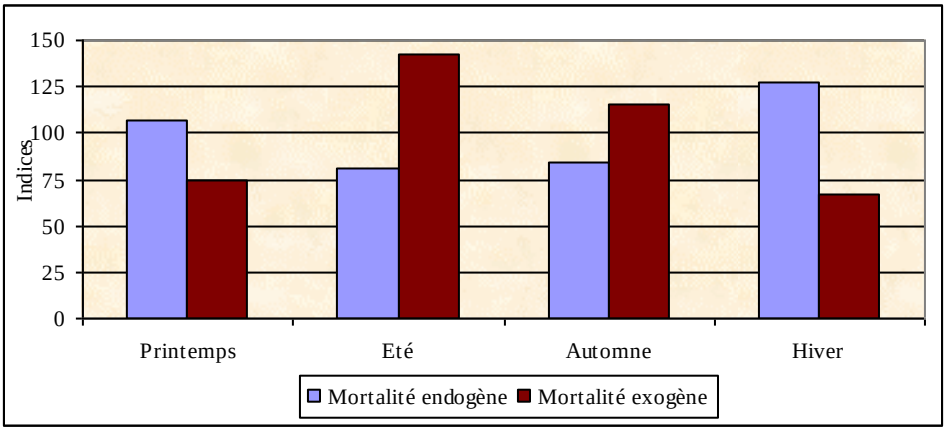

[37] Graphique réalisé avec l'annexe C. p. 219.

[38] CASSARD Marie, *op. cit.* p. 74.

[39] BARTHE Sandrine (sous dir. J.-C. SANGOÏ), *Saleich. Etude démographique d'un village de Comminges de 1793 à 1900*, mémoire de maîtrise, Toulouse, UTM, 1999.

[40] Graphique réalisé avec l'annexe D. p. 220

La surmortalité estivale et celle de l'automne sont essentiellement le fait de la mortalité exogène, qui, rappelons-le, est déterminée par le milieu extérieur. Ces deux saisons sont marquées par l'humidité et la chaleur et sont ainsi des moments de prédilection pour la propagation des épidémies. Mais, la mortalité exogène est faible au printemps et en hiver, alors que la forte mortalité de l'hiver est souvent attribuée aux maladies respiratoires

En revanche, la mortalité endogène, liée aux malformations congénitales et aux conditions de l'accouchement, devrait être égale tout au long de l'année, alors qu'elle présente un maximum en hiver et au printemps. Or, « *on ne connaît aucune variation saisonnière des maladies héréditaires et congénitales*[41]». Cependant, cette surmortalité endogène peut être en partie attribuée aux prématurés. La mortalité précoce des prématurés est en effet attestée en hiver car leur « *régulation thermique se fait mal* ». C'est ainsi « *la seule partie de la mortalité endogène qui présente un mouvement saisonnier*[42]». De plus, il est possible que l'hiver rende les accouchements plus difficiles. En effet, la délibération municipale du 4 novembre 1861 indique que la commune du Bez est enneigée plusieurs mois de l'année, ce qui rend les déplacements difficiles, voire impossibles. Il se peut que, dans les habitations les plus isolées, certes femmes se retrouvent alors seules pour mettre au monde leur enfant, et l'accouchement se ferait alors dans des conditions très difficiles, peut-être fatales pour le nourrisson. Par ailleurs, la surmortalité endogène du printemps, peut éventuellement être expliquer par la saison de conception du fœtus. Les enfants qui naissent[43] au printemps - mars, avril, mai - ont logiquement été conçus en été -juin, juillet août-, donc pendant les gros travaux agricoles. Or « *la survie du bébé dépend au fond de l'âge de la mère au moment de la nouvelle conception et de sa santé*.[44]» Il est possible qu'à ce moment là, les femmes soient très affaiblies par ces activités intenses et qu'elles conçoivent alors des enfants plus fragiles, moins viables que les autres.

---

[41] BIRABEN Jean-Noël in *Histoire de la population française*, (sous la dir. J. DUPÂQUIER), Paris, PUF, 1995, p. 291.

[42] *Ibid.* p. 292.

[43] Rappelons que la mortalité endogène concerne les décès d'enfants peu après leur naissance.

[44] FAUVE-CHAMOUX Antoinette, « La femme devant l'allaitement », *Annales de démographie historique*, 1983, p. 19.

Le mouvement saisonnier des composantes de la mortalité infantile mis en évidence dans la commune du Bez se retrouve également à Montredon[45] ainsi qu'au niveau national[46].

De même que des saisons sont particulièrement meurtrières, des moments de la première année de vie sont plus touchés que d'autres par la mortalité infantile.

[45] ALBERT Myriam, *op. cit*. p. 27.

[46] DUPÂQUIER Jacques (sous la dir. de), *Histoire de la population française*, tome 3,Paris, PUF, 1988, p. 290.

4. La mortalité infantile selon l'âge.

Cette étude se fait en établissant des quotients de mortalité pour chaque mois. Ces quotients sont calculés d'après la formule suivante : **Nombre de décès à l'âge$_x$/Nombre de survivants à l'âge$_x$**. Ces quotients ont été établis pour l'ensemble de la période, afin que les effectifs soient suffisants.

Graphique n° 14 : Quotients de mortalité avant un an. (en ‰)[47]

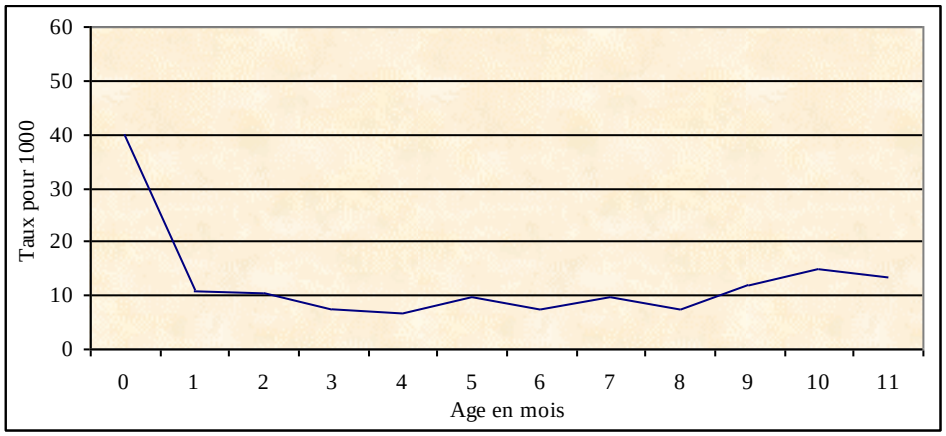

La mortalité infantile est surtout importante pendant le premier mois : 40 ‰. Les décès endogènes ont essentiellement lieu à ce moment là. Il faut aussi noter qu'à cet âge, s'ajoutent des obligations et des coutumes qui sont défavorables à la survie de l'enfant. Ainsi, les nouveau-nés sont présentés en mairie et baptisés dans les jours, voire les heures qui suivent leur naissance. Leur transport s'effectue parfois dans de mauvaises conditions climatiques. De plus, malgré le bienfait du lait maternel, l'enfant n'est pas mis au sein immédiatement après sa naissance : tant que la mère perd du sang, les gens estiment que le lait est impur, et donc de mauvaise qualité. De plus, « *on redoute de nourrir l'enfant avant*

[47] Graphique réalisé avec l'annexe E. p. 220.

son baptême de peur que cela ne lui porte malheur[48]» Tous ces facteurs sont néfastes à l'enfant et de nombreux nourrissons succombent.

Les quotients de mortalité diminuent à partir du premier mois et se stabilisent entre 7 et 10 ‰ jusqu'au huitième mois. Effectivement, si « *l'enfant passe le cap difficile du premier mois, s'il est allaité au sein, il est en principe à l'abri des ennuis digestifs et il est encore protégé par les anticorps que lui transmet sa mère*.[49]» Quand l'allaitement maternel se termine, les enfants sont donc plus fragiles et la mortalité augmente. Il semble ici que le sevrage commence pour certains enfants dès le neuvième mois. En effet, les quotients de mortalité augmentent nettement à partir de ce mois, tout comme à Valprionde[50].

Cependant, d'après Antoinette FAUVE-CHAMOUX, le sevrage serait « *beaucoup plus précoce qu'on ne le dit, que simplement il dure très longtemps, l'enfant continuant à téter un peu*[51] ». En fait, dans les sociétés rurales, « *de crainte que le lait maternel ne soit pas assez riche, on le complète dès les premières semaines par une alimentation solide : bouillie, soupe de pain ou panade*[52]» et « *la diversification alimentaire s'amplifie au moment de la dentition alors que les enfants sont facilement malades, font des fièvres et des accidents divers qui augmentent la mortalité*.[53]» Les enfants commenceraient donc à avoir très tôt une alimentation mixte et le sevrage total, « *quand un enfant ne tête plus du tout*[54]» aurait lieu assez tard, « *généralement vers deux ans*[55]» et le taux de mortalité des enfants reste important

---

[48] BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *La démographie de l'époque moderne*, Paris, Belin, 1999, p. 197.

[49] FINE-SOURIAC Agnès, « Mortalité infantile et allaitement dans le Sud-Ouest de la France du XIXe siècle » *Annales de démographie historique*, 1978, p. 89.

[50] CASSARD Marie, *op. cit*. p. 73.

[51] FAUVE-CHAMOUX Antoinette, « La femme devant l'allaitement… », *op. cit.* p. 20.

[52] BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *op. cit*. p. 197.

[53] FAUVE-CHAMOUX Antoinette, *op. cit*. p. 20.

[54] *Ibid*. p. 20.

[55] LEBRUN François, « La famille… », *op. cit*. p. 37.

jusqu'à ce qu'ils soient définitivement sevrés : « *le sevrage est un moment important car il est ressenti comme un rite de passage*.[56]» Dans la commune, il semble ainsi que certains enfants commencent à avoir une alimentation mixte dès le cinquième mois - augmentation du quotient de mortalité - et que celle-ci se généralise à partir du neuvième mois.

Ainsi, pour l'ensemble de la période, le taux de mortalité des enfants de moins d'un an est de 141‰, ce qui signifie que plus d'un enfant sur dix n'atteignait pas son premier anniversaire. Mais une fois passé le cap du premier anniversaire, l'enfant n'est pas certain de parvenir à l'âge adulte. La mortalité juvénile est très importante surtout entre 1 et 5 ans.

B. La mortalité juvénile.

La mortalité juvénile représente la mortalité des enfants jusqu'à 15 ans. Elle est calculée en établissant le quotient de mortalité pour chaque âge, en effectuant le rapport suivant :

$$\frac{\textbf{Nombre de décès à l'âge}_x}{\textbf{Nombre de survivants à l'âge}_x} \textbf{ x 1 000}$$

[56] BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *op. cit*. p. 197.

Graphique n° 15 : Quotients de mortalité des 0-14 ans (en ‰)[57].

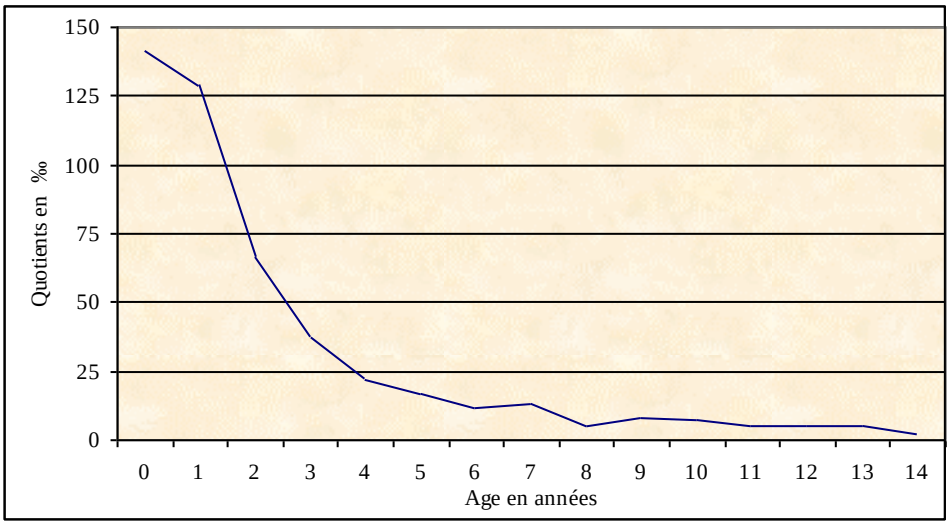

Entre 0 et 15 ans, le quotient de mortalité est de 391 ‰[58]: donc près de 20 % des enfants meurent avant l'âge de 15 ans. La mortalité juvénile est extrêmement élevée entre 1 et 4 ans. Elle diminue ensuite et se stabilise à un niveau relativement bas après l'âge de 8 ans, sans toutefois disparaître.

1. La mortalité des 1-4 ans.

[57] Graphique réalisé avec l'annexe F. p. 220.

[58] Voir annexe H. p. 221.

Tableau n° : Quotients de mortalité des 1-4ans (en ‰)[59].

Age en année	Quotients
1	129
2	66
3	37
4	22
1-4 ans	**234**

Le quotient de mortalité est relativement fort entre 1 et 2 ans : quasiment aussi élevé que celui des moins d'un an -141 ‰-. Cette surmortalité entre 1 et 2 ans confirme le fait que les enfants devaient être définitivement sevrés tardivement. En effet, une fois que les enfants ne sont plus nourris au sein, ils ne sont moins protégés contre les problèmes digestifs et ne sont plus immunisés par les anticorps de leur mère. Le sevrage peut ainsi provoquer une pointe de la mortalité des jeunes enfants. En outre, certains enfants peuvent être allaités jusqu'à un âge avancé - parfois 2 ans - : si l'usage du lait maternel est alors trop exclusif, l'enfant peut être victime d'une insuffisance nutritionnelle.

La mortalité reste encore élevée pour les enfants âgés de 2 à 4 ans. A ces âges, les enfants sont encore fragiles et peuvent être facilement victimes des épidémies. Par exemple, en 1855, lors de l'épidémie de choléra, les décès d'enfants de ce groupe d'âge représentent 30% des décès et 44,6% en 1890 lors de la propagation de rougeole. Ce type de maladie infantile pouvait être fréquent, sans forcément faire l'objet d'un rapport du médecin des épidémies. Tous les cas ne peuvent donc être connus, mais il est probable que ces atteintes aujourd'hui bénignes soient fréquemment fatales à l'époque.

[59] Graphique réalisé avec l'annexe F. p. 220.

Ainsi, les enfants âgés d'un à quatre ans sont victimes d'une surmortalité. Plus d'un enfant sur cinq qui a fêté son premier anniversaire n'atteint pas cinq ans d'existence. Dans le Bas-Quercy[60], le quotient de mortalité entre 1 et 4 ans n'est « que » de 133 ‰ entre 1816 et 1841, et de 114 ‰ entre 1842 et 1872. Pourquoi la mortalité juvénile de la commune du Bez est-elle exagérément plus forte qu'ailleurs ? Les conditions d'existence y étaient-elles plus mauvaises, favorisant ainsi la propagation des épidémies ? D'autres facteurs entraient-ils en jeu ? Ces questions restent hélas en suspend ; mais des études sur les communes voisines permettraient probablement de déceler un particularisme local. Habituellement, les études distinguent la mortalité juvénile des garçons et celle des filles, observant une surmortalité féminine. Cette différenciation n'a pas cours ici, étant donné que les deux sexes ne présentaient pas de différence majeure. La forte mortalité des 1-4 ans trouve t-elle alors sa cause dans l'importante mortalité masculine ?

Dès que les enfants ont atteint l'âge de 5 ans, la mortalité juvénile tend à diminuer et à s'inscrire dans la tendance d'autre communes rurales. En effet, dans le groupe d'âge 5-14 ans, « *en un siècle, les risques de décès ont été divisés par plus de 2,5 !*[61]»

2. La mortalité des 5-14 ans.

Tableau n° : Quotients de mortalité des 5-14 ans (en ‰)[62].

[60] SANGOÏ Jean-Claude, *Démographie paysanne…,op. cit*. p. 207.

[61] FINE Agnès et SANGOÏ Jean-Claude, *La population française…, op. cit*. p. 24.

[62] Tableau réalisé avec l'annexe F. p. 220.

Age en année	**Quotients**
5	**17**
6	**12**
7	**13**
8	**5**
9	**8**
10	**7**
11	**5**
12	**5**
13	**5**
14	**2**
5-9 ans	**53**
10-14 ans	**16**

Les quotients de mortalité restent relativement forts jusqu'à ce que les enfants atteignent l'âge de huit ans. L'observation du mouvement saisonnier de ces décès permet de mettre en avant leurs causes.

Graphique n° 16 : Mouvement saisonnier de décès des 5-8 ans[63].

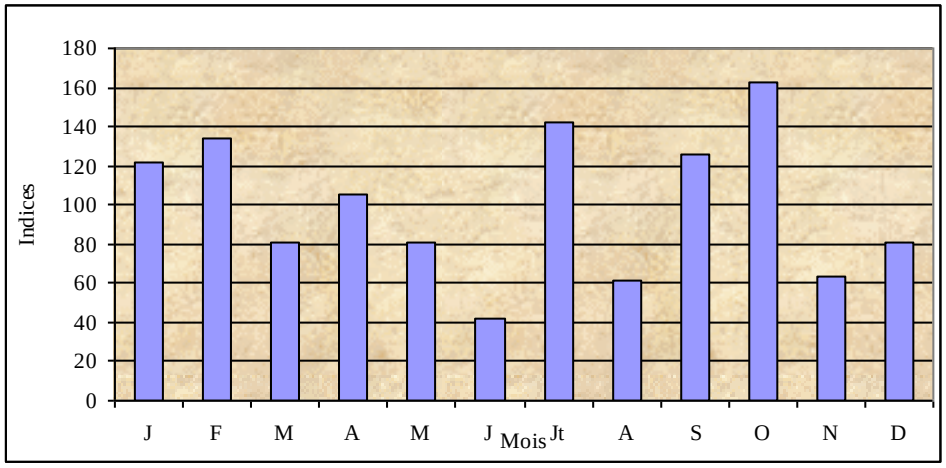

[63] Graphique réalisé avec l'annexe I. p. 221.

Comme la mortalité infantile, les décès des 5-8 ans ont essentiellement lieu en janvier -indice 122-, février -134 -, juillet -142-, septembre -126- et octobre -162-. La mortalité des mois d'hiver peut s'expliquer par les infections respiratoires. L'été et le début de l'automne sont des moments de l'année favorables à la prolifération des épidémies, aux intoxications alimentaires. Les organismes juvéniles semblent alors encore peu résistants aux germes et aux virus qui prolifèrent.

Après 8 ans, les enfants se fortifient et ils sont moins atteints par les maladies. Par ailleurs, ces groupes d'âges ont bénéficié « *du recul des maladies intestinales. L'usage plus fréquent de l'eau bouillie et la pratique plus courante de la stérilisation du lait diminuent le nombre des entérites et des gastrites.*[64]»

En outre, à tous les âges, les maladies ne sont pas seules responsables des décès d'enfants. « *(…) des enfants se noient dans les rivières, certains périssent d'insolation, attrapée aux champs pendant que les adultes travaillent, (…) ou encore sont piétinés par un taureau furieux. D'autres meurent étouffés dans le lit qu'ils partagent avec leurs parents, sans qu'on sache si l'accident n'a pas été voulu (…)*[65]»

La mortalité infantile et juvénile étaient donc encore importante dans la commune au XIXe siècle. Les enfants étaient très exposés pendant leur première année d'existence et les risques restaient relativement important ensuite, surtout jusqu'à l'âge de 5 ans. Peu d'enfants, parvenaient donc à l'âge adulte. Une fois ce seuil atteint, la probabilité de mourir devient moins importante. Toutefois, le recul de la mortalité entamé au XIXe siècle a surtout bénéficié

[64] FINE Agnès et SANGOÏ Jean-Claude, *La population française…op. cit*. p. 24.

[65] GARNOT Benoît, *La population française…, op. cit*. p. 60.

aux jeunes enfants, et « *l'amélioration diminue avec l'âge, surtout au-delà du vingtième anniversaire.*[66]»

C. La mortalité des adultes.

Quelques aspects de la mortalité des adultes peuvent être observés grâce aux listes nominatives de recensement. Afin d'établir les quotients de mortalité pour chaque groupe d'âge, la population recensée à une année x est classée par sexe et par âge. Les décès des cinq années qui suivent sont ensuite « placés » dans chaque classe d'âge. Les quotients de mortalité pour chaque groupe d'âge peuvent ensuite être calculés de la manière suivante :

Nombre de décès du groupe d'âge$_x$ / Nombre de personnes présentes dans le groupe d'âge$_x$ x 1 000

Les quotients de mortalité ont été calculés en 1851 et 1876, étant donné que ces deux recensements sont généralement considérés comme les plus fiables du XIXe siècle. De plus, le recensement de 1851 est suivi par la crise démographique des années 1853-1855. Une comparaison de la mortalité en temps de crise et en temps normal pourra donc être établie.

Les adultes ont été divisés en deux groupes : les 15-59 ans et les plus de 59 ans, car la mortalité ne touche pas de la même façon les vieillards.

1. Les 15-59 ans (Quotients de mortalité)

Graphique n° 17 : Quotients de mortalité (en ‰) des 15-59 ans en 1851 et 1876[67].

[66] BIRABEN Jean-Noël in *Histoire de la population française*, tome 3 : de 1789 à 1914 (sous la direction de J. DUPÂQUIER), Paris, PUF, 1988. p. 299.

[67] Graphique réalisé avec l'annexe J. p. 221.

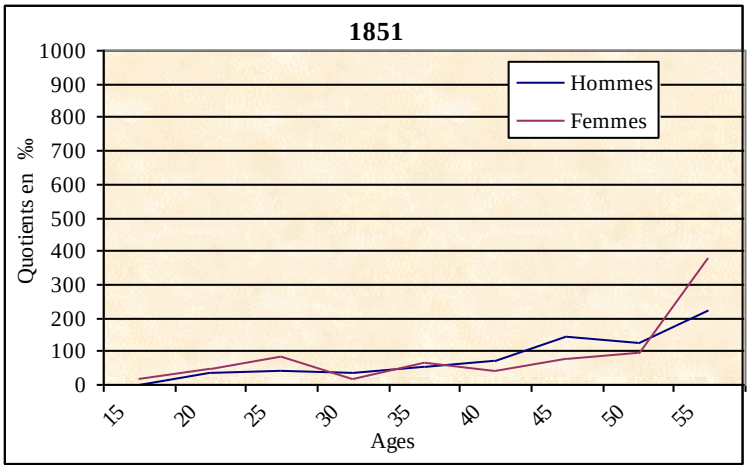

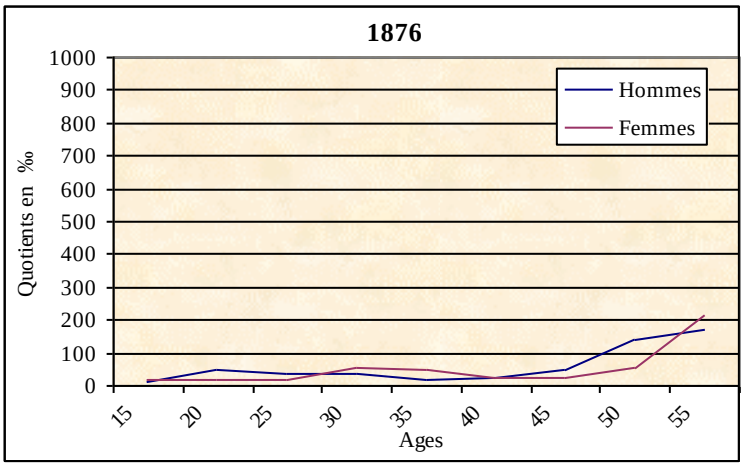

La mortalité des hommes et des femmes ne se caractérise pas de la même façon en 1851 et en 1876. D'une part, pour les deux sexes, les quotients sont généralement plus élevés en 1851 qu'en 1876. D'autre part, la mortalité des hommes et celle des femmes ne connaissent pas les mêmes oscillations selon les âges.

Dans chaque période, la mortalité des deux sexes, malgré quelques différences, semble suivre la même évolution tout au long de la vie. En 1851, les quotients tendent à augmenter régulièrement pour les hommes jusqu'à 40 ans - entre 33 et 70 ‰ - et avec plus de variations pour les

femmes - 83 ‰ entre 25 et 29 ans ; 17 ‰ entre 30 et 34 ans et 65 ‰ entre 35 et 39 ans -. Les quotients s'accentuent fortement entre 45 et 50 ans pour les hommes -141 ‰ -, puis entre 55 et 60 ans pour les deux sexes - 222 ‰ pour les hommes et 381 ‰ pour les femmes -. Les organismes sont alors plus vulnérables et succombent plus facilement. Cette forte croissance des quotients de mortalité peut aussi être attribuée à la crise de choléra des années 1853-1855. Les personnes les plus âgées ont sans doute été les plus touchées par cette épidémie. En revanche en 1876, l'importance de la mortalité augmente plus tardivement : à partir de 50-54 ans pour les hommes et à partir de 55-59 ans pour les femmes.

La mortalité masculine et la mortalité féminine sont toutefois différentes selon les âges. En 1851, entre 15 et 40 ans - sauf l'exception 30-34 ans - les femmes meurent généralement plus que les hommes alors qu'en France, entre 1840 et 1849 《 *la surmortalité masculine à 20-24 ans est particulièrement forte.*[68]》 Quand elles ne sont pas encore mariées, les jeunes filles restent à l'intérieur des maisons pour aider aux tâches ménagères, et 《 *parfois au contact de frères et sœurs malades, les filles s'exposent à la contagion.*[69]》 Ensuite, une fois qu'elle a convolé, 《 *la femme était victime d'une suite sans fin de grossesses et des risques que les conditions d'accouchement lui faisaient courir, victime de ses travaux*

[68] HENRY Louis, « Mortalité des hommes et des femmes dans le passé », *Annales de démographie historique*, 1987, p. 96.

[69] FINE Agnès et SANGOÏ Jean-Claude, *La population française…, op. cit*. p. 25.

à la maison et au dehors, d' où un épuisement aux tâches domestiques, que traduit une nette surmortalité, victime enfin des diverses maladies (celles du bassin et des seins) auxquelles l' homme n' est pas sujet et qui n' ont pas chez lui d' équivalent[70]». En outre, Louis HENRY souligne que « *les maladies infectieuses frappent surtout les femmes de 5 à 24 ans.*[71]» et elles ont pu se montrer plus fragiles devant l' épidémie de choléra.

Par ailleurs, la surmortalité masculine est souvent attribuée à des morts violentes lors des guerres ou des diverses révoltes. Mais si des jeunes gens de la commune ont succombé au combat, leur décès n'est pas enregistré dans l'état civil municipal, et les guerres ont eu peu ou pas d'incidence sur les décès du Bez.

Ainsi, ces facteurs peuvent expliquer en partie la surmortalité féminine entre 15 et 40 ans en 1851.

En revanche, en 1876, contrairement à 1851, la surmortalité masculine l'emporte sur les décès féminins jusqu'à 29 ans - quotients de 14 à 51 ‰ pour les hommes et de 16 à 21 ‰ pour les femmes -. Il est possible que des jeunes gens de la commune aient été appelés sous les drapeaux lors du conflit de 1870-1871, et qu'ils aient succombé à la suite de blessures ou de maladies[72]. Lorsque les soldats meurent au sein de l'Armée, leur décès est retranscrit sur les registres d'état civil et la raison du décès est mentionnée. Ils ne sont pas pris en compte dans l'étude des décès, mais la cause étant indiquée, les maladies contractées au combat peuvent ainsi être connues. Par exemple, le 30 août 1871 Jean-Pierre PISTRE meurt en Crimée des suites de tétanos, Louis BENAZECH décède le 31 janvier 1872, à Paris, de la tuberculose. D'autres soldats ont pu contracter ce genre de maladie, mais n'en sont morts qu'une fois de retour dans la commune.

Par ailleurs, les accidents survenus lors de divers travaux peuvent expliquer d'autres décès. Par exemple, Mathieu BERNAT, 23 ans, et Pierre VIEU, 26 ans, tous deux cultivateurs, succombent au mois d'août 1873, au moment des lourds travaux agricoles en l'occurrence.

---

[70] HENRY Louis « Mortalité des hommes et des femmes … », *op. cit.* p. 87

[71] *Ibid*. p. 105.

[72] Les soldats, par leurs migrations incessantes, formaient des vecteurs incontestables de propagation des épidémies.

Sans pouvoir l'affirmer, il est toutefois légitime de penser que ces décès peuvent être dus à la fatigue intense liée à ces activités ou à un accident survenu lors de ces tâches. Effectivement, ces travaux s'effectuaient sous la chaleur qui « *rend l'homme singulièrement vulnérable*. (…) *Sans compter les accidents circulatoires (coups de sang) ou respiratoires (bronchites) auxquels exposent aussi de tels travaux. (...) D'autant que la nourriture, qui entretient le corps, ne le fait pas toujours dans les conditions les plus hygiéniques*.[73]» D'autres métiers peuvent aussi exposer à certains risques, comme les maçons, les forgerons… L'activité professionnelle peut donc être aussi responsable d'une partie des décès dans la tranche d'âge 15-29 ans.

En 1851, entre 30 et 35 ans, les décès masculins l'emportent, alors que cela n'est généralement pas observé. Ce particularisme provient de la baisse de la mortalité féminine entre 30 et 35 ans, alors que celle des hommes se maintient. Ce phénomène ne peut hélas être expliquer. Après 35 ans, la remontée de la mortalité féminine peut sans doute être attribuée aux maladies spécifiquement féminines citées plus haut. En 1876, de 30 à 40 ans, les femmes sont plus touchées par la mortalité que les hommes - quotients compris entre 49 et 54 ‰ pour les femmes, entre 16 et 36 ‰ pour les hommes -. Les maladies et les risques encourus lors des accouchements mis en évidence précédemment expliquent sans doute ce phénomène.

En 1851, comme en 1876, entre 40 et 55 ans, la surmortalité masculine devient la règle La mortalité féminine diminue par rapport aux groupes d'âge précédents, alors que celle des hommes augmente. Louis HENRY explique ce phénomène en soulignant qu'à ces âges, « *La mortalité maternelle*[74] *n'y joue plus qu'un très faible rôle et limitée au groupe d'âge 45-49 ans ; quant à la proportion des accidents, elle y est trop petite pour être la cause de la surmortalité masculine. Il ne fait par*

[73] AGULHON Maurice in *Histoire de la France rurale*, tome 3 : de 1789 à 1914 (sous la dir. de DUBY G. et WALLON A.), Paris, Seuil, 1976, p. 303.

[74] C'est-à-dire la mortalité des femmes due aux accouchements.

conséquent aucun doute qu' il s' agit d' une surmortalité par maladie[75]》. Ainsi, 《 *Les maladies infectieuses (…) frappent plus les hommes de 45 à 64 ans ; parmi elles, la tuberculose pulmonaire, (…), fait à partir de 45 ans plus de ravages chez les hommes que chez les femmes.*[76]》 La mortalité des hommes augmente en effet considérablement dès 45 ans en 1851 - de 70 ‰ à 40-44 ans à 141 ‰ à 45-49 ans -, alors qu' elle augmente surtout après 50 ans en 1876 - 48‰ à 45-49 ans et 139 à 50-54 ans -.

La mortalité des femmes reprend le dessus entre 55 et 60 ans - 381 ‰ en 1851 et 219 ‰ en 1876 -, tandis que partout ailleurs est attestée une surmortalité masculine. Les femmes plus âgées ont-elles succombées plus facilement face au choléra en 1851 ou deviennent-elles tout simplement plus fragiles à partir d'un certain âge ? Toutefois les décès masculins augmentent brusquement à 45-49 ans en 1851 et à 50-54 ans en 1876, alors que la mortalité féminine connaît la même augmentation à 55-59 pour les deux périodes. Il se peut que les femmes soient touchées plus tardivement par les maladies, mais qu'elles soient plus nombreuses à succomber.

Il semble que la mortalité des adultes s'inscrive davantage dans la tendance du pays en 1876. Elle est moins élevée pour les deux sexes qu'en 1851. S'agit-il d'un progrès sanitaire pour la commune entre 1851 et 1876 ou l'épidémie de 1853-1855 a-t-elle bouleversé les structures de la mortalité ?

L'évolution de la mortalité des adultes reste toutefois très aléatoire et difficile à cerner et les raisons précises des évolutions particulières à chaque sexe ne peuvent être décelées.

Cependant, il est clair que, tout au long de la vie, les individus sont confrontés à la mort. Ces quotients de mortalité sont toutefois plus faibles que ceux observés en France entre 1840 et 1859, où ils varient entre 85 et 104 ‰ pour les deux sexes réunis. Ils peuvent aussi paraître relativement faibles par rapport à ceux des enfants, mais ils sont exagérément élevés

[75] HENRY Louis, « Mortalité des hommes… », *op. cit.* p. 104.

[76] *Ibid*. p. 105.

par rapport à ceux d'aujourd'hui, qui d'après les données de l'INED[77], oscillent entre 0,04 et 0,84 pour les hommes et entre 0,02 et 0,35 ‰ pour les femmes entre 20 et 55 ans.

Ainsi, peu de personnes atteignaient un âge avancé. En 1851, les jeunes gens, tous sexes confondus, qui fêtaient leur quinzième anniversaire pouvaient espérer vivre jusqu'à 56 ans[78]. En 1876, l'espérance de vie à 15 ans a progressé jusqu'à 60,6 ans pour les hommes et jusqu'à 61,3 ans pour les femmes. Les conditions d'existence se sont donc améliorées pour les deux sexes. Cependant, peu de personnes vivaient au-delà de 60 ans, la mortalité devenant nettement plus fréquente à partir de cet âge: en 1851, les plus de 60 ans ne représentent que 9 % de la population et 13 % en 1876.

2. Les 60 ans et plus.

a. Quotients de mortalité.

Graphique n° 18 : Quotients de mortalité (en ‰)des 60 ans et plus[79].

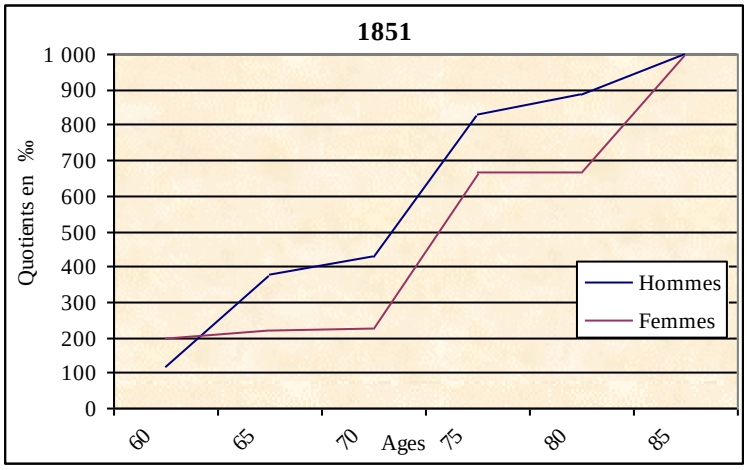

[77] Institut National d'Etudes Démographiques, d'après les données du site www.ined.fr .

[78] Voir annexes, p. 221.

[79] Graphique réalisé avec l'annexe K. p. 222.

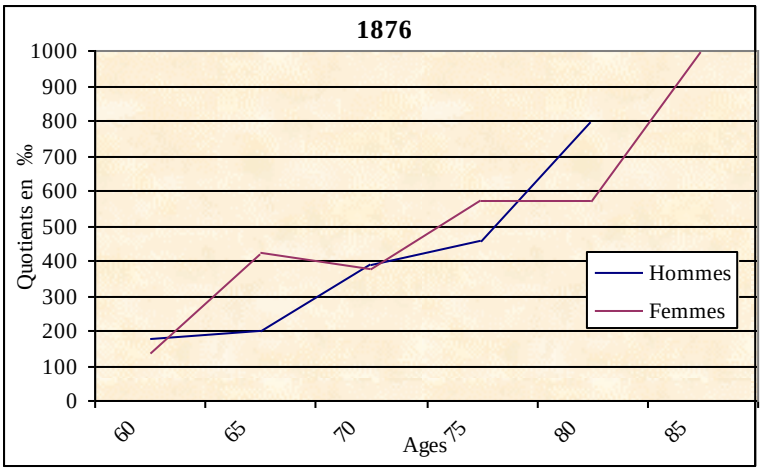

Les quotients de mortalité sont nettement plus élevés qu'entre 15 et 59 ans. Les organismes deviennent de plus en plus fragiles à mesure que les personnes atteignent des âges avancés.

En 1851, la mortalité masculine est constamment supérieure à celle des femmes, ce qui peut traduire une plus grande résistance aux maladies et à la vieillesse de la part de celles-ci. La mortalité des deux sexes évolue parallèlement dans l'avancement de l'âge.

En revanche, en 1876, une surmortalité féminine est observée entre 65 et 70 ans et entre 75 et 80 ans. La mortalité des hommes et celle des femmes évoluent différemment. Celle des femmes augmente par paliers, entre 65 et 70 ans, entre 75 et 80 ans et entre 80 et 85 ans. Celle des hommes s'accroît continuellement dès 65 ans. En 1876, aucun des deux sexes ne parvient à l'âge de 85 ans, alors que c'était le cas en 1851. Une meilleure attribution des âges lors des décès est sans doute à l'origine de cette différence.

Par ailleurs, pour les deux sexes, les quotients de mortalité ont diminué entre 1876 et 1851, notamment pour les âges avancés. Ainsi, en 1851, entre 75 et 80 ans, les quotients étaient de 667 ‰ pour les femmes et de 883 ‰ pour les hommes. En 1876, ces quotients se sont abaissés à 455 ‰ pour les hommes et à 571 ‰ pour les femmes. Ils restent toutefois considérablement élevés.

Comme pour les enfants, la mortalité de ces personnes n'opérait pas avec la même intensité tout au long de l'année.

b. Mouvement saisonnier des décès des 60 ans et plus.

Comme pour la mortalité infantile, l'étude du mouvement saisonnier est basée sur le calcul d'indices.

Graphique n° 19 : Mouvement mensuel des décès des 60 ans et plus

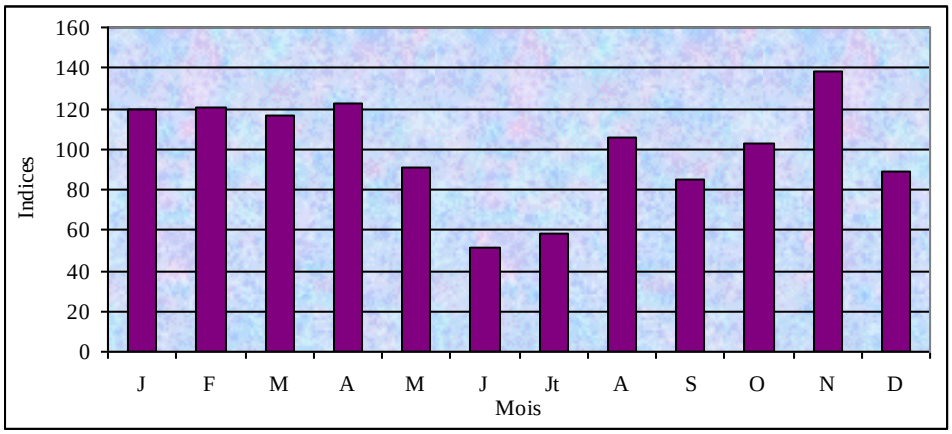

Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Total
Nombres réels	86	79	84	85	65	36	42	76	59	74	96	64	**846**
Indices	**120**	**121**	**117**	**122**	**90**	**52**	**58**	**106**	**85**	**103**	**138**	**89**	**1 200**

Le mouvement mensuel des décès des personnes de 60 ans ou plus présente un long maximum d'hiver, de janvier à avril, et une pointe importante en l'automne, en octobre et novembre. Un pic secondaire se dresse aussi en août. Ce mouvement est contraire à celui des enfants de moins d'un an[80], pour qui la mortalité diminue à l'automne et reprend de l'ampleur en été. Les personnes âgées semblent succomber plus facilement aux maladies respiratoires ou infectieuses, contractées à cause du froid hivernal ou de l'humidité automnale. Ces personnes sont moins touchées du printemps jusqu'au milieu de la période estivale. Des températures plus douces et un climat moins humide engendrent alors moins de maladies. En revanche, la mortalité reprend force dès le mois d'août où, comme les jeunes enfants, les personnes âgées peuvent être victimes de déshydratation ou/et de maladies intestinales. En outre, ayant des

[80] Les moins de un an et les plus de 60 ans sont les groupes d'âge les plus mortifères, d'où l'idée de comparer le mouvement mensuel des décès de ces deux groupes.

organismes affaiblis par l'âge, les vieillards peuvent aussi contracter des maladies épidémiques auxquelles ils ne peuvent résister.

La mortalité frappait donc tous les âges de la vie, avec une préférence pour les enfants, surtout les plus jeunes, et les vieillards. Même aux âges adultes, elle demeurait relativement importante. Ceci avait de conséquences sur la vie familiale, laissant des enfants orphelins et faisant de nombreux veufs en brisant des unions précocement.

3. Les conséquences de la mortalité des adultes sur la famille.

a. La durée des unions.

Pour cette étude, seules les fiches MF ayant pour fin d'observation le décès d'un des deux conjoints ont été utilisées. Une seule fiche répond à ces critères entre 1877 et 1901, cette période ne pourra donc être prise en considération.

Graphique n° 20 : La durée des unions[81].

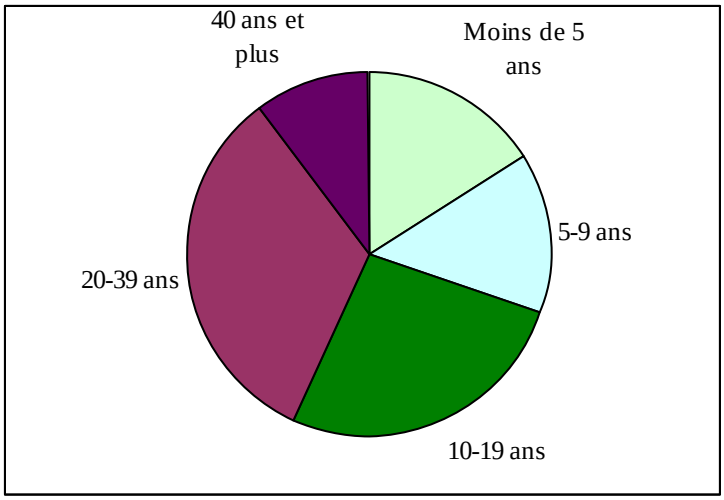

Ce graphique permet de percevoir les conséquences de la mortalité des adultes sur la durée du mariage : peu de couples ont une vie commune très longue. En effet, 16 % d'entre

[81] Graphique réalisé avec l'annexe L. p. 222.

eux ont une existence inférieure à 5 ans et un tiers ne connaît pas 10 ans de vie commune, la mort venant briser leur union. Par ailleurs, la grande majorité des unions sont inférieures à 20 ans. Les mariages perdurant réellement dans le temps -plus de 40 ans- ne représentent qu'une minorité -10 %-.

Tableau n° 11 : Destin des époux (en %)

	L'homme meurt le 1er	La femme meurt la 1ere
1836-1856	68	32
1857-1876	50	50
1836-1876	**61**	**39**

Cette étude a été réalisée avec les mêmes fiches que celles prises en compte pour la durée des unions, ce qui explique l'absence de la dernière période. Généralement, les mariages sont rompus par la mort antérieure du mari.

Entre 1836 et 1856, à un moment où l'espérance de vie à 15 ans était égale pour les deux sexes, la grande majorité des épouses - 68 % - voient leur mari succomber avant elles.

En revanche, entre 1857 et 1876, alors que l'espérance de vie à 15 ans a plus progressé pour les femmes, autant de familles sont d'abord brisées par la mort de l'homme que par celle de la femme.

Ainsi, l'importante mortalité semblait affecter de nombreuses familles. Elle engendrait ainsi de nombreux veufs et veuves, beaucoup aspiraient alors à se remarier.

b. Le remariage.

Il est impossible de connaître avec précision la proportion de veufs et de veuves qui se sont remariés, certains ayant pu convoler en secondes noces dans une autre commune. Les remariages sont toutefois une réalité de la période étudiée, étant donné que 83 veufs et 42 veuves se sont remariés. De ce fait, les remariages concernent 107 actes de mariages -soit 13 % du total des actes-. Se remarier pouvait être une façon de faire face à la solitude, source

d'exclusion, et de subvenir aux besoins économiques. Comme les effectifs sont assez faibles, cette approche sera effectuée pour l'ensemble de la période, sans prendre en compte le découpage habituel - à savoir 1836-1856 ; 1857-1876 et 1877-1901-.

- *Typologie des remariages*

Tableau n° 12: Typologie des remariages.

	Valeurs absolues	**%**
Veuf/veuve	18	17
Veuf/célibataire	65	61
Célibataire/veuve	24	22
Total	107	100

Les remariages semblent être plus fréquents chez les hommes : les quatre cinquièmes des remariés sont des veufs. Les remariages qui unissent des veufs avec des veuves sont minoritaires. Ces derniers préféraient convoler avec des célibataires, qui n'ont alors aucun enfant à charge. Pourtant, ces unions ne correspondaient pas aux normes de la communauté et donnaient traditionnellement lieu à des manifestations de la société, qui exprimait ainsi son mécontentement. Il s'agissait des charivaris. Daniel LODDO résume de ces pratiques, d'après une enquête orale réalisée dans la commune :

« *Les charivaris, appelés charivalins dans le pays, étaient organisés à l'occasion du remariage d'un veuf ou d'une veuve. Ils consistaient à faire vacarme rituel, à l'aide de tambours, de cornes, de sifflets, de chaudrons ou de casseroles…, sous les fenêtres du veuf ou de la veuve qui avait le tord de se remarier. Lorsqu'il s'agissait du remariage d'un veuf, le charivari était organisé par les jeunes gens qui se faisaient payer ainsi une sorte de tribut en échange de cet « enlèvement » : le veuf devait payer car il subtilisait une fille au groupe des jeunes gens. Lorsqu'un homme se mariait avec une veuve, le charivari était organisé par les jeunes filles*.[83]»

[83] LODDO Daniel, *Al païs de la Salvatja. Chants, musiques, contes et paysages sonores des communes du Bez et de Cambounès*, Association GEMP-La Talvera, Nogent-sur-Marne, Imprimerie Duplicolor, 1993, p.26.

Malgré ces désapprobations, les remariages unissaient essentiellement des veufs et des filles ou des veuves avec des hommes célibataires car ces derniers se présentaient sur le marché matrimonial « *avec des handicaps, mais aussi des avantages : défavorisés par leur âge généralement plus élevé et par la charge d'enfants du premier lit, ils pouvaient par contre offrir une « niche » toute prête et des avantages matériels*[84]». Les mêmes résultats ont été décelés à Castelnau, où 62 % des remariages unissent un veuf avec une célibataire, 20 % une veuve avec un célibataire et 18 % deux veufs[85].

- *L'âge au remariage.*

L'âge moyen au remariage est de 39,5 ans pour les veufs et de 35,2 ans pour les veuves. Les femmes se remarient plus tôt que les hommes, mais elles sont aussi veuves plus précocement. Ces âges sont sensiblement plus élevés que ceux de la commune de Castelnau : 40,6 ans pour les hommes et 36,3 ans pour les femmes[86].

L'étude de la répartition par groupes d'âge donnera une idée plus précise sur l'âge au remariage.

[84] ROLLEY F., « Les secondes noces, une affaire de famille. Remariages, structure du ménage et mode de succession en Bourgogne du Nord au XVIIIe siècle », *Les chemins de la recherche* n° 43, février 1998, p. 253

[85] CAUQUIL Marie (sous dir. J.-C. SANGOÏ), *Se marier dans la commune de Castelnau de Brassac de 1793 à 1902 : approche démographique*, mémoire de maîtrise, Toulouse, UTM, 2001, p. 73.

[86] *Ibid*. p. 74.

Graphique n° 21 : Répartition des âges au remariage[87].

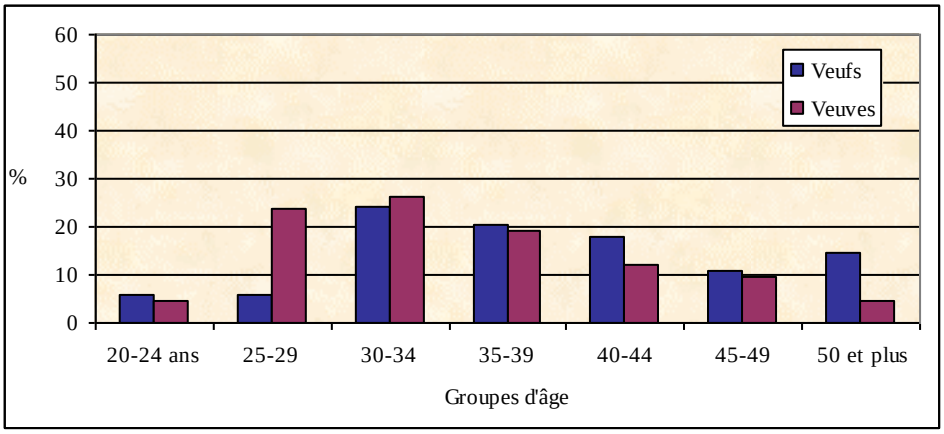

La majorité des hommes convole en secondes noces entre 30 et 40 ans - 24% entre 30 et 35 ans et 21% entre 35 et 40 ans-. Ils sont minoritaires avant 30 ans, mais les veufs sont peu nombreux à ces âges. Les femmes se remarient en majorité entre 25 et 40 ans - 24 % entre 25 et 30 ans, 26 % entre 30 et 35 ans et 19 % entre 35 et 40 ans-.

Les remariages des veuves sont de moins en moins nombreux après 40 ans, ceux des veufs après 45 ans. Mais à ces âges, la mort devient plus fréquente. Les gens acceptent alors plus facilement la mort de leur conjoint. En outre, le remariage est souvent une nécessité économique. Les enfants sont souvent en âge d'assurer le bon fonctionnement de l'économie familiale et les veuves n'ont alors plus besoin de trouver un nouvel époux pour qu'il assume cette tâche. De même, les veufs n'ont plus le souci de retrouver une seconde épouse pour s'occuper d'enfants en bas âge, que la mère a laissé orphelins. Cependant, si

[87] Graphique réalisé avec l'annexe M. P. 222.

aucune femme ne se remarie après 52 ans, des veufs ont convolé en secondes noces assez tardivement. Voici les deux cas extrêmes :

- Le 11 février 1852, Jean-Pierre BERTRAND, âgé de 64 ans, se remarie avec Anne CORBIERE, âgée de 47 ans.
- Le 22 novembre 1836, Jacques JULIEN âgé de 69 ans, épouse Jeanne ARMENGAUD âgée de 48 ans.

Malgré ces quelques exceptions, le remariage s'effectue rarement après 50 ans. D'ailleurs, ces remariages tardifs étaient « *souvent mal acceptés, voire décriés*[88]».

- *La durée du veuvage.*

Tableau n° 13 : La durée du veuvage (en %)

	Hommes	**Femmes**
0-5 mois	17	-
6-11 mois	31	21
12-23 mois	21	26
24-35 mois	13	24
36-47 mois	6	17
48-59 mois	5	10
60 mois et plus	7	2
TOTAL	100	100

Le remariage intervient plus rapidement chez les hommes que chez les femmes. Quasiment la moitié des veufs convolent en secondes noces moins d'un an après le décès de leur première épouse ; 17 % d'entre eux n'attendent pas six mois pour se remarier. La durée entre veuvage et remariage la plus fréquemment rencontrée varie entre six et onze mois. Rares sont ceux qui patientent plus de trois ans pour se remarier.

[88] BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *La démographie…, op. cit*. p. 122.

Au contraire, les femmes attendaient plus longtemps avant de se remarier : généralement un à trois ans pour une veuve sur deux. Aucune ne se remarie dans les six mois qui suivent le décès de leur premier mari et seulement une sur cinq se remariait entre six et onze mois après la mort de celui-ci. En revanche, un tiers d'entre elles attend plus de trois ans pour vivre avec un second mari.

Toutefois, pour les deux sexes, rares sont ceux qui attendent cinq ans ou plus pour contracter un second mariage : 7 % des veufs et 2 % des veuves.

Les mêmes constations concernant la durée du veuvage ont été observées dans la commune voisine de Castelnau[89].

Ces temps d'attente entre la mort du conjoint et le remariage peuvent s'expliquer par les délais et les obligations du deuil. Les veuves devaient porter le deuil deux fois plus longtemps que les veufs, soit environ un an[90]. Pendant les six premiers mois, elles ne s'habillaient que de noir et ne devaient théoriquement voir que des personnes intimes[91]. A cela s'ajoute souvent un délai de viduité, imposé par l'Eglise, en deçà duquel une femme ne doit pas se remarier. Sa durée peut varier entre six mois et un an. Ce délai n'existe pas pour les hommes, ce qui peut expliquer le remariage très précoce de certains. En outre, l'éducation des enfants n'étant pas du ressort des hommes, lorsque la mère meurt en laissant des enfants en bas-âge, le besoin d'une nouvelle épouse est majeur pour les veufs. Par exemple, le 22 février 1857, Louis ALBERT se remarie avec Marie ALBERT, soit moins de deux mois après le décès de sa première femme !

Ainsi, de si courtes durées entre le décès du conjoint et le remariage peuvent traduire la nécessité économique que représentaient des secondes noces. Dès que l'occasion de se remarier apparaissait, veufs et veuves saisissaient l'opportunité, peu importe si le premier époux ou, surtout, la première femme était décédé seulement quelques mois auparavant. Les premiers mariages semblent alors vite oubliés, la logique étant de s'assurer un avenir convenable. Les remariages permettaient alors de se sentir moins désemparé face à la mort.

---

[89] CAUQUIL Marie, *Se marier…, op. cit*. p. 79.

[90] MARTIN-FUGIER Anne in *Histoire de la vie privée…, op. cit.* p. 238.

[91] Ibid. p. 238.

La mort semblait faire partie du quotidien des habitants de la commune, encore au XIXe siècle. Elle frappait tous les âges, avec plus d'intensité pour les enfants et, bien sûr, les vieillards. La mortalité infantile et la mortalité juvénile sont beaucoup plus importantes que celles attestées dans d'autres monographies. La mortalité des adultes était également élevée et de nombreux couples étaient brisés précocement. Le remariage était alors un moyen de faire face au destin. Toutefois, l'espérance de vie s'est allongée entre 1851 et 1876, ce qui laisse croire à une amélioration des conditions sanitaires. Cependant, les progrès de la médecine ont sans doute pénétré tardivement dans la commune, comme dans la plupart des campagnes françaises. Ce constat est confirmé par l'évolution de la mortalité infantile, qui reste élevée en fin de siècle.

III. LA CONSTITUTION DE LA FAMILLE CONJUGALE.

A. Les temps pour convoler.

« *L'institution du mariage était la clé de voûte de ce qu'on a appelé « l'Ancien Régime démographique », une loi non écrite, mais profondément ancrée dans la conscience sociale.*[1]»

Les habitudes matrimoniales dépendaient étroitement des croyances et des traditions populaires. Le moment du mariage ne doit rien au hasard : le choix de la date dépend en effet de tout un ensemble de facteurs religieux et économiques. L'âge auquel les époux convolent est un facteur important pour la régulation des naissances de la future famille ; plus ils se marient tard, moins ils ont d'enfants et inversement.

1. Le mouvement saisonnier des mariages.

a. Mouvement saisonnier général.

Au XIXe siècle, les mariages ne se répartissent pas équitablement tout au long de l'année. Le choix de la date est en quelque sorte imposé par les contraintes économiques et les interdits religieux. L'Eglise désapprouve fortement deux périodes :

- L'Avent, qui correspond en gros au mois de Décembre.

- Le Carême, c'est à dire surtout le mois de Mars, mais avec des variations : il commence le mercredi des Cendres et se termine 46 jours plus tard lors du dimanche de Pâques, « *qui peut occuper 35 dates différentes entre le 22 mars et le 25 avril*[2]».

Les contraintes économiques et climatiques rentrent également en jeu, et « *on ne se marie guère : 1° au moment des grands travaux agricoles ; 2° en hiver dans les pays froids ; 3° si les récoltes (...) n'ont pas assuré une aisance qui suffise aux dépenses à faire pour les*

[1] DUPÂQUIER Jacques, *La société française au XIXe siècle*, Paris, Fayard, 1992, p. 84.

[2] COUDERC Paul, *Le calendrier*, Paris, PUF, QSJ n° 203, 1948, p. 88.

noces[3]». Dans les communautés rurales comme le Bez, la période de gros travaux agricoles, qui dure généralement de juillet à septembre, voire même à octobre, était donc peu favorable pour s'unir.

Ainsi, comme le souligne Marie CASSARD, « *Les mois qui restent disponibles pour le mariage sont les mois d'hiver –janvier, février-, de fin de printemps – mai et juin- et de début d'automne –octobre et novembre-.*[4]»

Afin d'étudier le mouvement saisonnier de la commune, la méthode préconisée par Louis HENRY a été appliquée. En effet, *« en raison de l'inégalité des mois, on doit ramener les nombres observés à une même durée ; on le fait en divisant ces nombres observés par le nombre de jours du mois (28,25 pour février). Ces nombres sont ensuite remplacés par des nombres proportionnels tels que leur total soit égal à 1200*[5].» Si chaque mois présentait un total de 100, cela signifierait que les gens se marient autant durant les douze mois de l'année

Graphique n° 22 : Le Mouvement saisonnier des mariages

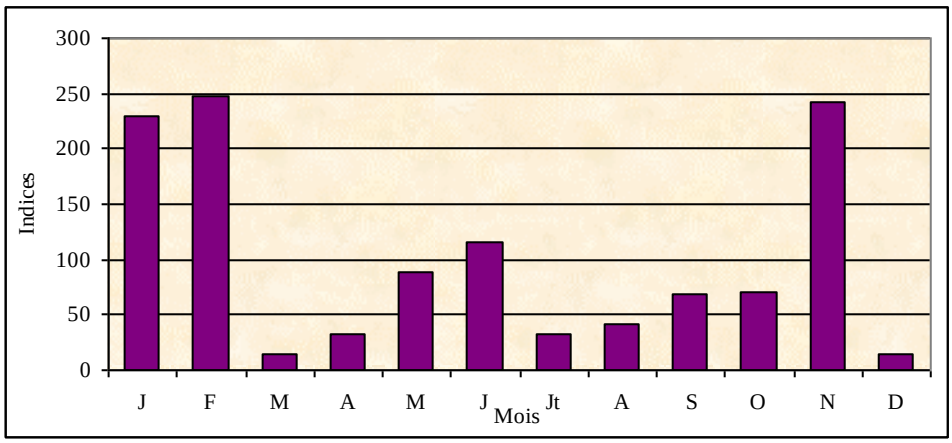

	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	TOTAL
Nombres réels	136	148	7	39	53	73	27	49	46	44	174	8	804
Indices	197	235	12	60	77	110	39	72	69	66	253	12	1200

[3] VAN GENNEP Arnold, *Le folklore français : du berceau à la tombe*, Paris, Berger-Levrault, 1981, p. 339-340.

[4] CASSARD Marie (Dir. J.-C. SANGOÏ), *Naître, vivre et mourir de 1737 à 1914 à Valprionde en Quercy blanc*, mémoire de maîtrise, Toulouse, UTM, 2000, p. 116.

[5] HENRY Louis et BLUM Alain, *Techniques d'analyse en démographie historique*, Paris, INED, 1988, p. 46.

C'est en novembre -indice 253-, février -235- et janvier –197- que la grande majorité des couples choisissent de s'unir : 57 % d'entre eux. En l'occurrence, ils convolent surtout dans les périodes que les interdits religieux et les travaux agricoles laissent disponibles. Les trois mois que les couples privilégient sont les mêmes dans la commune voisine de Castelnau de Brassac[6] En revanche, à Valprionde[7], les saisons du mariage diffèrent, puisque quatre mois se détachent, avec la prédominance de février -indice 226-, puis janvier -182-, novembre -135- et octobre -121- entre 1862 et 1914. En Corrèze[8], le mois de février devance largement tous les autres : indice 500 et seul le mois de janvier se maintient au-dessus de l'indice 100 -129-.

La commune du Bez, avec toutefois des indices plus élevés, s'inscrit dans la tendance générale de la France rurale où le mois de février est le plus choisi -indice 182-, suivi de novembre -150- et de janvier -107-[9]. Ces trois mois dominent à la campagne car ils correspondent « *à une période à la fois de temps mort et d'abondance, après la récolte ou la vendange*[10].»

Beaucoup de couples choisissent aussi le mois du juin pour s'unir -indice 110-, car il est situé juste avant la période des travaux agricoles. Cependant, il sans doute est moins plébiscité car, contrairement aux trois mois d'hiver, il ne se situe pas dans « *une période d'abondance* » : les réserves de l'année précédente - nécessaires aux dépenses de la noce - doivent probablement être épuisées.

Etant donné que l'activité principale de la commune est l'agriculture, peu d'unions ont lieu en juillet -indice 39-, en août -72-, en septembre -69- et en octobre -66-, au moment des gros travaux agricoles. Les mois de juillet, août et une partie du mois de septembre sont

---

[6] CAUQUIL Marie (Dir. J.-C. SANGOÏ), *Se marier dans la commune de Castelnau de Brassac de 1793 à 1902 : approche démographique*, mémoire de maîtrise, Toulouse, UTM, p. 32

[7] CASSARD Marie, *Naître, vivre, … op. cit*. p. 116.

[8] CHAMBAUDIE Swany (Dir. J.-C. SANGOÏ), *Se marier dans les campagnes corréziennes au XIXe siècle : approche démographique des mariages dans des villages de moyenne Corrèze*, mémoire de maîtrise, Toulouse, UTM, 1998, p. 24.

[9] DUPÂQUIER Jacques (Dir.), *Histoire de la population française*, tome 3 : de 1789 à 1914, Paris, PUF, 1988, p.425.

[10] DUPÂQUIER Michel, « Le mouvement saisonnier des mariages en France (1856-1968) », *Annales de Démographie historique*, 1977, p. 105.

occupés à la coupe des foins et à la moisson. Une fois que ces travaux étaient terminés « *les gens du pays affectionnaient particulièrement certaines migrations saisonnières, notamment les vendanges au Pays-Bas*[11] *ou dans le Gaillacois (…)*[12]». De nombreux garçons étant absents à ce moment, les mariages conclus à cette période étaient rares. A l'automne il faut récolter certaines céréales - comme l'avoine - et labourer une partie des champs afin de semer les blés d'hiver. De plus, l'activité du textile est importante dans la commune. Les principales plantes utilisées, à savoir le lin et le chanvre, se récoltent également en octobre. Ces deux plantes se récoltent aussi en automne. Ainsi, comme le souligne Marie CAUQUIL, « *les gens ne pensaient pas à se marier et préféraient consacrer leurs efforts à la récolte qui garantissait l'abondance nécessaire à toute union.*[13]»

Cependant, les mois où les personnes se marient le moins sont ceux marqués par les interdits religieux : mars -indice 12- et décembre -12-. Ils correspondent chacun aux temps clos imposés par l'Eglise : le Carême et l'Avent. Les habitants de la commune semblent ainsi respectueux des exigences de l'Eglise. D'ailleurs, Rémy CAZALS et Jean FAURY remarquent que, dans la région, « *le catholicisme est combatif et structure profondément la société*.[14]». Ces creux sont également observés à Castelnau[15] -indices 40 et 65- et à Valprionde[16] -indices 42 et 23 entre 1862 et 1914-.

Les mois d'avril -indice 60- et de mai -77- sont eux aussi peu choisis pour convoler. A cause de la variation de la date de Pâques, le Carême s'étend souvent sur le mois d'avril. En ce qui concerne le mois de mai, il est entouré de toutes sortes de croyances populaires : « *tantôt parce que c'est le mois de la vierge, tantôt car c'est le mois où le mois les ânes sont amoureux*[17]»… Dans la région, « *les mariages sont réputés malheureux : ne disait-on pas*

---

[11] Le « Pays-Bas » désigne ici le Bas-Languedoc.

[12] LODDO Daniel et RICARD Céline, *Al païs de la Salvatja. Chants, musiques, contes et paysages sonores des communes du Bez et de Cambounès*, édité par l'association, GEMP- La Talvera, Duplicolor, Nogent-sur-Marne, 1993, p. 12.

[13] CAUQUIL Marie, *Se marier … op. cit*. p. 34.

[14] CAZALS Rémy (sous la dir. de), *Histoire de Castres, Mazamet…, op. cit*. p. 212.

[15] *Ibid*., p. 32.

[16] CASSARD Marie, *Naître, vivre, … op. cit*. p. 116.

[17] VAN GENNEP Arnold, *Le folklore français … op. cit*. p. 338.

mois des fleurs, mois des pleurs ?[18]» Les gens paraissent croire à ces superstitions et préfèrent s'unir à un autre moment.

Toutefois, le mouvement saisonnier a pu évoluer et ne c'est peut-être pas toujours caractérisé de la même manière. L'étude de son évolution permet de déceler des changements éventuels.

b. Evolution du mouvement saisonnier.

Graphique n ° 23 : Evolution du mouvement saisonnier des mariages

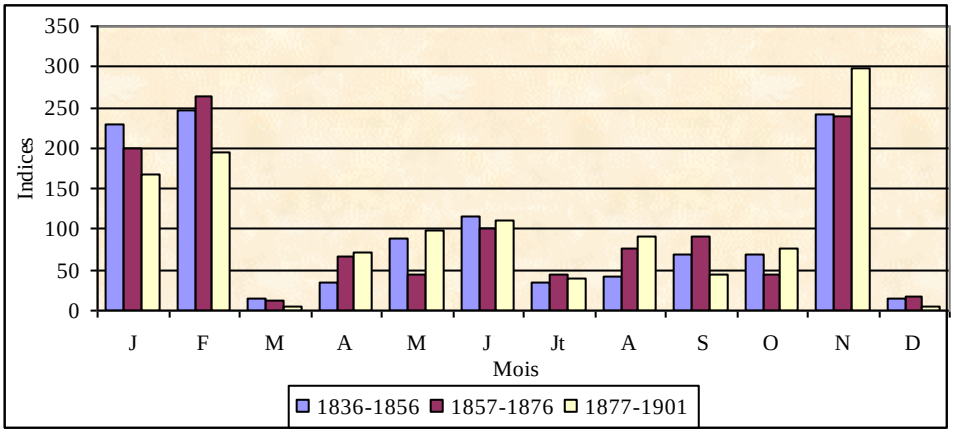

	Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	TOTAL
1836-1856	Nombre réels	48	48	3	7	19	24	7	9	14	15	50	3	247
	Indices	**230**	**247**	**15**	**33**	**89**	**116**	**33**	**42**	**68**	**70**	**243**	**15**	**1200**
1857-1876	Nombre réels	49	59	3	16	11	24	11	19	22	11	57	4	286
	Indices	**199**	**264**	**13**	**67**	**44**	**101**	**44**	**77**	**92**	**44**	**240**	**16**	**1200**
1877-1901	Nombre réels	39	41	1	16	23	25	9	21	10	18	67	1	271
	Indices	**168**	**194**	**4**	**71**	**99**	**111**	**39**	**91**	**44**	**78**	**298**	**4**	**1200**

Jacques HOUDAILLE remarque qu'« *à toutes les époques (...) plus de la moitié des mariages se célèbrent en janvier, février et novembre.*[19]» Les mois les plus choisis pour convoler restent en effet janvier, février et novembre. Cependant, entre 1836 et 1876, février

[18] LODDO Daniel et RICARD Céline, *Al païs de la Salvatja… op. cit.* p. 25.

[19] HOUDAILLE Jacques, « Un indicateur de pratique religieuse : la célébration saisonnière des mariages avant, pendant et après la Révolution française. » *Population*, mars-avril 1978, op. cit. p. 376.

est le mois le plus privilégié pour s'unir : indice 247 et 264. En revanche, son importance diminue entre 1877 et 1901 -194-. Cet abaissement peut être attribué aux variations des dates du Carême, qui peut débuter en février. Au contraire, le mois de novembre s'affirme. Entre 1877 et 1901, il est largement le mois le plus plébiscité par les époux : indice 198. Par contre, le mois de janvier ne cesse de décliner : indice 230 entre 1836 et 1856 ; 168 entre 1877 et 1901. Mais il reste tout de même un des mois préférés pour s'unir. Cette baisse progressive des mois de janvier et février et l'affirmation du mois de novembre a également été faite à Castelnau[20] : la seule différence étant que le mois de janvier devance celui de février. Cette constatation laisse à penser que la préférence pour le mois de novembre est en fait une coutume locale, puisque dans de nombreuses autres communes, les gens convolent en majorité en février.

Le nombre de mariages célébrés en juin reste stable, toujours légèrement au-dessus de la moyenne. Quelques mois ont tendance, dans une moindre mesure, à être de plus en plus choisis par les époux :

- Avril : indice 33 entre 1836 et 1856, 71 entre 1877 et 1901.
- Mai : indice 44 entre 1857 et 1876, 99 entre 1977 et1901.
- Août : indice 42 entre 1836 et 1856, 91 entre 1877 et1901.
- Octobre : indice 44 entre 1856 et 1876, 76 entre 1877 et1901.

L'évolution du mois d'avril est probablement à mettre en parallèle avec la variation de la date de Pâques : les gens peuvent plus facilement choisir de s'unir en avril quand le Carême ne s'étend pas sur ce mois. En ce qui concerne le mois de mai, les croyances populaires à son sujet ont pu avoir de moins en moins d'influence. L'évolution des mois d'août et d'octobre peuvent être attribuées aux variations annuelles des travaux agricoles. En effet, selon la saison, les variations climatiques, le moment de ces derniers peut changer.

Les mois que les couples délaissent pour s'unir restent ceux des interdits religieux -mars et décembre-, et de moins en moins d'unions y sont célébrées. Les habitants semblent ainsi accorder de plus en plus d'importance à la religion. Ce phénomène se confirme avec l'étude du nombre de mariages célébrés pendant les temps clos.

c. Le respect des Temps clos.

[20] CAUQUIL Marie, *Se marier … op. cit*. p. 35.

Convoler en décembre ou en mars ne signifie pas forcément convoler pendant le Carême ou l'Avent. L'Avent se termine le 25 décembre. Les couples peuvent donc s'unir durant la dernière semaine du mois sans empiéter sur la période interdite. De même, le Carême ne s'étend pas tous les ans sur tout le mois de mars. Afin de voir réellement le nombre de mariages célébrés pendant les temps clos, les dates du Carême et de l'Avent ont été retrouvées. L'Avent commence le dimanche le plus proche de la saint André - le 30 novembre- et se termine le jour de Noël. La maîtrise de Marie CASSARD fourni les dates du Carême[20].

Tableau n° 14 : Mariages célébrés pendant les temps clos

	1836-1856		1857-1876		1877-1901		**Ensemble**	
	N.A*	%**	N.A	%	N.A	%	**N. A.**	**%**
Carême	2	0,8	6	2,1	1	0,4	**9**	**1,1**
Avent	2	0,8	1	0,3	1	0,4	**4**	**0,5**
Total	**4**	**1,6**	**7**	**2,4**	**2**	**0,7**	**13**	**1,6**

*N. A. = nombres absolus. **% = pourcentage des unions.

Les mariages célébrés pendant les temps clos restent minoritaires : ils représentent rarement plus de 2 % des unions. Ils augmentent légèrement entre 1857 et 1876, avant de se retrouver à leur plus bas niveau entre 1877 et 1901 - 0,7 % des célébrations -. Cette diminution peut correspondre à l'affirmation de l'influence de l'Eglise sur ses fidèles. Effectivement, cette période correspond à des troubles politiques qui opposent les Républicains à la droite conservatrice, soutenue par l'Eglise. « *La solidité du conservatisme dans le sud-est du Tarn reste impressionnante.*[21]» Militants politiques et clergé s'appliquent à encadrer la population dans leur camp. La diminution des unions célébrées pendant les temps clos peut traduire une réussite de ces tentatives, les gens prouvant ainsi leur attachement à la religion catholique.

L'Avent est plus respecté que le Carême, mais il est aussi beaucoup plus court et donc plus facile à respecter. A Valprionde, les unions célébrés pendant les temps clos sont

[20] CASSARD Marie, *Naître, vivre, … op. cit.* p. 294-296.

[21] CAZALS Rémy (sous la dir. de), *Histoire de Castres…, op. cit*. p. 228.

légèrement plus importantes : 2,4 % pendant le Carême et 0,8 % pendant l'Avent entre 1862 et 1914[22].

En fait, il semble que les couples qui s'unissent pendant ces deux périodes ne puissent faire autrement. Certains préfèrent en effet transgresser les interdits religieux plutôt que d'assumer le déshonneur, beaucoup plus grave, d'une naissance hors mariage. C'est par exemple le cas de Louis SABLAYROLLES et de Françoise AZEMA. Leur mariage a lieu le 15 février 1857, pendant le Carême, et leur premier enfant, Marie, né le 18 juillet 1857, soit 5 mois après leur union. Il est clair que la grossesse avait déjà commencé au moment du mariage. Il a donc probablement été précipitée afin d'éviter une naissance illégitime.

Malgré ces exceptions, les unions conclues pendant les temps clos restent rares. De plus, il s'agit de mariages civils. Il est probable que la proportion des mariages religieux - plus encadrés par le curé du village - soit plus faible encore.

Jacques HOUDAILLE note qu'« *il existe un lien évident entre le respect des interdits de l'Eglise à propos de la date de célébration des mariages et la religiosité*.[23]» La population de la commune paraît par conséquent très dévote.

Les habitants de la commune du Bez respectent les traditions : interdits religieux et contraintes économiques réglementent la saison du mariage tout au long de la période. Aucun changement fondamental ne se produit. Peu de couples enfreignent les volontés de l'Eglise et lui prouvent ainsi leur dévotion. L'influence de celle-ci s'accroît d'ailleurs tout au long du siècle. Les travaux agricoles gardent aussi la priorité sur les unions. Comme la commune voisine de Castelnau[24], il semble que la commune du Bez soit restée à l'écart des changements opérés dans la majorité des campagnes françaises. Au cours du XIXe siècle, celles-ci se rapprochent de plus en plus du modèle urbain où les différences entre les mois sont de moins en mois marquées[25].

---

[22] CASSARD Marie, *Naître, vivre … op. cit*. p. 120.

[23] HOUDAILLE (Jacques), « Un indicateur de pratique religieuse : la célébration saisonnière des mariages avant, pendant et après la Révolution française », *Population* 1978 n° 2, p. 376.

[24] CAUQUIL Marie, *Se marier… op. cit.* p. 36-37.

[25] DUPÂQUIER Jacques (sous la direction de), *Histoire de la population française, …* p. 424-425.

De même que des saisons sont plus ou mois favorables pour s'unir, le jour du mariage n'est pas non plus choisi au hasard.

2. Le mouvement hebdomadaire des mariages.

a. Le mouvement général.

Il existe également des contraintes pour choisir le jour du mariage. C'est encore l'Eglise qui conseille ou non certains jours. Les catholiques considèrent le vendredi comme « jour maudit », car c'est le jour de la mort du Christ. Le dimanche est consacré au culte et les curés préfèrent ne pas célébrer de mariages ce jour là. Le samedi, situé entre ces deux jours peu propices, n'est pas favorable non plus. Le mariage doit donc être célébré le lundi, le mardi, le mercredi ou le jeudi. Parmi ces quatre jours, le mardi est le plus favorable : les futurs peuvent se préparer pieusement en communiant lors de la messe dominicale et réserver le lundi aux préparatifs de la noce. De plus c'est aussi le jour où Jésus aurait assisté aux noces de Cana, au cours desquelles il aurait accompli son premier miracle.

Afin d'étudier le mouvement hebdomadaire, la méthode basée sur le calcul d'indices a été reprise, sur une base de 700 -7 jours par semaine-.

Graphique ° 24 : Le mouvement hebdomadaire des mariages.

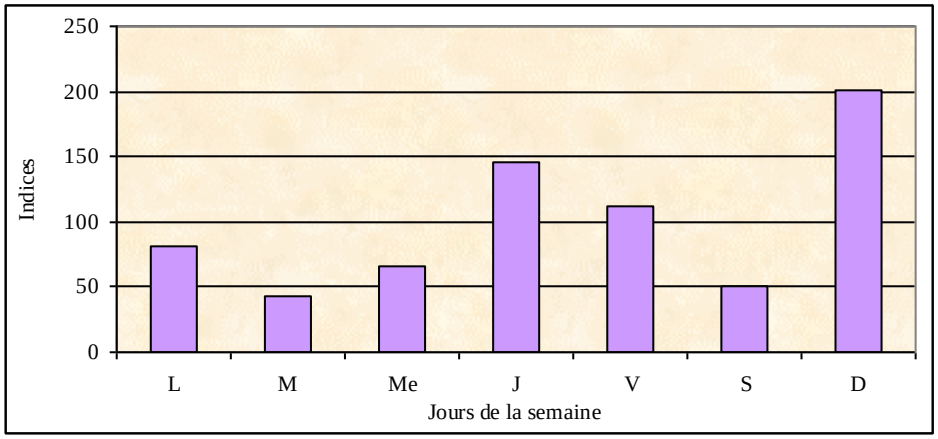

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	TOTAL
N. A.*	93	49	76	167	129	59	231	804
Indices	81	43	66	145	112	51	201	700

N. A. = Nombres absolus.

Trois jours dominent l'ensemble de la semaine : vendredi -indice 112-, jeudi -indice 145- et surtout dimanche –200-. Ces choix apparaissent en parfaite contradiction avec les recommandations de l'Eglise. En outre, les jours qu'elle préconise sont choisis par une minorité : Lundi -indice 81-, mercredi -66- et mardi -43-. Mais ces choix ne doivent pas être interprétés comme un manque de religiosité de la part des habitants. Cette étude repose sur les mariages civils et non pas sur les mariages religieux. Ces « deux mariages » n'ont pas lieu le même jour, et il est tout à fait probable que le mariage religieux soit célébré un jour conseillé par l'Eglise. L'exploitation des registres de catholicité aurait permis d'affirmer cette hypothèse. En effet, en Haute-Garonne, seulement 8 % des mariages civils ont lieu un mardi et 24 % d'entre eux un dimanche, alors que 68 % des couples s'unissent à l'église un mardi et seulement 1 % d'entre eux choisissent le vendredi et le dimanche[26]. De même, à Valprionde[27], entre 1804 et 1914, les jours les plus choisis pour les mariages civils sont le dimanche -indice 173-, le jeudi -133- , le vendredi -118- et le mercredi -118-. Cependant, le jour préféré pour s'unir religieusement est le mardi : indice 210 et les jours néfastes que sont le vendredi et le dimanche sont délaissés : indice 15 et 5. Dans ces deux études, comme dans la commune du

[26] CHANCHOLLE Céline (Dir. J.-C. SANGOÏ), *Comparaison de l'état civil et des registres de catholicité dans le premier tiers du XIXe siècle en Haute-Garonne*, Toulouse, UTM, 1999, op. cit. p. 234.

[27] CASSARD Marie, *Naître, vivre, … op. cit*. p. 128.

Bez, les mariages civils ont lieu en majorité le dimanche. En revanche, les couples respectent les traditions religieuses pour s'unir à l'église. Il est tout à fait probable que ce phénomène soit identique au Bez.

Il convient toutefois d'analyser l'évolution du mouvement hebdomadaire, afin de déceler toute variation éventuelle.

b. L'évolution du mouvement saisonnier.

Graphique n° 25 : Evolution du mouvement hebdomadaire des mariages.

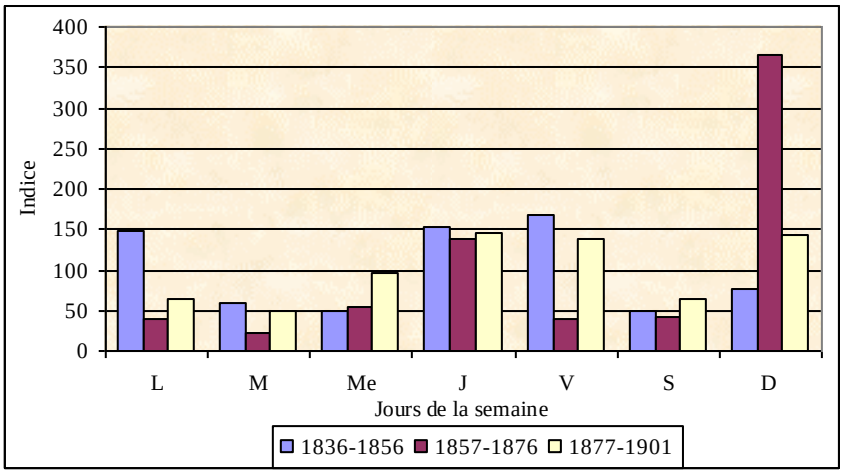

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche	TOTAL
1836-1856	N. A*.	52	21	17	54	59	17	27	247
	Indices	**147**	**60**	**48**	**153**	**167**	**48**	**77**	**700**
1857-1876	N. A.	16	9	22	57	16	17	149	286
	Indices	**39**	**22**	**54**	**140**	**39**	**42**	**365**	**700**
1877-1901	N. A.	25	19	37	56	54	25	55	271
	Indices	**65**	**49**	**96**	**145**	**139**	**65**	**142**	**700**

*N. A. = Nombres absolus.

Les évolutions entre chaque période sont assez marquées. Entre 1836 et 1856, les mariages sont essentiellement célébrés le vendredi, le jeudi et le lundi : 67 % d'entre eux. Les jours les plus délaissés pour contracter mariage sont le mercredi et le samedi : indice 48 pour ces deux jours.

Au cours de la seconde période -1857-1876-, quasiment tous les jours de la semaine s'effacent au profit du dimanche. Ce dernier, qui était choisi par uniquement 1 couple sur 10 entre 1836 et 1856, s'affirme alors, puisque plus de la moitié des mariages ont lieu un dimanche. La même constatation est faite à Castelnau entre 1831 et 1875[28]. Seul le jeudi se

[28] CAUQUIL Marie, *Se marier… op. cit. p. 47.*

maintient au-dessus de la moyenne : indice 140. Le dimanche - dans une moindre mesure - et le jeudi sont également les jours qui concentrent le plus grand nombre de célébrations à Valprionde : indices respectifs de 143 et 182[29].

Entre 1877 et 1901, les mariés sont moins nombreux à choisir le dimanche pour convoler, mais il concentre encore 20 % des mariages. Les unions sont alors plus nombreuses les autres jours de la semaine. Certains retrouvent quasiment leur niveau de 1836-1856, comme le jeudi -indice 145- et le vendredi -139-. En parallèle, les couples optent de moins en moins pour le lundi et le mardi : indices respectifs de 65 et de 49.

En revanche, de plus en plus de couples convolent un samedi indice 65- ou un mercredi -96-. Toutefois, la « *prééminence du samedi (...) en milieu rural*[30]» ne peut être attesté dans la commune du Bez, comme c'est le cas dans l'ensemble des campagnes françaises. En effet, il est beaucoup plébiscité par les futurs époux en Corrèze[31] -indice 161 entre 1863 et 1892-, et à Valprionde où *« les mariages le samedi se généralisent*[32]». Même à Castelnau, pourtant proche géographiquement, le samedi « *s'affirme comme un jour de nuptialité moyenne*[33]». Le choix du samedi s'explique souvent par l'industrialisation : « *c'est l'industrialisation, au XIX*[e] *siècle, qui impose des semaines à horaires fixes et généralise le mariage le samedi*[34]». Or, dans la commune du Bez, l'activité principale est l'agriculture. La présence de l'industrie textile est attestée par la pluriactivité, mais, contrairement à l'usine, elle n'impose pas « *des semaines à horaires fixes* ». De plus, les personnes travaillant dans les usines textiles voisines de Brassac ne représentent qu'une minorité. Les gens ne voyaient donc probablement pas l'utilité de se marier un samedi.

Ainsi, après une forte évolution tout au long de la période, trois jours sont choisis en majorité pour convoler : le jeudi -indice 145-, le dimanche -142- et le vendredi -139-. Vient ensuite le mercredi – indice 96-. Les autres jours de la semaine sont plus délaissés : Samedi et lundi -65- puis mardi -49-. Cependant, si ces choix sont différents des préconisations de l'Eglise, c'est que l'étude porte sur les mariages civils. Il est tout à fait possible que les jours de faible nuptialité soient consacrés aux cérémonies religieuses. Dans ce cas, la population prouverait son attachement aux traditions et à la religion. Toutefois, ceci reste une hypothèse et seule une comparaison avec les registres de catholicité rendrait possible une telle affirmation.

---

[29] CASSARD Marie, *Naître, vivre, ... op. cit*. p. 296

[30] DUPÂQUIER Jacques, *La société française au XIX*[e] *siècle*, Paris, Fayard, 1992, p. 108.

[31] CHAMBAUDIE Swany, *Se marier ... op. cit*. p. 24.

[32] CASSARD Marie, …*op. cit.* p. 128.

[33] CAUQUIL Marie, *Se marier ... op. cit.* p. 48

[34] BOLOGNE, Jean-Claude, *Histoire du mariage en Occident*, Paris, Hachette, 1995, p. 290.

Comme la saison du mariage, l'âge auquel les jeunes gens se marient a son importance : il peut être un facteur décisif dans la constitution de la future famille. En effet, le mariage tardif a été « *selon le mot célèbre de Pierre Chaunu, « l'arme contraceptive de l'Europe moderne »*[35]».

3. L'âge au mariage.

L'âge des jeunes gens et des jeunes filles est systématiquement indiqué sur chaque acte de mariage. Il peut être vérifié grâce à la mention de leur date de naissance. L'étude de l'âge au mariage peut se révéler intéressante car l'âge au mariage dépend de nombreux facteurs économiques et sociaux. Cette étude ne prend en compte que les premiers mariages, soit 712 hommes et 762 femmes.

Au XIXe siècle, depuis le décret du 17 mars 1803 - 26 ventôse an XI - l'âge minimal au mariage était fixé à 18 ans pour les garçons et à 15 ans pour les filles. Cependant, l'autorisation parentale est exigée jusqu'à 30 ans pour les garçons et 25 ans pour les filles.

a. L'âge moyen au premier mariage.

[35] DUPÂQUIER, Jacques, *La société…, op. cit*. p. 84.

Afin de calculer l'âge moyen au mariage, la méthode de Louis HENRY a été appliquée : *« il suffit de faire la somme des produits de chaque âge en années révolues, de diviser cette somme par le nombre de mariages correspondants et d'y ajouter 0,5*[36]». Les personnes âgées de 50 ans et plus ont été écartées de cette approche car, passé cet âge, les chances que ces personnes se marient pour la seconde fois sont assez fortes.

Dans la commune, entre 1836 et 1901, l'âge moyen au premier mariage est de 28,9 ans pour les hommes et de 23,3 ans pour les femmes. Les hommes se marient plus tard que dans l'ensemble du pays, où l'âge moyen est de 27,9ans[37]. Inversement, les femmes convolent plus tôt que la majorité des Françaises, qui ont un âge moyen au mariage de 24 ans[38]. En ce qui concerne les hommes, ces données se retrouvent pour la France rurale, où l'âge moyen est de 28,8 ans[39]. En revanche, l'âge des femmes au premier mariage reste plus précoce que dans les campagnes françaises - 24,8ans[40]-. Cet âge moyen au mariage est aussi moins élevé que celui des citadines qui se marient généralement vers 25,5 ans. Le même phénomène a été décelé à Castelnau, où « *les hommes ont tendance à s'unir plus tardivement qu'ailleurs et les femmes, au contraire, se mariaient plus précocement* »[41].

Généralement, au cours du XIXe siècle, les âges moyens au premier mariage pour les deux sexes se sont abaissés. La commune a-t-elle suivi la même évolution ou l'âge au mariage est-il toujours resté stable ?

Tableau n° 15 : Evolution de l'âge moyen au mariage.

	Hommes	Femmes
1836-1856	29,8	25,6

[36] HENRY Louis, *Techniques d'analyse en démographie historique*, Paris, INED, 1988, p. 32.

[37] DUPÂQUIER Jacques, *La société …, op. cit*. p. 83.

[38] *Ibid*. p. 83

[39] *Ibid*. p. 87.

[40] *Ibid*. p. 87

[41] CAUQUIL Marie, Se marier …, *op. cit*. p. 56.

1857-1876	29,6	23,8
1877-1901	28,3	21,8

Pour les hommes comme pour les femmes, l'âge moyen au premier mariage diminue entre 1836 et 1901. Entre 1877 et 1901, les hommes se marient 2,1 ans plus tôt qu'entre 1836 et 1856 et les femmes 4,3 ans plus tôt. Dans le Lot, la commune de Carjac[42] suit la même évolution : les hommes se marient en moyenne à 29 ans entre 1846 et 1870, et à 27,8 entre 1871 et 1900 ; les femmes à 23,9 ans entre 1846 et 1870 et à 22,1 ans entre 1871 et 1900. Il en est de même à Castelnau[43].

Des évolutions ont toutefois pu se produire pendant chaque période. Un découpage décennal permettra de déceler tout changement éventuel.

Tableau n° 16 : Evolution de l'âge moyen au premier mariage (découpage décennal).

	Hommes	Femmes
1836-1845	30,7	26,1
1846-1855	29,1	25,6
1856-1865	30,0	24,0
1866-1875	29,2	23,8
1876-1885	29,2	21,3
1886-1895	27,9	21,9
1896-1901	27,9	22,1

Pour les deux sexes, l'âge moyen au premier mariage est le plus élevé entre 1836 et 1845 - 30,7 ans pour les hommes et 26,1 ans pour les femmes - mais, il s'est considérablement affaibli entre 1836 et 1901. Entre 1896 et 1901, les hommes se marient 2,8 ans plus tôt qu'entre 1836 et 1845 et les femmes convolent 4 ans plus jeunes ! Les deux sexes connaissent toutefois une évolution différente.

[42] FRANCOUAL Sabine et ROMEC Valérie, *Etude démographique…*, op. cit. p. 72.

[43] CAUQUIL Marie, *Se marier…, op. cit*. p. 57.

L'âge moyen au mariage des hommes diminue après 1845 - 29,1 ans - et reste stable jusqu'en 1886, malgré une tendance à la baisse. Cette stagnation générale dans les campagnes françaises[44]. La diminution s'accélère surtout après 1885 où l'âge au mariage se stabilise à 27,9 ans, mais reste tout de même relativement tardif.

Les femmes convolent de plus en plus précocement entre 1836 et 1875. Cette « *chute régulière de l'âge de la femme concerne tous les milieux et toutes les régions*[45]». Elle s'accélère au Bez entre 1876 et 1885 où l'âge moyen des femmes perd 2,5 ans et tombe à 21,3 ans, avant de s'élever progressivement en fin de siècle à 22,1 ans. La commune de Castelnau accuse également une diminution aussi brutale entre 1870 et 1880 ainsi qu'une légère remontée entre 1892 et 1902[46].

Ces moyennes peuvent toutefois cacher des disparités, comme des mariages très précoces ou très tardifs. L'étude des âges au mariage par répartition dans les différents groupes d'âge permettra de palier cela.

b. Distribution des âges au mariage par groupes d'âge.

Graphique n° 26 : Répartition de l'âge au mariage par groupes d'âge (en %)[47]

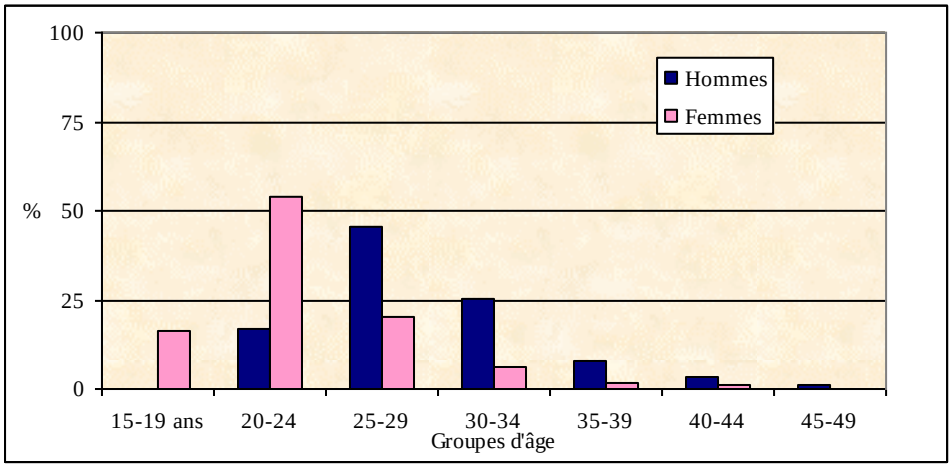

[44] DUPÂQUIER Jacques, *La société française…, op. cit.* p. 104.

[45] Ibid. p. 104.

[46] CAUQUIL Marie, *Se marier …, op. cit*. p. 57.

Ces données confirment celles des âges moyens. La plupart des hommes - 46% - se mariaient entre 25 et 30 ans. Un tiers des garçons se marie entre 25 et 35 ans et un quart d'entre eux entre 30 et 35 ans. Cette distribution conforte l'idée d'un âge au mariage relativement tardif pour les hommes, d'autant plus que ceux qui se marient entre 20 et 25 ans sont minoritaires - 17 % - et qu'aucun homme ne s'est marié avant 20 ans. Dans un monde où « (…) *les principaux besoins de l'homme sont un métier et un ménage*[48]», l'âge tardif au mariage des hommes ruraux est généralement lié au « mariage-établissement ». C'est souvent l'installation professionnelle qui permet le mariage car « *il était criminel à l'égard des enfants à naître de se marier sans avoir le capital nécessaire pour faire vivre une famille*[49]». Ainsi, « *les garçons attendaient, pour se marier d'être en mesure de fonder un l'entreprise agricole, artisanale ou commerciale qui ferait vivre leur femme et leurs enfants*[50]».

Les femmes convolent plus tôt que les hommes. La grande majorité d'entre elles - 54% - contractent mariage entre 20 et 25 ans et 17 % des jeunes filles s'unissent avant 20 ans. En revanche, elles ne sont que 9 % à se marier après 30 ans. Contrairement aux garçons, les jeunes filles n'ont pas à attendre d'avoir constituer un capital pour pouvoir se marier : ce sont elles qui quittent leur famille pour aller s'établir chez celle de leur mari. Par ailleurs, leurs parents peuvent être plus pressés de les marier, car contrairement aux garçons, elles pouvaient être perçues comme une charge pour leur famille. De plus, les familles se souciaient aussi de préserver la virginité des jeunes filles jusqu'au mariage,

---

[47] Graphique réalisé avec l'annexe A. p. 224.

[48] PERROT Michelle in *Histoire de la vie privée* (sous la direction de ARIES P. et DUBY G.), Paris, Seuil, 1987, p. 121.

[49] FLANDRIN Jean-Louis, *Familles. Parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*, Paris, Seuil, 1984, p. 215

mais plus l'union venait tardivement, plus le risque que leur fille ait une relation illégitime augmentait.

Comme pour les âges moyens au mariage, cette distribution par âges a connu une évolution vers un âge de plus en plus précoce tout au long de la période.

Graphique n° 27 : Evolution de la répartition de l'âge au mariage des hommes[51].

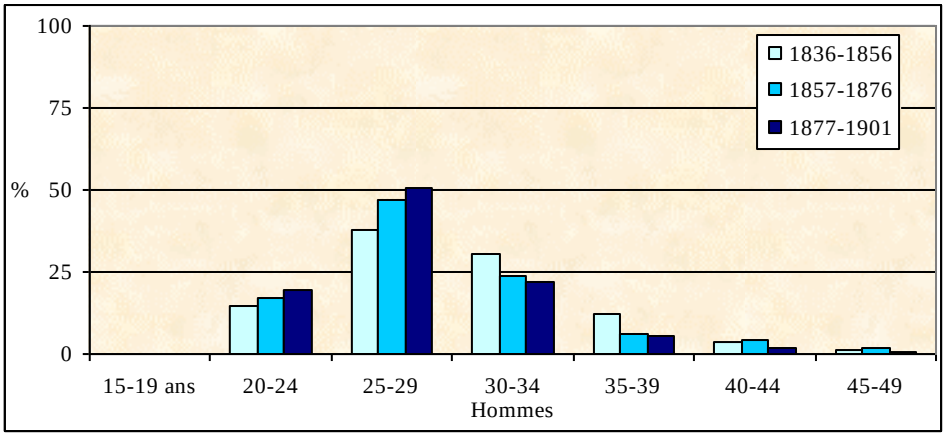

[50] *Ibid*. p. 215-216.

[51] Graphique réalisé avec l'annexe A. p. 224.

Les hommes se marient de plus en plus jeunes. Tout au long de la période étudiée, ils sont de moins en moins nombreux à convoler après 30 ans. Cet abaissent s'effectue au profit des groupes d'âge 20-24 ans et 25-29 ans. La tranche d'âge 25-29 ans confirme ainsi sa suprématie, puisqu'elle concerne la moitié des nouveaux mariés entre 1877 et 1901, alors qu'elle ne concernait que 38 % d'entre eux 1836 et 1856. Parallèlement, les hommes qui s'unissent après 34 ans sont de plus en plus rares. Les mêmes évolutions ont été observées dans la commune de Castelnau[52]ainsi qu'en Corrèze[53].

Graphique n° 28 : Evolution de la répartition de l'âge au mariage des femmes[54].

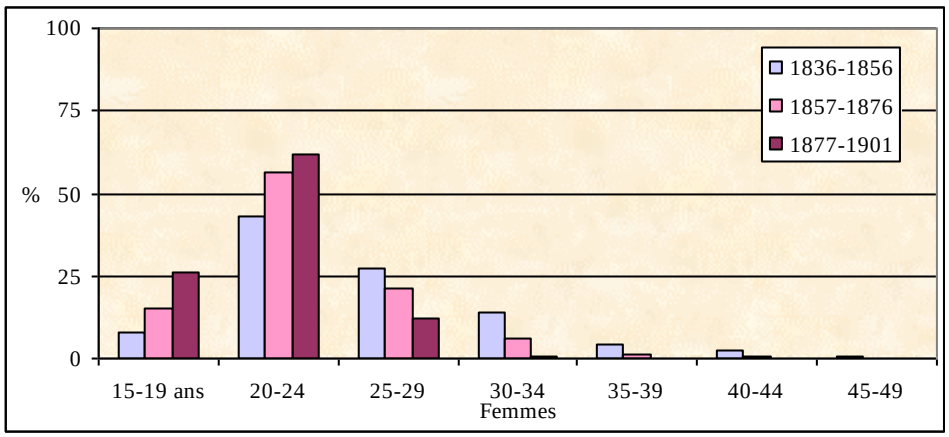

Comme pour les hommes, l'âge au mariage des femmes glisse vers les groupes d'âge les plus jeunes. En effet, les jeunes filles qui s'unissent entre 15 et 20 ans sont trois fois plus nombreuses entre 1877 et 1901 qu'entre 1836 et 1856. En revanche, elles sont deux fois moins à convoler entre 25 et 30 ans. Après 1876, sur les 260 cas étudiés, seule une jeune fille contracte mariage après 30 ans.

[52] CAUQUIL Marie, *Se marier…op. cit*. p. 59.

[53] CHAMBAUDE Swany, *Se marier…*, *op. cit.* p. 43.

[54] Graphique réalisé avec l'annexe A. p. 224.

Cet abaissement des âges au mariage pour les deux sexes s'exerce au moment où l'exode rural s'intensifie. De plus en plus de personnes quittent la commune et laissent ainsi quelques terres et donc plus de possibilités économiques aux jeunes : *« les départs représentent souvent une aubaine, la possibilité d'acheter des parcelles ou de louer plus de terre*[55]». Ainsi, les futurs époux doivent probablement attendre moins longtemps pour pouvoir fonder un foyer : « (…) *la petite propriété qui permet un établissement plus rapide a favorisé l'abaissement* (de l'âge au mariage)[56]».

De plus, l'âge tardif au mariage a souvent été perçu comme le moyen de contraception le plus répandu et le plus efficace. Quand une population maîtrise d'autres techniques contraceptives, l'âge au mariage n'intervient plus sur la descendance des familles et les jeunes gens peuvent donc se marier plus tôt. Nous verrons ultérieurement si cette hypothèse peut se vérifier pour la commune du Bez.

Par ailleurs, l'Eglise approuvait un rajeunissement de l'âge au mariage, qui réduisait le risque que les gens aient des relations illégitimes. L'accroissement de son influence en fin de siècle ne peut-il pas être mis en rapport avec la baisse de l'âge au mariage ?

En outre, ce fléchissement de l'âge au mariage peut correspondre à une certaine émancipation des jeunes gens. Michelle PERROT met ainsi en évidence que « *paysans parcellaires, ouvriers et même bourgeois cherchent à se mettre en ménage le plus vite possible (…) afin d'échapper à l'emprise des parents, de vivre indépendant*[57]».

---

[55] CHARLE Christophe, *Histoire sociale de la France au XIXe siècle*, Paris, Seuil, 1991, p. 143.

[56] PERROT Michelle in *Histoire de la vie privée* (sous la direction de ARIES P. et DUBY G.), Paris, Seuil, 1987, p. 121.

[57] PERROT Michelle in *Histoire de la vie privée…op. cit*. p. 121.

c. La différence d'âge entre les époux.

Cette approche ne prend en compte que les unions célébrées entre deux célibataires, soit 697 mariages. Sur l'ensemble de la période, la différence d'âge au mariage se présente ainsi :

- L'homme est plus âgé que sa femme dans 607 cas - 87 % -.
- La femme est plus âgée que son mari à 65 reprises - 9 % -.
- Dans 27 cas, les deux époux sont du même âge - 4 % - .

Dans la grande majorité des cas, la mariée est donc plus jeune que son époux. Une minorité d'unions voient une femme plus vielle que son mari. Les mariages où les deux époux ont le même âge sont plus rare encore. Cette tendance a-t-elle évolué tout au long de la période ?

Graphique n° 29 : Evolution des différences d'âge entre époux[58].

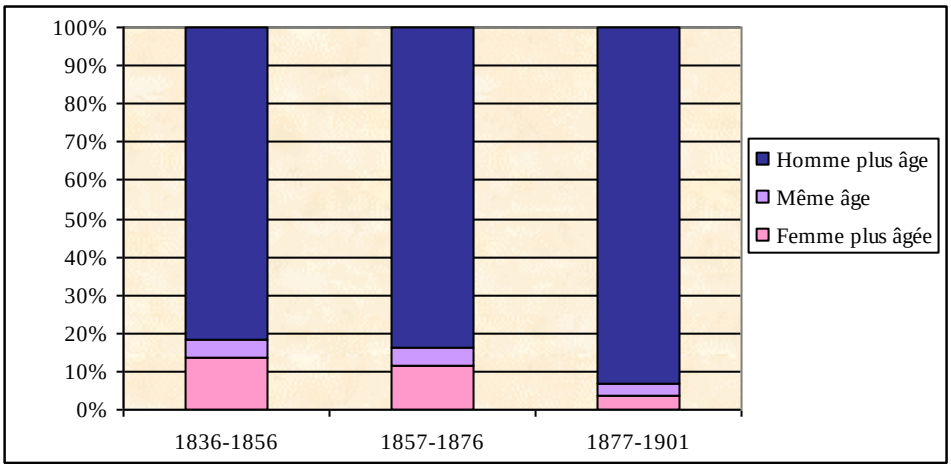

[58] Graphique réalisé avec l'annexe B. p. 224.

La tendance décrite plus haut s'affirme tout au long de la période étudiée. En effet, alors que déjà 82 % des hommes étaient plus âgés que leur épouse entre 1836 et 1856, ils sont 94 % entre 1877 et 1901. Cette évolution s'est faite au détriment des deux autres cas de figure. Les mariages qui unissent deux époux du même âge ont peu évolué : ils représentent 4,4 % des unions entre 1836 et 1877, et 3,9 % entre 1877 et 1901. En revanche, les cas où la mariée est l'aînée de son mari deviennent progressivement beaucoup moins nombreux : 14 % des mariages entre 1836 et 1856, 12 % entre 1857 et 1876 et seulement 4 % entre 1877 et 1901. Cette évolution peut être mise en rapport avec l'évolution des âges au mariage. Les femmes se marient de plus en plus tôt, alors que l'âge au mariage des hommes stagne ou diminue lentement. Il est donc logique que les hommes soient plus nombreux à être plus âgés que leur femme.

Mais de quelle ampleur étaient ces écarts d'âge ?

Tableau n ° 17 : Répartition des différences d'âge[59]

	Homme plus âgé			Femme plus âgée		
	1836-1856	1857-1876	1877-1901	1836-1856	1857-1876	1877-1901
1-4 ans	34,9	29,5	33,6	64,3	78,6	88,9
5-9 ans	41,0	41,9	41,0	28,6	14,3	11,1
10-14 ans	19,3	20,5	17,5	7,1	7,1	-
15 ans et plus	4,8	8,1	7,9	-	-	-
TOTAL	100	100	100	100	100	100

[59] Tableau réalisé avec l'annexe B. p. 224.

Dans la majorité des cas, les époux ont moins de 10 ans d'écart. Pour toute la période étudiée, quand le mari est plus âgé, dans plus de 70 % des cas, l'écart d'âge est inférieur à dix ans. La majorité des hommes - 41% entre 1836 et 1901 - épouse une femme plus jeune de 5 à 9 ans. En revanche, les unions où l'époux est l'aîné de sa femme de plus de 15 ans restent rares - moins d'une sur dix -, mais elles deviennent plus nombreuses dès 1856 et se stabilisent en fin de siècle, au détriment des mariages où l'homme a entre 10 et 14 ans de plus que sa femme. Les unions où le marié est plus vieux de 10 ans au moins représentent généralement un quart des mariages.

Les écarts d'âge sont moins importants quand une épouse convole avec un mari plus jeune et cette différence d'âge se réduit tout au long du siècle. Les unions où la différence d'âge n'excède pas 4 ans sont majoritaires et de plus en plus nombreuses : 64 % des mariages entre 1836 et 1856 ; 79 % entre 1857 et 1876 et 89 % entre 1877 et 1901. Par contre, alors que dans 29 % des mariages, les femmes étaient plus âgées que leurs maris de 5 à 9 ans entre 1836 et 1856, elles ne sont plus que 11 % entre 1877 et 1901. Parallèlement, les unions où l'épouse est l'aînée de son mari de plus de 10 ans sont stables et minoritaires entre 1836 et 1876 - 7 % - et inexistantes après 1876.

En définitive, la plupart des mariages sont assortis. Les grandes différences d'âge entre mari et femme restent faibles et les situations les plus fréquentes associent des conjoints du même groupe d'âge. Dans l'ensemble, les maris sont plus âgés que leurs épouses, mais peu d'unions ont des écarts d'âge très importants.

Ainsi, le moment où se constitue la famille conjugale, le mariage en l'occurrence, semble fortement influencé par les obligations économiques et les contraintes religieuses. En effet, ces deux facteurs jouaient un rôle sur la saison de célébration du mariage. Ils se répercutaient aussi sur l'âge au mariage. L'abaissement de ce dernier a effectivement été favorisé par de meilleures conditions économiques - plus de possibilités de s'installer - et encouragé par l'Eglise - qui voyait là une réduction des relations pré-conjugales -. Les hommes de la commune se marient plus tard que la plupart des Français, alors que les femmes convolent plus tôt que l'ensemble des Françaises. Ce facteur a pu être décisif pour la fécondité des couples. En effet, si ces derniers n'avaient pas connaissance de la contraception, l'âge précoce au mariage des femmes a pu engendrer des familles nombreuses. Il convient donc d'étudier la fécondité des familles.

B. La fécondité légitime.

La fécondité légitime se produit dans le cadre sacré du mariage. Une fois qu'il est établi, la famille peut se consacrer à sa fonction première : « *la reproduction d'une race nombreuse, féconde et saine*[60]».

Au XIXe siècle, les démographes observent en France « *un déclin très précoce et très rapide de la fécondité des couples*[61]». Les premiers signes de cette diminution seraient « *apparus dès avant le milieu du XVIIIe siècle*[62]». Dans le Sud-Ouest, les taux sont particulièrement faibles et diminuent tout au long du siècle[63]. Cette faible fécondité peut être due à l'allaitement maternel. En effet, durant toute la période où les mères allaitent leurs enfants, elles se trouvent en situation de stérilité provisoire : c'est l'aménorrhée. Les naissances se trouvent plus espacées et donc moins nombreuses. De plus, les couples pouvaient limiter leur descendance en pratiquant la « contraception d'arrêt » : ils ont des enfants pendant leurs premières années de mariages, puis dès qu'ils en ont le nombre désiré, ils utilisent la contraception.

Qu'en est-il au Bez ? Les couples avaient-ils ainsi connaissance de la contraception ?

1. La fécondité des couples.

a. Taux de fécondité légitime.

La mesure de la fécondité permet de cerner les comportements reproductifs des couples « *en éliminant les effets perturbateurs des migrations, de la mortalité, de la nuptialité et des structures par âge*[64]» et ainsi de savoir si une population pratique ou non la limitation volontaire des naissances. Cette analyse s'effectue à l'aide des taux de fécondité légitime. Ces

---

[60] ARIES Philippe et DUBY Georges (Dir.), *Histoire de la vie privée*, Tome 4 : De la Révolution à la Grande Guerre, Paris, Seuil, 1987, p. 102.

[61] DUPÂQUIER Jacques (Dir.), *Histoire de la population française*, tome 3 : de 1789 à 1914, Paris, PUF, 1988, p. 355.

[62] BLUM Alain, « L'évolution de la fécondité en France aux XVIIIe et XIXe siècles », *Annales de Démographie Historique*, 1988, p.159.

[63] HENRY Louis, « Fécondité des mariages dans le quart Sud Ouest de la France de 1720 à 1829 (suite) », *Annales ESC*, n°4-5 1972, p. 983.

[64] DUPÂQUIER Jacques (Dir.), *Histoire de la population … op. cit*. p. 352.

taux sont calculés à partir des fiches MF ayant une durée de vie conjugale supérieure à 5 ans, de manière classique, en « *rapportant le nombre de naissances vivantes dans un groupe d'âge au nombre d'années que les femmes y ont vécues en état de mariage (femmes-années)*[65]». Il est important de tenir compte de l'âge au mariage car suivant l'âge auquel une femme se marie, sa période de fécondité sera plus ou moins longue.

Tableau n ° 18 : Taux de fécondité légitime selon l'âge au mariage de la mère (taux ‰).

Epoque du mariage	Age au mariage	Age de la mère						
		15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49
1836-1856	15-19	571	339	391	400	267	200	67
	20-24		410	390	319	219	149	9
	25-29			481	367	332	191	106
	30-34				419	308	244	0
	35-39					471	200	39
	40-44						400	100
1857-1876	15-19	377	444	381	368	229	206	28
	20-24		428	375	285	231	115	14
	25-29			347	339	194	141	71
	30-34				452	311	205	0
	35-39					571	222	
1877-1901	15-19	455	404	286	286	333		
	20-24		422	351	341	272	167	0
	25-29			478	395	400	111	0

Lecture du tableau : par exemple, entre 1836 et 1856, 1000 femmes mariées entre 15 et 19 ans ont 571 enfants chaque année entre 15 et 19 ans.

Les taux de fécondité sont surprenants. Ils semblent en effet être beaucoup plus élevés que ceux habituellement observés dans le Sud-Ouest, où ils ne dépassent que rarement 400‰[66]. C'est le cas à Valprionde où, après 1820, les taux supérieurs à 300 ‰ sont exceptionnels[67] ainsi que dans le Bas Quercy[68], où entre 1842 et 1872, aucun taux n'est

[65] HENRY Louis, « Fécondité… », *op. cit*. p. 977.

[66] HENRY Louis, « Fécondité des mariages dans le quart Sud-Ouest de la France de 1740 à 1829 (suite) », *Annales ESC*, n°4-5, 1972, p. 983.

[67] CASSARD Marie, *Naître, vivre et mourir de 1737 à 1914 à Valprionde en Quercy blanc*, 2000, Toulouse, p.137-138.

[68] SANGOÏ Jean-Claude, *Démographie paysanne … op. cit*. p. 173-174.

supérieurs à 380 ‰. Seule l'étude menée sur la commune de Loubressac[69] indique des taux de fécondité assez forts : entre 300 et 541‰ dans les premières années de mariages entre 1846 et 1870.

Au Bez, les taux sont très élevés : Les femmes ont une fécondité très forte dans années qui suivent leur mariage : pratiquement toujours des taux supérieurs à 400 ‰, voire même à 500‰, alors qu'ailleurs, ils sont habituellement inférieurs à 400 ‰[70].

Les taux diminuent ensuite, mais restent élevés jusqu'à l'âge de 40 ans :

- Entre 300 et 400 ‰ de 1836 à 1856
- Entre 200 et 450 ‰ de 1857 à1876
- Entre 270 et 400 ‰ de 1877 à 1901.

Après 40 ans, les taux oscillent entre 111 et 244 ‰, alors qu'à Valprionde[71] et dans le Bas Quercy[72] ils sont toujours inférieurs à 120 ‰ ; même à Loubressac, ils ne dépassent pas 166 ‰. Au Bez, cette baisse des taux après 40 ans est probablement due à des causes naturelles, comme la ménopause, et non à la volonté de stopper sa descendance ; Les femmes qui ne sont pas encore ménopausées continuent à faire des enfants. Cependant, Agnès Fine note que « *les taux de fécondité des femmes (tous âges au mariage) à 30-34 ans sont généralement supérieurs à 275 ‰ et ceux des femmes de 35-39 ans sont supérieurs à 200 ‰ dans les villages de montagne*[73]». C'est bien la situation observée dans la commune du Bez. Les taux de fécondité de la commune se rapprochent de ceux observés au XVIIIe siècle : avant 40 ans, les taux de fécondité sont également supérieurs à 300 ‰ à Crulai[74] entre 1674 et 1742.

---

[69] AUBER Edgar (Dir. J.-C. SANGOÏ), *Etude démographique de Loubressac : 1793-1895*, mémoire de maîtrise, Toulouse, UTM, p.123.

[70] SANGOÏ J.-C., *Démographie paysanne…op. cit.* p. 174 ; CASSARD Marie, *Naître, …* op. cit. p. 137

[71] CASSARD Marie, *Naître, vivre … op. cit*. p. 137-138.

[72] SANGOÏ Jean-Claude, *Démographie paysanne… op. cit*. p. 174.

[73] FINE Agnès, « La limitation des naissances dans le Sud-Ouest de la France. Fécondité, allaitement et contraception au Pays de Sault du milieu du XVIIIe siècle à 1914 », *Annales du* Mid,i n°137, avril-juin 1978, p.181.

[74] GAUTIER Etienne et HENRY Louis, *La population de Crulai, paroisse normande. Etude historique*, Paris, INED, 1958, p. 98.

De plus, non seulement ces taux sont élevés, mais ils ne diminuent quasiment pas entre 1836-1856 et 1877-1901. En fait, ils ont baissé entre 1836-1856 et 1857-1876, mais ils se sont accrus par la suite. Même dans les régions où la limitation volontaire des naissances a été tardive, elle commence après le milieu du siècle : 1865-1889 dans le pays de Sault[75]. Au Bez, aucun signe d'un début de restriction des naissances n'est décelé. Cet aspect se confirme avec l'observation des courbes de fécondité - établies d'après le tableau ci-dessus- :

Graphique n° 30 : Taux de fécondité légitime et âge au mariage.

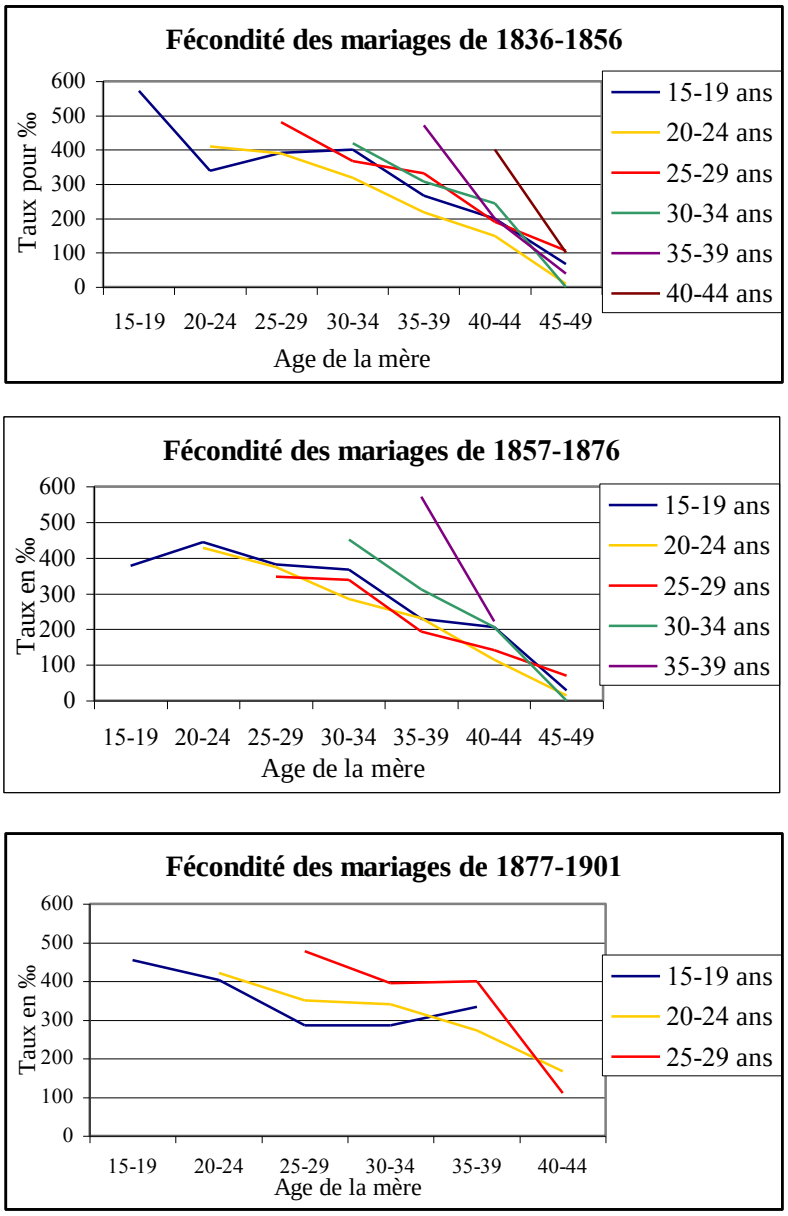

[75] *Ibid*. p. 162.

Ces courbes permettent de savoir si une population limite volontairement sa descendance. En effet, « *Dans une population pratiquant la contraception, les courbes ont un aspect concave vers le haut : la fécondité est élevée dans les premières années du mariage et faible ensuite. Les courbes sont alors décalées les unes par rapport aux autres. Dans une population ne pratiquant pas la contraception ou très peu, elles ont une allure convexe vers le haut, se maintiennent à un taux assez élevé jusque vers 30 ans puis décroissent rapidement. A âge égal de la femme, la durée de mariage intervient peu sur la fécondité. Aussi, pour un âge donné, les courbes ne sont-elles pas très écartées les unes des autres.*[76] »

Ici, les courbes présentent sur les trois périodes un aspect convexe vers le haut. Elles s'entrelacent et ne sont pas très écartées les unes des autres. De plus, elles se maintiennent à des taux élevés. Entre 1857 et 1876, le taux des fécondité des femmes mariées entre 15 et 19 ans est plus faible que dans le groupe d'âge suivant : il s'agit en fait du phénomène de « stérilité des adolescentes », celles-ci n'ayant pas toujours terminé leur puberté au moment de leur mariage.

L'hypothèse selon laquelle les couples ne pratiquent pas la contraception se confirme. De ce fait, il est certain que les couples avaient de nombreux enfants.

b. Six ou sept enfants en moyenne.

La descendance complète représente le nombre d'enfants qu'une femme a eu entre son mariage et son 50e anniversaire. Elle se calcule aussi en fonction de l'âge au mariage. Pour chaque âge au mariage, elle est obtenue en divisant les taux de fécondité par 1000, puis en multipliant le premier par 2,5 et les suivants par 5[77]. Le nombre d'enfants pour chaque groupe d'âge est ensuite additionné et arrondi au dixième. Enfin, la descendance pondérée est calculée afin d'éviter « *le facteur parasite introduit par les variations de l'âge au mariage*[78]». Elle représente donc le nombre d'enfants qu'a eu chaque femme en moyenne sans prendre en compte leur âge au mariage. Elle se calcule en fonction de la répartition des mariages par

[76] *Ibid*. p.174

[77] Ceci représente le temps que les femmes ont passé dans chaque groupe d'âge.

[78] SANGOÏ Jean-Claude, *Démographie paysanne ...op. cit*. p.192.

groupes d'âge[79], en multipliant le nombre d'enfant de chaque groupe d'âge par la part des mariages de celui-ci et en additionnant les sommes obtenues. Par exemple, la descendance pondérée de 1836-1856 = 7,8 x 17% + 6,5 x 53% + 6,2 x 21 % + 3,8 x 6% + 2,4 x 2% + 2 x 1% + 0 x 1 % = 6,27.

Tableau n° 19 : La descendance complète selon l'âge au mariage

	Age au mariage							Descendance pondérée	Indices
	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49		
1836-1856	7,8	6,5	6,2	3,8	2,4	2	0	6,27	100
1857-1876	8,1	6,2	4,6	3,7	2,5			5,84	92
1877-1901	7,6	6,7	5,7					6,00	95

La descendance des familles est, logiquement, elle aussi très élevée ; et plus les femmes se marient jeunes, plus elles ont d'enfants. Les femmes mariées entre 15 et 19 ans ont environ 8 enfants, 6 environ pour celles mariées entre 20 et 24, entre 5 et 6 pour les 25-29 ans. Encore une fois, ces chiffres sont beaucoup plus élevés qu'ailleurs. Par exemple, pour les femmes mariées à 15-19 ans et 20-24 ans, la descendance complète est respectivement de 6,4 et 5,4 enfants à Limoges en Quercy[80] et seulement de 3,0 et 2,7 enfants à Valprionde[81]!

Tout âge au mariage confondu, la descendance ne diminue que de 5 % entre 1836 et 1901, et elle oscille toujours autour de 6 enfants par femme, ce qui est très élevé.

Etant donnée qu'aucune femme ne s'est mariée à plus de 30 ans dans la dernière période, il convient maintenant de considérer que toutes les femmes se sont mariées avant cet âge. Ceci modifiera la répartition[82] par âge au mariage, et donc la descendance pondérée.

[79] La répartition retenue est la suivante : 17 % avant 20 ans ; 53 % entre 20 et 24 ans ; 21 % entre 25 et 29 ans ; 6% de 30 à 34 ans ; 2 % de 35 à 39 ans ; 1 % de 40 à 44 ans et de 45 à 49 ans.

[80] LEY Christophe (Dir. J.-C. SANGOÏ), *Etude démographique d'une commune lotoise de 1810 à 1895 : Limoges en Quercy*, mémoire de maîtrise, Toulouse, UTM, 1997, p. 146.

[81] CASSARD Marie, *Naître, ...* op. cit. p. 140.

[82] La répartition par groupe d'âge au mariage est la suivante : 15-19 ans : 23 %; 20-24 ans : 53 %; 25-29 ans : 23%.

Tableau n ° 20 : Descendance pondérée des femmes mariées avant 30 ans.

Descendance pondérée	
1836-1856	**6,65**
1857-1876	**6,17**
1877-1901	**6,66**

Ceci modifie quelque peu les données. Les femmes mariées avant 30 ans, toutes périodes confondues, ont plus de 6 enfants. Leur descendance diminue légèrement entre 1857 et 1876, mais remonte ensuite. Dans le Quercy, la descendance pondérée n'est que de 4,7 à Limoges en Quercy[83] et seulement de 2,4 à Valprionde[84] entre 1860 et 1914. Même dans tout le Sud-Ouest, entre 1790 et 1819, donc dans une période antérieure, la descendance pondérée est inférieure : 5,31[85].

Il semble donc que contrairement à la majorité des régions, la contraception ne soit pas encore connue et les couples donc ont de nombreux enfants. Ils ont apparemment une fécondité naturelle, c'est à dire « *la fécondité qu'aurait une population humaine si elle ne faisait aucun effort conscient pour limiter les naissances*[86]».

Habituellement, la faible fécondité s'explique par de longs intervalles entre les accouchements ou/et une interruption précoce et volontaire de la vie féconde des femmes. Prenons ici la question en sens inverse et demandons-nous si la forte fécondité du Bez s'exerce par de faibles espacements entre les naissances ou/et une absence d'arrêt de la vie féconde ?

Dans un premier temps, l'arrivée progressive des enfants au sein de la famille permettra de savoir à quel rythme les naissances se succédaient.

[83] LEY Christophe, *op. cit*. p. 146.

[84] CASSARD Marie, *op. cit*. p. 140.

[85] HENRY Louis, « Fécondité des mariages … » *op. cit*. p. 982.

2. L'arrivée progressive des enfants dans la famille.

L'analyse est ici centrée sur la constitution de la famille au fil du temps : combien de temps s'écoule entre le mariage et la première naissance, entre les naissances successives, le moment où la mère a son dernier enfant… ?

a. L'intervalle protogénésique.

L'intervalle protogénésique représente le temps écoulé entre le mariage et la première naissance. Il apporte des indications sur la fécondabilité des femmes, c'est-à-dire sur leur probabilité de concevoir lors d'un cycle mensuel. Les fiches MF comportant des naissances retrouvées, des conceptions prénuptiales ou ayant une durée d'union inférieure à 5 ans n'ont pas été prises en compte pour cette étude ainsi que celles qui contenant des intervalles protogénésiques de 60 mois et plus. Dans ce cas, il est très probable qu'une naissance ait été omise, soit parce qu'elle n'a pas été enregistrée, soit parce qu'elle a eu lieu dans une autre commune.

Tableau n° 21 : Répartition des intervalles protogénésiques selon leur durée(en %).

Intervalles	1836-1856	1857-1876	1877-1901
8-11 mois	48,1	45,9	53,6
12-17 mois	29,1	26,1	26,1
18-23 mois	6,3	16,2	5,8
24-29 mois	7,6	3,6	8,7
30-36 mois	7,6	3,6	1,4
36-59 mois	1,3	4,5	4,3
Intervalle moyen	**14,6**	**15,6**	**14,3**
Médiane*	**11,1**	**11,2**	**10,6**
Nombre de cas	79	111	69

* La médiane est calculée de façon à ce qu'il y ait autant de cas au-dessus d'elle qu'au-dessous.

[86] LERIDON Henri, « Fécondité naturelle et espacement des naissances », *Annales de démographie historique, 1988*, pp.21-33.

Quelle que soit la période, la première naissance intervient assez vite après le mariage, puisque la très grande majorité des couples -environ 70 %- ont leur premier enfant dans les dix-huit mois qui suivent leur union. Entre 1836 et 1856, la moitié des naissances se produisent avant la fin de la première année de mariage et dans les onze mois qui le suivent entre 1877 et 1901. Les femmes semblent donc très fertiles puisque la moitié d'entre elles tombent enceinte dans les deux mois suivants l'union. De même, l'intervalle protogénésique moyen est assez bas : entre 14,3 et 15,6 mois. Ces intervalles sont voisins de ceux du village de Saleich, situé dans le Comminges[87]: 16,1 mois entre 1850 et 1899. Cependant, la plupart des études attestent un intervalle plus élevé, qui augmente au cours du XIXe siècle : à Carjac, commune lotoise[88], l'intervalle protogénésique moyen est de 21,5 mois entre 1846 et 1870 et de 24,8 mois entre 1871 et 1900 ; à Valprionde, il est de 19,9 mois entre 1820 et 1859 et de 23,2 mois entre 1860 et 1914. Au Bez, l'intervalle moyen est donc beaucoup plus bas que dans d'autres communes rurales, de plus, il diminue entre 1836 et 1901.

La part des couples qui ont leur premier enfant après deux ans de mariage est faible : environ 15 % pour les trois périodes alors que ce délai concerne 34,8% des couples entre 1860 et 1914 à Valprionde[89] et 28 % d'entre eux dans le Bas-Quercy[90] entre 1842 et 1872.

Les couples apparaissent donc très féconds dans les années qui suivent leur mariage. Mais qu'en est-il durant le reste de leur vie maritale : les autres naissances se succèdent-elles aussi rapidement ?

b. Les intervalles entre deux naissances.

L'étude des intervalles successifs - ou intergénésiques - permet de comparer les intervalles aux différents rangs de naissance. Ceci implique d'observer des familles de même dimension. Ainsi, ces intervalles ont été calculés pour les familles ayant eu au moins 4 accouchements. Les fiches MF ont été utilisées, à l'exception de celles contenant des naissances retrouvées et des intervalles protogénésiques égaux ou supérieurs à 5 ans.

[87] BARTHE Sandrine, *Saleich. Etude démographique*..., op. cit. p. 108.

[88] FRANCOUAL Sabine et ROMEC Valérie, *Etude démographique ..., op. cit.* p. 100.

[89] CASSARD Marie, op. cit. p. 142.

[90] SANGOÏ Jean-Claude, *Démographie paysanne*…, op. cit. p. 180.

Ces intervalles sont surtout « *liés au temps mort et à la mortalité intra-utérine, la fécondabilité ne diminuant sensiblement qu'à partir de 25-40 ans*[91]». Le temps mort est la période de fertilité nulle qui suit toute conception : grossesse, absence d'ovulation. Cette durée est allongée par l'allaitement maternel et varie en fonction de l'âge de la mère et du rang de naissance.

Tableau n° 22 : Intervalles intergénésiques moyens dans les familles de quatre accouchements et plus (en mois).

Intervalle	1-2	2-3*	3-4*	Avant-dernier	Dernier
1836-1856	27,2	33,0	31,0	34,6	44,6
1856-1876	24,7	30,1	25,3	31,7	38,2
1877-1901	24,4	27,1	26,0	33,7	34,4

*Les avants-derniers et les derniers accouchements ne sont pas comptabilisés dans ces rangs là.

Les intervalles sont en général élevés : toujours supérieurs à deux ans. Il s'agit d'un phénomène régional car, comme vu précédemment, « *les femmes du Sud-Ouest (…) allaitaient généralement leurs enfants, et ce assez longtemps*[92]». L'allaitement entraîne une aménorrhée, c'est à dire une période de stérilité provisoire qui s'étend généralement sur un an, voire deux ans. Ce phénomène permet d'expliquer les intervalles assez longs entre deux naissances, d'autant plus qu'il faut également prendre en compte les neufs mois de grossesse. Cependant, d'autres études attestent des intervalles plus élevés : plus de 30 mois à Valprionde[93] entre 1820 et 1901 ; environ 40 mois à Carjac[94] entre 1846 et 1900. Mais ces deux études rendent compte d'une limitation volontaire des naissances. Au Bez, ces longues périodes entre les accouchements successifs s'expliquent sans doute par la pratique de l'allaitement maternel et non par une volonté des couples de limiter leur descendance en espaçant les naissances. Ceci se confirme si l'on observe leur évolution : les intervalles diminuent tous entre 1836 et 1901. L'abaissement de ces intervalles peut traduire une

[91] *Ibid*. p. 179.

[92] FINE-SOURIAC Agnès, « *La limitation des naissances…* », *op. cit*. p. 171.

[93] CASSARD Marie, op. cit. p. 143.

[94] FRANCOUAL Sabine et ROMEC Valérie, *Etude démographique… op. cit*. p. 101.

diminution du temps d'allaitement, sans que les couples aient cherché à intervenir pour espacer davantage les accouchements.

Les intervalles s'allongent à mesure que le rang de naissance augmente, surtout l'avant-dernier et le dernier. La cause peut être la baisse de fertilité de la femme au fur et à mesure qu'elle prend de l'âge. En effet, la fécondabilité « *diminue sensiblement à partir de 35-40 ans*[95]». De plus, après de nombreuses naissances, les femmes sont moins fécondes.

Ces intervalles relativement longs peuvent aussi s'expliquer par la prise d'enfants en nourrice. Il se pouvait effectivement que les familles accueillent, moyennant une somme d'argent, des nourrissons afin que la mère les allaite. Ces enfants peuvent venir de l'hospice de Castres, qui recueille les enfants trouvés. Valérie LAROQUE observe que les campagnes de la région sont d'importants foyers d'accueil pour les enfants abandonnés. 28 enfants trouvés à Castres ont été placés en nourrice dans la commune du Bez entre 1845 et 1862[96].
Peuvent s'ajouter à ces enfants trouvés des nourrissons venus de familles aisées, où l'allaitement maternel ne se pratique pas. Les recensements font mention de ces enfants mis en nourrice. Ainsi, entre 1836 et 1901, 84 enfants ont été placés dans 69 familles. Cependant, ce chiffre est sans doute sous-estimé car il ne tient compte que des années de recensement. Ces enfants sont victimes d'une surmortalité, à cause de leur transport dans les premiers jours de leur vie et de leur brutal changement d'environnement. De ce fait, certains meurent avant d'être recensés. De plus, il se peut que certains ne soient venus que pendant un ou deux ans, et comme les recensements sont quinquennaux, ils n'ont pas étaient comptabilisés.

Quoi qu'il en soit, en prenant un enfant en nourrice, les mères prolongent la durée d'allaitement, donc leur temps de stérilité provisoire, et la grossesse suivante peut être retardée. Cette prise d'enfants en nourrisse s'effectuait-elle pour l'argent ? Les couples avaient-ils conscience que leurs naissances pouvaient être espacées et prenaient-ils des enfants à allaiter dans le but de limiter leur descendance ?

Les longs intervalles concernant les avant-derniers et les derniers accouchements peuvent aussi s'expliquer par la volonté de certains couples de limiter leur descendance en cessant de faire des enfants dès qu'ils ont le nombre voulu : « *nulle contraception n'est*

---

[95] SANGOÏ Jean-Claude, *Démographie paysanne…, op. cit*. p. 179.

[96] LAROQUE Valérie (sous la dir. J.-.C SANGOÏ), *Les enfants abandonnées dans le Tarn*, 1845-1862, mémoire de maîtrise, Toulouse, UTM, 1996, Annexe 15, p. 26-27.

totalement efficace (...) dans ces conditions, les intervalles au-delà de la dimension souhaitée (trois ? quatre enfants ?) devraient s'allonger, les premiers n'étant pas affectés[97]». Des familles ont pu utiliser la contraception avec succès pendant un certain temps, puis un enfant non-désiré a pu naître car « *l'indigence des moyens de contraceptions laisse une place énorme à l'accident*[98]». L'exemple de la famille BARBAZO peut illustrer cette hypothèse. Leurs quatre premiers enfants naissent à intervalles normaux, c'est à dire des intervalles d'environ deux ans, mais les deux derniers viennent beaucoup plus tard :

Jean BARBAZO et Rose ROUANET Mariés le 6 juillet 1837 Age de la femme au mariage : 22 ans.			
Rang	**Prénom**	**Date de naissance**	**Intervalle en mois**
1	Angélique Rose	03.11.1839	28
2	Jean	29.11.1841	24
3	Joseph	13.12.1843	24
4	Pierre	11.03.1846	26
5	Virginie	24.02.1851	59
6	Marie	10.07.1856	64

Il se peut que le couple ait utilisé la contraception, mais qu'il ne la maîtrisait pas parfaitement puisque les deux derniers enfants ne semblent pas voulus, étant donné qu'ils viennent au monde assez tardivement.

Cependant, les derniers intervalles sont moins élevés au Bez que dans des régions où la contraception était connue : 46,3 mois entre 1820 et 1914 à Valprionde[99] et 42,4 mois entre 1816 et 1841 dans le Bas-Quercy[100]. Il est donc possible que dans la commune,

[97] LERIDON Henri, « Fécondité naturelle et espacement des naissances », *Annales de démographie historique*, 1988, p. 26.

[98] PERROT Michelle in *Histoire de la vie privée*, tome 3 : de la Révolution à la Grande Guerre (sous la dir. ARIES P. et DUBY G.), Paris, Seuil, 1987, p. 137.

[99] CASSARD Marie, *op. cit.* p. 143.

[100] SANGOÏ Jean-Claude, « Le contrôle de la fécondité dans le Bas-Quercy », *Annales de démographie historique*, 1988, p. 82.

l'allongement des deux derniers intervalles s'explique plus par des causes naturelles comme la baisse de la fertilité que par une maîtrise imparfaite de la contraception.

Les intervalles entre naissances peuvent aussi dépendre du destin de l'enfant précédent :

Tableau n° 23 : Intervalles intergénésiques après décès de moins de un an.(en mois)

	1836-1856	1857-1876	1877-1901
Intervalle moyen	23,4	19,3	20,5

Les intervalles après décès sont en effet beaucoup plus courts que les intervalles normaux. Ils diminuent entre 1856 et 1876, puis augmentent entre 1877 et 1901, mais ils restent toujours inférieurs à deux ans. En fait, quand un enfant meurt avant d'atteindre son premier anniversaire, sa mère cesse prématurément l'allaitement. Sa période d'aménorrhée est alors raccourcie et l'enfant suivant vient au monde plus rapidement.

Ainsi, les espacements entre les naissances ne peuvent expliquer qu'en partie la forte fécondité de la commune. Certes ils sont moins élevés que dans d'autres régions comme le Quercy, mais leur durée entraîne une certaine régulation des naissances, étant donnée que les naissances se succèdent tous les deux ans environ. Toutefois, ces longs intervalles « *peuvent résulter de pratiques sociales indépendantes de toute volonté de contrôle*[101]». Dans la commune du Bez, comme dans la plupart des régions du Sud-Ouest, la pratique de l'allaitement maternel restreint les naissances, mais la fécondité reste élevée (ces intervalles confirment d'ailleurs le fait que l'allaitement au sein durait généralement plus d'un an). La fécondité élevée des couples de la commune est probablement la conséquence d'une absence de la contraception d'arrêt

c. La dernière maternité

- *L'âge de la mère*

[101] PERRENOUD Alfred, « Espacement et arrêt dans le contrôle des naissances », *Annales de démographie historique*, 1988, p. 59.

L'âge à la dernière maternité est calculé pour les fiches MF où la mère a atteint 45 ans en état de mariage. Etant donné que seulement cinq familles répondent à cette condition entre 1877 et 1901, cette période ne sera pas prise en considération. Il est important de tenir compte de l'âge au mariage car « *une femme mariée à un certain âge ne pourra avoir de dernier enfant à cet âge*[102]».

Tableau n° 24 : L'âge moyen à la dernière maternité en fonction de l'âge au mariage[103]

Age au mariage	Moins de 25 ans	25 ans et +
1836-1856	40,2	41,7
1857-1876	40,2	40,4

La plupart des femmes ont leur dernier enfant relativement tard. De plus, l'âge à la dernière maternité ne varie pas beaucoup en fonction de l'âge au mariage. En effet, quel que soit l'âge auquel les femmes se marient, elles ont leur dernier enfant en moyenne après 40 ans. Or, à cet âge, on ne peut parler d'arrêt volontaire de la procréation. Ce sont sans doute des causes naturelles qui stoppent la vie féconde des couples : ils n'ont plus d'enfants quand la femme a terminé sa période féconde. Dans les régions qui limitent volontairement les naissances, l'âge à la dernière maternité est moins élevé : 31,6 ans pour les femmes mariées avant 25 ans à Valprionde entre 1860 et 1914[104] et 33,8 ans pour les femmes mariées entre 25 et 29 ans à Loubressac[105] entre 1846 et 1870.

[102] HENRY Louis, *Techniques d'analyses…, op. cit*. p. 100.

[103] Tableau réalisé avec l'annexe D. p. 225.

[104] CASSARD Marie, *op. cit*. p. 144.

[105] AUBER Edgar, *op. cit*. P. 89.

- *Le temps de constitution de la famille*

« *Ce temps de constitution est l'intervalle entre le mariage et la dernière naissance*.[106]» Comme pour l'étude de l'âge à la dernière maternité, seules les familles où la femme atteint 45 ans en étant mariée seront considérées.

Tableau n° 25 : Le temps de constitution de la famille

(en nombre d'années moyennes)

1836-1856		1857-1876	
Age au mariage de la mère	Moyenne en année	Age au mariage de la mère	Moyenne en année
15-19 ans	20	15-19 ans	23,2
20-24 ans	17,6	20-24 ans	15,9
25-29 ans	14,7	25-29 ans	11,3
30-34 ans	10,8	30-34 ans	8,3
35-39 ans	6	35-39 ans	-
40-44 ans	1,5	40-44 ans	-
45-49 ans	-	45-49 ans	-
TOTAL	14,4		15,6

La durée de l'union à la dernière maternité dépend bien sûr de l'âge de la femme au mariage. Ce temps de constitution de la famille est très long pour les femmes mariées jeunes: plus de 20 ans pour les femmes mariées avant 20 ans, entre 12 et 17 ans pour celles qui ont convoler entre 20 et 30 ans. Le temps de constitution de la famille se rétrécit quand la femme a un âge au mariage plus élevé : 10 ans pour les femmes mariées à 30-34 ans, 6 ans pour celles mariées à 35-39 ans, et 1, 5 ans pour celles qui se s ont mariées après 40 ans. En fait, le temps de constitution de la famille semble être terminé dès que la mère de famille a terminé sa période de fécondité, généralement après 40 ans.

En outre, pour tous les âges au mariage, ce temps de constitution de la famille diminue environ de deux ans entre 1836 et 1876, sauf pour les jeunes filles marées avant 20 ans.

[106] HENRY Louis, *Techniques d'analyses… , op. cit.* p. 100.

Il semble donc que la fécondité relativement élevée de la commune soit due à une absence de volonté d'interrompre la procréation. Quelles en étaient les conséquences sur la taille des familles ?

d. La taille des familles.

Pour cette étude, seule les familles complètes sont considérées, c'est à dire les familles où la femme a atteint 45 ans en état de mariage. Comme pour le temps de constitution de la famille, la dernière période ne sera pas prise en considération, en raison d'un effectif trop faible.

Tableau n° 26 : Taille des familles complètes (valeurs absolues)

	1836-1856		1857-1876	
	Age au mariage		Age au mariage	
Nombre d'enfants	- de 25 ans	+ de 25 ans	- de 25 ans	+ de 25 ans
0-2	1	4	2	4
3-5	6	14	9	6
6-8	14	11	19	4
9-11	6	2	12	2
12-13	0	0	2	0
Nombre de cas	27	31	44	16

La forte fécondité de la commune engendre des familles nombreuses. Plus les femmes sont mariées jeunes et plus la famille qu'elles fondent semble importante. La moitié des femmes mariées avant 25 ans ont plus de six enfants, quelle que soit la période ; un tiers d'entre elles en ont plus de neufs entre 1857 et 1876. Les familles moyennes – 3-5 enfants – sont importantes pour les femmes mariés après 25 ans. Les familles restreintes -moins de 3 enfants- sont sous représentées, excepté pour les femmes mariées après 25 ans, leur âge plus

tardif au mariage restreignant leur fécondité. Certaines familles peuvent être très nombreuses, comme par exemple la famille SABLAYROLLES, qui compte treize naissances :

Louis SABLAYROLLES et Françoise AZEMA mariés le 15 février 1857 Age de la mère au mariage : 19 ans. Enfants :		
Rang	***Prénom***	Date de naissance
1	Marie	12 juillet 1857
2	Elizabeth	15 septembre 1858
3	Louis	5 décembre 1860
4	Pierre	17 janvier 1863
5	François	18 avril 1865
6	Marie	28 avril 1867
7	François	23 juin 1869
8	Françoise	8 février 1872
9	Magdeleine Rose	9 décembre 1873
10	Joseph Paul	25 avril 1876
11	Anne Marie	12 janvier 1879
12	Arnaud Emmanuel	5 décembre 1880
13	Pierre	8 octobre 1883

D'autres monographies attestent des familles plus réduites. Par exemple, à Valprionde[104], tous âges au mariage confondus, les familles de plus de 9 enfants n'existent plus après 1860, celles de 6-8 enfants ne représentent que 2,6 % des familles entre 1860 et 1914 et la moitié d'entre elles en ont moins de trois. Les familles de la commune sont ainsi beaucoup plus importantes qu'ailleurs.

[104] CASSARD Marie, *op. cit.* p. 148.

Pourquoi les couples de la commune se caractérisent-ils par une fécondité si importante ? Quels sont les facteurs qui, par leur éventuelle combinaison, ont influencé ce comportement si particulier ?

3. Tentative d'explication.

a. Méconnaissance de la contraception ?

Jacques DUPAQUIER et Marcel LACHIVER ont crée une méthode permettant de mesurer la fécondité de chaque famille et de connaître la proportion de celles qui utilisent la contraception[105]. Elle consiste à classer les familles (dont la femme a atteint 40 ans en étant toujours mariée) selon que leurs naissances sont rapprochées ou pas. La démarche consiste à faire le rapport : **durée de vie conjugale (limitée au 40° anniversaire de la femme)/nombre d'accouchements avant 40 ans**. Les familles sont ensuite classées en cinq catégories :

1. Quotients < 19 mois : Haute fécondité
2. Entre 19 et 30 mois : Fécondité moyenne
3. Entre 31 et 48 mois : Basse fécondité
4. 49 mois et plus : Familles contraceptives
5. Familles stériles

Tableau n° 27: Classement des familles selon leur fécondité (en %)

	Haute fécondité	Fécondité moyenne	Basse fécondité	Familles Contraceptives	Familles stériles	Total	Nombre de cas (nombres réels)
1836-1856	2,8	48,6	38,9	5,6	4,2	100	72
1857-1876	3,7	44,4	24,7	21,0	6,2	100	81
1877-1901	6,7	46,7	33,3	13,3	0,0	100	15
Total	3,6	46,4	31,5	13,7	4,8	100	168

Etant donné que seulement 15 femmes sont observées jusqu'à 40 ans entre 1877 et 1901, cette période ne peut être prise en considération.

La majorité des couples a une fécondité moyenne. Avec l'addition des familles à haute fécondité, plus de la moitié des familles sont alors concernées. Ce constat est très important par rapport à d'autres régions : à Valprionde[106], entre 1860 et 1914, aucune famille n'est

[105] DUPÂQUIER Jacques et LACHIVER Marcel, « Sur les débuts de la contraception en France ou les deux malthusianisme », *Annales ESC*, novembre-décembre 1969, p. 1399.

[106] CASSARD Marie, *Naître, ..., op. cit*. p. 147.

classée dans la catégorie haute ou moyenne fécondité. Dans le Bas-Quercy[107], les familles à haute fécondité n'existent plus après 1842 et celles à fécondité moyenne ne représentent que 11,3 % des familles. Conformément à ce qui a été étudié précédemment, entre 1836 et 1901, seulement 13,7 % des familles avaient connaissance de la contraception. Ces familles connaissent toutefois une nette progression puisqu'elles représentent 5,6% des familles entre 1836 et 1856 et 21 % entre 1857 et 1877. Avec les familles stériles, ces deux groupes représentent alors plus d'une famille sur quatre. Mais ceci reste bien faible par rapport à d'autres régions : entre 1860 et 1914, 61,5 % des familles étaient contraceptives à Valprionde[107] et 58,7 % dans le Bas-Quercy[108] entre 1842 et 1872 !

Le fait que la commune soit située dans une région montagneuse et relativement isolée peut sans doute expliquer une relative méconnaissance de la contraception : « (…) *la limitation des naissances a pénétré différemment dans les différentes régions du Sud-Ouest. Les villes et les villages de plaines* (…) *ont été pénétrés beaucoup plus rapidement par le mouvement* (de limitation volontaire des naissances) *que la montagne*[109]». Ainsi, « *la majorité des familles montagnardes (Pyrénées, contreforts du Massif Central) n'a pas modifié son comportement* (…)[110]». C'est bien la situation observée dans la commune.

En outre, il est possible que certains couples aient volontairement de nombreux enfants, la mortalité infantile et juvénile restant importante tout au long de la période étudiée.

---

[107] SANGOÏ Jean-Claude, *Démographie paysanne…, op. cit*. p. 184.

[107] CASSARD Marie, *Naître, …, op. cit*. p. 147.

[108] SANGOÏ Jean-Claude, *Démographie paysanne…, op. cit*. p. 184.

[109] FINE Agnès, "La limitation des naissances dans le Sud-Ouest…. » *op. cit*. p. 179.

[110] *Ibid*. p. 183.

b. Les conséquences d'une mortalité infantile élevée ?

L'étude de la mortalité des enfants a montré que 40 % des enfants succombaient avant d'avoir atteint l'âge de 15 ans. De nombreuses familles subissaient alors les conséquences de cette fatalité. Les couples avaient peu de chances de voir tous leurs enfants parvenir à l'âge adulte, généralement fixé à 15 ans. Cette étude prend en considération le nombre d'enfants par famille qui atteignent l'âge de 15 ans.

Tableau n° 28 : Nombre d'enfants par familles survivants à 15 ans

Nombre d'enfants survivants à 15 ans	1836-1856		1857-1876	
	Age au mariage		Age au mariage	
	- de 25 ans	+ de 25 ans	- de 25 ans	+ de 25 ans
0-2	9	12	10	4
3-5	16	18	22	12
6-8	4	1	11	0
9-11	0	0	1	0
12-13	0	0	0	0
Nombre de cas	27	31	44	16

Ces données diffèrent totalement de celles obtenues avec l'étude des familles complètes. Alors que la plupart des familles avaient une descendance nombreuse -plus de 5 enfants-, peu de couples avaient beaucoup d'enfants survivants à 15 ans. Effectivement, quelle que soit la période, l'écrasante majorité des familles a entre 3 et 5 enfants qui fêtent leur quinzième anniversaire. Un tiers d'entre elles en a moins de 3 entre 1836 et 1856, un quart entre 1857 et 1876. Jean-Louis FLANDRIN a démontré qu'il existait une corrélation entre la fécondité et la mortalité infantile[112]. Ainsi, la forte fécondité des couples peut en partie être expliquée par les effets de la mortalité des enfants. « *C'est l'importance de la mortalité qui serait alors la cause biologique de la surfécondité*[113].» En effet, la commune du Bez présente des taux de fécondité et de mortalité infantile et juvénile nettement plus élevés

[112] FLANDRIN Jean-Louis, *Familles. Parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*, Paris, Seuil, 1984, pp. 228-230.

[113] *Ibid*. p. 230.

qu'ailleurs. Comme beaucoup d'enfants décédaient avant d'atteindre l'âge de 15 ans, les couples devaient avoir une descendance nombreuse pour être sûrs de voir certains de leurs enfants parvenir à l'âge adulte. La famille AZEMA, qui voit seulement trois de ces neufs enfants atteindre l'âge de 15 ans, illustre parfaitement cette nécessité :

Joseph AZEMA et Rose ROUANET **Mariés le 21 novembre 1850** Enfants **:**					
Rang	Prénom	Date de naissance	Survivant(e) à 15 ans	Date de décès	Age
1	*Cécile*	4 novembre 1851	oui		
2	*Louis*	31 mars 1853	non	7 avril 1853	8 jours
3	*Louis*	30 août 1854	non	10 novembre 1855	1 an
4	*Marie*	29 décembre 1855	non	30 août 1860	4 ans
5	*Joseph*	11 décembre 1858	non	12 avril 1860	1 an
6	*Jean*	9 septembre 1858	non	20 août 1864	3 ans
7	*Jacques*	30 octobre 1862	oui		
8	*Pierre*	21 janvier 1865	oui		
9	*Marie*	30 décembre 1869	non	12 février 1872	3 ans

Ainsi, la fécondité des couples était beaucoup plus élevée qu'ailleurs, constat complexe à expliquer. D'après la méthode DUPAQUIER-LACHIVER, il est clair que quelques familles avaient connaissance de la contraception. La limitation des naissances, si minime qu'elle ait pu être, s'est exercée par de longs intervalles entre les naissances, en raison de l'allaitement maternel, et non par un arrêt volontaire de la vie féconde. Certaines ont pu prendre des enfants en nourrice, afin de prolonger la durée de l'aménorrhée, volonté consciente visant à réduire la descendance ? La situation géographique de la commune a pu constituer un obstacle à l'extension de pratiques contraceptives. En outre, il est possible que certaines familles connaissaient la contraception, mais qu'elles avaient volontairement de nombreux enfants, pour tenter de remédier aux effets dévastateurs de la mortalité des enfants.

C. Caractéristiques de la venue au monde.

Les naissances étaient donc nombreuses au sein des familles. Elles constituaient des moments importants et l'étude de leurs caractéristiques s'avère intéressante.

1. Le mouvement saisonnier.

L'étude du mouvement saisonnier des naissances n'a d'intérêt « *que dans la mesure où elle reflète, avec neuf mois de retard, celui des conceptions*[114]». Cette approche se donne donc pour but l'analyse du mouvement mensuel des conceptions et, comme la répartition mensuelle des mariages, elle est basée sur le calcul d'indices.

Graphique n° 31 : Mouvement mensuel des conceptions.

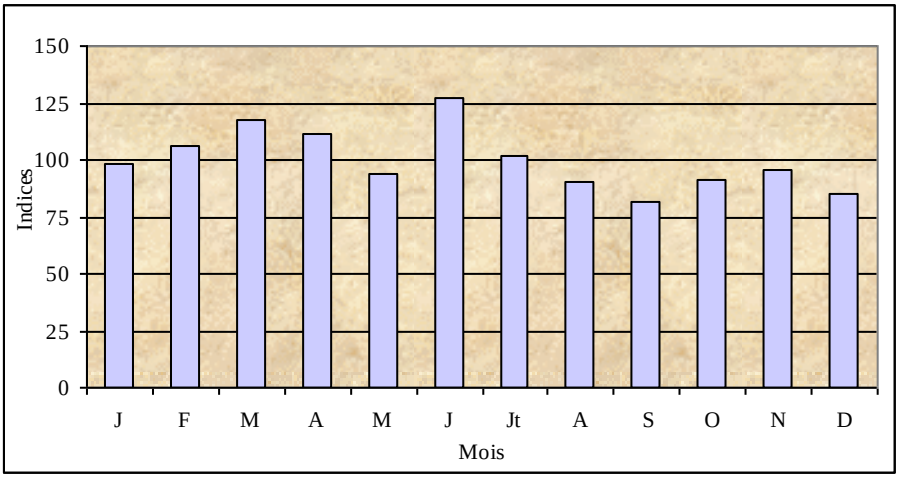

Mois de conception	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	TOTAL
Valeurs absolues	278	281	341	314	273	358	295	263	231	266	269	249	3 366
Indices	99	106	117	111	94	127	101	90	82	91	95	86	1 200

Les conceptions sont plus nombreuses au printemps -mars : indice 117 et avril - 111- et au début de l'été -juin : 127 et juillet : 101-, la majorité des naissances ayant de ce fait lieu en décembre, janvier, mars et avril. En revanche, les bébés venant au monde à la fin de l'été et

[114] BARDET Jean-Pierre in *Histoire de la population française* (sous dir. DUPÂQUIER J.),*...op. cit*. p. 367.

au printemps étaient moins nombreux, étant donné les creux de conceptions observés en décembre -86- et à la fin de l'été -août : 90, septembre : 82-.

Ces fluctuations saisonnières peuvent être en partie expliquées par le calendrier agricole. La fatigue engendrée par les gros travaux agricoles de la fin de l'été peut provoquer une stérilité provisoire chez certaines femmes. De plus, elle ne favorise pas le rapprochement intime des couples. En outre, les migrations saisonnières de certains hommes vers le Languedoc lors des vendanges peuvent aussi restreindre le nombre de conceptions.

Le faible nombre de conceptions observées en décembre est généralement attribué à l'Avent, durant lequel l'Eglise déconseillait les rapports sexuels. Cette hypothèse peut être admise pour la commune, étant donné le respect de ses recommandations lors de la célébration des mariages. Cependant, l'Eglise désapprouvait également les rapports pendant le Carême et les mois de mars et d'avril présentent pourtant de nombreuses conceptions. Les couples semblaient alors respecter davantage ces interdits lors de leur union, afin de montrer leur dévotion au clergé et au reste de la population, mais une fois dans l'intimité, ces interdits pouvaient être bravés sans que personne ne puisse en juger. Ces maxima des mois de mars et d'avril, ainsi que ceux de juin et juillet sont généralement expliqués par des causes « naturelles », la saison du printemps étant, biologiquement, la plus favorable aux conceptions.

Ce calendrier des conceptions est identique à celui observé dans l'ensemble de la France rurale[115]. Il diffère toutefois de celui de Valprionde, où les différences entre les mois sont moins marquées et où les conceptions sont plus nombreuses en juin, juillet, août, février et décembre[116]. Ces différences peuvent ainsi rendre compte des habitudes culturelles et sociales de chaque région. Cependant, ce calendrier ne s'est pas toujours caractérisé de la même manière et a connu des modifications entre 1836 et 1901.

[115] BARDET Jean-Pierre*…, op. cit*. p. 367.

[116] CASSARD Marie, *Naître, vivre…, op. cit*. p. 300.

Graphique n° 32 : Evolution du mouvement mensuel des conceptions.

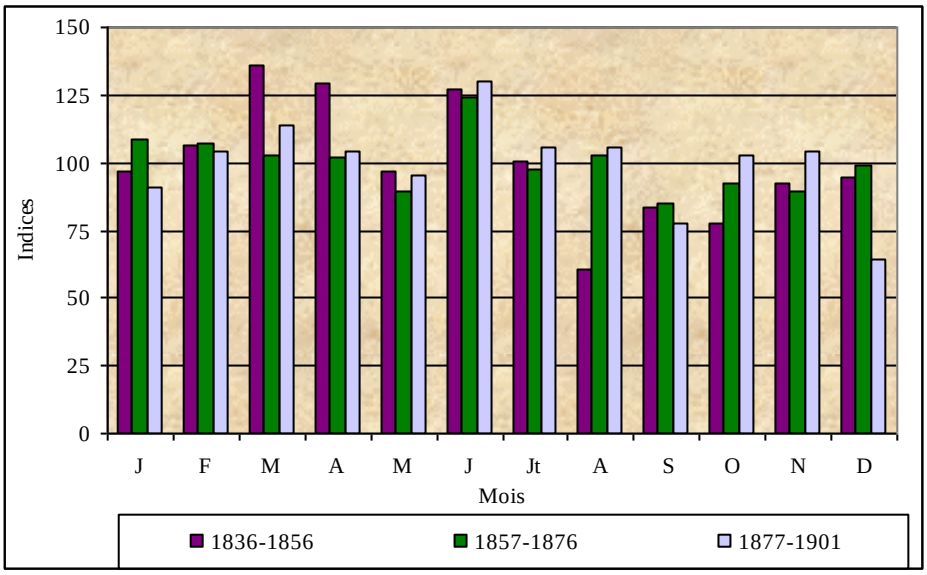

	Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	**Total**
1836-1856	Nombres réels	116	90	114	93	56	75	72	83	88	87	90	126	**1 090**
	Indices	**97**	**106**	**136**	**129**	**97**	**127**	**100**	**60**	**83**	**78**	**92**	**95**	**1 200**
1857-1876	Nombres réels	97	88	118	96	101	81	91	85	97	103	96	101	**1 154**
	Indices	**108**	**107**	**103**	**102**	**90**	**124**	**98**	**103**	**85**	**93**	**89**	**99**	**1 200**
1877-1901	Nombres réels	101	95	126	106	106	75	103	101	64	88	95	114	**1 174**
	Indices	**91**	**104**	**114**	**104**	**95**	**130**	**106**	**106**	**78**	**103**	**104**	**64**	**1 200**

De moins en moins de conceptions ont lieu en mars, en avril et en décembre. Les couples ne s'abstenaient peut-être pas, mais les jeûnes recommandés lors de ces périodes, s'ils étaient respectés, pouvaient engendrer chez certaines femmes une stérilité provisoire. Ce constat est à mettre en liaison avec la diminution du nombre de mariages célébrés pendant les temps clos, qui correspondent à ces mois. Ainsi, la population de la commune semble respecter de plus en plus ces périodes, preuve d'un regain d'influence de la religion catholique au cours du siècle ?

Par ailleurs, les conceptions réalisées au mois d'août augmentent considérablement. Une amélioration des techniques agricoles aurait-elle permis une moindre activité humaine ? Les femmes se seraient-elles progressivement détachées des activités agricoles ? Des progrès dans les domaines de l'hygiène et de l'alimentation auraient-ils aidé les organismes à mieux résister à ces activités ?

Le nombre de conceptions en octobre et en novembre augmente progressivement et, parallèlement, le mois de juin s'affirme peu à peu comme étant le mois le plus favorable pour concevoir.

Les autres mois se caractérisent par leur relative stabilité.

Ainsi, comme la saison du mariage, la saison de conception de l'enfant s'avère partiellement influencée par la religion et les activités agricoles, mais aussi par des causes naturelles. Toutefois, cette approche étant liée à l'intimité la plus profonde des couples, les tentatives d'explication développées plus haut ne restent que des hypothèses et les véritables raisons ne peuvent être que partiellement connues.

2. Les conditions d'accouchement

« *L'accouchement est un acte rigoureusement privé et féminin.*[117]» Dans la commune, comme partout, tous les accouchements ont lieu au domicile de la mère. L'accouchement est encore un acte peu encadré du point de vue médical et le moment de la naissance reste un épisode qui comporte de grands risques pour la mère, comme pour l'enfant.

a. L'encadrement médical.

> « *Dès les premières contractions, parentes amies et voisines accourent. Il y a rarement moins de cinq à six personnes dans la pièce (que des femmes mariées parce qu'il serait indécent que des jeunes filles soient présentes), et chacune apporte son aide, son conseil, relate sa propre expérience. Les accouchements solitaires ou avec le mari ne sont pas de mise. L'homme est la plupart du temps absent.*[118]»

[117] PERROT Michelle in *Histoire de la vie privée…, op. cit*. p. 138.

[118] BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *La démographie…, op. cit*. p. 158.

L'étude de l'entourage présent lors des accouchements est difficilement réalisable, faute de source. Au sein de cet entourage, se trouve généralement une femme expérimentée, la matrone, qui « *s'est formée sur le tas, d'abord par ses propres accouchements, puis au contact des autres femmes. On a certes confiance dans sa pratique, mais beaucoup plus dans sa douceur et sa vertu, d'autant plus qu'elle n'a aucune compétence médicale*[119]». Au contraire, les sages-femmes avaient une formation et pouvaient assister à certains accouchements, apportant leurs connaissances visant à préserver la vie de la mère et de l'enfant. Leur présence dans la commune peut être décelée grâce aux naissances illégitimes[120]. Effectivement, lorsqu'un enfant « légitime » naît, c'est le père qui fait la déclaration en mairie et quand le père n'est pas connu, la sage-femme peut exécuter cette tâche. Aucune sage-femme n'est recensée sur la commune, mais, sur 27 naissances illégitimes, 4 sont déclarées par la sage-femme de Brassac, soit dans 0,15 % des cas. Cette proportion peut-elle s'appliquer pour l'ensemble des accouchements ? Si tel était le cas, cela signifierait que très peu de femmes étaient assistées médicalement lorsqu'elles accouchaient et pouvaient ainsi courir de nombreux risques.

b. La mortalité maternelle.

La mortalité maternelle prend en compte les décès successifs à un accouchement, c'est-à-dire ceux qui surviennent « *dans les deux mois qui suivent la naissance de leur enfant*[121]». Pour la mère, le danger est présent à chaque instant. « *Pendant l'accouchement, c'est une mauvaise présentation de l'enfant, la procidence*[122] *du cordon, un placenta qui adhère trop, le renversement de la matrice et l'hémorragie ; après, le risque majeur est l'infection*.[123]»

[119] *Ibid*. p. 159.

[120] Au XIXe siècle, les naissances sont considérées comme illégitimes dès lors qu'une jeune fille met au monde un enfant dont le père est inconnu.

[121] FINE Agnès et SANGOÏ Jean-Claude, *La population…, op. cit*. p. 26.

[122] Interposition du cordon ombilical entre l'orifice utérin et l'enfant.

[123] BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *La démographie…, op. cit*. p. 163.

Tableau n° 29 : La mortalité maternelle.(en % des accouchements)

1836-1856	1857-1876	1877-1901
1,08	**1,84**	**0,34**

La proportion des accouchements se terminant par le décès de la mère est infime et, malgré une augmentation entre 1856 et 1876, elle diminue entre 1836 et 1901, ce qui peut traduire une amélioration des pratiques et des conditions de la venue au monde d'un enfant. Etant donné que les femmes ont en moyenne 6 enfants, leur risque de mourir en couches est toutefois relativement important, s'élevant à 6,5 % entre 1836 et 1856, à 11 % entre 1857 et 1876 et à 2 % entre 1877 et 1901. Ce risque est malgré tout divisé par 5,5 entre 1857 et 1901, ce qui marque des progrès indéniables en obstétrique.

c. Les risques pour l'enfant : la mortinatalité.

La mortinatalité est constituée par la proportion de mort-nés par rapport au total des naissances. « C*es enfants qui ne poussent pas le premier cri, sans respiration à la naissance et donc, aux yeux de tous, privés de vie* ». Ils « *constituaient dans les conditions de l'accouchement ancien, une proportion importante de nouveau-nés*[124]». Au XIXe siècle, la déclaration de naissance devait se faire dans un délai de trois jours après l'accouchement et de nombreux enfants mourraient avant d'être déclarés. Ce sont les « présentés sans vie ». « *Il est de coutume en France de ne compter comme né vivant qu'un enfant encore vivant au moment de son enregistrement à l'état civil. (...) ; apparaissent ainsi des faux mort-nés, enfants nés vivants mais décédés avant l'enregistrement (...)*[125]» Parallèlement, des enfants sont déclarés décédés quelques heures après leur naissance, parfois une demi-heure après. Il peut s'agir là de mort-nés, mais étant donné qu'il est impossible de baptiser un enfant mort, tous les efforts sont généralement déployés pour le réanimer, afin que la matrone puisse l'ondoyer et que l'enfant puisse ainsi être enterré dans la partie consacrée du cimetière : « *on appelle par des prières sa résurrection, pendant quelques secondes, pour avoir le bonheur par le baptême de l'introduire à la vie éternelle, mais cette survie, bien souvent alléguée, réelle ou simulée, est*

[124] LAGET Michelle « Note sur la réanimation des nouveau-nés (XVIIIe-XIXe siècles) », *Annales de démographie historique*, 1983, p. 65.

[125] PRESSAT Rolland, *Les méthodes en démographie, op. cit*. p. 27.

conçue comme fugitive[126]». Il est donc difficile d'évaluer précisément la proportion de mort-nés.

Tableau n° 30 : Proportion de présentés sans vie (en % du total des naissances).

1836-1856	**1857-1876**	**1877-1901**
0,27	2,17	4,57

La faible proportion d'enfants présentés sans vie entre 1836 et 1876 est sans doute la conséquence d'un sous-enregistrement. Leur enregistrement ne semble fiable qu'à partir de 1869. Avant cette date, seulement six enfants sont des présentés sans vie. Il est donc impossible d'établir l'évolution de la mortinatalité entre 1836 et 1901. Entre 1869 et 1901, la part de présentés sans vie s'élève à 4,54 % du total des naissances, ce qui signifie qu'environ un nouveau-né sur 20 mourrait pendant ou peu de temps après l'accouchement. La proportion des présentés sans vie est donc encore importante dans la seconde moitié du siècle. Elle a pu néanmoins être beaucoup plus forte et diminuer par la suite, étant donné les progrès réalisés en obstétrique. Une exploitation des registres de catholicité, où sont notées les sépultures, aurait peut-être permis de mieux apprécier la mortinatalité, car les parents accordaient sans doute plus d'importance au salut de leur enfant qu'à sa déclaration en mairie, peut-être jugée inutile quand celui-ci était déjà décédé.

Ainsi, la venue au monde d'un enfant présentait encore de nombreux risques, pour la mère, comme pour l'enfant, et il semblait n'y avoir qu'un pas entre l'heureux événement et l'issue fatale. L'accouchement était d'autant plus délicat lorsqu'il s'agissait de naissances multiples.

3. Les naissances multiples.

Cette étude ne prend en compte uniquement les naissances des fiches de familles MF, afin de pouvoir connaître le destin des enfants concernés.

Les naissances multiples représentent une minorité des accouchements :

[126] LAGET Michelle, « Note sur la réanimation… », *op. cit*. p. 65.

- 10,9 ‰ entre 1836 et 1856
- 9,3 ‰ entre 1857 et 1876
- 10,2 ‰ entre 1877 et 1901.

La proportion des accouchements multiples de la commune est identique à celle du pays, où elle varie entre 10 et 11 ‰ dans la seconde moitié du XIXe siècle[127]. Il s'agit principalement de naissances de jumeaux, une seule naissance de triplés étant mentionnée, le 10 mars 1877. Ce phénomène est toutefois rarement observé.

Les conditions de survie de ces nouveau-nés paraissent toutefois plus précaires que celles des autres enfants. Sur 23 jumeaux nés vivants, 4 ont succombés durant leur premier mois d'existence et 3 n'ont pas atteint leur premier anniversaire. Le taux de mortalité infantile de ces derniers, de l'ordre de 304 ‰, est ainsi le double de celui des autres enfants, qui varie entre 130 et 150 ‰. En outre, la proportion de présentés sans vie[128]est considérable : 18,8 %. La venue au monde était beaucoup délicate lorsqu'il s'agissait de triplés : les trois nouveau-nés sont tous présentés sans vie. Les accouchements, qui présentaient déjà de nombreux risques en situation normale, semblaient beaucoup plus périlleux lorsque les naissances étaient multiples.

En outre, alors que généralement « *la surmortalité maternelle était plus forte pour les femmes donnant naissances à des jumeaux*[129]», aucun décès maternel n'est observé à la suite d'accouchements multiples. Cependant, il est possible que les difficultés engendrées par ces venues au monde provoquent des complications ultérieures, pouvant condamner certaines femmes à la stérilité. De ce fait, sur 13 femmes qui ont donné naissance à des jumeaux, 5 n'ont plus eu d'enfant par la suite. Ce constat ne peut être totalement attribué à la stérilité, étant donné que certaines ont déjà un âge avancé lors de l'accouchement. En revanche, la mise au monde des triplés a sans doute provoqué une infertilité de la mère, Marie BEL, pour qui cet accouchement a été le premier et le dernier.

---

[127] GUTIERREZ et HOUDAILLE Jacques, « Les accouchements multiples dans la France ancienne », *Population*, mai-juin 1983, p. 479.

[128] Cette proportion ne prend en compte que les naissances gémellaires postérieures à 1869, date à laquelle l'enregistrement des présentés sans vie devient plus fiable.

[129] GUTIERREZ Hector et HOUDAILLE Jacques, *« Les accouchements multiples… », op. cit*. p. 487.

Les accouchements multiples étaient ainsi des évènements relativement rares, mais restaient sources de risques, surtout pour les enfants.

4. Prénommer l'enfant.

Une fois que l'enfant est né, le jour même ou dans les jours qui suivent, il reçoit les sacrements du baptême, il est déclaré en mairie et reçoit un prénom. Alors que la venue au monde est un acte rigoureusement féminin, la déclaration en mairie est le fait du père et « *cette donation du nom semble être le véritable accouchement*[130]».« *Entré dans la vie, l'enfant entre alors dans la famille et dans la société*.[131]»

Prénommer un enfant ne constitue jamais un acte anodin. En attribuant un prénom, on cherche à identifier le nouveau venu et la réflexion sur le choix du prénom est influencée par des facteurs complexes : la mode, les habitudes régionales, les traditions familiales, l'époque,… Ainsi « *L'étude de la prénomination doit permettre non seulement de mesurer les comportements, mais de détecter quelques-unes unes des règles de fonctionnement de la société traditionnelle, et de saisir le vécu des structures familiales* [132]».

a. Le stock des prénoms de rang I.

Les prénoms de rang I sont constitués par les premiers prénoms donnés aux enfants. Afin de mieux évaluer le corpus de ces prénoms, des rapprochements entre prénoms

[130] PERROT Michelle in *Histoire de la vie privée..., op. cit.* p. 139.

[131] *Ibid.* p. 139.

[132] DUPÂQUIER Jacques, (Dir.), *Le prénom, mode et histoire. Les entretiens de Malher*, 1980, Paris, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1894, p. 7.

similaires ont été effectués, comme par exemple Auguste/Augustin ; Victor/Victorien, Louise/Louisa, Anne/Anna, …

Tableau ° 31 : Evolution de la composition des dix prénoms masculins les plus utilisés[133]

1836-1856			1857-1876			1877-1901		
	V.A*	%		V.A	%		V.A	%
Louis	131	23,1	Louis	136	24,6	Louis	118	21,2
Pierre	100	17,7	Joseph	92	16,6	Joseph	113	20,3
Jean	91	16,1	Pierre	80	14,5	Pierre	68	12,2
Joseph	73	12,9	Jean	71	12,8	Auguste/in	42	7,6
Jacques	63	11,1	Auguste/in	39	7,1	Jean	42	7,6
Auguste/in	33	5,8	Jacques	36	6,5	Paul	35	6,3
François	22	3,9	François	23	4,2	Emile	28	5,0
Paul	12	2,1	Paul	19	3,4	François	14	2,5
Antoine	7	1,2	Philippe	15	2,7	Henri	12	2,2
Mathieu	7	1,2	Etienne	8	1,4	Jacques	12	2,2

Valeurs absolues

Tableau n° 32 : Evolution de la composition des dix prénoms féminins les plus utilisés.

1836-1856	1857-1876	1877-1901

[133] En rouge : les prénoms en progression ; en bleu : les prénoms en déclin ; en vert : les nouveaux prénoms.

	V.A	%		V.A	%		V.A	%
Marie	244	47,2	Marie	253	44,2	Marie	203	34,6
Rose	62	12,0	Rose	70	12,2	Emilie	67	11,4
Anne	59	11,4	Anne	43	7,5	Rose	51	8,7
Jeanne	35	6,8	Julie	32	5,6	Louise	39	6,6
Suzanne	23	4,4	Céline	26	4,5	Philippine	32	5,5
Justine	12	2,3	Justine	22	3,8	Germaine	26	4,4
Julie	11	2,1	Louise	21	3,7	Julie	24	4,1
Virginie	10	1,9	Philippine	20	3,5	Justine	19	3,2
Brigitte	9	1,7	Jeanne	13	2,3	Anne	18	3,1
Philippine	7	1,4	Virginie	13	2,3	Virginie	12	2,0

La proportion d'enfants nommés par les dix prénoms les plus utilisés est élevée : 92 % pour les garçons et 88,2 % pour les filles. Le stock de prénoms est donc étroit, mais tend à s'élargir, surtout entre 1877 et 1901. Entre 1836 et 1856, le nombre moyen de porteurs par prénom s'élève à 24,6 pour les garçons et à 16,7 pour les filles. Entre 1877 et 1901, il s'est abaissés à 13,6 pour les garçons et à 14,3 pour les filles. Il devient alors plus important chez les filles, probablement à cause de la prééminence de Marie. Il reste toutefois élevé pour les deux sexes. A Valprionde, il n'est plus que de 1,8 pour les garçons et de 2,3 pour les filles[134].

Un petit groupe de prénoms domine l'ensemble du stock des prénoms : 4 chez les garçons et 3 chez les filles. Pour les garçons, les prénoms « vedettes » ne connaissent que de très faibles modifications entre 1836 et 1876 : Louis, Pierre, Jean et Joseph restent parmi les prénoms les plus donnés, le seul changement notable étant la disparition de Jean du groupe de tête au profit d'Auguste entre 1877 et 1901. Le prénom majoritairement choisi reste constamment Louis, qui progresse même entre 1857 et 1876.

Les prénoms les plus attribués aux filles restent les mêmes de 1836 à 1876 : Marie, Rose et Anne. Entre 1877 et 1901, Emilie vient détrôner Anne et se place à la seconde place. Marie reste indéniablement le prénom le plus donné, malgré un déclin progressif entre 1836 et 1876 qui s'accentue par la suite.

[134] CASSARD Marie, *op. cit.* p. 161.

Une grande majorité des prénoms ont ainsi une origine religieuse. Pour les deux sexes, beaucoup de prénoms sont identiques à ceux des membres de la famille sainte : *Marie*, la mère du Christ, *Anne*, sa grand-mère, *Joseph*, son père nourricier. Les garçons sont aussi beaucoup appelés comme certains apôtres du Christ : *Pierre*, *Jean*, *Jacques*, *Philippe* ou *Mathieu*. L'importance de Pierre peut également être liée au fait qu'il est le saint patron de la paroisse du Bez.

Ces prénoms représentent 59 % des appellations féminines et 47 % des prénoms masculins entre 1836 et 1856 ; 52 % et 45 % entre 1857 et 1876 et 38 % et 40 % entre 1877 et 1901. L'influence religieuse semble de ce fait importante, mais tend à diminuer tout au long de la période. Le nombre de filles appelées Marie accuse alors une baisse considérable, surtout entre 1877 et 1901 et les Anne se sont effacées au profit des Emilie. Par ailleurs, l'importance de Rose ne peut s'expliquer par une quelconque influence chrétienne, sa proportion restant alors délicate à cerner.

En outre, la majorité des garçons se voit attribuer Louis comme prénom, qui n'a aucune connotation religieuse. La région se caractérise par une méfiance relative vis-à-vis de la République qui s'affirme progressivement[135]. Les gens peuvent exprimer leur attachement à l'ancien roi de France en attribuant à leur enfant le même prénom que lui, Louis en l'occurrence. Mais ceci ne peut être affirmé. Le succès de Louis reste toutefois constant tout au long de la période malgré tous les changements politiques.

De plus, les prénoms religieux sont en régression tout au long du siècle, au profit de prénoms tels Auguste, Paul, Emile pour les garçons et Emilie, Louise, Germaine ou Justine pour les filles.

Les dix prénoms les plus utilisés sont toutefois totalement différents de ceux de Valprionde où Jean domine constamment chez les garçons et où Jeanne et Marie sont les prénoms féminins les plus donnés entre 1816 et 1914 ; d'autres prénoms comme Félix, Victor Antoine, Albanie, Elisa, Fernande … sont parmi les prénoms les plus choisis[136]. Ces diversités peuvent rendre compte des différentes modes locales.

En définitive, il semble que la religion avait aussi une forte influence sur le choix du prénom. Dans une population en grande majorité catholique, les nouveau-nés recevaient un prénom qui leur permettait d'être reconnus au sein de la communauté chrétienne, l'enfant

[135] CAZALS Rémy et FAURY Jean in *Histoire de Castres, Mazamet, la montagne…, op. cit*. p. 207-235.

[136] CASSARD Marie, *op. cit.* p. 162-163.

devant « *chercher à imiter le saint patron dont il porte le nom*[137]». La part des prénoms religieux tend toutefois à perdre de l'importance, notamment entre 1877 et 1901. Ceci peut paraître paradoxal, étant donné que cette diminution s'exerce quand les mouvements saisonniers des mariages et des conceptions semblaient traduire une accentuation du respect des croyances religieuses. En outre, le corpus des prénoms s'élargit au moment où l'instruction réalise d'indéniables progrès. L'accès à la lecture a pu alors permettre de diffuser de nouveaux modes de prénomination.

L'usage plus fréquent de prénoms multiples a pu aussi aider à élargir le stock des prénoms, « *le second ou le troisième prénom, souvent de fantaisie, peut devenir à la génération suivante le premier prénom*[138]».

b. L'usage des prénoms multiples.

Tableau n° 33 : Evolution de la part des prénoms multiples
(en % du total des prénoms)[139]

	Garçons			**Filles**		
Nombre de prénoms	2	3 et +	**Total multiples**	2	3 et +	**Total multiples**
1836-1856	17,1	0,9	**18,0**	25,7	0,6	**26,3**
1857-1876	20,2	2,2	**23,5**	25,0	2,3	**27,3**
1877-1901	42,8	3,06	**45,9**	47,4	4,8	**52,2**

La part d'enfants dénommés par plusieurs prénoms est déjà relativement importante entre 1836 et 1856 et tend à s'intensifier par la suite, quasiment la moitié des nouveau-nés recevant au moins deux prénoms entre 1877 et 1901. En début de période, les prénoms multiples sont plus employés pour les garçons, mais cette tendance s'inverse dès 1857.

[137] SANGOÏ Jean-Claude, « Forename, family and society in southwest France », *The History of the family*, 1999, vol. 4, n°3, p. 248.

[138] ROLLET Catherine, *Les enfants au XIXe siècle…, op. cit.* p. 25.

[139] Tableau réalisé d'après l'annexe D. p. 225.

Les prénoms multiples sont en grande majorité composés de deux appellations. Le nombre d'enfants recevant trois prénoms ou plus progresse toutefois considérablement : il est multiplié par 3,4 pour les garçons et par 8 pour les filles entre 1836 et 1901.

Le premier prénom reste généralement classique, *Jean*, *Louis* ou *Joseph* pour les garçons -dans 52,3 % des cas- et *Marie*, *Rose* ou *Anne* pour les filles -57,9% des cas-. En revanche, le second et, surtout, le troisième prénom donnent plus facilement libre cours à la fantaisie et à la mode. Ainsi, l'usage des prénoms multiples a été « *la porte ouverte à l'élargissement du corpus*[140]». Les enfants, derrière un prénom traditionnel ou non, ont alors un ou plusieurs prénoms originaux, dont voici quelques exemples :

- Jean Joseph Louis Léopold Victor MAISONNEUVE, né le 25 mars 1864.
- Louis Marcel Angel Martinez CASTAN né le 15 décembre 1887.
- Marie Rose Elisa RIBOT, née le 2 avril 1875.
- Marie Léonie Berthe BARTHES née le 20 décembre 1884.

Cet usage important de plusieurs prénoms dès le milieu du siècle est aussi attesté à Valprionde[141] ainsi que dans le Bas-Quercy[142].

L'utilisation de prénoms multiples peut traduire l'appartenance à un niveau social : « *le nombre de prénoms attribués à un même individu a longtemps constitué la première forme d'affirmation de la supériorité sociale*[143]». Si entre 1836 et 1856, la part d'enfants nommés par deux prénoms est quasiment identique pour toutes les professions, ceux qui reçoivent trois prénoms ou plus sont exclusivement fils ou filles de notables. Entre 1857 et 1876, cet usage de trois prénoms minimum s'étend aux artisans et aux métayers. Ces professions sont probablement plus ouvertes, les premiers pouvant avoir « *des contacts étroits avec la ville*[144]», les seconds étant plus mobiles, ils peuvent alors être alors plus sensibles aux innovations. Enfin, entre 1877 et 1901, l'usage d'au moins trois prénoms s'est ouvert à toutes les professions, la multiplicité des prénoms ne marquant plus alors la supériorité sociale.

---

[140] ROLLET Catherine, *Les enfants au XIXe siècle…, op. cit*. p. 23.

[141] CASSARD Marie, *op. cit.* p. 311.

[142] SANGOÏ Jean-Claude, « Transmission des prénoms en Bas-Quercy », *Annales de démographie historique*, 1987, p. 271-272.

[143] SCHNAPPER Dominique, « Essai de lecture sociologique », *Le prénom, mode et histoire. Les entretiens de Malher*, Paris, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1984, p. 19.

[144] SANGOÏ Jean-Claude, *« Transmission des prénoms… »*, *op. cit*. p. 273.

L'innovation quant à l'appellation des enfants semble donc se diffuser verticalement au sein des classes sociales. Cette même observation a été faite en Bas-Quercy[145] et dans le Bordelais[147]. Ainsi, « *l'imagination en matière d'appellation appartient aux couches dominantes de la société*[148]».

En définitive, la prénomination a connu des modifications significatives entre 1836 et 1901. Le corpus des prénoms s'est considérablement élargi, notamment grâce à la progression des prénoms multiples, favorables à la diffusion de nouveaux prénoms. D'une part, ces deux évolutions peuvent être la conséquence d'une ouverture géographique de la région, ainsi que des progrès de l'instruction. Ces deux facteurs ont alors permis la diffusion de nouvelles modes de prénomination. D'autre part, ces évolutions peuvent correspondre à une volonté de mieux identifier l'enfant. *« Chacun tend désormais à porter un prénom spécifique, qui fonctionne alors presque comme un principe d'individualisation : le prénom ne se partage plus.*[150]»

4. La famille inachevée : les naissances illégitimes.

Malgré que la famille soit le « *temple de la sexualité ordinaire*[151]», certaines naissances avaient lieu hors de ce cadre sacré et étaient ainsi « illégitimes ». « *Les naissances illégitimes proviennent de relations pré-conjugales qui ont mal tournées. Les conceptions prénuptiales ont la même origine, mais, cette fois, l'histoire c'est mieux passée*.[152]» Les naissances étaient qualifiées de « naturelles » sur l'état civil dès que le père de l'enfant n'était

[145] *Ibid*. p. 272.

[147] PONTET Jean « Les prénoms à Saint-Emilion de la Révolution à la Restauration », *Le prénom, mode et histoire…, op. cit*. p. 349.

[148] *Ibid*. p. 349.

[150] PEROUAS L., BARRIERE B., BOUTIER J., PEYRONNET J.-C., TRICARD J., *Léonard, Marie, Jean et les autres. Les prénoms en Limousin depuis un millénaire*, Paris, CNRS, 1984, p. 168.

[151] PERROT Michelle in *Histoire de la vie privée…, op. cit.* p. 103.

[152] FINE Agnès et SANGOÏ Jean-Claude, *La population…, op. cit.* p. 70.

pas connu. Par conséquent, la proportion des naissances illégitimes peut être appréhendée à travers l'étude des conceptions prénuptiales et des naissances « naturelles ».

a. Les conceptions prénuptiales.

Les conceptions prénuptiales ont été décelées grâce à la méthode préconisée par Louis HENRY. « *En raison des variations de la durée de la grossesse, ce procédé ne peut être qu'approximatif ; certaines conceptions survenues après le mariage sont considérées comme prénuptiales et vice versa. On adopte la règle suivante, parce qu'elle assure la meilleure compensation entre les erreurs de sens opposé : les conceptions qui aboutissent à des naissances avant huit mois de mariage sont classées comme prénuptiales*.[153]» Afin d'établir la proportion de conceptions prénuptiales, ces dernières sont rapportées uniquement à l'ensemble des premières naissances de chaque famille, les suivantes n'ayant aucune chance d'avoir été conçues avant le mariage.

Tableau n° 34 : Conceptions prénuptiales présumées.

	1836-1856	1857-1876	1877-1901
Nombre de conceptions prénuptiales	12	3	1
Nombre de premières naissances	465	653	296
% de conceptions prénuptiales	**2,6**	**0,5**	**0,3**

La proportion de conceptions prénuptiales est infime entre 1836 et 1856 -2,6 %- et diminue par la suite, au point de devenir insignifiante dès 1857-1876 -0,5 %-. Elle est ainsi nettement moins élevée que pour le reste de la France, où « *le taux se situe probablement aux alentours de 10 %, avec une hausse au cours du siècle* (...)[154]».Toutefois, les campagnes présentent généralement des taux inférieurs, la surveillance des filles y étant plus rigoureuse. Elle était habituellement exercée par la famille, les femmes du voisinage et le curé du village. L'Eglise désapprouvait en effet toute vie sexuelle en dehors du couple conjugal. « *Le bâtard est un scandale ; il atteint les filles à la virginité détruite, des familles menacées dans leur*

[153] HENRY Louis, *Techniques d'analyse…, op. cit.* p. 107.

[154] FINE Agnès et SANGOÏ Jean-Claude, *La population française…, op. cit*. p. 71.

ordre.[155]» Etant donné la baisse constante des conceptions prénuptiales entre 1836 et 1901, il semble donc que la surveillance des jeunes ait été de plus en plus efficace tout au long du siècle. Ces observations peuvent alors confirmer l'importance accordée par les habitants à la religion -mise en évidence lors de l'étude du mouvement saisonnier des mariages et des conceptions-. Cependant, la faiblesse et la diminution des conceptions prénuptiales peuvent aussi être la conséquence de l'abaissement de l'âge au mariage. Les jeunes gens devant attendre moins de temps avant de convoler, ils étaient moins tenté par des relations antérieures au mariage. Il se peut également qu'elles découlent d'un usage de plus en plus efficace de la contraception. Ainsi, ce constat peut confirmer le fait que les couples avaient connaissance de la contraception, mais avaient volontairement de nombreux enfants pour les raisons expliquées antérieurement (paragraphe sur la fécondité des couples).

En définitive, la proportion et l'évolution des conceptions prénuptiales restent difficiles à cerner. L'étude des naissances « naturelles » permet de mieux apprécier les naissances illégitimes.

b. Les naissances « naturelles ».

Les naissances « naturelles » ont été décelées en rapportant le nombre de celles-ci au total des premières naissances, les filles mères n'ayant qu'exceptionnellement plus d'un enfant. Par conséquent, si certaines femmes mettaient au monde plus d'un enfant naturel, seul le premier a été pris en considération.

Tableau n° 35 : Fréquence des premières naissances « naturelles ».

	1836-1856	1857-1876	1877-1901
Nombre de premières naissances naturelles	3	10	10
Nombre de premières naissances	465	653	296
% de premières naissances naturelles	**0,6**	**1,5**	**3,4**

La proportion de naissances « naturelles » est minime entre 1836 et 1856, mais augmente considérablement par la suite, devenant alors 5,7 fois plus élevée entre 1877 et 1901 qu'entre 1836 et 1856. Les naissances « naturelles » ont ainsi une évolution contraire à

[155] PERROT Michelle in *Histoire de la vie privée…, op. cit.* p. 248.

celle des conceptions prénuptiales. Cependant, ces deux évolutions ne sont pas forcément contradictoires. Il se peut tout simplement que de plus en plus de jeunes filles aient été abandonnées par un éventuel futur conjoint au moment de leur grossesse. Au lieu d'être classées comme conceptions prénuptiales, les naissances deviennent « naturelles », ces filles ne s'étant pas mariées. Ce constat peut mettre en évidence une modification des mentalités, celles-ci devenant de plus en plus rigides : les garçons préférant abandonner des filles séduites plutôt que d'assumer la honte d'avoir conçu hors mariage.

Toutefois, comme les conceptions prénuptiales, les naissances « naturelles » sont nettement inférieures à celles du pays -7,2 % entre 1841 et 1850 et 8,7 % entre 1891 et 1901[156]. Elles sont également moins élevées que dans d'autres campagnes, comme par exemple en Bas-Quercy -6,2 % entre 1850 et 1869[157]-. Leur faiblesse peut découler d'un contrôle efficace de la part de la communauté. Cependant, la faible proportion des naissances « naturelles » peut être sous-estimée, car certaines « *filles enceintes*[158]». La proportion des naissances « naturelles » est par conséquent plus élevée en ville.

Les naissances illégitimes semblent ainsi avoir été minimes : le total des naissances « naturelles » et des conceptions prénuptiales variant entre 2 et 3,7 % tout au long du siècle. Leur proportion peut malgré tout être sous-estimée. En outre, la part des relations illégitimes est difficile à cerner, les coulpes ayant pu utiliser la contraception et éviter des naissances illégitimes.

[156] FINE Agnès in *Histoire de la population Française* (sous dir. DUPÂQUIER J.), … *op. cit.* p. 437.

[157] SANGOÏ Jean-Claude, *Démographie paysanne…, op. cit.* p. x

[158] FINE Agnès in *Histoire de la population française* (sous dir. J. DUPÂQUIER)*…, op. cit.* p. 437-438.

IV. Les structures familiales.

L'étude est désormais centrée sur les caractéristiques des groupes domestiques, les ménages, et non plus sur l'aspect biologique de la famille, constituée par les parents et les enfants.

Le ménage se définit « *comme l'ensemble de personnes qui vivent en commun sous un même toit*[1]», formant de ce fait une unité de résidence, matérialisée par la maison. « *C'est aussi l'unité économique de base, constituée de personnes unies par des liens de parenté ou de travail, ayant chacune un rôle à jouer.*[2]» L'étude de ces structures se révèle ainsi intéressante, car elle permet de cerner, dans une certaine mesure, l'organisation familiale et sociale de ces groupes domestiques.

A la fin du XIXe siècle, le sociologue Frédéric LE PLAY est le premier à s'être penché sur l'étude de la structure des ménages. Pour lui, la famille-souche aurait longtemps caractérisé l'ancienne société. Cette famille était enracinée dans une maison qu'elle se transmettait de génération en génération. Cette maison, *l'ostal*, comprenait le bâtiment d'habitation et les terres d'exploitation. Elle symbolisait la famille et la pérennisait. Elle avait un mode de fonctionnement bien défini : *« un des enfants, marié près des parents, vit en communauté avec eux et perpétue, avec leur concours, la tradition des ancêtres. Les autres enfants s'établissent au dehors quand ils ne préfèrent pas garder le célibat au foyer parental.*[3]» En 1969, le groupe d'historiens de Cambridge, menés par Peter LASLETT[4], étudient la question d'après les statistiques de recensements anglais. Ils mettent au point une méthode de classification des ménages, répartis en six catégories :

1/<u>Les ménages solitaires</u> -un seul individu-. Il s'agit de personnes célibataires ou d'un(e) veuf(ve) vivant sans ses enfants.

2/<u>Les ménages sans structure familiale</u>, qui regroupent des personnes avec ou sans lien de parenté, mais sans noyau conjugal : des frères et sœurs ; une personne avec ses neveux ou/et nièces, des cousins… ou des personnes sans liens de parenté.

3/<u>Les ménages simples</u> ou famille conjugale. La base est le noyau conjugal. C'est le plus souvent un couple marié, avec ses enfants s'il en a, ou d'un(e) veuf(ve) avec enfant(s) ;

---

[1] FINE Agnès et SANGOÏ Jean-Claude, *La population française…, op. cit*. p. 74.

[2] *Ibid*. p. 75.

[3] LE PLAY Frédéric, *L'organisation de la famille suivant le vrai modèle signalé par l'histoire de toutes les races et de tous les temps*, Tours, 1871, p. 10.

[4] LASLETT Peter, « La famille et le ménage : approches historiques », *Annales ESC*, n°4-5 1972, pp. 847-872.

4/Les familles élargies, qui sont des ménages simples auxquels s'ajoutent un ou plusieurs membre(s) apparenté(s) : un des parents -élargissement ascendant-, et/ou un frère ou une sœur -élargissement collatéral-…

5/Les ménages multiples, qui regroupent au moins deux couples mariés, parents par le sang ou par alliance. Le plus souvent, se sont les parents avec un enfant marié. Il peut aussi s'agir de la cohabitation de frères et/ou sœurs avec leur conjoint et leur(s) enfant(s).

6/Les ménages à structure indéterminée.

D'après leurs recherches, les historiens de Cambridge aboutissent à des conclusions totalement opposées à celle de Frédéric LE PLAY et affirment que la famille nucléaire, réduite au couple parental et aux enfants, était dominante dans l'ancienne société.

Les études menées depuis sur les structures des ménages ont pourtant attesté l'existence de ménages complexes, composés de plusieurs noyaux conjugaux. Dans le Sud-Ouest, la famille-souche semble ainsi être la règle. Bon nombre d'historiens reprochent alors à Peter LASLETT sa méthode. Effectivement, les recherches de ce dernier ne prennent pas en compte l'évolution des ménages dans le temps, mais leurs caractéristiques à un moment précis. Or, « *un recensement fait à un moment donné dans le temps donne une image statique des ménages* (…)[5]». Par conséquent, un ménage observé plusieurs fois peut présenter des structures différentes. « *C'est donc qu'il existe un cycle d'évolution dans le temps pour chaque ménage : un fils ou une fille appartenant à un ménage nucléaire se marie et devient l'héritier. Il cohabite avec ses parents. Son couple et ses enfants constituent un ménage multiple, puis, l'âge aidant, lorsque l'un des parents disparaît, le ménage devient élargi, puis de nouveau nucléaire quand le veuf ou la veuve disparaît à son tour*.[6]» L'étude de la structure des ménages prendra donc en compte cette dimension évolutive, afin de mieux déterminer les modes de résidence.

Dans un premier temps l'étude de la taille des ménages permet de donner une première idée sur la composition des ménages

[5] LUZT-BERKNER K. cité par FINE Agnès, « La Famille-souche pyrénéenne au XIXe siècle. Quelques réflexions de méthode », *Annales ESC*, mai-juin 1877, p. 479.

[6] FINE-SOURIAC Agnès, « La famille-souche… », *op. cit*. p. 480.

A. La taille des ménages.

1. La taille moyenne.

Tableau n° 36 : Evolution de la taille moyenne des ménages.

Années	1836	1841	1846	1851	1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896	1901
Taille moyenne	4,6	4,6	4,8	4,7	4,5	4,4	4,4	4,2	4,4	4,6	4,8	4,7	4,4	4,6

La taille moyenne des ménages est remarquable par sa relative stabilité tout au long de la période. Elle tend à diminuer légèrement entre 1846 et 1872, avant de retrouver son niveau de 1836. Le nombre de personnes par ménage est toujours compris entre 4 et 5. Ces moyennes sont plus élevées que celles habituellement observées dans d'autres monographies rurales, notamment dans le Quercy -de 4,2 en 1846 et 3,8 en 1872 dans le Bas-Quercy[1] ; 4,4 en 1836 et 3,9 en 1901 à Valprionde[2]- ou dans le Comminges - 4,1 en 1839 et 4 en 1901[3]-. A Figeac, en milieu urbain, les ménages sont nettement plus réduits -taille moyenne de 2,6 en 1886[4]-. Cette différence avec d'autres communes peut être la conséquence de la forte fécondité des couples de la commune, les maisons devant alors abriter davantage de personnes sous leur toit.

Ces moyennes peuvent toutefois cacher des disparités, comme des ménages très nombreux ou au contraire réduits. La répartition des ménages en fonction de leur taille permet de mieux apprécier les différences de taille.

[1] SANGOÏ Jean-Claude, *Démographie paysanne…, op. cit*. p. 84.

[2] CASSARD Marie, *Naître, vivre…, op. cit*. p. 185.

[3] BARTHE Sandrine, *op. cit*. p. 40.

[4] FRAYSSE Chantal (sous dir. J.-C. SANGOÏ), *Population et ménages figeacois (début XIXe-début XXe siècle)*, mémoire de maîtrise, Toulouse, UTM, 1992, p. 108.

Graphique n° 33 : Répartition des ménages en fonction de leur taille[5].

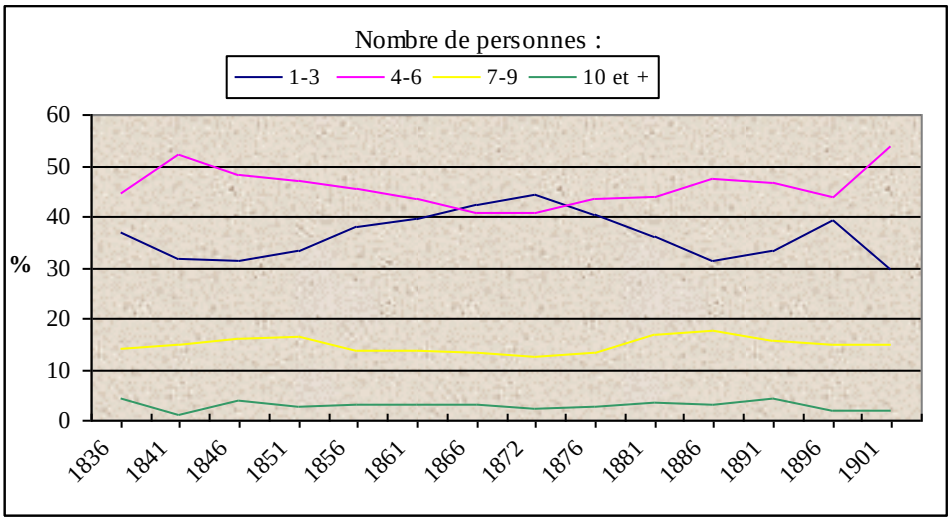

La plupart des ménages comptaient en général quatre à six personnes -traditionnellement 40 à 50 % d'entre eux-, mais ces données pouvaient se modifier avec le temps. La part des ces ménages diminue entre 1841 et 1872, au profit des maisons composées d'une à trois personnes, majoritaires en 1866 et en 1872. Ces dernières perdent toutefois de l'importance par la suite, les ménages de quatre à six personnes redevenant alors plus nombreux.

Les ménages nombreux -plus de sept personnes- sont minoritaires, sans toutefois être négligeables -un ménage sur cinq-. Parmi les maisons nombreuses, celles comptant dix membres au minimum sont en effectif réduit : elles ne concernent jamais plus de 5 % des ménages. En outre, la part des ménages nombreux est relativement stable tout au long de la période, malgré une diminution entre 1851 et 1856. Cet abaissement, parallèle à celui des ménages composés de quatre à six personnes, peut être la conséquence du surpeuplement rural, attesté en milieu de siècle. Si les personnes étaient trop nombreuses à vivre sous le même toit, les ressources de la maison pouvaient être insuffisantes. Certains membres ont donc pu être contraints de quitter le domicile, soit en s'établissant dans une nouvelle demeure de la commune, constituant alors un ménage plus réduit, soit en partant de la commune. Ainsi, le déclin des ménages nombreux s'exerce au moment où la commune subit une première vague de départs. Les migrations, surtout individuelles, ont pu de cette façon influencer la

[5] Graphique réalisé avec l'annexe A. p. 226.

taille des ménages. Ceci se confirme lors de la seconde vague de départs, au milieu des années 1880, la part des maisons nombreuses s'abaissant à nouveau.

Les crises démographiques ont aussi pu jouer un rôle sur la taille des ménages, amputant la population d'une partie de ces effectifs : la part des ménages nombreux diminue et celle des ménages réduits augmente aux moments où la commune est frappée par une série de crises. Tel est le cas entre 1846 et 1866.

Malgré tout, les ménages composés de quatre à six personnes ont eu tendance à s'affirmer -54 % des maisons en 1901- ; les ménages comptant moins de quatre personnes, malgré de fortes oscillations, restent assez importants -un ménage sur trois en 1901- et les ménages nombreux sont remarquables par leur stabilité tout au long de la période, en dépit du déclin des maisons de plus de dix personnes à partir de 1896. Ces données se regroupent avec celles de Saleich[6], mais diffèrent totalement avec les observations faites à Figeac[7], où les ménages de moins de trois personnes sont la règle dès 1886.

La taille des ménages dépendait également de l'activité du chef de ménage.

2. Taille en fonction de l'activité du chef de ménage.

Tableau n° 36 : Taille moyenne des ménages en fonction de l'activité du chef de ménage.

	Cultivateurs*	Double activité	Artisans/ Commerçants	Notables	Divers
1836	5,7	3,9	4,4	5,6	4,4
1856	5,3	4,0	3,8	5,2	3,4
1876	5,0	4,0	4,2	5,0	2,1
1901	5,1	4,3	4,2	4,8	3,6

**Les cultivateurs prennent ici en compte toutes les professions liées à l'agriculture : propriétaires-cultivateurs, métayers, fermiers, journaliers.*

Les ménages des notables et ceux des cultivateurs abritent le plus grand nombre de personnes. Les premiers peuvent se permettre d'entretenir de nombreuses personnes, tandis

[6] BARTHE Sandrine, *op. cit.* p. 40.

[7] FRAYSSE Chantal, *op. cit*. p. 106.

que pour les cultivateurs, il était souvent nécessaire d'avoir une main d'œuvre abondante pour travailler l'exploitation familiale. La taille moyenne de ces deux catégories diminue toutefois entre 1836 et 1901. Par ailleurs, au sein de la population agricole, la taille des ménages diffère en fonction de l'activité. Ainsi, les ménages de métayers ou de fermiers abritent de nombreuses personnes : 8,1 en moyenne en 1836, 7,4 en 1901. Ces derniers travaillaient les exploitations « *parfois étendues des notables. La main d'œuvre devait y être abondante(...).*[9]» La diminution de la taille moyenne de ces ménages peut alors être la conséquence d'une évolution des techniques, permettant de travailler en moindre effectif. Les ménages des journaliers sont nettement plus réduits : 3,5 personnes en moyenne en 1836, 3,6 en 1856 et 5,5 en 1901. « *Les journaliers avaient du mal à nourrir une famille nombreuse, aussi, les enfants quittaient-ils définitivement la maison vers 12 ou 13 ans*.[10]» En revanche, la taille moyenne de ces maisons augmente entre 1836 et 1901, ce qui peut être la conséquence d'une amélioration de leur condition. Les mêmes observations ont été faites dans la Bas-Quercy, où les ménages de journaliers sont composés de 3,4 membres en 1846[11].

Les ménages qui ont une double activité se caractérisent aussi par une taille moyenne plus modérée. La double activité découle souvent d'une insuffisance des revenus agricoles et peut ainsi laisser supposer une certaine pauvreté. Ces ménages , comme ceux des journaliers, ne seraient alors pas en mesure de pouvoir subvenir aux besoins d'une maisonnée trop nombreuse. De plus, le travail des parents et des enfants suffisait généralement à répondre aux besoins de la pluriactivité.

Les ménages d'artisans et de commerçants sont également moins nombreux. Généralement, ces métiers ne nécessitent pas le travail de nombreuses personnes. En outre, ces catégories aspirent souvent à monter dans l'échelle sociale et cette volonté demande « *un travail acharné et un ménage restreint*[12]». A Valprionde également, les ménages d'artisans sont réduits -3,6 personnes en 1872[13]-.

La taille des ménages était donc étroitement liée l'activité du chef de ménage, qui favorise ou non l'aisance sociale ou/et qui nécessite ou non une main d'œuvre abondante. En outre, la taille des ménages peut aussi être augmentée par la présence de domestiques.

---

[9] SANGOÏ Jean-Claude, *Démographie paysanne…, op. cit*. p. 88.

[10] *Ibid*. p. 88.

[11] SANGOÏ Jean-Claude, *Démographie paysanne…, op. cit.* p. 87.

[12] FINE Agnès et SANGOÏ Jean-Claude, *La population…, op. cit*. p. 77.

[13] CASSARD Marie, *op. cit.* p. 186.

3. L'emploi de domestiques.

Dans les campagnes du XIXe siècle, de nombreux foyers s'étoffaient de la présence d'un ou de plusieurs domestiques. Les hommes étaient généralement employés par les ménages de cultivateurs, afin de fournir une force supplémentaire sur l'exploitation familiale, ou par des artisans. Les femmes aidaient à l'entretien de la maison ainsi qu'à l'éducation des enfants. Elles étaient surtout présentes chez les notables.

Tableau n° 37 : Proportion des ménages qui emploient des domestiques (en %)[14].

1836	**1841**	**1846**	**1851**	**1856**	**1861**	**1866**	**1872**	**1876**	**1881**	**1886**	**1891**	**1896**	**1901**
6,8	8,3	12,2	10,5	8,4	8,7	8,3	8,6	5,6	3,2	5,9	7,4	6,6	5,5

La proportion des ménages qui emploient des domestiques est relativement modérée. En outre, elle diminue tout au long de la période, mis à part entre 1886 et 1891, mais elle était particulièrement faible en 1881 où seulement 3,2 % des ménages comptaient un domestique parmi leurs membres. La dépression agricole de ces années là a pu freiner la domesticité des exploitations agricoles, les cultivateurs devant alors réduire leurs dépenses.

Cette diminution de la domesticité est aussi attestée dans autres études, mais la part des ménages employant des domestiques est beaucoup plus élevée :18 % en 1872 dans le Bas-Quercy[15] ; 20,1 % à Valprionde en 1856[16] et 18,1 % dans le Comminges -18,1 % en 1901[17]-. Seule la commune de Loubressac présente une régularité dans l'emploi de domestiques -14,3 % en 1836 et 14,8 % en 1891[18]-.

Il semble donc que les ménages de la commune du Bez avaient peu recours à la domesticité. La forte fécondité des couples peut éventuellement expliquer cette particularité. « *Un enfant de plus, cela peut être à terme un domestique en moins*.[19]» Les familles qui ont

[14] Tableau réalisé avec l'annexe B. p. 226.

[15] SANGOÏ Jean-Claude, *Démographie paysanne…, op. cit.* p. 88.

[16] CASSARD Marie, *op. cit.* p. 186.

[17] BARTHE Sandrine, *op. cit.* p. 41.

[18] AUBER Edgar, *op. cit*. p. 317.

[19] AGULHON Maurice in *Histoire de la France rurale…, op. cit*. p. 317.

une descendance nombreuse peuvent ainsi se dispenser d'employer des domestiques, leurs enfants pouvant aider au travail familial.

L'emploi des domestiques était liée à l'activité du chef de ménage.

Tableau n° 38 : Proportions des ménages qui emploient des domestiques en fonction de l'activité du chef de ménage (en %).

Activité du chef de ménage	**Notables**	**Cultivateurs***	**Artisans/ commerçants**	**Double profession et journaliers**	**Divers**
% des ménages employant des domestiques	75	26	14	1	11

* Cette catégorie prends en compte tous les travailleurs de terre *: propriétaires-cultivateurs, fermiers, métayers.*

Le niveau de vie des notables leur permet d'avoir recours à la domesticité, essentiellement pour effectuer des tâches ménagères. Ils emploient généralement plus de trois domestiques. Ainsi, en 1856, Delphine CELARIES de Belfortès, rentière, célibataire, âgée de 77 ans vit avec cinq domestiques : une cuisinière, deux servantes, un serviteur et un cocher.

De même, les cultivateurs font beaucoup appel à la main d'œuvre domestique, afin d'avoir suffisamment de bras pour travailler leur exploitation agricole. Parmi eux, les métayers et les fermiers sont les plus nombreux à employer des domestiques -76 %-, car ils travaillent une surface plus étendue. D'une manière générale, les propriétaires-cultivateurs abritent un ou deux domestiques, alors que les métayers et les fermiers ont besoin d'un plus grand nombre de bras et font habituellement appel à plus de trois domestiques. Par exemple, en 1851, le ménage de Casimir BIAU, métayer, se dote de six domestiques.

Les autres professions usent moins de la domesticité. Les tisserands-cultivateurs possèdent généralement peu de terres, la main d'œuvre familiale suffisant à les travailler. Les artisans et les commerçants, contrairement aux cultivateurs, n'exercent pas une activité nécessitant de nombreux bras. Parmi les « divers », seuls les curés emploient des domestiques. Ils sont nombreux à faire appel à eux -83 % des curés qui se sont succédés sur la commune entre 1836 et 1901 ont eu des domestiques-. Ils emploient le plus souvent une femme car ils constituent le plus souvent un ménage solitaire et ont ainsi besoin d'une aide pour les tâches ménagères et la cuisine.

B. La structure des ménages.

1. Classification des ménages.

Graphique n° 34 : Evolution de la structure des ménages (en % du total des ménages)[21].

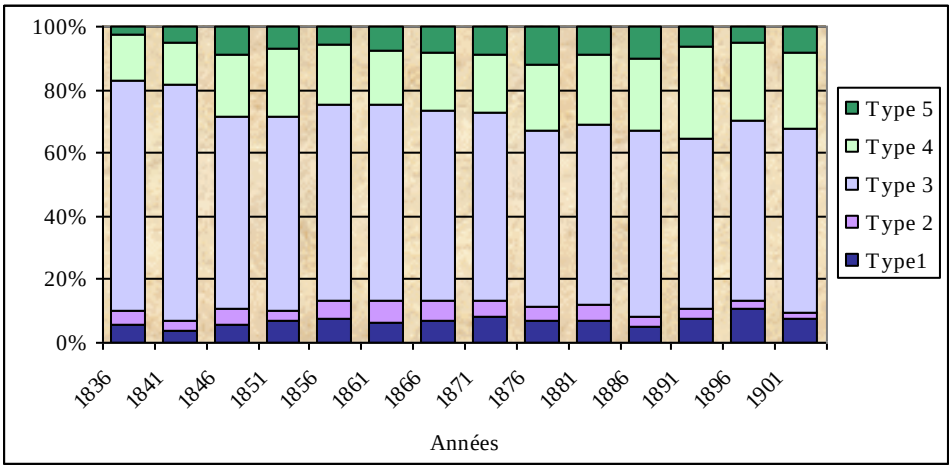

a. Les ménages solitaires et sans structure familiale.

Ces deux types de ménages sont minoritaires : 5,4 % des ménages sont constitués d'une seule personne en 1836 et 7,4 % en 1901 ; 4,8 % sont sans structure familiale en 1836, 2 % en 1901. La part des ménages solitaires se rapproche de celle de Valprionde[22] -qui est de 7 % en 1836 et de 6,4 % en 1901-, mais elle est plus faible qu'à Saleich[23] -11,3 % en 1876, 14,6 % en 1901- et qu'en Haute-Garonne -toujours supérieure à 10 % à Villaudric[24] -.

- Les ménages solitaires.

Les ménages solitaires distinguent les veufs(ves) -type 1a- des autres personnes seules -type 1b-. Les veufs ne représentent qu'un tiers du total de ces ménages. Leur faible

[21] Graphique réalisé avec l'annexe C. p. 226.

[22] CASSARD Marie, *op. cit*. p. 188.

[23] BARTHE Sandrine, *op. cit.* p. 43.

[24] BASTIDE Evelyne (sous dir. J.-C. SANGOÏ), *Les ménages à Villaudric de 1831 à 1901*, mémoire de maîtrise, Toulouse, UTM, 1993, p. 48.

proportion découle du fait qu'ils ont souvent des enfants avec eux et sont ainsi classés parmi les ménages simples. Les autres personnes, célibataires la plupart du temps, se retrouvent généralement seules car leurs frères et sœurs ont quitté la maison et leurs parents sont décédés. Il peut aussi s'agir de personnes nées dans une autre commune, venant s'installer dans la commune du Bez pour exercer leur profession. C'est le cas des curés, des instituteurs, …

- Les ménages sans structure familiale.

Ces ménages regroupent des membres apparentés, comme les frères et sœurs -type 2a-, les tantes ou les oncles avec leurs neveux et nièces -type 2b- ou des individus sans liens apparents -type 2c-. L'écrasante majorité de ces ménages -74 %- abritent des frères et sœurs et seulement 6 % d'entre eux rassemble des personnes sans liens familiaux. L'importante mortalité peut expliquer la prédominance de ces maisons sans structure familiale, étant donné que lorsque les enfants ont perdu leurs deux parents, ils peuvent continuer à vivre sous le même toit et leur ménage est réparti dans cette catégorie. Quand ces derniers vivent plus longtemps, moins de ménages y sont classés. L'allongement de l'espérance de vie décelée dans la commune entre 1851 et 1876 peut alors expliquer la diminution de ces ménages.

Ces deux types de ménages, solitaires et sans structure familiale en l'occurrence, sont dominants chez les professions « diverses », où sont classés les curés, les instituteurs… Le célibat imposé aux curés et souvent observé pour les instituteurs entraîne des ménages solitaires. Des domestiques habitent souvent avec eux, mais ils ne sont pas pris en compte dans la classification des ménages.

Toutefois, les ménages solitaires ou sans structure familiale ne concernent qu'une minorité, la population préférant vraisemblablement des regroupements familiaux.

b. Les ménages simples.

La majorité des ménages a une structure simple : 72 % des ménages en 1836, 62 % en 1856, 57 % en 1876 et 58 % en 1901. Ces proportions sont plus élevées que celles observées

dans le Quercy, - 50 % à Valprionde[25] en 1856 et 1876 ; 55 % en 1856 en Bas-Quercy[26]- ou le Comminges[27] -52,6 % en 1876, 45,6 % en 1901-. En revanche, la part des ménages simples est inférieure à celle de Villaudric[28] -78% en 1836, 68 % en 1901-.

En 1836, 21 % de ces ménages sont composés d'un veuf ou d'une veuve avec leur(s) enfant(s) -type 3c et 3d-[29]. En 1901, cette proportion s'est abaissée à 11 % au profit des ménages abritant un couple avec ou sans enfants -type 3b et 3a-. L'allongement de l'espérance de vie a probablement modéré le nombre de veufs et de veuves, moins de couples étant alors brisés précocement.

Toutes les professions présentent ce type de structure, avec une prédominance chez les journaliers et les tisserands-cultivateurs -70 % des structures en 1851-. Ces ménages, souvent pauvres, ne sont pas en mesure d'entretenir de nombreux enfants pendant longtemps. Dès que ceux-ci ont atteint l'âge adulte, ils quittent le domicile parental et fondent leur propre ménage.

Cependant, l'importance des ménages simples tend à diminuer au cours du siècle, au profit des ménages à structure complexe.

c. Les ménages complexes.

Les ménages complexes prennent en compte les familles élargies -type 4- et les ménages multiples -type 5-. Etant donné l'importance des ménages simples, la proportion des ménages complexes est relativement faible en 1836 : 17,4 % des cas. Elle augmente nettement par la suite et est constamment supérieure à 30 % dès 1876. La part de ces ménages est moins élevée que celles observées dans le Quercy -plus de 50 % à Valprionde en 1861 et 1901[30]- et dans les Pyrénées audoises -38 % à Aunat et 53 % au Clat en 1872[31]-. Enfin, la part

[25] CASSARD Marie, *op. cit.* p. 232.

[26] SANGOÏ Jean-Claude, *Démographie paysanne…, op. cit.* p. 84.

[27] BARTHE Sandrine, *op. cit.* p. 43.

[28] BASTIDE Evelyne, *op. cit*. p. 48.

[29] Cf. annexes, p. 227.

[30] CASSARD Marie, *op. cit*. p. 188.

des ménages complexes est plus réduite en milieu urbain : elle n'est que de 11 % à Figeac en 1886 et 1901[32].

Dans la commune du Bez, cette part augmente toutefois considérablement à partir de 1851.

Plus que dans une modification des comportements, il faut chercher l'explication de ce changement dans les évolutions démographiques. L'abaissement régulier de l'âge au mariage, attesté entre 1836 et 1901, provoque d'une part de plus grandes chances aux enfants héritiers de vivre en couple un certain temps avec leurs parents, puisque ceux-ci sont moins âgés lors des noces. D'autre part, plus les gens se mariaient tôt, plus ils avaient des enfants précocement ; étant par conséquent moins âgés lorsque leurs enfants convolaient.

En outre, l'observation de ménages complexes a aussi été possible grâce à l'allongement de l'espérance de vie : les parents vivant plus longtemps avaient plus de chances de cohabiter avec l'hériter de la maison une fois qu'il était marié. De ce fait, la moindre proportion de ménages complexes entre 1856 et 1872 peut être la conséquence des crises démographiques attestées pour cette période. La mortalité étant plus importante, moins de personnes parvenaient à un âge avancé.

Ainsi, le recul de la mortalité et la baisse de l'âge au mariage ont augmenté les possibilités de cohabitation de plusieurs générations. L'augmentation des ménages complexes au cours du siècle a aussi été observée dans le Quercy[33], dans les Pyrénées audoises[34] et à Loubressac[35].

Tableau n° 39 : Typologie des ménages complexes
(en % du total des ménages complexes).

	Sous-catégories	1836	1856	1876	1901
Familles élargies (un ou plusieurs membres	**4a** : élargissement ascendant	44,3	29,6	32,7	36,8
	4b : élargissement descendant	4,9	7,4	1,9	5,3

[31] FINE-SOURIAC Agnès, « Le cycle familial… », *op. cit*. p. 480.

[32] FRAYSSE Chantal, *op. cit*. p. 54.

[33] SANGOÏ Jean-Claude, *Démographie paysanne…, op. cit*. p. 84. et CASSARD Marie, *op. cit*. p. 188.

[34] FINE-SOURIAC Agnès, « La famille-souche… », *op. cit.* p. 480.

[35] AUBER Edgar, *op. cit.* p. 26.

s'ajoutent à un ménage simple)	**4c** : élargissement collatéral	29,5	30,9	22,4	22,1
	4d : élargissement ascendant et collatéral	8,2	9,9	6,5	10,5
Ménages multiples (plusieurs noyaux conjugaux)	**5a** : noyau secondaire ascendant	6,6	3,7	7,5	3,2
	5b : noyau secondaire descendant	4,9	17,3	26,2	20,0
	5c : noyau(x) collatéral(aux)	1,6	1,2	2,8	2,1
	5d : Frérèches	-	-	-	-
	5e : autres	-	-	-	-
	Total	100	100	100	100

Dans sa typologie, Peter LASLETT considère que les ménages des sous-catégories 4a, 5a et 5b sont des familles-souches[36]. En effet, l'héritier de l'*ostal* vivait dans la maison avec sa femme et ses enfants, et avec ses parents, qui restaient jusqu'à leur mort. Le ménage était donc classé comme ménage multiple ascendant -5a, lorsque l'hériter était chef de ménage- ou descendant -5b, quand le père était chef de ménage- ou comme famille élargie à un membre ascendant quand un des deux parents était décédé.

Dans la commune, les familles-souches représentent ainsi de 56 à 67 % du total des ménages complexes.

Parmi les ménages pouvant être considérés comme familles-souches, la part des familles élargies à un ascendant -4a- diminue -44 % en 1836, 33 % en 1876- au profit des ménages abritant deux noyaux conjugaux de générations différentes -5a et 5b, 12 % en 1836, 34 % en 1876-. Le recul de la mortalité et l'abaissement de l'âge au mariage ayant permis à un plus grand nombre d' « héritiers » de cohabiter avec leurs deux parents.

Toutefois, la part des familles-souches n'est « qu'estimée », étant donné que certains ménages classés dans les catégories 4c et 4d sont aussi des familles-souches. Effectivement, si les deux parents de l'héritiers sont décédés, un élargissement latéral peut être dû à la présence d'un frère ou d'une sœur resté(e) dans la maison familiale en attendant de se marier. Mais,

[36] LASETT Peter, « La famille et le ménage… », *op. cit.* p. 861.

ces ménages ne peuvent pas tous être considérés comme familles-souches, un élargissement latéral pouvant aussi exister si par exemple un cousin vit sous le toit familial.

Ainsi, la famille-souche domine parmi les ménages complexes mais sa proportion ne peut être déterminée avec précision.

La part des ménages complexes était importante chez les notables et les propriétaires-cultivateurs, pour qui la notion du patrimoine avait un sens particulier. En effet, « *il y avait surtout le souci de préserver l'ostal, de garder l'héritage construit par les ancêtres, de le confier à un proche parent*[37]». Par conséquent, en 1851, 42 % des ménages de propriétaires-cultivateurs et 50 % des ménages de notables avaient une structure complexe. De même, la majorité des ménages de fermiers et de métayers avaient le même type de structure -55 % en 1851 et 1876-, ces résultats se recoupant avec les données de la taille moyenne de leurs ménages. Pour ces derniers, le but n'était probablement pas de perpétuer le patrimoine familial, puisque les terres qu'ils cultivaient ne leur appartenaient pas. Cependant, le nombre de bras nécessaires pour travailler leurs exploitations, généralement étendues, devait être important. La plupart de ces ménages abritaient alors plusieurs familles conjugales, parentes par le sang ou par alliance. Le ménage MIGUEL illustre ce cas de figure :

Composition du ménage de Jean MIGUEL, métayer à Amiguet en 1876 :

- *MIGUEL Jean*, 55 ans, chef de ménage, et son épouse *Marie CROS*, 50 ans.
- Leur fils *Pierre*, 28 ans, leur belle-fille *Marie LOUP*, 22 ans, leur petit-fils *Pierre*, 1 an.
- Leur fille *Marie*, 20 ans, leur gendre *Louis MARAVAL*, 32 ans, leurs petites-filles *Emilie*, 3 ans et *Rachel*, 9 mois.
- Leur fils *Paul*, 13 ans.

Ainsi, l'ensemble des ménages à structure complexe -types 4 et 5- est minoritaire. Une telle proportion signifie-t-elle que les structures simples étaient la règle dans la commune ? « *Des proportions fortes ou très fortes de ménages nucléaires trouvés dans une communauté lors d'un recensement sont-elles oui ou non une preuve que c'est ce type d'organisation familiale qui est dominant dans la communauté en question* ?[38]» Compte tenu de la forte mortalité de l'époque «*(…) on peut considérer que des proportions de 25 à 30 % de ménages complexes sont une preuve statistique évidente de la prédominance de la famille-*

[37] SANGOÏ Jean-Claude, *Démographie paysanne…, op. cit.* p. 95.

[38] LUTS BERKNER K. cité par FINE Agnès, « La famille-souche … », *op. cit.* p. 478.

souche[39]». Etant donné que la part des ménages complexes au sein de la commune répond à ces critères, la famille-souche semble être la règle.

De plus, son existence peut être sous-estimée car les recensements ne sont qu'une « photographie » de la population à un moment précis et ne peuvent rendre compte des évolutions propres à chaque ménage. « *Un ménage n'est jamais une unité figée et il évolue au cours des années ; son importance numérique (sa ''taille'') varie, les personnes qui le composent changent, sa ''structure'' passe par des stades de ''simplicité'' et de ''complexité''.*[40]» La cohabitation de plusieurs générations n'est pas permanente mais ne se réalise qu'à un moment du cycle familial, les ménages alternant structures simples et structures complexes. « *Il s'installe donc un cursus familial du fait de la succession même des générations et des individus naissant, vieillissant et disparaissant dans la maison, cycle plus ou moins régulier, en gros de rythme trentenaire (...).*[41]» Il convient donc d'étudier les ménages sur la longue durée.

2. Le cycle d'évolution des ménages.

Tous les ménages observés continuellement de 1836 à 1901 sont passés au moins une fois par une structure complexe. Mais ceci est logique puisque, s'ils sont présents de 1836 à 1901, c'est justement parce que la succession de génération en génération dans la même maison a permis leur présence constante. Il est donc préférable d'analyser tous les ménages qui ont été suivis « *au moins la durée d'une génération démographique (vingt-cinq ans environ*)[42]», pour que l'observation soit assez longue pour mettre en évidence une éventuelle cohabitation entre plusieurs générations. De ce fait, les ménages pris en compte pris en compte sont ceux qui ont pu être observés pendant cinq recensements minimum, afin que la génération démographique ait eu le temps de se renouveler. Ainsi, sur les 174 ménages présents de 1836 à 1856, 130 -soit 75 %- se sont classés au moins une fois dans la catégorie 4 ou 5, c'est-à-dire comme ménages complexes. Ce pourcentage s'élève par la suite, la mortalité marquant un recul et l'âge au mariage s'abaissant : 83 % des ménages présents de

[39] FINE-SOUIRAC Agnès, « La famille-souche… », *op. cit*. p. 481-482.

[40] SEGALEN Martine, *Mari et femme dans la société paysanne*, Paris, Flammarion, 1980, p. 65.

[41] FAUVE-CHAMOUX Antoinette, « Le fonctionnement de la famille-souche dans les baronnies des Pyrénées avant 1914 », *Annales de démographie historique*, 1987, p. 244.

[42] FINE-SOURIAC Agnès, « La famille-souche… », *op. cit*. p. 478.

1856 à 1876 et de 1876 à 1901. De plus 76 % de ces ménages ont été classés au moins une fois comme famille-souche, c'est-à-dire dans les sous-catégories 4a, 5a ou 5b.

Ces proportions sont voisines de celles calculées dans le Bas-Quercy[43] -82 % des ménages sont passés par une structure complexe entre 1846 et 1872-, dans les Pyrénées audoises[45] -76 % à Bessède entre 1846 et 1872-, mais plus élevées que celles observées en Haute-Garonne[44]-70 % à Villaudric entre 1872 et 1896-.

Ces résultats diffèrent totalement de ceux mis en évidence avec une seule liste nominative, étant donné que les ménages évoluent dans le temps. Par conséquent, il est indéniable que les ménages complexes, en particulier la famille-souche, étaient la règle dans la commune au XIXe siècle. Les exemples qui suivent illustrent parfaitement cette constatation :

Les ménages sont représentés selon les symboles établis par Peter LASLETT dont voici la signification :

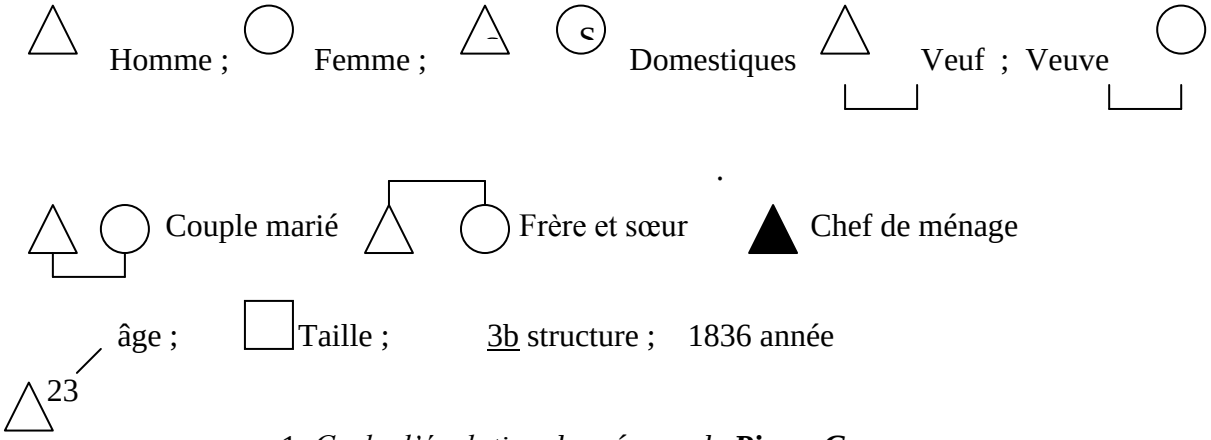

1. *Cycle d'évolution du ménage de* ***Pierre GALINIER****, propriétaire-cultivateur à La Monjarié*.

[43] SANGOÏ Jean-Claude, *Démographie paysanne…, op. cit*. p. 85.

[45] FINE-SOURIAC Agnès, « La famille-souche… », *op. cit.* p. 480.

[44] BASTIDE Evelyne, *op. cit.* p. 54.

Le ménage de Pierre GALINIER se présente en 1836 et 1841 comme un ménage simple -3b-. Puis, le fils aîné, Joseph, convole avec Rose AZEMA, continue à vivre sous le toit familial et devient le chef de ménage dès 1846. Le ménage devient alors multiple -5a-. En 1851, le ménage accueille deux nièces de Rose. Les enfants sont trop jeunes pour aider au travail de l'exploitation agricole ou aux tâches ménagères et les parents de Joseph deviennent âgés. Plutôt que d'employer des domestiques, comme en 1846, le couple a sans doute préféré offrir un toit à des nièces probablement orphelines, en échange d'une aide au travail familial. Les parents de Joseph décèdent entre 1851 et 1856 et le ménage garde une structure simple jusqu'en 1866. En 1856, les nièces de Rose ne sont plus présentes, mais des domestiques sont employés jusqu'à ce que suffisamment d'enfants soient en âge de travailler. Le cycle de la vie familiale se poursuit et, en 1872, le fils aîné, Pierre, se marie avec Julie GRAND, le ménage devenant à nouveau multiple. Joseph meurt entre 1876 et 1901, et la maison abrite alors une famille élargie jusqu'en 1891. En 1896 et en 1901, après le décès de la mère de Pierre et le départ de tous ses frères et sœurs, la structure du ménage devient à nouveau simple.

Ainsi, le ménage GALINIER se présente comme une famille-souche typique. La maison se transmet de génération en génération et se sont toujours les aînés des garçons qui continuent à vivre sous le toit familial. Leurs frères et sœurs y restent jusqu'à ce qu'ils se marient. Au fil du temps, le ménage traverse toujours des phases de « structure simple », une fois que les parents sont morts et que les frères et sœurs ont tous quitté la maison. Toutefois, l'*ostal* abrite toujours assez de bras pour subvenir aux besoins de l'économie familiale. Quand les membres de la famille ne sont pas assez nombreux ou en bas-âge, des domestiques ou d'autres membres apparentés -cousins, neveux…- viennent prêter main forte.

*2. Cycle d'évolution du ménage de **César Do**, forgeron au Bez.*

Le ménage DO, malgré moins de stades de « complexité », constitue également un bon exemple famille-souche. César DO et Philippine DARVANCE se marient en 1851 et s'installent au Bez, formant ainsi un ménage simple. Cette dernière succombe entre 1851 et 1856, après la venue au monde de leur premier enfant, Louis. César convole en secondes noces le 16 juillet 1856 avec Jeanne DRESSAIRE. Cinq enfants naissent de ce mariage et le ménage reste de structure simple jusqu'en 1896. César décède entre 1886 et 1891 et c'est au fils aîné, aussi appelé César, qu'est confiée la direction du ménage. Entre 1891 et 1896, il s'unit avec Anne SEGUIER, le ménage devient alors élargi. La sœur de César, Louise, reste apparemment célibataire et continue à vivre dans la maison familiale.

Cet exemple permet de voir un autre aspect de la famille-souche. César DO était sans doute cadet d'une autre famille-souche et a probablement dû partir de la maison familiale lorsqu'il a épousé sa première femme, « *l'héritier seul pouvant procréer dans la maison*[45]». Il s'est établi dans le village du Bez où il a indéniablement « fait souche » à son tour. Sa maison a continué de se transmettre de génération en génération, et ses descendants vivent encore aujourd'hui dans le village.

Il est donc incontestable que la famille-souche était réellement ancrée dans les mentalités. Toutefois, même avec le suivi des ménages de recensement en recensement, sa présence peut être sous-estimée. Effectivement, les ménages ne passent pas forcément dans des stades de complexité au moment d'un recensement, et par conséquent ils ne peuvent être

[45] FLANDRIN Jean-Louis, *Familles. Parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*, Paris, Seuil, 1984, p. 64.

observés en phase de structure complexe. Par exemple, si les parents meurent et que l'héritier se marie entre deux recensements, la phase de cohabitation ne peut être décelée. Pourtant, le système de la famille-souche était aussi en vigueur dans ce ménage, même si la phase de complexité n'a pas existé. L'exemple qui suit illustre ce cas de figure :

3. Cycle d'évolution du ménage de Gabriel Jean AZEMA, cultivateur à Malout.

Le ménage de Gabriel Jean AZEMA a une structure complexe uniquement en 1836. Le frère de ce dernier, Pierre, cohabite avec Gabriel, sa femme, Anne ASSEMAT, et leurs enfants. Après le départ de Pierre, le ménage reste simple jusqu'en 1901. Pourtant, la maison s'est transmise de génération en génération. En effet, Gabriel Jean et sa femme, Anne, décèdent entre 1846 et 1851. Seul leur fils aîné, Jean, est présent dans la maison en 1851. Ce dernier se marie entre 1851 et 1856 avec Marie PUECH. Les parents de Jean n'ont pas vécu assez longtemps pour pouvoir cohabiter avec le couple de l'héritier. Une seule fille naît de ce mariage, Marie. Le ménage reste composé du couple et de son unique fille jusqu'en 1876. Jean meurt par la suite, et seule son épouse et sa fille sont présentes en 1881. La fille convole en 1882, mais sa mère succombe en 1884. La phase de cohabitation des deux générations n'a pu être observée lors d'un recensement. En 1886, le ménage est composé du couple que forme Marie avec Louis RIBOT et de leurs enfants. A nouveau, les parents n'ont pas vécu assez longtemps pour pouvoir cohabiter avec le couple héritier. Par conséquent, ce ménage aussi fonctionne comme une famille-souche, mais sans que des phases complexes puissent être décelées.

En définitive, la famille-souche semble donc être la règle dans la commune du Bez. La prédominance de cette dernière est généralement liée à l'attachement des paysans pour leurs terres. Le but de ce type d'organisation familiale était de ne pas diviser le patrimoine familial, construit au fil des générations. « *(…) la famille-souche permet que la lignée des ancêtres continue dans le même espace.*[46]» Des stratégies successorales et matrimoniales permettaient alors à ce système de se perpétuer.

C. Fonctionnement de la famille-souche.

« *Les stratégies successorales, les stratégies matrimoniales ont toujours eu pour but d'adapter le mieux possible les données économiques et les données démographiques (naissances, décès) pour reproduire la maison avec tout son réseau de pouvoirs internes et externes.*[47]»

1. La place privilégiée de l'aîné.

Selon la tradition qui avait cours dans le Midi de la France jusqu'à la Révolution, un seul des enfants, habituellement le fils aîné, héritait de la quasi-totalité du patrimoine familial. Cette coutume aurait pu être mise à mal par le Code Civil, qui instaure le partage égalitaire des biens entre tous les enfants : « (…) *tous les enfants ou leurs descendants succèdent à leurs parents sans distinction de sexe ni de progéniture* (…) » -article 745-. Malgré cette disposition, de nombreuses régions du Midi, attachées à la tradition, ont continué à pratiquer le partage inégalitaire, « *grâce à des astuces de pratique*[48]» en « *contournant la loi, c'est-à-dire par des partages fictifs, par une sous-évaluation des patrimoines, etc., qui permettaient de réserver l'essentiel à l'aîné*[49]». En outre, l'article 913 du Code Civil permettait d'avantager un enfant en lui réservant un quart des biens, « le quart préciputaire ». Ainsi, un seul des enfants héritait du patrimoine familial. Les frères et sœurs qui quittaient la maison étaient « *dotés sur les revenus de la famille et non sur le capital foncier qui passait tout entier à*

[46] FINE Agnès et SANGOÏ Jean-Claude, *La population française…, op. cit*. p. 79.

[47] FINE-SOURIAC Agnès, « La famille-souche pyrénéenne … », *op. cit.* p. 485.

[48] SEGALEN Martine in *Histoire de la population française* (sous dir. DUPAQUIER J.)*…, op. cit.* p. 406.

[49] BURGIERE André, « Les transformations de la culture familiale et des structures domestiques autour de la Révolution », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n° 4, 1993, p. 408.

l'héritier[50]». Ils pouvaient aussi choisir de rester à l'*ostal*, à condition de rester célibataires, « *acceptant ''naturellement'' l'autorité de l'aîné, et ils travaillaient au bien commun de la famille (...)*[51]».

Ces pratiques étaient-elles celles utilisées dans la commune pour perpétuer l'*ostal* ? Le droit d'aînesse était-il toujours en vigueur? D'autres enfants pouvaient-ils être désignés pour continuer l'*ostal* ?

Tableau n° : Les héritiers de l'ostal (en %)[52].

Fils aîné*	Un fils cadet	Fille aînée*	Une fille cadette	Total
79,8	13,4	4,2	2,5	100

**Sont considérés comme fils aîné le premier né des garçons et comme fille aînée la première née des filles*.

Dans la grande majorité des cas, le fils aîné continue l'*ostal*. Il existe cependant des exceptions. A priori, lorsque celui-ci n'était pas capable de perpétuer la maison familiale, un cadet ou une cadette pouvait prendre sa place, cas de figure observé dans 15,9 % des familles. Par exemple, Jacques PISTRE et Marie SEGUIER avaient 7 enfants : Marie, Jacques, Jeanne, François, Françoise, Marie-Anne et Jean-Pierre. La tradition aurait voulu que ce soit Jacques, l'aîné des garçons, qui hérite de l'*ostal*. Celui-ci est déclaré « idiot » lors du recensement de 1851, et c'est son frère cadet, François, qui continue la maison. Dans d'autres familles, c'est le premier enfant né qui héritait du patrimoine familial, qu'il s'agisse d'une fille ou d'un garçon. En conséquent, des filles pouvaient être désignées héritières et s'installer avec leur mari , qui venait « *faire gendre* », situation observée dans 4,2 % des familles.

Ces situations restent toutefois minoritaires et c'est généralement l'aîné qui est désigné comme unique héritier. Les habitants de la commune suivent ainsi une tradition propre à la France méridionale. Par ailleurs, le système de la famille-souche impliquait aussi des stratégies matrimoniales particulières, visant également à perpétuer ou à enrichir le patrimoine familial et à assurer un avenir aux cadets et aux filles de la maison.

2. Les stratégies matrimoniales : épouser son semblable.

[50] FLANDRIN Jean-Louis, *Familles…, op. cit.* p. 64.

[51] *Ibid*. p. 64.

[52] Cette approche ne prend en compte uniquement les familles qui ont des enfants des deux sexes.

« *Le choix social du conjoint fait l'objet de stratégies qui sont la grande affaire des familles*.[53]» De ce fait, un mariage convenable unit en premier lieu des conjoints de même condition sociale : c'est l'homogamie, tendance affirmée dans tous les milieux géographiques et sociaux. Cette contrainte est assez forte dans les campagnes où la famille-souche est la règle, le patrimoine foncier jouant un rôle fondamental. « *Sur le long terme, elle* (la famille*) est l'unité de transmission du patrimoine et de la reproduction sociale*.[54]» L'homogamie est alors souvent imposée par la communauté familiale car « *il ne faut pas que le mariage mette en danger le patrimoine*[55]» et« *les mariages unissent tout autant deux ostals que deux personnes*[56]». Effectivement, la majeure partie des biens fonciers est souvent cédé à l'un des enfants, non par testament au moment de la mort du père, mais au moment du mariage du futur héritier. Le mariage constitue ainsi un moment primordial pour la perpétuation du capital familial.

En outre, il ne faut pas perdre de vue que l'« *on épouse son semblable aussi parce qu'on le rencontre*[57]» . Dans une société où la majorité des personnes exercent la même activité, les jeunes gens ont de grandes chances de convoler avec une personne du même rang social. De plus, les personnes s'unissent avec quelqu'un de connu : « *l'ardeur déployée au travail , la beauté, la réputation des membres de la maison, leur santé, le souvenir des faits des ancêtres tiennent leur place dans l'art des alliances*.» Ce phénomène engendre une assez forte endogamie : « *on se mariait à l'intérieur de son village, ou à l'intérieur d'un groupe de quatre ou cinq village proches, dans un monde d'interconnaissance au sein duquel régnait le plus serré des contrôles sociaux*.[58]» Les conjoints étaient souvent originaires du même espace géographique, où existaient de véritables liens de voisinage et des réseaux d'échanges. L'étude de l'endogamie permet ainsi de mettre en évidence ces relations.

Toutefois, « *L'ensemble de ces déterminants sociaux n'implique pas qu'il s'agisse de simples mariages d'intérêt dont les sentiments seraient absents*.[59]» Dans la seconde moitié du

---

[53] PERROT Michelle in *Histoire de la vie privée…, op. cit*. p. 122.

[54] MOULIN Annie, *Les paysans dans la société française de la Révolution à nos jours*, Paris, Seuil, 1988, p. 29.

[55] *Ibid*. p. 97.

[56] FINE Agnès et SANGOÏ Jean-Claude, *Histoire de la population…, op. cit*. p. 83.

[57] PERROT Michelle in *Histoire…, op. cit*. p. 122.

[58] SEGALEN Martine in *Histoire de la population française* (sous la dir. DUPAQUIER J.), tome 3 : de 1789 à 1914, Paris, PUF, 1988, p. 431.

[59] FINE Agnès et SANGOÏ Jean-Claude, *op. cit.* p. 83.

XIXe siècle, « *de plus en plus nombreux sont ceux qui souhaitent faire coïncider l'alliance et l'amour, le mariage et le bonheur*[60]».

a. L'homogamie sociale.

La logique de cette approche serait de comparer la profession du mari et celle de sa femme. Cependant, au moment du mariage, celles-ci sont souvent provisoires, en raison des « *modalités d'entrée dans la vie active*[61]». En outre, la profession de l'épouse est généralement difficile à saisir, la plupart d'entre elles étant désignées de *ménagères* ou déclarées *sans profession*. Il serait plus enrichissant de mettre en parallèle la profession du père de l'époux et celle du père de la mariée, mais, la proportion des mariages où l'un des deux pères est décédé est importante -45 % des actes-, faussant de ce fait les résultats. Par conséquent, la comparaison a été établie entre la profession du mari et celle de son beau-père, afin de cerner le milieu professionnel de la mariée. Ainsi, 508 actes de mariages ont pu être utilisés, ce qui représente 75 % des premiers mariages.

Tableau n° 40 : L'homogamie socioprofessionnelle (en %)[62].

		Profession de l'époux				
		Cultivateur*	Prof. Double**	Artisan/ commerçant	Notable	Total
Profession du beau-père	Cultivateur	83,8 75,1	48,0 13,5	71,4 11,1	12,5 0,3	100,0
	Prof. Double	10,3 40,0	42,5 55,0	7,1 5,0	12,5 /	100,0
	Artisan/ commerçant	5,2 41,7	5,9 15,8	21,5 39,9	/ 2,6	100,0

[60] PERROT Michelle, *op. cit.* p. 125.

[61] DUPAQUIER Jacques, *La société française au XIXe siècle…, op. cit.* p. 158.

[62] Tableau réalisé d'après l'annexe D. p. 227.

	Notable	0,7 22,2	1,0 /	/ 11,1	75,0 66,7	100,0
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	

** la catégorie « cultivateurs » prend en compte les propriétaires-cultivateurs, les fermiers et les métayers.*

*** Prof. double = la personne exerce deux professions (tisserand-cultivateur, artisan-cultivateur…)*

Lecture du tableau : par exemple 71,4 % des artisans/commerçants épousent une fille de cultivateur ; 22,2 % des beau-pères notables ont un gendre cultivateur, 66,7 % ont un gendre notable.

L'homogamie n'a pas la même importance pour toutes les professions. Elle est relativement forte pour les cultivateurs : 80,5 % d'entre eux épousent des filles de cultivateurs ; 73,2 % des filles de cultivateurs convolent avec des hommes ayant la même activité que leur père. L'homogamie élevée de ce groupe s'explique aisément. D'une part, les cultivateurs sont en supériorité numérique. Il est donc plus facile pour eux de trouver un conjoint appartenant à leur milieu. D'autre part, les nécessités de l'*ostal* et le lien qu'ils entretiennent avec la terre entrent en jeu. Le mariage de leurs enfants ne doit pas mettre en danger le patrimoine familial et de préférence l'étoffer. « *Les mariages unissant tout autant deux ostals que deux familles, de nombreux paramètres interviennent dans l'élection du conjoint. Le montant de sa dot et les biens possédés comptent (…).*[63]» Les mêmes observations ont été faites dans la commune de Castelnau -71 % des filles de cultivateurs épousent un cultivateur-[64] ainsi qu'à Valprionde -75 % des cultivateurs ont un beau-père exerçant la même activité-[65].

L'homogamie est également importante chez les notables : 75 % d'entre eux convolent avec une fille de même rang social. Elle est moins élevée chez les filles, puisque plus d'une tiers d'entre elles épousent un homme provenant d'un milieu différent. Toutefois, les filles n'ont pas la même obligation que les garçons de se marier dans leur milieu. Certaines d'entres elles se mariaient avec des cultivateurs ou des artisans. Certains hommes appartenant à ces deux groupes pouvaient être plus aisés que les autres et donc d'un niveau social proche de celui des notables.

Les autres professions présentent une homogamie moins marquée. 42,5 % des époux qui exercent une double profession convolent avec une fille dont le père a la même activité. Ils s'unissent essentiellement avec des filles de cultivateurs -48 % d'entre eux-. Etant donné qu'une partie de leur activité est liée à la terre, ils peuvent ainsi espérer agrandir leur exploitation, la future épouse pouvant apporter en dot quelques parcelles de terre. En

[63] FINE Agnès et SANGOÏ Jean-Claude, *La population française…, op. cit.* p. 83.

[64] CAUQUIL Marie, *op. cit.* p. 130.

[65] CASSARD Marie, *op. cit.* p. 195.

revanche, l'homogamie de ce groupe est plus élevée chez les filles : plus de la moitié d'entre elles épousent un homme ayant la même activité que leur père. Leur mariage revêtait moins d'importance pour le devenir de la petite exploitation familiale, étant donné que ces dernières quittaient généralement l'*ostal*.

Les artisans/commerçants sont les moins homogames. Seulement 21,5 % d'entre eux se marient avec une fille provenant du même milieu social et la grande majorité -71,4 %- avec une fille de cultivateur, comme en Corrèze[66] où 71,7 % des artisans épousent des filles de cultivateurs. « *Le groupe des artisans/commerçants est en moyenne moins fermé socialement. Il rassemble une grande variété de métiers qui ne sont pas nécessairement favorables au rapprochement de leur membres. (...) Il présente donc un contenu changeant dans le contexte local, qui n'est évidemment pas favorable au développement d'une conscience de groupe social.*[67]»

Ainsi, les cultivateurs et les notables constituent les groupes les plus homogames. Cependant, quelle que soit la profession, le choix du conjoint était influencé par des conditions économiques. Une comparaison non pas des professions mais du niveau social aurait sans doute mieux mis en évidence l'homogamie car « *on se mariait dans son milieu mais, plus encore à son niveau*[68]». Par conséquent, la profession compte moins que le rang social. L'étude approfondie des contrats de mariage aurait permis de déterminer le statut social des époux et de les comparer. L'importance accordée aux conditions économiques des unions est toutefois attestée par la fréquence des contrats de mariages. Dès 1851, les actes de mariages indiquent si un contrat a été établi entre les conjoints. Certaines familles pouvaient en outre établir les conditions du mariage par une entente mutuelle, sans passer par le notaire. Entre 1851 et 1901, 62,5% des époux ont signé un contrat de mariage. Généralement, c'est par ce contrat que la transmission des biens s'effectue. Les apports de chaque époux - la dot- y sont mentionnés. Les cadets et les filles des *ostals* sont généralement dotés d'une somme d'argent « *qui leur ôte tout droit sur le patrimoine collectif*[69]. En revanche, les héritiers, habituellement les aînés, se voient remettre la majeure partie du patrimoine familial. Ainsi, « *une double fonction de la dot, à la fois élément de stratégie successorale et de stratégie*

[66] CHAMBAUDIE Swany, *op. cit.* p. 99.

[67] CROGNIER Emile, BLEY Daniel et BOESTSH Gilles, cités par CAUQUIL Marie, *op. cit*. p. 131.

[68] SANGOÏ Jean-Claude, *Démographie paysanne…, op. cit*. p. 114-115.

[69] SEGALEN Martine in *Histoire de la population française* (sous dir. DUPÂQUIER Jacques)*…, op. cit.* p. 406.

matrimoniale s'était développée et constituait une réalité de l'époque du Code Civil[70]». Par conséquent, les dots représentent communément une somme d'argent lors des mariages des « déshérités » et des biens mobiliers et immobiliers quand il s'agit des unions des héritiers, comme l'atteste les exemples suivants :

- Contrat de mariage[71] établi le 7 janvier 1850 entre **Barthélémy CAMINADES**, propriétaire, aîné et de **Marie Jeanne Victorine PALAYSI**, fille cadette d'un propriétaire :

* Dot de la mariée : « une somme de 2 000 francs en numéraire en plus des effets mobiliers constituant un lit garni, linge, armoire, cuivre et autres ustensiles de ménage que les partis ont évalué à la somme de 1 000 francs »

* Apport de l'époux : « le sieur Caminades fait donation à son fils, futur époux, qu'il accepte par préciput et hors part de tous ses biens meubles et immeubles et effets présents lequel quart le futur époux en ne pourra jouir qu'au décès de son père »

L'héritier de la maison CAMINADES convole avec la fille cadette de la maison PALAYSI, qui amène un dot conséquente, d'un montant total de 3 000 francs. Cet apport a été donné à la future épouse probablement en échange de son départ de la maison. La dot qu'elle apporte dans la maison de sa belle-famille peut alors être destinée aux cadets ou aux filles de cette maison, permettant ainsi de ne pas diviser le patrimoine familial.

- Contrat de mariage[72] établi le 29 septembre 1867 entre **Joseph LAVAGNE**, roulier, cadet et **Mélanie VIEU**, fille cadette d'un tisserand-cultivateur :

* Dot de la mariée : « une somme de 1 200 francs en numéraire qu'il (le père de la future épouse) s'oblige expressément à compter au futur époux dès que celui-ci fera

[70] LAROCHE-GISSEROT (F.), « Pratiques de la dot en France au XIXe siècle, *Annales ESC*, novembre-décembre 1988, p. 1434.

[71] Archives départementales, 3 E8 72.

[72] Archives du notaire de Brassac, M. MARQUES.

l'acquisition d'un immeuble sur en solide de nature à assurer la restitution de la dot (…) ; une armoire d'une valeur de 50 francs, 8 serviettes en alvée, 10 francs, 40 draps de lit d'une valeur totale de 25 francs. »

* l'époux n'apporte rien, la condition étant qu'il s'approprit d'une maison.

Ici, le contrat de mariage est instauré pour l'union de deux cadets. La dot de la mariée s'élève à 1 325 francs, mais ne peut être versée que si le futur époux acquiert une maison. Le père de la future s'assure ainsi l'avenir de sa fille, « exclue » de l'*ostal*, et la bonne utilisation de l'argent qu'il lui remet en dot.

En définitive, la dot semble être un élément déterminant pour la conclusion d'une union. D'ailleurs, ceux qui n'avaient rien à apporter pouvaient difficilement contracter mariage. Beaucoup se plaçaient alors comme domestiques afin de se procurer un avoir suffisant pour attirer un conjoint. Par exemple, Anne BONNAFOUS, future épouse de Jacques CORBIERE, se constitue en dot « une somme de 300 francs qu'elle a actuellement en son pouvoir et provenant du fruit de ses cérémonies en sa qualité de domestique à gages antérieure à son mariage.[73]» De même, Anne PUJOL, future épouse de Louis MAYNADIER ajoute à la dot constituée par son père « une sommes de 200 francs qu'elle a en son pouvoir comme lui provenant de ses soins dans sa profession de fille de service ».

Le mariage constitue ainsi un moment privilégié de « transactions » familiales, les époux devant chacun apporter un minimum de biens. Cette condition engendre une homogamie assez forte, surtout pour les cultivateurs et les notables. Cette homogamie sociale se renforçait généralement d'une endogamie géographique. Etant donné que la réputation des membres d'une maison comptait autant que leur statut social, les conjoint choisis faisaient fréquemment partie d'une aire d'interconnaissance. En effet, comme le souligne Marie CASSARD, « *les paysans tiennent beaucoup à connaître la mentalité et la réputation de la future belle-famille de leur enfant, pour limiter ainsi les risques de mésentente*[74]».

b. L'endogamie géographique.

[73] Contrat de mariage daté du 21 septembre 1871, archives du notaire de Brassac, M. MARQUES.

[74] CASSARD Marie, *op. cit.* p. 193.

Cette étude doit tout d'abord définir l'espace dans lequel les conjoints ont le plus de chances de se rencontrer, étant donné que « *plus que la proximité géographiques, c'est en terme de relation de voisinage que la distribution spatiale acquiert son sens*[75]». L'aire matrimoniale est alors définie comme « *l'ensemble des communes citées dans les actes de mariages*[76]» et permet ainsi de mettre en évidence les réseaux de voisinage.

Tableau n° 41 : Résidence des conjoints au moment du mariage (en %)[77].

	2 conjoints commune	H extérieur F commune	F extérieur H commune	2 conjoints extérieurs	Total
1836-1856	49,4	37,2	13,4	/	100
1857-1876	51,7	42,0	6,3	/	100
1877-1901	48,7	42,8	7,7	0,8	100
1836-1901	**49,9**	**40,7**	**9,1**	**0,3**	**100**

La moitié des unions célébrées au Bez concernent deux habitants de la commune. Cette proportion reste relativement stable tout au long de la période. Elle est nettement plus élevée qu'à Valprionde[78] -31 %-, mais moins forte qu'à Saleich[79] -66 %- et que dans la commune voisine de Castelnau[80]. Toutefois, la commune du Bez étant plus petite et moins peuplée que ces deux dernières communes, l'effectif des « mariables » était sans doute plus réduit et l'aire matrimoniale devait alors s'étendre sur d'autres communes.

Par conséquent, la part des mariages contractés par au moins une personne extérieure à la commune est importante. De nombreux mariages -40,7 %- unissaient des femmes habitant dans la commune avec un homme provenant de l'extérieur. Ce type d'union s'accroît

[75] SAUVAIN-DUERDIL C. et RICHARD P., « Le cercle des unions : une définition dynamique de la population », *Les chemins de la recherche*, n°43 : *le choix du conjoint*, février 1998, p. 40.

[76] LEROY P., NICOLAS D. et PELISSIER J.-P., « Mobilités et aires matrimoniales », *Les chemins de la recherche*, n°43 : *le choix du conjoint*, février 1998, p. 61.

[77] Cf. annexes p. 227.

[78] CASSARD Marie, *op. cit.* p. 194.

[79] BARTHE Sandrine, *op. cit*. p. 77.

[80] CAUQUIL Marie, *op. cit.* p. 102.

continuellement entre 1836 et 1901. En revanche, peu d'hommes domiciliés dans la commune du Bez convolent avec des femmes de l'extérieur -9,1 % des mariages- et ce cas de figure perd de l'importance tout au long de la période. Les mariages unissant deux personnes résidant dans une autre commune sont inexistants durant les deux premières périodes et ne concernent que deux couples entre 1877 et 1901.

Ainsi, dans la grande majorité des cas –90,6 %- les unions sont contractées par une femme vivant dans la commune du Bez[81]. En effet, « *le jour des noces l'épouse quitte la maison de son père, elle part vivre dans celle de son mari*[82]» et la coutume veut que le mariage soit célébré dans la commune de résidence de l'épouse. Cette évolution confirme le poids de plus en plus important de la tradition. En revanche, une part importante de mariages -41 %- concerne des hommes ne résidant pas dans la commune[83].

En définitive, les mariages concernant deux personnes de la commune ne représentent que la moitié des unions. Quand un des deux époux est domicilié à l'extérieur de la commune, il s'agit principalement du marié, les femmes étant de plus en plus nombreuses à convoler dans leur commune de résidence. La proportion d'unions où un des deux conjoints ne vit pas dans la commune est importante -50,1 %[84]-. Mais « *les échanges matrimoniaux s'effectuent entre maisons, et ne tiennent pas compte des frontières communales*[85]». Il convient donc maintenant de s'intéresser aux communes d'origine des époux ne résidant pas dans la commune du Bez, afin de mettre en évidence les espaces avec lesquels les habitants de la commune avaient le plus de relations.

---

[81] Ce pourcentage prend en compte les unions de type « *2 conjoints communes* » et « *Homme extérieur-Femme Commune* ».

[82] BONNEUIL Noël et HOUDAILLE Jacques, « Migrations matrimoniales en France (1740-1829) », *Annales de démographie historique*, 1992, p. 21.

[83] Ce pourcentage prend en compte les unions de type « *Femme commune-homme extérieur* » et « *2 conjoints extérieurs* ».

[84] pourcentage prend en compte les unions de type « *Homme extérieur-Femme commune* », « *Femme extérieur-Homme commune* » et « *2 conjoints extérieurs* ».

[85] PLOUX François cité par CASSARD Marie, *op. cit*. p. 194.

Les époux qui ne résidaient pas dans la commune du Bez étaient issus en majorité des communes limitrophes, notamment de Castelnau, de Boissezon-St-Salvy[86], de Brassac et surtout de Cambounès d'où provenaient 24 % des conjoints. En revanche, moins de conjoints étaient domiciliés dans les communes de Lasfaillades, de Lacrouzette, de Ferrières, de Burlats, qui sont aussi attenantes à la commune du Bez. Ces communes limitrophes participaient donc inégalement au « marché » matrimonial. Les conditions d'occupation de l'espace et les obstacles naturels à la circulation des personnes peuvent expliquer ces différences. Peu de hameaux ou de villages sont présents au nord et au sud de la commune du Bez, parties en contact avec Ferrières, Lacrouzette, Burlats -au nord- et Lasfaillades -au sud-, moins de personnes pouvant alors être en contact avec les habitants de ces dernières. En outre, les parties de la commune attenantes avec ces communes présentent un relief particulièrement accentué, faisant sans doute obstacle aux liens entre les habitants. Au contraire, la facilité d'accès et la proximité des villages et des hameaux des communes comme Castelnau, Cambounès ou Boissezon peuvent probablement expliquer le fait que de nombreux conjoints étaient originaires de celles-ci. De même, les paroisses englobant la commune du Bez empiétaient sur ces communes, favorisant ainsi l'interconnaissance des habitants. Par exemple, les hameaux situés au sud-est de la commune de Castelnau font partie de la paroisse de St-Agnan.

Même s'ils étaient minoritaires, certains époux venaient de communes non voisines à celle du Bez. Parmi eux, la majorité habitait dans des communes situées au sud ou à l'ouest de la commune. Ainsi, une aire matrimoniale secondaire peut être mise en évidence. Elle semble davantage tournée vers la plaine que vers la moyenne montagne que constituent les Monts de Lacaune. Quand les époux venaient de cette région, ils étaient essentiellement issus de communes proches de l'axe de communication majeur, la route reliant Castres à Lacaune.

Il faut également noter que 4 % des conjoints étaient originaires de l'Hérault. Ceci découlait probablement des migrations saisonnières des hommes de la commune lors des vendanges. Ces activités favorisaient certainement la rencontre des pères de familles, qui pouvaient alors procéder à des arrangements concernant les mariages de leurs enfants respectifs.

L'étude de la provenance des conjoint doit aussi prendre en compte la distance qui sépare les domiciles des fiancés -et non pas la distance séparant leur commune de résidence,

[86] Au cours du XIXe siècle, la commune de St-Salvy faisait partie de celle de Boissezon.

comme il est fait plus couramment-. Ces derniers peuvent en effet vivre à quelques kilomètres l'un de l'autre, sans pour autant être de la même commune.

Tableau n° 42 : La distance entre les domiciles des conjoints (en %)[87].

	Moins de 5 km	5-9 km	10-14 km	15-19 km	20 km et +	TOTAL
1836-1856	51,8	25,1	14,2	4,5	4,5	**100**
1857-1876	52,1	27,3	11,2	6,3	3,1	**100**
1877 1901	43,5	31,4	12,5	10,0	2,6	**100**
1836-1901	**49,1**	**28,0**	**12,6**	**7,0**	**3,4**	**100**

**V.A. = valeurs absolues.*

Entre 1836 et 1901, plus des deux tiers des époux étaient domiciliés à moins de 10 kilomètres l'un de l'autre avant de convoler. Un mariage sur deux unissait un homme et une femme distants de moins de 5 kilomètres, ce qui correspond à une endogamie de voisinage. D'ailleurs, 12 % des époux étaient originaires du même village ou du même hameau. 5 à 9 kilomètres séparaient les domiciles d'un tiers des conjoints. Ces distances pouvaient être parcourues à pied en revenant chez soi dans la même journée.

Seulement une union sur dix concernait des époux distants de 15 kilomètres ou plus. Les 20 kilomètres étaient rarement franchis pour trouver un conjoint -7 % des cas-.

Ces échanges matrimoniaux témoignent ainsi d'un enracinement profond de la population, les conjoints étant essentiellement choisis dans un espace connu. Cependant, cette endogamie élevée n'était pas « *systématiquement liée à l'isolement géographique : c'était un comportement voulu et choisi*[88]».

Les échanges matrimoniaux se modifient toutefois entre 1836 et 1901. Les mariages qui unissent des personnes vivant à moins de 5 kilomètres l'une de l'autre sont de moins en moins nombreux -51,8 % entre 1836 et 1856 et 43,5 % entre 1877 et 1901-. En revanche, les unions d'époux domiciliés à 20 kilomètres ou plus l'un de l'autre ont été multipliées par 2,2 entre 1836-1856 et 1877-1901. L'amélioration des axes de communication a sans doute

[87] Cf. Annexe p. 227. pour les valeurs absolues.

[88] BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *La démographie…, op. cit*. p. 132.

permis l'extension de l'aire matrimoniale. Les déplacements étant moins difficiles, les gens côtoient davantage des personnes issues de milieux plus lointains.

En définitive, l'étude des distances entre les domiciles des conjoints met en évidence le fait que les époux provenaient habituellement du même milieu géographique. S'ils ne provenaient pas forcément de la même commune, ils habitaient généralement proche l'un de l'autre avant de s'unir. Ce constat met ainsi en évidence le fait qu'il était important de bien connaître son futur conjoint. Les habitants de la commune ne s'unissaient pas obligatoirement entre eux, mais avec des personnes provenant d'espaces biens connus. En effet, les limites communales ne constituaient pas des obstacles à la circulation des conjoints. Ces derniers convolaient avec des personnes qui faisaient partie d'un monde d'interconnaissance, qui ne correspondait pas nécessairement au cadre de la commune. Par conséquent, de nombreux conjoints n'étaient pas domiciliés dans la commune du Bez, mais ils vivaient le plus souvent dans des villages proches de celle-ci. L'endogamie permet ainsi de cerner les espaces avec lesquels les habitants de la commune avaient des relations privilégiées. Le relief et les difficultés de déplacement qui en découlent ont pu influencer la constitution d'aires d'interconnaissance. Le système de la famille-souche a pu aussi jouer un rôle en faveur d'une endogamie importante, en privilégiant les unions des enfants de la maison avec des enfants provenant des maisons d'une même aire d'interconnaissance. Il était en effet nécessaire pour elle de bien connaître la famille du futur gendre ou de la future belle-fille, surtout lorsque celle-ci venait s'installer à l'*ostal*. Cette endogamie géographique se renforçait d'ailleurs d'une homogamie sociale. Il était important pour la famille que les enfants épousent une personne de même niveau social, le mariage constituant un moment important pour la perpétuation du patrimoine familial. En plus des stratégies matrimoniales, le système de la famille-souche se dotait de pratiques successorales particulières, basées sur l'inégalité du partage du patrimoine entre les enfant, l'aîné héritant le plus souvent de la totalité des biens. Le fonctionnement au quotidien de la famille-souche serait intéressant à étudier mais, faute de sources, cette approche n'est pas réalisable. Il est toutefois possible de déceler quelques aspects de la vie quotidienne, notamment grâce à l'étude de l'organisation familiale du travail.

3. L'organisation familiale du travail.

« *Le ménage doit produire pour vivre et vit souvent uniquement pour produire, la production garantissant la pérennité du groupe humain.*[89]» Le ménage constitue par conséquent l'unité de base du travail. Ainsi, au sein de tous les ménages observés, tous les membres travaillent dans la même branche et chaque membre du ménage exerçait généralement une activité bien définie. Une étude statistique de cette approche étant difficilement réalisable, il convient de s'appuyer sur quelques exemples pour mieux comprendre cette organisation, quasiment commune à tous les ménages.

Membres du ménage de Louis GALINIER, Fermier à Lespardela (1851) :

Le chef de ménage, Louis, et sa femme, Marguerite, sont tous les deux fermiers. Ils vivent avec leurs six enfants : Louis, cultivateur, 32 ans / Pierre, cultivateur, 24 ans / Marie, ménagère, 20 ans / Antoine, berger, 18 ans / Mathieu, berger, 15 ans. S'ajoutent à ces membres Marie ROUANET, épouse de Louis, ménagère, 27 ans, et les enfants de ce couple, Louis, 2 ans et Marie, 1 an.

Ce ménage permet d'entrevoir comment la communauté familiale pouvait s'organiser. Les hommes les plus âgés sont déclarés *cultivateurs*. Sous la direction du chef de ménage, ils devaient s'occuper des travaux liés à la terre : labours, semences, … Les plus jeunes, en tant que *bergers*, exercent une activité moins difficile. Les femmes sont déclarées *ménagères*. Elles effectuaient les tâches ménagères, s'occupaient des enfants en bas-âge et avaient la charge des petits travaux extérieurs : jardin, basses-cour, … La femme du chef de ménage gérait sans doute l'organisation de ces travaux. Toute la famille participait donc à l'activité agricole, chacun ayant un rôle bien défini.

Membres du ménage de Louis VIALA, tisserand à Chazottes (1851)

[89] SEGALEN Martine, *Mari et femme…, op. cit.* p. 88.

Le chef de ménage, Louis, 50 ans, est *cardeur*. Sa femme, Anne, 47 ans, est *ménagère*. Leurs enfants exercent aussi une activité liée au textile : Jacques, *tisserand*, 23 ans / Anne, *couturière*, 19 ans / Marie, *fileuse*, 12 ans / Pierre, 10 ans et Jean, 4 ans.

L'organisation du travail au sein de la famille est ici très nette. Le père, en tant que *cardeur*, devait extraire des fils de tissus, de plantes comme le lin ou le chanvre. Marie était probablement chargée de les filer, Jacques pouvant ensuite procéder au tissage. Anne, en tant que *couturière*, pouvait assembler des vêtements. L'épouse du chef de ménage, déclarée *ménagère* exerçait les activités décrites dans le précédent exemple.

L'organisation du travail est ainsi une réalité pour tous les ménages, quelle que soit leur activité. L'âge et le sexe déterminent la hiérarchie des tâches et des responsabilités, les femmes et les enfants ayant des activités moins éprouvantes que celles des hommes. « *Semer, labourer, moissonner, charger et conduire des charrettes sont à l'évidence des travaux d'hommes ; la cuisine, l'entretien du linge, l'éducation des jeunes enfants, les soins à la basse-cour des travaux de femmes*.[90]» Ces divers travaux effectuaient par les deux sexes sont complémentaires et contribuent à une même cause, assurer une production suffisante.

Cette activité identique des membres d'un même ménage engendrait la reproduction des professions d'une génération à l'autre. La comparaison des emplois des hommes avec ceux de leur père au moment du mariage permet de confirmer ce constat. Pour cette approche, seuls les actes de mariages où le père du marié était vivant ont été utilisés, soit au total 422. De plus, la profession du père n'est pas mentionnée sur 21 actes, ce qui rend leur utilisation impossible. L'étude qui suit prend donc en compte 401 actes de mariage.

[90] DESERT Gabriel in *Histoire de la France rurale..., op. cit.* p. 320.

Tableau n° 43 : Filiation socioprofessionnelle (père/fils) (en %)[91]

Père \ Fils	Cultivateur	Double profession	Artisan/ commerçant	Notable	TOTAL
Cultivateur	**85,5**	5,9	8,2	0,4	100
Double profession	17,9	**79,1**	3,0	/	100
Artisan/ commerçant	18,6	8,5	**71,2**	1,7	100
Notable	/	/	/	**100**	100

Quelle que soit la profession, l'immense majorité des fils « héritent » de la profession de leur père. Les cultivateurs et, surtout, les notables sont les deux groupes qui présentent la plus forte permanence des structures professionnelles d'une génération à l'autre. Ainsi, 85,5 % des fils de cultivateurs exercent aussi une activité agricole et tous les fils de notables sont également notables. Les artisans/commerçants ont une reproduction sociale inférieure aux autres catégories.

Par ailleurs, les chances d'ascension sociale semblent réduites : uniquement 0,4 % des pères cultivateurs et 1,7 % des pères artisans/commerçants ont un fils notable. En définitive, comme le remarque Marie CAUQUIL, « *les sociétés rurales sont des sociétés fermées, où les fils exercent généralement le même métier que leur père, le taux de reproduction sociale étant ainsi relativement élevé*[92]». Cette reproduction sociale peut alors découler de l'organisation familiale du travail, les enfants ayant plus de facilité à exercer le travail qu'ils pratiquaient déjà dans la maison familiale. Des nuances doivent toutefois être apportées à ces observations, étant donné que les époux sont au début de leur vie professionnelle. Il est possible qu'ils changent de profession par la suite.

[91] Cf. Annexes p. 228 pour les valeurs absolues.

[92] CAUQUIL Marie, *Se marier…, op. cit.* p. 129-130.

La famille-souche était donc la structure familiale dominante dans la commune au XIXe siècle. Le but de ce type de se structure était avant tout lié à l'attachement des gens pour leurs biens, leurs terres notamment. Ce système, qui engendrait tout un ensemble de pratiques complexes - stratégies matrimoniales et successorales en particulier - visait en effet à maintenir le patrimoine familial au fil des générations.

CONCLUSION

L'utilisation des sources démographiques a été enrichissante pour appréhender l'histoire de la commune au XIXe siècle. Ces documents ont permis dans un premier temps d'extraire des données statistiques concernant la population. Ces résultats se sont ensuite avérés extrêmement révélateurs des conditions économiques et sociales et du cadre culturel de la commune, liés au cadre local ou à l'histoire générale. Certains traits de la commune sont ainsi à l'image des campagnes françaises du XIXe siècle. Parallèlement, cette étude a dégagé d'indéniables différences avec l'ensemble de la France rurale, notamment celle du Sud-Ouest.

La fécondité est le premier comportement démographique particulier de la commune. En effet, dans une région où la limitation des naissances était largement répandue, la commune du Bez fait figure d'exception. Cette particularité interpelle mais reste délicate à expliquer. Dans une certaine mesure, l'isolement de la commune a pu constituer un obstacle à la connaissance de la contraception. En outre, l'importante mortalité des enfants imposait probablement aux couples d'avoir une descendance nombreuse. D'ailleurs, la mortalité infantile et la mortalité juvénile diffèrent également de celles habituellement observées dans l'ensemble de la France rurale, notamment dans le Sud-Ouest. Le poids de la mortalité infantile ne diminue que lentement et reste encore élevé en fin de siècle, ce qui laisse penser que les progrès médicaux ne se sont généralisés que tardivement dans la commune, sans doute au XXe siècle. La situation géographique de la commune peut aussi avoir fait entrave à leur diffusion. Seules les conditions d'existence des adultes se sont sensiblement améliorées, l'espérance de vie à 15 ans s'étant allongée. La mortalité des adultes reste toutefois considérable, s'inscrivant tout de même dans l'évolution générale des campagnes françaises.

L'importance de la fécondité et de la mortalité ont occasionné une constitution particulière de la famille. Les femmes se mariaient plus tôt qu'ailleurs, entraient de ce fait plus tôt dans la vie maritale et commençaient donc à procréer précocement. De plus, les naissances se succédaient tout au long de leur vie féconde et, par conséquent, les familles étaient nombreuses. La mortalité brisait néanmoins de nombreux couples prématurément et

engendrait de nombreux veufs et veuves, pour qui le remariage devenait rapidement une nécessité. La famille était ainsi la cellule de base de cette société. La plupart des personnes vivaient maritalement et l'écrasante majorité des naissances avaient lieu au sein de la famille. L'illégitimité était en effet minime, ce qui émane d'un certain attachement de la population aux valeurs chrétiennes. Les habitants paraissaient d'ailleurs très respectueux des préceptes de l'Eglise, qui régissait avec de plus en plus de succès le moment du mariage et qui contrôlait efficacement, avec l'aide de la communauté la sexualité des jeunes gens. La diminution progressive des prénoms d'origine chrétienne et leur diversification ne sont pas forcément synonyme d'un détachement de la foi catholique. Cette évolution découle plutôt d'un désir d'individualisation, phénomène attesté dans la plupart des régions françaises.

D'autres comportements démographiques s'intègrent davantage au monde rural du XIXe siècle. La commune se dépeuple peu à peu tout au long du siècle. L'accroissement naturel restant constamment positif en raison de l'importante natalité, cette dépopulation est la conséquence de l'émigration. Celle-ci n'est pas régulière : tout d'abord liée aux crises économiques, elle se généralise en fin de siècle, la commune subissant alors les effets de l'exode rural. Cependant, l'émigration est régulée jusque dans les années 1870 par l'arrivée constante de nouvelles familles au sein de la commune. Toutefois, celles-ci ne restent pas. La commune du Bez semble représenter pour elles une étape entre la région des Monts de Lacaune et les villes de Castres et de Mazamet. Par ailleurs, l'émigration a pu influencer le vieillissement de la population. Celui-ci s'est intensifié au cours du siècle. Il s'explique par l'allongement de l'espérance de vie et, en 1901, par la moindre proportion des jeunes.

La prédominance de la famille-souche est aussi une autre caractéristique commune au Sud-Ouest. L'existence et le fonctionnement de ce type de structure résultaient de la volonté de préserver le patrimoine familial. Cette obstination a été déterminante pour les comportements démographiques. Même si elle ne provoque pas une restriction des naissances - autorégulée par l'importante mortalité des jeunes enfants -, elle engendre un âge au mariage tardif pour les garçons - lié au mariage-établissement -, elle génère des stratégies matrimoniales et successorales complexes et accorde une place privilégiée à l'aîné. Par conséquent, endogamie et homogamie ne semblent pas découler de l'isolement de la commune mais sont des comportements plus voulus et réfléchis que subis.

En définitive, tradition et évolution sont les deux aspects caractérisant la commune entre 1836 et 1901. Cette étude infirme ainsi certaines tendances démographiques du XIXe siècle et en confirme d'autres, notamment celles qui font de la France le pays des diversités régionales. Toutefois, cette monographie est limitée dans le temps et dans l'espace. Une analyse démographique complète sur la montagne tarnaise s'avèrerait particulièrement intéressante, afin de déceler certaines singularités locales. En outre, il serait enrichissant d'observer comment les comportements démographiques de la commune ont évolué au XXe siècle, notamment après la première guerre mondiale, qui a provoqué d'indéniables bouleversements dans les campagnes.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

-Registres d'état civil de la commune du Bez des naissances, mariages, décès, conservés à la mairie :

- **de 1833 à 1842.**
- **de 1843 à 1852.**
- **de 1853 à 1862.**
- **de 1863 à 1872.**
- **de1873 à 1882.**
- **de1883 à 1892.**
- **de 1893 à 1902.**

- Listes nominatives de recensement de 1836, 1841, 1846, 1851, 1856, 1861, 1866, 1872, 1876, 1881, 1886, 1891, 1896 et 1901.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie générale

- Méthodologie

BLUM (Alain) et HENRY (Louis), *Techniques d'analyse en démographie historique*, Paris, INED, 1988, 180 p.

BIRABEN (Jean-Noël), « Inventaire des listes nominatives de recensement en France », *Population*, avril-juin 1963, pp.305-328.

COUDERC (Paul), *Le Calendrier*, Paris, PUF, Que-sais-je ? n° 203, 1970, 126 p.

DELSALLE (Paul), (sous la direction de), *La recherche historique en archives(XIXe et XXe siècle)*, Paris, Ophrys 1996, 312 p.

FINE-SOURIAC (Agnès), « La famille-souche pyrénéenne au XIXe siècle : Quelques réflexions de méthode », *Annales ESC*, mai-juin 1977, pp 478-487.

FLEURY (Michel) et HENRY (Louis) *Nouveau manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien*, Paris, INED, 1965, 182 p.

HENRY (Louis), *Démographie, analyses et modèles*, Paris, Larousse, 1972, 341 p.

HENRY (Louis), *Techniques d'analyses en démographie historique*, Paris, I.N.E.D.,1980, 180 p.

LACHIVER (Marcel), *Dictionnaire du monde rural : les mots du passé*, Paris, Fayard, 1997, 1709 p.

PRESSAT (Roland), *Dictionnaire de la démographie*, Paris, PUF, 1979, 286 p.

PRESSAT (Rolland), *L'analyse démographique*, Paris, PUF, 1983, 293 p.

- POPULATION ET SOCIETE FRANÇAISES.

ARIES (Philippe), *Histoire des populations françaises et leurs attitudes devant la vie depuis le XVIIIe siècle*, Paris, Seuil, 1971, 412 p.

ARIES (Philippe) et DUBY (Georges), *Histoire de la vie privée*, tome 4 : de la Révolution à la Grande Guerre, Paris, Seuil, 1987, (réédition en 1999), 560 p.

CHARLE (Christophe), *Histoire sociale de la France au XIXe siècle*, Paris, Seuil, 1991, 392p.

DUBY (Georges) et WALLON (Armand) (sous la direction de), *Histoire de la France rurale*, tome 3 : de 1789 à 1914, Paris, Seuil, 1976, 560 p.

DUPÂQUIER (Jacques.)(sous la direction de), *Histoire de la population française*, tome 3 : de 1789 à 1914, Paris, PUF, 1995, collection Quadrige, 548 p.

DUPÂQUIER (Jacques) et KESSLER (Daniel) (Sous la direction de), *La société française au XIXe siècle : Tradition, transition, transformations* , Paris, Fayard, 1992, 525 p.

FINE (Agnès) et SANGOI (Jean-Claude), *La population française au XIXe siècle*, Paris, PUF, Que sais-je ? n°1420, 1996, 124 p.

GEGOT (Jean-Claude), *La population française au XIXe et XXe siècle*, Paris, Ophrys, 1989, 142 p.

MAYAUD (Jean-Luc), *La petite exploitation rurale triomphante. France. XIXe siècle*. Paris, Belin, 1999, 278 p.

MOULIN (Annie*), Les paysans dans la société française de la Révolution à nos jours*, Paris, Seuil, 1988, 322 p.

VAN GENNEP (Arnold.), *Le folklore français : du berceau à la tombe*, Paris, Robert Laffont,

BIBLIOGRAPHIE THEMATIQUE

1998, 1172 p.

- La mortalité

ALBERT (Myriam), *La mortalité infantile à Montredon de 1815 à 1889*, mémoire de maîtrise, sous la direction de J.-C. SANGOÏ, Toulouse, UTM, 1996, 142 p.

BRESCHI (Marco) et LIVI-BACCI (Massimo), « Saison et climat comme contraintes de la survie des enfants. L'expérience italienne au XIXe siècle.», *Population*, 1986, n°1, p.9-34.

FINE-SOURIAC (Agnès), « Mortalité infantile et allaitement dans le Sud-Ouest de la France au XIXe siècle », *Annales de Démographie Historique*, 1978, pp. 81-103.

HENRY (Louis), « Mortalité des hommes et des femmes dans le passé », *Annales de démographie historique*, 1987, pp. 87-118.

ICHER (Nathalie), *La mortalité infantile à Rabastens de 1815 à 1892*, mémoire de maîtrise, sous la direction de J.-C. SANGOÏ, Toulouse, UTM, 1995, 91 p.

LAGET (Michelle), « Note sur la réanimation des nouveau-nés (XVIIIe-XIXe siècles), *Annales démographie historique*, 1983, pp.65-72.

MASUY-STROOBANT (Geneviève), « La surmortalité infantile de la deuxième moitié du XIXe siècle. Mode d'alimentation ou mode de développement ? », *Annales de démographie Historique*, 1983, pp. 231-256.

PERRENOUD (Alfred), « Atténuation des crises et déclin de la mortalité », *Annales de démographie historique*, 1989, pp.13-29.

VABRE (Sonia), *La Mortalité infantile à Rieupeyroux de 1815 à 1894*, mémoire de maîtrise, sous la direction de J.-C. SANGOÏ, Toulouse, UTM, 1997, 95 p.

VALLIN (Jacques), « La mortalité en Europe de 1720 à 1914 : tendances à long terme et changements de structures par âge et par sexe », *Annales de démographie historique*, 1989, pp. 31-54.

- Le mariage

BOLOGNE (Jean-Claude), *Histoire du mariage en Occident*, Paris, Hachette, 1995.

BRUNET (Georges), FAUVE-CHAMOUX (Antoinette) et ORIS (Michel), « Le choix du conjoint », *Les chemins de la recherche*, n° 43, février 1998.

CAROCHE-GISSEROT (F.), « Pratique de la dot en France au XIXe siècle », *Annales ESC*, novembre-décembre 1988, pp.1433-1452.

CAUQUIL (Marie), *Se marier dans la commune de Castelnau de Brassac de 1793 à 1902 : approche démographique*, mémoire de maîtrise, sous la direction de J.-C. SANGOÏ, Toulouse, UTM, 2001, 179 p.

CHAMBAUDE (Swany), *Se marier dans les campagnes corréziennes au XIX° siècle. Approche démographique des mariages dans les villages de moyenne Corrèze*, mémoire de maîtrise, sous la direction de J.-C. SANGOÏ, Toulouse, UTM, 1999, 151p.

DUPÂQUIER (Michel), « Le mouvement saisonnier des mariages en France (1856-1968) », *Annales de démographie historique*, 1977, pp.131-143.

FINE (Agnès), « Le prix de l'exclusion. Dot et héritage dans le Sud-Ouest occitan », *La dot – La valeur des femmes*, Toulouse, UTM, Groupe de Recherche Interdisciplinaires d'Etude des Femmes, 1982, pp. 31-51.

HOUDAILLE (Jacques), « *Un indicateur de pratique religieuse* : la *célébration saisonnière des mariages avant, pendant et après la Révolution française* », *Population*, 1978 n° 2, pp.367-380.

ROUSSEL (L), *Le mariage dans la société française : faits de population, données d'opinion*, Paris, PUF, cahiers et documents de l'INED n° 73, 1975, 407 p.

SEGALEN (Martine), *Amours et mariages de l'ancienne France*, Paris, Berger-Levrault, 1981.

SEGALEN (Martine), *Mari et femme dans la société paysanne*, Paris, Flammarion, 1980, 206 p.

SEGALEN (Martine) et JACQUARD (A.), « Le choix du conjoint et homogamie », *Population*, 1971, pp.487-498.

- **<u>La fécondité</u>**

DUPÂQUIER (Jacques) et LACHIVER (Marcel), « Sur les débuts de la contraceptions en France ou les deux malthusianismes », *Annales ESC*, novembre-décembre 1969, pp.1391-1406.

FINE-SOURIAC (Agnès), « La limitation des naissances dans le Sud-Ouest de la France. Fécondité, allaitement et contraception au Pays de Sault du milieu du XVIIIe à 1914 », *Annales du Midi*, n°137, Avril-juin 1978, pp. 155-188.

GUTIERREZ (Hector) et HOUDAILLE (Jacques), « Les accouchements multiples dans la France ancienne », *Population*, mai-juin 1983, pp. 479-489.

GUY (Yves) et HOUDAILLE (Jacques), « Remontée de la fécondité en Lavedan au XIXe siècle, *Population*, 1986, n°1.

HENRY (Louis), « Fécondité des mariages dans le quart Sud-Ouest de la France de 1740 à 1829 (suite) »*, Annales ESC*, n°4-5 1972, pp 977-1005.

LERIDON (Henry), « Fécondité naturelle et espacement des naissances », *Annales de Démographie Historique*, 1988, pp.22-33.

BLUM (Alain), « L'évolution de la fécondité en France aux XVIIIe et XIXe siècles. Analyse régionale », *Annales de Démographie Historique*, 1988, pp.158-177.

PERRENOUD (Alfred), « Espacement et arrêt dans le contrôle des naissances », *Annales de démographie historique*, 1988, pp 60-76.

SANGOÏ (Jean-Claude), « Le contrôle de la fécondité dans le Bas-Quercy », *Annales de démographie historique*, 1988, pp. 79-88.

VAN DE WALLE (Etienne), « De la nature à la Fécondité naturelle », *Annales de démographie historique*, 1988, pp.14-19.

- La prénomination

DUPÂQUIER (Jacques) (sous la dir. de), *Le prénom, mode et histoire. Les entretiens de Malher*, Paris, Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1980.

DUPÂQUIER (Jacques), PELISSIER (Jean-Pierre) et REBAUDO (Danièle), *Le temps des Jules. Les prénoms en France au XIXe siècle*, Paris, 1987, 201 p.

PERROUAS (L), BARRIERE (B.), BOUTIER (J.), PEYRONNET J.-C. et TRICARD (J), *Marie, Jean et les autres. Les prénoms en Limousin depuis un millénaire*, Paris, CNRS, 1984.

SANGOÏ (Jean-Claude), « Transmission des prénoms en Bas-Quercy », *Annales de démographie historique*, 1987, pp. 263-294.

- FAMILLES ET MENAGES

BASTIDE (Evelyne), *Les ménages à Villaudric de 1831à 1901*, mémoire de maîtrise, sous la direction de J.-C. SANGOÏ, Toulouse, UTM, 1993, 95 p.

BEAUVALET-BOUTOUYRIE (Scarlett), « La femme seule à l'époque moderne : une histoire qui reste à écrire », *Annales démographie historique*, 2000, pp. 127-141.

BOURDELAIS (Patrice), « Le poids démographique des femmes seules en France », *Annales de Démographie Historique*, 1981, pp. 215-227.

BOURDELAIS (Patrice) et GOURDON (Vincent), « Histoire de la famille dans les revues françaises (1960-1995) », *Annales de démographie historique*, 2000, pp. 5-34.

BURGUIERE (André), « Pour une typologie des formes d'organisation domestique de l'Europe moderne (XVIe-XIXe siècles) », *Annales ESC*, mai-juin 1986, n°3, pp.639-655.

BURGIERE André, « Les transformations de la culture familiale et des structures domestiques autour de la Révolution », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n° 4, 1993.

COLLOMP (Alain), « Famille nucléaire et famille élargie en Haute Provence au XVIIIe siècle (1703-1734) », *Annales ESC*, juillet-octobre 1972, pp.969-975

FAUVE-CHAMOUX (Antoinette), « Le fonctionnement de la famille souche dans les Baronnies des Pyrénées avant 1914 », *Annales de démographie historique*, 1987, pp.241-262.

FLANDRIN (Jean-Louis), *Familles. Parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*, Paris, 1984, Seuil, 332 p.

FRAYSSE (Chantal), *Population et ménages figeacois (fin XIXe, début XXe siècles)*, Mémoire de maîtrise, sous la direction de J.-C. SANGOÏ, Toulouse, UTM,1992, 122 p.

LAROQUE (Valérie), *Les enfants abandonnées dans le Tarn, 1845-1862*, mémoire de maîtrise, sous la direction de J.-C. SANGOÏ, Toulouse, UTM, 1996, 111 pages.

LASLETT (Peter), *Le Monde que nous avons perdu. Famille, communauté et structure sociale dans l'Angleterre pré-industrielle*, Paris, Flammarion, 1969.

LASLETT (Peter), « La famille et le ménage : approches historiques », *Annales ESC*, juillet-octobre 1972, pp. 847-872.

PEYRONNET (Jean-Claude), « Famille élargie ou famille nucléaire ? L'exemple du Limousin au début du XIXe siècle.», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome XXII, octobre-décembre 1975, pp.568-582

SEGALEN (Martine), *Sociologie de la famille*, 1981, éd. 1996, Paris, Armand Colin, 296 pp.

- ***Histoire locale***

ALBERT (Denis), « Quelques aspects de l'évolution économique et sociale de Brassac (1789-1956) », *Revue du Tarn* n°7, 1957, pp. 255-274.

AYMERIC (Jean), *Anglès et son terroir*, Graulhet (Tarn), Editions de Poliphile, 1988, 195 p.

CAZALS (Rémy) (sous dir. de), *Histoire de Castres, Mazamet, La Montagne*, Toulouse, Privat, 1992, 294 p.

GEMP – LA TALVERA (association) *Al païs de la Salvetja, Chants, musiques, contes et paysages sonores des communes du Bez et de Cambounès*, Nogent-sur-Marne (94), Imprimerie Duplicolor, 1993, 94 p.

VINCENT (Emile), *Peyrelade, La hameau sous le lac,* Saint-Pons (Hérault), Imprimerie Maraval, Collection Mémoire de la Montagne du Haut Languedoc Héraultais, 1986, 121 p.

- Etudes régionales de démographie historique.

AUBER (Edgar), *Etude démographique de Loubressac : 1793-1895*, mémoire de maîtrise, sous la direction de J.-C. SANGOÏ, Toulouse, UTM, 1999, 123 p.

BADORC (Julien), *Etude démographique de Mirande au XIXe siècle*, Mémoire de maîtrise, sous la direction de J.-C. SANGOÏ, Toulouse, UTM, 1998, 151 p.

BARTHE (Sandrine), *Saleich. Etude démographique d'un village de Comminges de 1793 à 1900*, mémoire de maîtrise, sous la direction de J.-C. SANGOÏ, Toulouse, UTM, 1999.

CASSARD (Marie), *Naître, vivre et mourir de 1737 à 1947 à Valprionde, Quercy blanc,* mémoire de maîtrise, Toulouse, UTM, sous la direction de J.-C. SANGOÏ, 2000, 2 volumes, 410 p.

CHANCHOLLE Cécile, *Comparaison de l'état civil et des registres de catholicité dans le premier tiers du XIXe siècle en Haute-Garonne*, mémoire de maîtrise, sous la direction de J.-C. SANGOÏ, Toulouse, UTM, 1999, 253 p.

FINE-SOURIAC (Agnès), « Amour et parenté adoptive : l'intégration familiale des enfants de l'assistance publique au pays de Sault », *Annales de démographie historique*, 1983, pp 125-148.

FRANCOUAL (Sabine) et ROMEC (Valérie), *Etude démographique d'une commune lotoise : Cajarc de 1810 à 1900*, mémoire de maîtrise, sous la direction de J.-C. SANGOÏ, Toulouse, UTM, 1998, 158 p.

GAUTIER (Etienne) et HENRY (Louis), *La population de Crulai, paroisse normande. Etude historique*, Paris, PUF, Cahier de l'INED n°33, 1958.

LACHIVER (Marcel), *La population de Meulan du XVIIIe au XIXe siècle (vers 1670-1870). Etude de démographie historique*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1969.

LEY (Christophe), *Etude démographique d'une commune lotoise de 1810 à 1895 : Limoge en Quercy*, mémoire de maîtrise, sous la direction de J.-C. SANGOÏ, Toulouse, UTM, 1997, 252 p.

SANGOÏ (Jean-Claude), Démographie paysanne en Bas-Quercy : 1751-1872. Familles et groupes sociaux, Toulouse, CNRS, 1985, 306 p.